



Revue Africaine des Sciences Sociales et de la
Sante Publique, Volume (2) N 1
ISSN :1987-071X e-ISSN 1987-1023

<http://press.b-institute.ml>

Directeur de Publication : Prof Abdoulaye Ag Rhaly

Editeur : Bamako Institute for Research and Development Studies Press



**Bamako Institute for Research
and Development studies**

www.b-institute.ml

www.b-institute.org



Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, Volume (2) N 1

ISSN: 1987-071X e-ISSN 1987-1023

<http://revue-rasp.org>

Responsables administratifs et scientifiques

Directeur de publication

Pr. Abdoulaye Ag Rhaly, docteur Honoris causa es Sciences, université Laval du Québec, Chevalier de l’Ordre International des Palmes Académiques du CAMES, Professeur émérite en médecine, Université Kankou Moussa de Bamako, Mali.

Comité de rédaction

Dr. Olivier Douville, Directeur de recherche, psychanalyste, psychologue clinicien, anthropologue, chevalier de la Légion d’honneur de France, Université de Paris 7, Sciences PO, Paris, rédacteur en chef de la revue psychologie clinique et corédacteur en chef de la RASP ; Dr. Maciré Kanté, PhD, Journal manager de la RASP, chercheur associé, CNRST, Bamako, enseignant et directeur de mémoires de Master, Kabarak, University et celle de Nairobi au Kenya, membre de comité de lecture de trois revues étrangères : américaine, australienne et portugaise ; M. Ousmane N’Faly Sissoko, juriste/journaliste, Bamako ; Pr. Soumaya Naamane Guessous, sociologue, université, Casablanca ; M. Ibrahima Labass Keita, journaliste rédacteur en chef du journal « le scorpion » ; Dr. Adegné Niangaly, Médecin, Docteur en santé communautaire, Directeur de Recherche, Université Scientifique de Bamako ; Dr. Nianguiry Kanté, Socio-anthropologue, Directeur de recherche à la retraite, cofondateur et corédacteur en chef de la RASP ; M. Housséini Boubacar Maïga, assistant médical, Secrétaire de rédaction de la RASP, INRSP, Bamako ; M. Silamakan Kanté, vérificateur Assistant, Bamako ; M. Abdoulaye Aboubacar, Lycée Abdoul-Karim, Camara, Ségué, et Dr. Soumaila Oulalé, Sociologue, Chargé de recherches, Vice-Doyen de la faculté des Sciences Sociales, université de Ségué.

Comité de lecture

Pr. Drissa Diallo, USTTB de Bamako, Mali ; M. Pierre Philippe Rey, théoricien d’anthropologie et Professeur émérite, Université de Paris 8; Pr. Abdoulaye Niang, Professeur des universités, Président fondateur de l’Université Koc Barma de Saint Louis du Sénégal et Pr associé à l’Université Gaston Berger de la même ville ; Pr. Amadou Touré, Bamako ; Pr. Marie-Claude, Foument, Directrice de publication des cahiers de l’infantile, Université de paris 13 ; Dr. Kojo Opoku Aidoo, chef de département études Africaines, Université du Ghana, Legon ; Dr. Jaak Le Roy, anthropologue, Institut Health et, topo, louvain; Pr. Hamidou Magassa, anthropologue , CERNES, Bamako ; M. Assah N’Detibaye, maître de conférences , Université de N’Djamena ; Pr. Roch Yao Gnabeli, Université de Cocody, Abidjan ; Mme. Virginie Dégorge, Université de Paris 7 ; Dr. Modibo Diarra, maître de recherches, INRSP, Bamako ; Pr Atime Agnou Professeur des Universités à la retraité, Bamako, Mali ; Pr. Moustapha Tamba, Professeur des Université, Université Cheikh Anta Diop (UCAD), Dakar ; Dr. Amadou Traoré, Sociologue, maître-assistant (CAMES), université de Ségué ; Dr. N’Dongo M’Baye sociologue, Professeur associé, UCAD, écrivain et journaliste, Paris ; Pr. Meriem Bouzid, Directrice de recherche, CNRPAH, Alger; Pr. Faouzia

Belhacheim, Université de Paris 8 ; Pr. Gertrude N'Deko longonda, Université Marien N'Gouabi, Brazzaville; Pr. Samba Diop Professeur des Universités, USTTB , Bamako ; Pr. Fatou Sarr, IFAN, Université Cheikh Anta Diop, Dakar ; Dr Galy Kadir Abdelkader (HDR) Psychopédagogue, Université Abdou Moumouni de Niamey,Niger ; M. Birama Djan Diakité, Économiste de la Santé, Conseiller en finance de la Santé HP+/USAID,Bamako ; Mme.Nanga Adjaffi, Angéline, Sociologue de la Santé, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan, Côté d'Ivoire ; Pr Kansaye Bouréma, Ph.D, Maître de conférences en droit privé à la Faculté de droit privé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako- USJPB- Mali ; Pr Mamadou Sounçanlo Traoré, Professeur des Universités , INRSP/ USTTB, Bamako, Mali ; Pr. Esse A.Amouzou, sociologue ,Professeur des Universités, Université de Lomé, Togo ; Dr Amara Nimaga, enseignant-chercheur, ENETP, Bamako -Mali ; M.Bakary Diabira,journaliste,Présidence de la Caisse Mauritanienne de la Sécurité Sociale, Nouakchott.

Présentation

Créée en Janvier 2010 par une équipe pluridisciplinaire des Sociologues, Anthropologues, Médecins, Pharmaciens, Psychologues et Psychanalystes Africains et d'Européens, la RASP est une publication à vocation Panafricaine. Elle vise ainsi à même de créer un fonds de documentation utile aux étudiants, aux enseignants, aux décideurs et aux chercheurs qui y trouvent un support de diffusion de leurs travaux. Soucieuse d'une large diffusion de résultat de la recherche, la RASP depuis 2019 publie en ligne. Les articles publiés en ligne sont accessibles gratuitement aux lecteurs et permettent ainsi d'atteindre une audience régionale et mondiale plus facilement. En 2019, la RASP a publié en ligne 17 articles scientifiques provenant du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Tchad, du Sénégal et de la République Démocratique du Congo, en deux numéros. Le présent numéro contient 13 articles scientifiques proposés par des chercheurs, enseignants et praticiens originaires Mali, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la république centrafricaine.

Chères lectrices et chers lecteurs, nous restons attentifs à vos réactions.

Sommaire

Articles

Les femmes dans l'espace frontalier Ketou – Illara: homo domesticis versus homo oeconomicus	1
La santé au prisme du genre: le programme « Badienou Gox », une alternative à la prise en charge de la santé au niveau communautaire : exemples à Louga et Saint-Louis	37
La précarité des Conditions de logement, d'hygiène et de l'état de Santé des Travailleurs Africains en France entre 1960 et 1986 : cas des 25 foyers des Mauritiens, Sénégalais et Maliens de Paris et de la petite couronne	50
Déterminants de la faible demande du dépistage du VIH/Sida chez les populations de Korhogo (Côte d'Ivoire)	61
Migration interne et création des activités économiques informelles dans le district et les zones périurbaines de Bamako-Mali	78
Deux organismes importants dans la protection des déplacés internes au Mali : Le CICR et le HCR	95
Politique de logements sociaux et problématiques d'attribution au Mali : cas des 1008,320 et 501 de Yirimadio en commune VI du District de Bamako	111

Analyse socio-anthropologique des déterminants psychosociaux de la vaccination anti-poliomycélite à Kabalabougou et Sangarébougoudans le cercle de Kati au Mali.....126

Pouvoirs de la société civile en matière de droits de l'homme137

Urbanization and solid waste management: an analysis of plastic recycling in commune IV of the district of Bamako in Mali155

Note Technique

Note technique sur la scolarisation des filles à l'école Fah Keita de Pelengana, région de Ségou -Mali....13

A knowledge management system for indigenous crops production: case of sorghum farming in south Tharaka, Kenya21

La vulgarisation du maraîchage comme moyen de lutte contre l'émigration des jeunes à Bancoumana Bancoumana25

La rédaction

LES OPINIONS EMISES DANS CETTE REVUE N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS

Recherche

Les femmes dans l'espace frontalier Ketou – Illara: homo domesticis versus homo oeconomicus

Azalou Tingbe, Emilia M.,

Enseignant-Chercheur, de Sociologie-Anthropologie, Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Centre universitaire d'Adjarra, Université d'Abomey-Calavi. Tél : +229 66 69 65 97

Email : emiliamawugnon@gmail.com,

Résumé

L'autonomisation de la femme est la condition sine qua non de l'amélioration de ses conditions de vie. Depuis la réalisation, en 2009, de la voie Kétou-Illara, des opportunités d'activités socio-économiques se sont ouvertes aux femmes dans la Commune de Kétou. Quels sont les facteurs socio-économiques en jeu ?

Cette recherche est de type qualitatif et quantitatif. La population en étude est constituée des hommes et femmes vivant dans la zone frontalière de Kétou, précisément dans le village Illara-Kanga, originaires de Kétou ou non. L'enquête a duré de mai à novembre 2017. Le nombre total des entretiens réalisés est estimé à 110, avec 32 commerçantes, 15 transporteurs, 58 usagers, et 05 Autorités communales à savoir 02 chefs de village, 02 chefs d'arrondissement, 01 conseiller. Les techniques de collecte de données retenues dans le cadre de cette recherche sont : l'observation directe, l'entretien individuel et le questionnaire. Le modèle d'analyse utilisé est celui de la logique sociale de P., Bourdieu et L., Wacquant (2014).

Les résultats obtenus révèlent que les transactions commerciales à la frontière d'Illara-Kanga mobilisent la participation aussi bien des femmes que des hommes. Elles ont engendré une concentration très poussée et diversifiée des populations frontalières. Ce qui a entraîné, au niveau local, l'augmentation de la production céréalière (dont les femmes sont les principales actrices) et le développement d'autres activités génératrices de revenus et de service.

Mots clés : Femmes - dynamique transfrontalière - économie rurale- Kétou - Illara

Abstract

Women independence is the most importante condition to improve their life. Since the building of the kétou-ilara road in 2009, many socio-economical chances activities were

available to women in Kétou-district. What are actually those socio-economical factors?

This research is qualitative and quantitative. The study population consists of men and women living in the Kétou border area, specifically in Illara-Kanga village, from Kétou or elsewhere. The survey lasted from May to November 2017. The total number of interviews carried out is estimated at 110, with 32 traders, 15 carriers, 58 users, and 05 municipal authorities namely 02 villages chiefs, 02 districts chiefs, 01 adviser. The data collection techniques used in this research are: direct observation, individual interview and questionnaire. The analytical model used is that of the social logic of P., Bourdieu and L., Wacquant (2014).

The results show that commercial transactions at the Illara-Kanga border mobilize the participation of both women and men. They have resulted in a very high and diversified concentration of border populations. This has led, at the local level, to increased cereal production (of which women are the main actors) and the development of other income generating and service activities.

Keys words : women , trans-border dynamic , rural income, Kétou- Illara

Introduction

« En matière d'accès à la terre, aux ressources économiques, aux informations commerciales et aux opportunités de marché, les femmes ouest-africaines sont restées bien en marge des bonnes pratiques mondiales » (C.T. Dieye, 2017 : p. internet [http://endacad.org/latest/index.php?option=com_content&view=article&id=1807:les-femmes-dans-le-commerce-informel-transfrontalier-en-afrique-de-l-ouest-de-la-frontiere-a-la-marmite&catid=638: passerelles-2017-4-articles&Itemid=2029]). La mobilité dans l'espace frontalier est une problématique qui met en œuvre les relations de genre et les relations entre genre. Longtemps exclues des activités transfrontalières, les femmes, dans la commune de Kétou, poussées par les exigences de survie, sont devenues des acteurs importants ; car, jusqu'aux années 1980, le franchissement de la frontière était réservé aux hommes. Espace frontalier à la République Fédérale du Nigéria, la Commune de Kétou occupe une position de choix dans les dynamiques économiques bénino -nigérianes. Ses localités fournissent d'importantes contributions au renforcement de la place économique des populations des deux pays frères, dont les activités de transit à Illara, frontière bénino nigériane, relèvent à la fois du formel et de l'informel. Les différents acteurs entretiennent des relations de pouvoir dont la finalité est l'augmentation des revenus, en raison de ce que les échanges commerciaux (produits et marchandises) sont les plus prépondérants. Ces activités fournissent des dividendes considérables aussi bien pour les Etats que pour les collectivités locales directement concernées, grâce aux taxes prélevées sur les biens et les personnes.

Pour J. Igué (1993 : p.21) : « L'histoire du commerce régional en Afrique de l'Ouest est celle d'une activité d'échanges impliquant les différentes zones écologiques. C'est aux frontières de ces zones écologiques que se sont développés depuis la période précoloniale les principaux marchés-entrepotés qui ont pendant longtemps garanti le dynamisme des échanges régionaux... ». Cette approche historique indique la présence de plusieurs acteurs au niveau des frontières des deux pays en jeu. Piermay (2005) cité par A. Koffi et al. (2013 : p.476) dira d'ailleurs que « depuis le milieu des années 1980, les frontières d'État sont devenues des lieux d'effervescence commerciale, animés à la fois par des flux lointains et par des trafics transfrontaliers ». En d'autres termes, la vie transfrontalière actuelle date d'une époque plus ancienne. A. Koffi et al. (2013 : p.477) précisent que

les marchés frontaliers « ... urbains et ruraux ne sont pas seulement le siège d'échanges transfrontaliers de proximité, mais ils servent également d'appui et de relais pour des flux lointains, parfois noués avec des États d'autres continents. Ces places de commerce sont envahies par des commerçants, transporteurs et d'autres acteurs qui se sont insérés dans le crâneau frontalier. Ce dernier recèle des opportunités de travail et est aussi une source potentielle de revenus pour les milliers de sans-emploi ». La frontière apparaît alors comme une offreuse de travail. Quelle est alors la réalité à Illara ? La question principale est de savoir quels sont les rôles prépondérants des femmes dans les activités marchandes à la frontière Kétou-Illara ?

Cette recherche a pour objectifs d'étudier l'opportunité de l'existence de cette frontière pour l'amélioration des conditions de vie de la femme, notamment, son autonomisation. Cela peut susciter la contribution des femmes au développement local à travers les échanges commerciaux transfrontaliers. De façon précise, il s'agit de décrire le paysage commercial à la frontière Kétou-Illara, de déterminer le rôle des femmes dans les échanges commerciaux à cette frontière ; et enfin de démontrer les conséquences de cet accès des femmes au marché du travail transfrontalier.

Matériels et méthodes

Cette recherche est de nature qualitative et quantitative. La population en étude est constituée des hommes et femmes vivant dans la zone frontalière de Kétou, précisément dans le village Illara-Kanga, originaires de Kétou ou non. Ce choix a permis de recueillir le maximum d'informations sur les personnes qui vivent, au quotidien, la réalité de la dynamique transfrontalière. Il s'agit des élus locaux de la zone transfrontalière et des acteurs économiques. Les critères d'inclusion sont : être membre d'un ménage des localités concernées ; être acteur de l'un des secteurs d'activités d'échanges commerciaux de l'espace frontalier étudié.

L'enquête a duré de mai à novembre 2017. Le nombre total des entretiens réalisés est estimé à 110, soit 32 commerçantes, 15 transporteurs, 58 usagers, et 05 Autorités communales à savoir 02 chefs de village, 02 chefs d'arrondissement, 01 conseiller. Les techniques de collecte de données retenues dans le cadre de cette recherche ont été : l'observation directe, l'entretien individuel. Le guide d'observation a permis de noter, à partir de points de repères, des références préalables. Le guide d'entretien a été utilisé pour collecter des données auprès des commerçantes, et des transporteurs. Le questionnaire a été adressé aux autorités communales et aux usagers. Les données ont été traitées à l'ordinateur.

Le modèle d'analyse utilisé est celui de la logique sociale de P., Bourdieu et L., Wacquant (2014).

Résultats et discussions

1. La frontière Kétou-Illara : un environnement propice au commerce frontalier

L'agriculture pratiquée à Illara est purement traditionnelle, marquée par l'utilisation des outils archaïques et rudimentaires.



Photo1 : étendue de champs
Cliché : Azalou Tingbé E., août 2017

Les cultures de rente observées sont le maïs et l'acajou. A cela s'ajoutent les cultures vivrières comme le gombo, la tomate, le manioc, l'arachide, le sésame, etc. Illara regorge de potentiels producteurs des produits vivrier comme : la tomate, le piment, le maïs, le soja, le manioc, l'arachide, les noix de palme, la patate douce etc. Parmi ceux-ci, le manioc et le maïs sont les plus produits, comme l'indique le graphique 1.

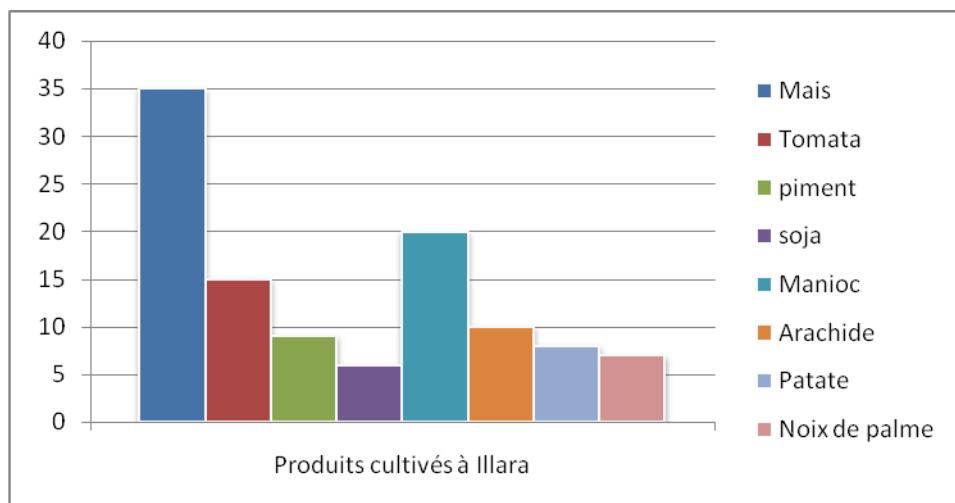


Figure 1 : variation et classement des productions agricoles à Illara

Source : enquête de terrain, 2017

A partir de graphique, il apparaît que la production du maïs vient largement en tête dans le village frontalier Illara -Kanga. Il est transformé, tout comme le manioc, et d'autres, en mets locaux. Le manioc par exemple sert de base aux mets comme "lafu" et l'igname comme "fufu". L'élevage des bovins, des moutons, des volailles se pratiquent à l'air libre, et non dans les enclos. L'artisanat est l'un des domaines privilégiés des jeunes d'Illara ; ce qui justifie l'existence de plusieurs artisans tels que les mécaniciens, les soudeurs, les tailleurs, les coiffeurs/coiffeuses, les maçons, les couturiers/couturières, etc. Cet ensemble de cultures participe de l'animation de la vie transfrontalière à Illara.

Si le secteur secondaire est marqué par la présence d'une usine de scierie, des petites et moyennes entreprises, et des institutions de micro finance, le secteur tertiaire regorge des réseaux GSM et des mass médias. Au niveau du commerce, les boissons sucrerie, l'essence, les boîtes de conserve sont importées du Nigéria vers Illara kanga, tandis que le riz, l'acajou, le manioc, le maïs, l'huile rouge sont exportés. Le flux monétaire est marqué par la présence des cambistes pour la

conversion du FCFA en Naira (monnaie usuelle pour faciliter les échanges) avec la présence de 5 à 7 cambistes sur une distance de 50m. Ces cambistes sont en majorité des hommes.

A Illara Kanga, plusieurs magasins servent de site de stockage des produits exportés vers le Nigéria notamment le riz (comme l'indiquent les photos 2, 3 et 4).



Photo 2 : Sacs de riz chargés depuis le port de Cotonou pour les magasins de Illara



Photo 3 : Entrepôt de riz à Illara

Cliché : Azalou Tingbé E., août 2017



Photo 4 : Sacs de riz chargés sur des motos zémidjan spécialisées dans le transport au-delà de la

Les taxi-motos (photo4) chargent des sacs de riz (8 à 10 sacs/n et aussi des personnes (3 à 4 personnes/moto). Le transport est également assuré par les camions gros porteurs pour les marchandises, les voitures personnelles transportant de l'huile et aussi des voyageurs. Certaines entreprises sont officiellement enregistrées contrairement à d'autres qui optent ainsi pour l'informel.

Cette description de la frontière d'Illara est représentée au plan économique dans le tableau I

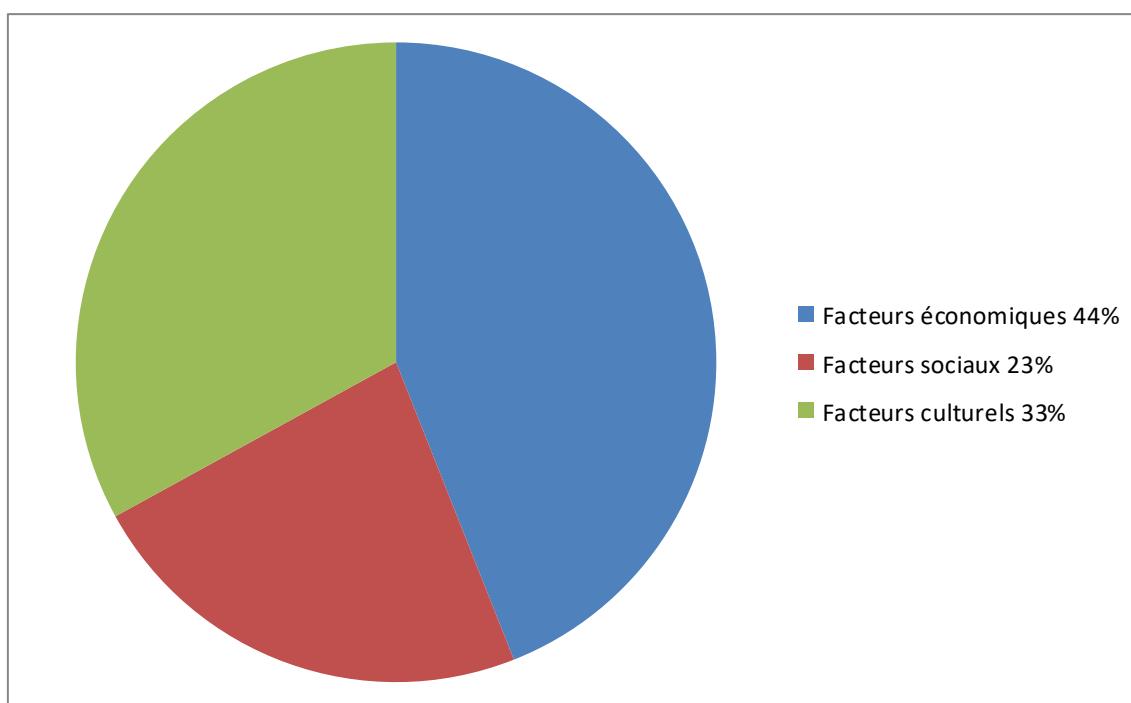
Tableau I : potentialités économiques de la frontière d'Illara

Secteur primaire	Agriculture	° Moderne	Hors sol	Rapidité des cultures	Utilisation d'engrais		
		° Traditionnel	Produit vivrier	Produit animal	Produit alimentaire		
	Elevage	Ferme	Pisciculture	Volaille			
	Pêche	Cours d'eau	Plan d'eau				
	Artisanat	Atelier de formation					
Secteur secondaire	Industrie	° Industrie de transformation agro-alimentaire					
		° Usine de transformation					

Secteur tertiaire	Commerce	°Import ; Export - °Grossiste ; détaillant - °Formel ; informel
	Transport	°Moyens de transport Route bitumée ou non

Source : enquête de terrain, 2017

Il ressort de ce tableau que les habitants d'Illara pratiquent beaucoup plus l'agriculture traditionnelle faite à l'aide des outils traditionnels tels que la houe, la daba et le coupe-coupe en se basant sur leur force de travail qui constitue une main d'œuvre forte en matière d'agriculture. Cette prépondérance de l'économie en fait une primauté sur les autres secteurs. Le graphique 2 en est illustratif.



Graphique 2: Facteurs explicatifs de l'animation de la vie transfrontalière à Illara

Source : enquête de terrain, 2017

Les facteurs économiques, dans le graphique 2, occupent à eux seuls 44% devant la culture et le social. Ils restent alors le “poumon” du développement de la zone frontalière.

En ce concerne le genre, nous avons observé que les femmes s'impliquent dans presque tout les activités autant que les hommes. Elles sont très actives et remarquables dans l'artisanat. Les enfants aussi s'impliquent dans des activités de commerce comme la vente des produits alimentaires de porte à porte et dans le marché kanga.

2. Des transactions commerciales entre la commune de Kétou et le Nigéria

Les transactions commerciales entre la commune de Kétou et le Nigéria sont alimentées par une concentration très poussée des populations à Illara. La forte demande nigériane en produits agricoles, notamment en céréales, fait de la commune de Kétou, une commune productrice et

exportatrice des produits céréaliers. Pour répondre aux besoins du marché, et satisfaire cette demande en pleine croissance liée à l'accroissement de la population, au développement des fermes agricoles, les commerçants béninois comme nigérians mettent en place une stratégie proactive sur la production en faisant des achats anticipés sur la base de contrat de livraison des produits agricoles surtout en début de saison pluvieuse. Ainsi, évitent-ils la concurrence frontale sur les marchés de collecte avec les commerçants béninois venant de Bohicon, de Porto-Novo et de Cotonou. Les prix contractuels proposés sont très incitatifs et plus élevés que les prix futurs du marché, ce qui leur permet d'étouffer toute propension au comportement opportuniste de la part des producteurs. Ces prix sont 2,8 fois supérieurs à ceux proposés par les commerçants béninois et de 25% à 65% supérieurs aux prix du marché à la récolte. Cette stratégie très incisive et efficace est particulièrement développée dans les zones frontalières d'Atanka et d'Effèouté. Les producteurs les plus actifs du côté de Kétou sont surtout originaires de groupes socioculturels *hɔ̊jì*, *Fɔ̊n*, Maxi et Nago. Les acheteurs et revendeurs locaux et étrangers proviennent de dix (10) groupes sociolinguistiques à savoir les *nago*, les *hɔ̊jì*, les *Fɔ̊n*, les *Mahi*, les *Gunj*, les *Bélamjuaribe*, les *Yoruba*, les *Ibò*, les Fulbe, et les *Ausa*. Ils constituent les animateurs du marché transfrontalier Kétou – Illara. Parmi eux, les *Yoruba*, les *Ibo*, quelques *Nago* et *Fɔ̊n* n investissent dans les transactions commerciales. La description de leur profil révèle qu'ils constituent la classe des grands commerçants, des exportateurs, des organisations paysannes, des associations de développement, des syndicats de transporteurs, des responsables d'ONG, de projets et programmes divers selon le secteur d'intervention. Ainsi, distingue t-on le groupe des commerçants de produits vivriers, le groupe des commerçants des produits manufacturés et le groupe des commerçants de matériaux et d'engins.

Par ailleurs, dans la commune de Kétou comme de l'autre côté du Nigéria, le transport des personnes et des biens est assuré par des véhicules et des taxis motos de diverses marques. Il importe de noter l'existence des routes secondaires et des pistes d'accès qui aujourd'hui ont besoin d'être réhabilitées et élargies en vue de prendre convenablement leur essor économique. La demande en produit primaires est structurée en trois grands secteurs de marché à savoir la demande alimentaire des ménages, la demande des produits destinés à l'alimentation animale et celle des industries agroalimentaires.

Les transactions commerciales sont souvent confrontées à des problèmes d'ordre monétaire. Ainsi, deux principales monnaies constituent des pièces d'échange. Il s'agit du franc CFA et du naira. En effet, lorsque le naira chute, les transactions sont importantes et abordables du côté nigérian et quand il monte, les coûts des produits béninois chutent. Autrement dit, l'instabilité monétaire du Nigéria est à l'origine de la variabilité des coûts de transactions commerciales au niveau des espaces frontaliers bénino -nigérians.

3- Transactions commerciales et développement local de la Commune de Kétou

A l'instar des autres dynamiques de développement, les transactions commerciales contribuent au bien-être des uns et des autres sur toute la chaîne.

En effet, grâce aux transactions, la collaboration bilatérale entre le Bénin et le Nigéria est devenue plus accentuée depuis quelques années. On note désormais plusieurs projets de développement orientés vers les espaces frontaliers en occurrence la construction des écoles, des centres de santé et les postes de contrôle douanier, policier, forestier et de gendarmerie.

Dans les espaces transfrontaliers, se sont développées certaines activités génératrices de

revenus comme : l'hôtellerie, les bars et restaurants, les cafètes, le change de monnaies (les cambistes), les tontines. Ces diverses activités permettent aux communautés de subvenir à leurs besoins fondamentaux : se loger, se vêtir, se nourrir et d'instruire les enfants. D'autres pratiques sont plus remarquables du côté nigérian, tels que l'apprentissage du commerce assorti d'un diplôme de fin d'apprentissage. Cette pratique embauche plus d'une cinquantaine de jeunes déscolarisés par an dans le système commercial à divers niveaux (agro business, revendeurs et prestataires de service, revendeurs de carburant).

Le secteur du pétrole quant à lui joue un rôle capital dans la réduction du chômage. Il est repérable aisément, par la vente de carburant aux abords des voies, la multiplicité de stations et des dépôts de distribution de carburant aux grossistes et aux semi grossistes béninois.

Néanmoins, les différents secteurs d'activité économique garant de la transaction commerciale ne sont pas restés sans ambiguïté. Ainsi, plusieurs facteurs entravent le secteur dont notamment :

- l'agriculture base de l'économie de la commune demeure une agriculture de subsistance car elle est à l'étape des pratiques manuelles c'est-à-dire l'usage de la main avec des outils archaïques. Il y a une faible connaissance de l'utilisation des machines agricoles ce qui fait que bon nombre de producteurs ne s'intéressent qu'aux techniques archaïques et rudimentaires;
- l'impact remarquable du secteur informel sur le développement local : le secteur informel prend le pas sur le formel en raison de l'existence d'une multitude d'activités exercées ça et là par les acteurs ;
- la faible diversification de la production d'exportation caractérisée par le manque d'encadrements technique et d'orientation ;
- le mauvais état des voies et pistes rurales ;
- l'instabilité politique du Nigéria ;
- l'influence du naira dans les espaces frontaliers.

Les problèmes sont multiples et multiformes. Ils n'empêchent pas, cependant l'existence de dynamismes au niveau des femmes.

4- Femmes et marché transfrontalier

Les femmes constituent la proportion la plus élevée des acteurs du commerce transfrontalier. Aussi bien à la partie béninoise que celle nigériane, elles font le commerce de divers articles comme les produits de consommation, les produits de beauté et vestimentaires, les produits pétroliers. Les cambistes y recherchent également leurs gagnes -pains. Ces activités sont permanentes à cette frontière et constituent la part la plus importante du revenu des femmes, ou parfois, l'unique source de revenu. Elles font recourt à des prêts de microcrédit qu'elles sollicitent auprès des institutions de microfinance. Ces prêts sont remboursés suite à diverses tractations : tontines, usures. De plus, le marché transfrontalier sert de dortoir à la femme et garde le secret de sa vie quotidienne.

Voici le témoignage de Dame N. revendeuse de produits de consommation à la frontière Kétou-Illara :

« Je suis mère de quatre (04) enfants. Mon mari ne vit plus. J'habite normalement le centre de la ville.

Mais, à cause de mon activité, je dors ici souvent. Les enfants sont grands mais les plus jeunes viennent passer la nuit où je dors, juste derrière mon étalage, ici, à la frontière. Ma vie quotidienne se déroule ici. Je n'ai plus d'amis (rires). Mes amis sont ici. Je vends bien. Grâce aux prêts que j'ai fait, je me ravitailler en plusieurs produits ; ce qui me permet d'avoir beaucoup de bénéfices et de rembourser. Mais le remboursement n'est pas toujours facile ; car avoir pris de l'argent, et dépenser, difficile de retourner ça à ceux qui vous ont prêté ça. C'est bien là, toute ma difficulté. J'arrive à m'en sortir avec mes tontines que j'ai pris par ci, par là ». Propos de Dame N,

Illara-Kanga, août 2017

Ainsi, les activités économiques à la frontière exigent un soutien financier que les femmes sollicitent auprès des institutions de micro finance. Elle peut même recourir à plusieurs sources de financements. Cependant, les activités menées par les femmes à la frontière d'Illara relèvent du secteur informel.

Toutes questions de développement relatives à la condition de la femme empruntent à l'approche genre ses principes de base. Le choix de cette approche permet de considérer les paliers du genre appliqués aux idéaux de la décentralisation qui implique une participation accrue de chaque acteur au processus du développement social et économique. Les femmes étaient considérées comme des actrices de second rang, des partenaires actives mais "vulnérables", au même titre que les personnes âgées, les handicapés, les orphelins. Dans cette optique, leur rôle était lié à la production (production des biens et services destinés à la consommation ou au commerce) ; et à la reproduction (le rôle maternel et domestique de la femme). Autrement dit, les formes d'exclusion de la femme s'appuient sur l'ancienne division du travail qui lui attribue des rôles casaniers : ménagère, mère, épouse ; leur travail n'étant donc pas valorisé ni reconnu. Dans le domaine des activités de la production économique principalement des activités transfrontalières, les femmes de la commune de Kétou ont été longtemps cataloguées comme des actrices de seconde zone. Mais avec les dynamiques commerciales à la frontière Illara-Kanga, elles ont subi ce qu'on pourrait qualifier de "sursaut féminin". Une logique sociale fondée sur l'opportunité que représente l'existence de la frontière oriente et modèle cette participation des femmes à la vie socioéconomique de la frontière. Cette approche s'inscrit dans celle de P., Bourdieu (1980 : p. 61) pour qui : « la loi sociale est une loi historique qui se perpétue aussi longtemps qu'on la laisse jouer, c'est-à-dire aussi longtemps que ceux qu'elle sert (parfois à leur insu) sont en mesure de perpétuer les conditions de son efficacité » ; et L., Wacquant , qui « distingue quatre logiques structurelles qui alimentent la pauvreté dans chacun des contextes internationaux : 1) la dualisation socioprofessionnelle et la résurgence des inégalités dans un contexte de croissance économique et de prospérité pour les autres catégories sociales ; 2) la fragmentation du salariat et les transformations du rapport salarial (l'emploi n'offrant plus de garantie contre la pauvreté) ; 3) la reconfiguration de l'Etat social et son rôle dans la stratification sociale et le maintien, voire l'augmentation, des inégalités urbaines ; 4) la concentration spatiale et la stigmatisation qui en découle » (Faure S., 2006 : P. internet [http://journals.openedition.org/lectures/299]).

Pour A.L., Sossou -Agbo (2011 : P. 7) :

« Les métropoles tissent depuis toujours des relations d'échanges par le biais des marchés économiques. La ville de Lagos, ancienne capitale économique du Nigéria ... dispose d'un immense marché de consommation qui fait la fierté des populations et des étrangers. Ville frontalière, elle bénéficie de la dynamique de mobilité

transfrontalière, de l'intégration urbaine et rurale mais aussi de la porosité des frontières entretenue par la corruption. C'est un marché non moins négligeable par sa position géographique et sa densité urbaine ».

L'économie ambiante et les résultats de multiples actions menées pour l'intégration et la promotion de la femme ont poussé ces dernières à se lancer dans un domaine qui n'était pas le leur et qu'elles investissent progressivement (E. Fourn, 2012). L'engagement des femmes dans les activités clandestines donne lieu à de multiples interprétations et ouvrent la voie à une série de réflexions qui se déclinent en termes de dynamiques féminines, de quête d'autonomie, de souci de responsabilisation. En conséquence, les femmes ont conçu plusieurs activités qui leur permettent non seulement de s'affirmer, mais aussi et surtout de s'autonomiser. C'est ce que démontre C. T. Dieye (2017 :

P.

internet

[http://endacacid.org/latest/index.php?option=com_content&view=article&id=1807:les-femmes-dans-le-commerce-informel-transfrontalier-en-afrique-de-l-ouest-de-la-frontiere-a-la-marmite&catid=638:passerelles-2017-4-articles&Itemid=20291] :

Les femmes ont trouvé dans le commerce informel transfrontalier un moyen d'échapper aux conditions de vie précaires qui caractérisent encore de nombreux pays africains, dans les zones urbaines comme rurales. Ce commerce leur a permis d'élargir leurs possibilités d'accès à des ressources autres que celles provenant des champs, en améliorant leurs revenus et en renforçant leur position sociale et économique ainsi que leur rôle au sein des ménages et de la société. L'augmentation de leurs revenus rejaillit positivement sur la société et contribue à assurer la stabilité des ménages et à atténuer les sources de conflits sociaux, y compris transfrontaliers

L'activité transfrontalière constitue, de ce fait, une source de revenus pour les commerçantes. Elle fournit des dividendes considérables aussi bien pour le bien-être de la famille grâce aux excédents tirés de leurs revenus. Cette rentabilité est surtout favorisée par la supériorité du Franc CFA (devise béninoise) sur le naira (monnaie nigériane). Toutefois, l'effectivité de la participation des femmes au développement socio-économique de leur localité est souvent entravée par des obstacles réglementaires et administratifs qui limitent l'accès au marché nigérian, et favorise le Commerce Informel Transfrontalier (CIT), moins exigeant sur la qualité des produits et objet des transactions. La demande annuelle de consommation en racines et tubercules est estimée à environ 84 millions de tonnes dont 33,2 millions de tonnes transformés artisanalement pour l'alimentation humaine, 27,8 millions pour l'alimentation animale et 23 millions de tonnes en ce qui concerne la demande industrielle et semi industrielle (LARES, 2012).

Ces dynamiques entre les femmes et le commerce transfrontalier trouvent leur fondement dans les logiques sociales construites de façon séculaire, dans un environnement physique et social qui s'y prête. Ces logiques sociales obéissent à des lois de société qui « sont des régularités historiques limitées dans le temps et dans l'espace : 'elles ne s'imposent qu'aussi longtemps que les conditions institutionnelles et dispositionnelles qui les produisent et reproduisent sont autorisées à perdurer' » ([P. Bourdieu](#) et [L. Wacquant](#), 2014). En d'autres termes, c'est l'existence de la frontière qui est à la base des théories sociales relatives aux activités économiques des femmes. Ces dernières se sont organisées en vue de profiter, pour l'amélioration de leurs conditions de vie, des atouts que leur offre cette frontière.

Conclusion

La frontière entre le Bénin et le Nigéria est un facteur de développement pour les deux Etats. Elle facilite les échanges de toutes sortes, la densité des activités économiques, et la circulation des personnes et des biens. Elle se distingue ainsi par sa perméabilité extrême, sa mobilité permanente et sa vulnérabilité grandissante.

L'espace transfrontalier bénino -nigérian, à partir de la commune de Kétou, fait de cette dernière, une zone stratégique pour l'économie des deux pays frères. A cet effet, cette recherche est une contribution à la nécessité de garantir une organisation harmonieuse et un fonctionnement équilibré des structures sociales installées. Beaucoup d'échanges transversaux de produits locaux et étrangers y sont effectués et participent ainsi, de la mobilisation des ressources financières de cette localité et de celles environnantes. Le commerce et l'agriculture à Illara constituent les secteurs les plus variés tant au niveau des activités qu'au niveau des acteurs. L'autonomisation des femmes et leur participation au développement en sont également de grands atouts. On y assiste à une animation très dense de la vie mettant en rapport aussi bien les collectivités béninoises que celles nigérianes.

Cependant, malgré les efforts de l'Etat béninois pour contrôler les dynamiques transfrontalières à Illara, la porosité des frontières demeure un sujet de grandes préoccupations, notamment par rapport à la sécurité des personnes et des biens, et à la maîtrise des devises. En perspective, cette recherche pourrait être approfondie par l'analyse du jeu des acteurs qui permettra de distinguer clairement l'apport des femmes au développement économique de la commune de Kétou.

Références Bibliographiques

1. Bagnan A., 1990, *Les aspects juridico-politiques de la frontière bénino - nigériane*, Mémoire de Maîtrise, Département des sciences Juridiques, Université Nationale du Bénin, 75 p.
2. Aborode, S.O. et Adjobo, T.D. 1993, *Impacts des échanges commerciaux avec le Nigeria sur le développement socio-économique du Bénin*, Mémoire de maîtrise, Facultés des Sciences Juridiques Economiques et Politiques, UNB, 99 p.
3. Amin, S., 1970, *L'Accumulation à l'échelle mondiale*, Éditions Anthropos, Paris.
4. Asiwaju, A.I. et Igué, O.J., 1988, *Actes de l'Atelier bilatéral Bénin-Nigéria*, Topo, Badagry, 321 p.
5. Bourdieu, P. , <https://books.google.bj/books>, P. 9, consulté à 15/05/19, 17h00
6. Bourdieu P. et Wacquant, L., 2014, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, 416p.
7. Codjia P. R., 1987, *La participation des femmes au commerce import-export au Bénin*, Mémoire de maîtrise, DGAT, UNB, 96 p.
8. Dieye C.T., 2017, « Les femmes dans le commerce informel transfrontalier en Afrique de l'Ouest : de la frontière à la marmite », in Passerelles, Volume 18 - Number 4, juin 2017, http://endacacid.org/latest/index.php?option=com_content&view=article&id=1807:les-femm

- [es-dans-le-commerce-informel-transfrontalier-en-afrigue-de-l-ouest-de-la-frontiere-a-la-marie&catid=638:passerelles-2017-4-articles&Itemid=2029](http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0031351X18300102); consultée le 20 février 2019, 15h20
9. Faure S., 2006, « Loïc Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat. Une sociologie comparée de la marginalité sociale* », *Lectures* [En ligne], *Les comptes rendus*, mis en ligne le 23 mai 2006, consulté le 15 mai 2019, 17h. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/299>
 10. Fourn E., 2012, *Genre et développement*, pp 6-7, 22.
 11. Gonzallo, G., 1986, *Le rôle de Kétou-Illara-Imèko dans les échanges transfrontaliers bénino-nigérians*, Mémoire de maîtrise, DGAT, UNB, 137 p.
 12. Igué, J.O., 1993, « Echanges et espaces de développement : cas de l'Afrique de l'Ouest », in [Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, Espaces africains en crise. Formes d'adaptation et de réorganisation, 83-84](http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0031351X18300102), pp. 19-39
 13. Koffi A., Nama L. A., Dongo K. R., Gogbé T., 2013, « Les marchés frontaliers : facteurs et témoins d'un investissement collectif marchand et public », in *European Scientific Journal*, edition vol.9, No.31 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431
 14. Piermay J L, 2005 – *La frontière et ses ressources : regards croisés in Le territoire est mort, vive les territoires !*, France, pp 203-222.
 15. Soulé, B.G. & Sanni, G., 2010, *Dynamique des échanges régionaux de céréales en Afrique de l'Ouest*, LARES, 111p.
 16. Soulé, B.G. & Yérima, B, 2009, *Le genre, les femmes et le commerce transfrontalier en Afrique*, UNIFEM, 97p.
 17. Sossou-Agbo A.L., 2011, « Dynamique territoriale à la frontière bénino - nigériane: rôle des marchés du Sud-Est », in *Les frontières mobiles /The mobile bordes, Xièmes rencontres du réseau BRIT/XITH BRIT CONFERENCE, Genève/Grenoble*, 24 P.

© 2019 Azalou, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Note Technique

Note technique sur la scolarisation des filles à l'école Fah Keita de Pelengana, région de Ségou -Mali

Soumaila Oulalé

Faculté des Sciences Sociales, Université de Ségou

Email : s_oulale@yahoo.fr/

Introduction

La lutte contre la sous-scolarisation des filles commence a apporté des résultats satisfaisants à l'école fondamentale Fah Keïta de Pélengana à Ségou. En effet, dès le seuil du 21^e siècle, l'on s'est rendu compte que le sexe féminin occupe une large place dans la politique du développement national et local. Numériquement majoritaires¹ par rapport aux hommes les femmes sont toujours invitées à jouer pleinement leurs rôles dans le développement tant macro que méso et micro. Les chercheurs sont arrivés à la conclusion que l'une des conditions de réalisation de cette mission par les femmes reste leur autonomisation économique. Cette autonomisation passe par l'octroi des outils qui puissent leur permettre de lire et d'écrire non seulement dans leur langue officielle mais aussi dans leur langue maternelle ou vernaculaire. Devant ce constat le Système des Nations Unies a élaboré des plans ambitieux de l'éducation pour tous à l'échelle mondiale et particulièrement pour les filles. Ces plans ont servi de sources d'inspiration pour les pays membres des nations unies comme le Mali. Cette préoccupation nationale a eu une réponse dans les communes rurales de la région Ségou notamment à Pélengana dans le cercle de Ségou. Pour comprendre les enjeux de la scolarisation des filles, il s'est avéré nécessaire d'interroger si la sous-scolarisation des filles est encore d'actualité à l'école Fah Keïta de Pélengana ?

¹ RGPH : 2009

L'objectif principal de cette note technique est d'inviter l'Etat et ses partenaires à prendre les filles et les garçons sur le même pied d'égalité dans l'espace scolaire en matière d'appui matériel et financier pour prévenir et éviter la déperdition et la déscolarisation des garçons.

Les résultats d'un mémoire encadré à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Ségou a suscité en nous la conception et l'élaboration de cette note à l'intention des autorités et des partenaires de l'école. Cette intention a eu un écho favorable à l'issue d'un entretien informel que nous avons eu avec deux jeunes garçons dans un véhicule de transport en commun sur la route de Bamako.

1) Aperçu de la trajectoire de l'école Fah Keïta de Pélengana

Le village de Pélengana était une localité de 800 habitants environ dans les années 1980² qui se situait à quelques cinq (5) kilomètres de la ville de Ségou. Ce village était traversé de façon longitudinale par la route nationale numéro 6 en allant vers Mopti. Depuis les années 1985, ce village ne cesse de s'étendre spacieusement grâce aux lotissements de cette décennie. Aussi l'augmentation de la population nécessitait-t-elle la création d'une école. Par ailleurs, la distance que parcourait toute une masse de pupille vers les écoles de Sônikoura et d'Hamdallaye était énorme pour les jeunes enfants.

Or la volonté des autorités a toujours été de rapprocher les apprenants de leur milieu de vie en vue de scolariser le maximum d'enfants et de lutter contre leur déperdition scolaire. Ces quelques raisons parmi tant d'autres ont suscité la création d'une école à Pélengana. Ainsi les premiers jalons ont été jetés en juillet 1986. L'école fondamentale Fah Keita a été créée et ouverte le 24 septembre 1986 et son premier directeur fut Monsieur Fah Keita. L'école a très vite connu du succès dès sa deuxième année de création. Déjà en 1987-1988 une salle de fortune a été louée par l'Association des Parents d'Élèves pour abriter une seconde 1^{ère} année.

2) Effectif désagrégé par école et par sexe du groupe scolaire Fah Keïta

A partir de l'année scolaire 1990-1991, la double cohorte des classes s'étendra jusqu'en 5^e année, puis à la 6^e année en 1991 -1992. Ce qui a suscité l'éclatement de l'école fondamentale en écoles A

² Témoignage d'un notable de Pélengana

et B.

Depuis 2009, l'école Fah Keïta compte trois premiers cycles et un second cycle.

Le tableau ci-dessous indique l'effectif du groupe scolaire Fah Keïta en 2018 par école et par sexe.

Tableau : effectif des élèves des écoles du groupe scolaire Fah Keita de Pélengana

Sexe et effectif Écoles	Filles		Garçons		Total	
	EFF	%	EFF	%	EFF	%
Ecole A	221	9,90	229	10,26	450	20,17
Ecole B	290	13	280	12,55	570	25,54
Ecole C	213	9,54	220	9,86	433	19,40
Second cycle	419	18,78	359	16,09	778	34,87
Total	1143	51,23	1088	48,76	2231	100

Source : Aïssata Dembélé, 2018- Quelques implications de la scolarisation des filles : le maintien et l'achèvement du cycle fondamental, FASSO,US de Ségou, Page 32

Commentaire :

Ce tableau révèle qu'il y avait plus de filles scolarisées que de garçons à l'école Fah Keita en juin 2018. En effet, sur ses 2231 élèves, il y avait 1143 filles soit 51,23% de l'effectif total.

A regarder de près ce pourcentage est l'image de la stratification de la société malienne en général dans la mesure où généralement les femmes représentent 51 à 52%³ de la population malienne totale.

Ce qui voudrait dire que dans ce groupe scolaire, la parité entre les filles et les garçons semble être respectée.

Signalons cependant que ces données de l'école Fah Keïta cache tout de même une certaine disparité entre les effectifs des filles et des garçons des écoles de ce groupe scolaire de Pélengana. En interrogeant les effectifs de chacune des écoles, l'on se rend compte qu'à :

- l'école A, sur 450 élèves il y avait 221 filles soit 49% de l'effectif total de l'école "A" contre 229 garçons soit 51%. Ce qui sous-entend qu'il y avait plus de garçons que de filles dans cette école du groupe scolaire Fah Keïta. Ces données montraient que la sous-scolarisation des filles n'était pas encore totalement résolue à l'école "A" par

³ RGPH 2009

conséquent, les autorités scolaires et leurs partenaires sont invités à faire en sorte qu'il y ait l'équité entre l'effectif des filles et celui des garçons dans cette école du groupe scolaire Fah Keita de Pélengana ;

- l'école "B", sur 570 élèves il y avait 290 filles soit 51% de l'effectif total de l'école "B" contre 280 garçons soit 49 %. Ce constat nous permet d'affirmer qu'il y a plus de filles que de garçons à l'école "B". Ce qui est contraire aux constats de l'école "A". Les acteurs de la scolarisation sont par conséquent invités à se mettre en synergie afin d'établir un certain équilibre entre l'effectif des garçons et celui des filles dans cette institution éducative fondamentale;

- l'école "c" comptait 433 élèves sur lesquels 213 sont des filles soit 49 % et 220 garçons soit 51%. Ces proportions prouvent à suffisance qu'il y a plus de garçons que de filles à l'école "C". Ici les filles fréquentent moins que les garçons. Ce constat nous invite les autorités et leurs partenaires à mettre en place un outil pour corriger ce déséquilibre entre l'effectif des filles et des garçons dans cette école Fah Keïta de Pélengana ;

- le second cycle disposait de 778 élèves comme effectif total et les filles sont au nombre de 419 soit 54% de l'effectif total du second cycle et les garçons 359 soit 46 %. Ce qui nous donne l'opportunité de constater qu'il y avait plus de filles que de garçons au second cycle en 2018. De ce fait les décideurs scolaires sont invités à s'investir pour mettre en place un système qui puisse leur permettre de comprendre les raisons de ce déséquilibre pour le corriger en matière de maintien et d'achèvement du cycle fondamental par les apprenants de cette école.

En attendant ce dispositif, essayons de voir ce qui se trouve à la base de ce déséquilibre entre l'effectif des enfants des deux sexes à l'école Fah Keïta.

3) Les intervenants en faveur des filles au groupe scolaire Fah Keïta de Pélengana

Les filles scolarisées au groupe scolaire Fah Keïta bénéficient de l'appui d'un principal partenaire à savoir : l'ONG Éducation pour le Développement de la Petite Enfance (EDUCO). Quelles sont les stratégies d'intervention de ce partenaire privilégié du Groupe Scolaire Fah Keïta ?

Selon l'EDUCO les filles sont appuyées à travers des bourses. Ces bourses sont constituées de fournitures scolaires, des tenues, la prise en charge des frais de récréation (5000f par filles et par mois pendant l'année scolaire), l'organisation des cours de soutien en faveur des filles. Aussi, les mamans de ces filles sont-elles organisées en groupements formels autour d'une épargne pour le changement (EPC).

Cependant cette ONG est confrontée à certaines difficultés. La difficulté majeure de l'EDUCO dans la scolarisation des filles est le manque d'assiduité des mamans dans le suivi de leurs filles afin qu'elles soient régulières à l'école.

La solution adoptée pour surmonter ces difficultés sont :

Les activités de sensibilisation sur les enjeux de scolariser les filles à travers des émissions radiophoniques, l'organisation de la journée commémorative de la femme, le renforcement des capacités des filles et de leurs mamans sur la santé de la reproduction.

Selon l'EDUCO, les appuis ont atteint des résultats positifs. En effet, toutes les filles enrôlées au début du projet, aucune d'elle n'a abandonné l'école. Par ailleurs, la moitié de ces filles ont réussi aux épreuves du Diplôme d'Études Fondamentales (DEF) session de juin 2018. Les enquêtés estiment que « ce résultat est satisfaisant dans la mesure où le projet n'a encore que trois (3) ans ⁴ ».

Les perspectives de leurs appuis sont entre autres :

- la prise en charge de la scolarisation des filles à travers l'organisation de leurs mères autour des activités génératrices de revenu ;
- la participation du groupement des mères aux ateliers ;
- le renforcement des capacités des membres des groupements des mères en montage de projets.
- la recherche de financement par les groupements dans le cadre de la réalisation de projets montés à leur niveau.

En examinant de près, on constate que l'EDUCO appuie les filles tant au niveau de l'équipement que de façon financière. Cette activité vise la régularité des filles à l'école en vue d'augmenter leurs prestations scolaires. En approfondissant les analyses, on peut donc soutenir que ce partenaire vise

⁴ Aïssata, Dembélé 2018- Quelques implications de la scolarisation des filles : le maintien et l'achèvement du cycle fondamental, Séguo, Université de Séguo, Faculté des Sciences Sociales, DER Lettres, Langues et Arts, mémoire de Licence en Communication des Organisations, Page 42

non seulement à augmenter le taux de scolarisation des filles mais aussi à les maintenir à l'école jusqu'au terme du cycle fondamental. Cette stratégie laisse pour compte les garçons.

Renchérissant sur cette idée, un des élèves ayant abandonné l'école a soutenu « *je suis d'une école de la région de Mopti. Mon école se trouve dans mon village qui se situe entre Fatoma et Konna sur la route de Gao. Dans mon école, seules les filles et leurs mères bénéficient de l'appui des partenaires. Nous, les garçons, sommes laissés de côté. Est-ce parce que nous sommes garçons que nos mamans et nous n'avons droit à rien ? Pour soulager ma maman, je me rends à Bamako pour travailler et lui venir en aide. Je ne suis pas seul à agir ainsi. C'est pourquoi dans mon école, à part les petits garçons, tous les autres ont préféré abandonner l'école pour aller à l'exode à cause de façon de traiter différemment les filles et les garçons.* ⁵ »

Allant dans ce sens, son voisin a ajouter : « *je suis de la même zone que A. Boré, nous vivons la même situation. Sauf que chez nous, l'attitude des partenaires offusque même les jeunes garçons qui préfèrent s'adonner à l'école buissonnière avec la complicité de leurs parents que de fréquenter régulièrement l'école. La raison fondamentale de mon abandon scolaire est que je fais la même classe que ma demi-sœur dont la mère bénéficie de l'appui des partenaires tandis que la mienne ne gagne absolument alors que nous sommes tous des élèves. Ma mère n'arrive pas du tout à comprendre cette discrimination. Pour éviter qu'elle ne s'offusque, j'ai préféré abandonner l'école pour aller travailler à Bamako, dans l'espoir que je vais trouver un bon travail et l'envoyer régulièrement le prix du savon.* ⁶ »

Dans ces propos, il faut surtout retenir que l'enfant souhaite qu'on lui traite sur le même pied d'égalité que sa camarade de classe ou d'école. Par ailleurs, les parents des enfants suivent de près le traitement de leurs enfants à l'école. Tout comportement discriminatoire ou d'exclusion à l'égard d'un enfant ou d'un groupe d'enfants trouve un écho sonore dans la société particulièrement auprès des mères, puis des pères avant de se disperser dans le reste de la société.

Dans les propos des interlocuteurs, il faut également retenir que les intervenants n'ont pas tenu compte de l'organisation et le fonctionnement de la société notamment les statuts, les rôles et les relations interpersonnelles. En effet, la majorité des sociétés malien sont des sociétés polygyniques. Cette situation ou souvent cette réalité sociale est à la base de plusieurs conflits latents

⁵ A. Boré. 2019. 13 ans, Témoignage informel recueilli, le 25 septembre 2019.

⁶ O. Goro. 2019. 14 ans et demi, Témoignage informel recueilli, le 25 septembre 2019.

et ouverts dans les unités sociales ou les unités de production voire dans tout le village. Ainsi, chaque innovation peut envenimer ces conflits sous des formes multiples et imprévisibles auxquelles on ne s'attendait pas. Cette déperdition scolaire des garçons n'était pas prévue encore moins voulue par les intervenants pour lesquels les garçons bénéficient plus de soutien social en matière de fréquentation scolaire que des filles. Cette analyse prouve à suffisance que cette perception ou représentation n'est pas toujours vérifiée dans les sociétés maliennes.

Conclusion

Avec cette note, l'on peut soutenir que la conviction populaire qui soutient que plus on avance dans le cycle scolaire moins le nombre de filles diminue par rapport au nombre de garçons est indéfendable au groupe scolaire Fah Keita de Pé lengana dans la mesure où le second cycle de cette institution scolaire enregistre plus de filles que de garçons.

Ce qui montre à souhait qu'on a plus de problèmes à maintenir et à faire achever le cycle fondamental par les garçons que par les filles. Ce constat suppose que les tendances sont en train d'être renversé à Pé lengana du moins au groupe scolaire Fah Keïta. Les partenaires sont par conséquent invités à revoir leurs stratégies d'intervention. En effet, en voulant établir l'équité et la parité entre les filles et les garçons dans l'espace scolaire, l'on risque d'exclure les garçons. Les témoignages des acteurs qui ont vécu cette situation prouvent à suffisance que la stratégie d'appui des filles aboutit à une déscolarisation des garçons dans certaines sociétés. Pour l'éviter ou le contenir il faut aller vers l'application des normes de la parité en vue de faire en sorte que les filles et les garçons bénéficient des mêmes faveurs pour les maintenir tous à l'école. Cette stratégie permettra certainement d'offrir les mêmes opportunités aux deux sexes d'achever le cycle fondamental. Nous estimons pour notre part qu'en faisant du slogan scolarisation universelle des enfants une réalité, les défis du maintien et de l'achèvement du cycle fondamental par le maximum d'apprenants seraient enfin une réalité dans les écoles maliennes/.

Références bibliographiques

Aïssata, Dembélé. 2018. Quelques implications de la scolarisation des filles : le maintien et l'achèvement du cycle fondamental, Ségou, Université de Ségou, Faculté des Sciences Sociales, DER Lettres, Langues et Arts, mémoire de Licence en Communication des Organisations, 57 Pages

A. Boré. 2019. 13 ans, Témoignage informel recueilli, le 25 septembre 2019.

Institut National de la Statistique .2011. 4ème. Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH) 2009 série démographique, Ministère de l'Économie des Finances.

O. Goro.2019. 14 ans et demi, Témoignage informel recueilli, le 25 septembre 2019.

© 2019 Oulale, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Lay Summary

Les pratiques et connaissances sur les cultures indigènes sont mieux adaptées aux effets du changement climatique: Conception d'un système de capture de ces pratiques sur le sorgho au Kenya

Macire Kante

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Bamako, Mali

macirekante@cnrst.edu.ml

1. Message Principal



Figure 1. Application développée

Source : Oboko et al. (2016)

Nous avons développé et déployé à Tharaka au Kenya une application sur téléphone portable/smartphone (voir figure 1) qui suit le paysan tout au long du cycle de production et fournit des informations pertinentes au niveau actuel du processus de production, ce qui facilite la mise en œuvre de la pratique proposée par ce paysan sur la culture indigène du sorgho. L'utilisation de l'application par les paysans, les agents de vulgarisation agricole, les chercheurs, et les fournisseurs d'intrants agricoles a été jugée satisfaisant

par 75% de ces utilisateurs. L'usage de l'application a permis aux paysans d'intégrer leurs pratiques et connaissances aux cultures traditionnelles notamment celle du Sorgho. « Ces cultures traditionnelles ont le potentiel de contrecarrer l'insécurité alimentaire en raison de leur tolérance à la sécheresse et de leur capacité à prospérer sous une large gamme de sols » a dit Prof Oboko et al., (2016).

2. Comment est-on parvenu au message principal

Le processus ayant abouti à l'application est résumé par le schéma ci-dessous (figure 2). La figure 3 montre l'interaction globale du système.

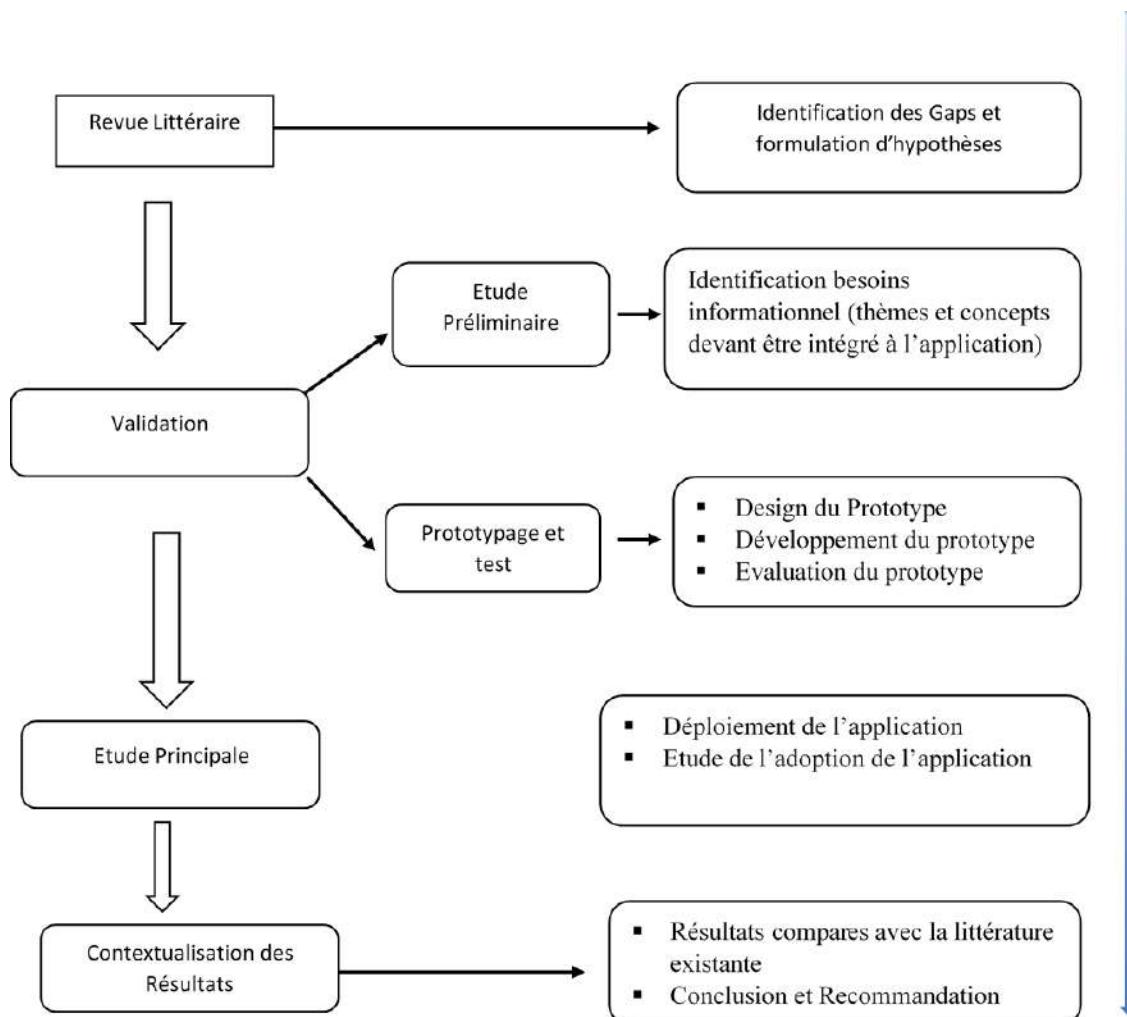


Figure 2. Design de l'Etude
Source: Maciré Kante (2016).

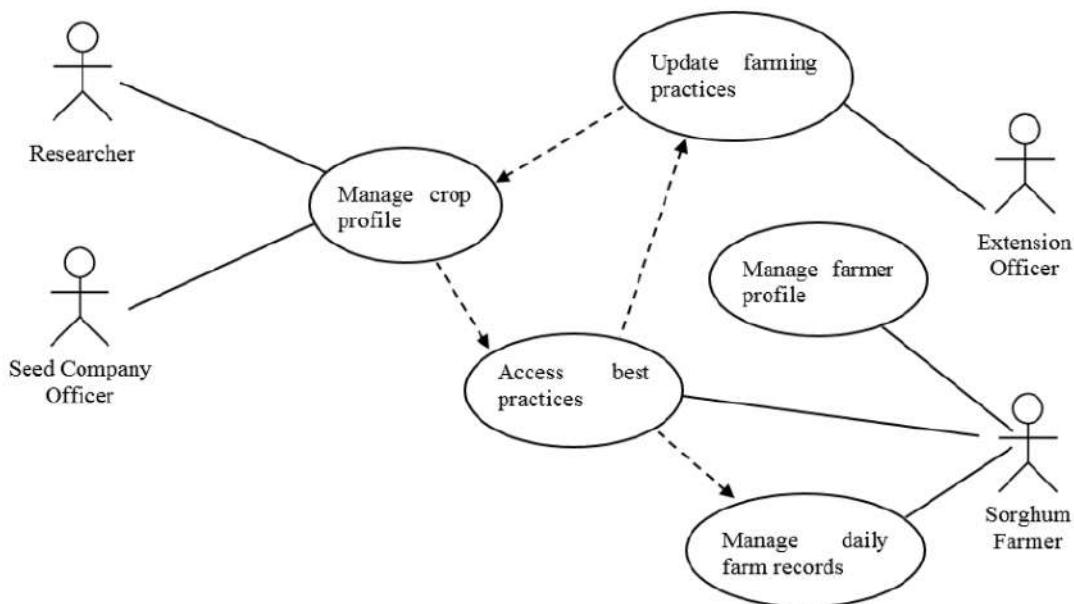


Figure 3. Interaction du système

Source: Maciré Kante (2016).

3. Rappel de la Problématique

La littérature récente [1–3] a montré qu'une stratégie de sécurité alimentaire qui dépend entièrement de cultures exotiques est certainement vouée à l'échec. En effet, ces cultures exotiques sont fortement affectées par des pluies sporadiques. C'est pourquoi, Il est nécessaire de passer à des cultures indigènes qui sont plus tolérantes aux conditions météorologiques imprévisibles. Parmi ces cultures indigènes, le sorgho occupe une place prépondérante en Afrique Subsaharienne [1-4]. Cependant, la question de l'agriculture traditionnelle notamment les pratiques et connaissances des cultures indigènes est restée limiter aux connaissances autochtones [5] c'est-à-dire qu'elle est généralement détenue par les adultes (paysans) et transmise aux jeunes générations de bouche à oreille, la pratique et le système éducatif informels.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier les téléphones portables, peuvent jouer un rôle important pouvant combler le manque de connaissances en matière d'information. Lorsque ces TIC sont intégrées dans des systèmes de parties prenantes plus larges,

elles peuvent favoriser le développement et la croissance agricole. D'après une étude [6], l'utilisation du téléphone portable par les paysans permet de couvrir jusqu'à 67% de leurs besoins en informations agricoles. Ainsi, cette étude avait pour but de concevoir, développer et déployer un Système de Gestion des Connaissances (KMS) utilisant les téléphones portables pour collecter des pratiques et des connaissances sur les cultures traditionnelles (sorgho) au Kenya, à partir du cas de la région de Tharaka.

Références

- [1] Oboko R, Kimani J, Kante M, Chepken C, Wario R, N. Kiai R. A knowledge management system for indigenous crops production: case of sorghum farming in south Tharaka, Kenya. *AIMS Agric Food* 2016;1;(4):439–54. doi:10.3934/agrfood.2016.4.439.
- [2] Erenstein O, Kassie GT, Mwangi W. Comparative analysis of maize based livelihoods in drought prone regions of eastern Africa: Adaptation lessons for climate change. In: IFPRI, editor. *Increasing Agric. Product. Enhancing Food Secur. Africa New Challenges Oppor.*, Addis A: 2011, p. 1–13.
- [3] Glendenning CJ, Ficarelli PP. The Relevance of Content in ICT Initiatives in Indian Agriculture. 2012.
- [4] Kante M, Oboko R, Chepken C. An ICT model for increased adoption of farm input information in developing countries: A case in Sikasso, Mali. *Inf Process Agric* 2018;6;(1):26–46. doi:10.1016/j.inpa.2018.09.002.
- [5] Kilongozi N, Zabron Kengera S, Leshongo A. *The Utilization of Indigenous Knowledge in Range Management Livestock Productivity and Food*. Rome: 2005.
- [6] Lenoir M, Dagano MJ. *Augmenter la production agricole à travers les TIC Leçons apprises d'une fédération paysanne Burkinabè*. Haye: 2010.

Article de Vulgarisation

La vulgarisation du maraîchage comme moyen de lutte contre l'émigration des jeunes à Bancoumana¹

Soumaila Oulalé

Faculté des Sciences Sociales, Université de Ségou

Email : s_oulale@yahoo.fr/

Pour amorcer les Objectifs du Développement Durable à Bancoumana, il faut promouvoir le maraîchage et le mettre à la portée de toutes et de tous ses jeunes. La maîtrise de l'eau par la restauration des ouvrages initiés par le colonisateur au niveau des bras du fleuve et des rigoles qui l'arroSENT paraît une des conditions indispensables pour pérenniser la source de vie dans les espaces maraîchers de cette localité du Mandé. Ainsi les jeunes migreront moins et s'orienteront massivement vers les exploitations légumières. L'économie locale sera boostée entraînant une osmose méthodique entre la structure sociale et les techniques de production des biens et des services.

Mots clés : jeunes ; maraîchage, maîtrise de l'eau, l'économie, société.

Introduction

Le maraîchage reste l'une des principales activités des acteurs producteurs de Bancoumana. Certains estiment d'ailleurs que dans ce chef-lieu de commune, les habitants peuvent passer toute l'année dans cette activité agricole. Avec la détérioration des ouvrages de retenue d'eau de cette localité, le maraîchage quoique populaire est en train de devenir une activité exclusive. Seuls ceux qui sont suffisamment équipés peuvent le mener durant toute l'année avec des revenus satisfaisants. Il faut cependant rappeler que cet investissement économique n'a pas toujours existé à Bancoumana. Elle a une histoire et est actuellement confrontée à certaines difficultés.

Cet article vise à restaurer les ouvrages hydrauliques de Bancoumana en vue de vulgariser le maraîchage dans ce village.

¹ Ce texte s'inspire des travaux réalisés en mai 2018 au compte de l'Association Dambé ani So Bara de Bancoumana et l'Association A Bareca Nandré de l'Italie. La possibilité a été donnée au chercheur d'utiliser les résultats de l'étude à des fins scientifiques.

Pour atteindre cet objectif, il abordera respectivement :

- le cadre méthodologique et conceptuel de l'étude;
- la trajectoire du maraîchage à Bancoumana ;
- le témoignage d'un producteur maraîcher à Bancoumana ;
- la promotion du maraîchage comme outil de lutte contre l'émigration juvénile ;
- l'émigration de la couche juvénile comme moyen de soutien familial : le transfert de revenu ;
- quelques stratégies de valorisation du maraîchage à Bancoumana ;
- le maraîchage : une stratégie de maintien de la couche juvénile à Bancoumana.

Comment a-t-on procédé pour élaborer cet article ?

1) Le cadre méthodologique et conceptuel de l'étude

Il montrera la méthodologie utilisée au cours de ce travail et l'opérationnalisation des concepts.

La méthodologie : pour mener cette étude, une recherche exploratoire a été menée sur le site de l'étude. La recherche documentaire a permis de consulter les documents disponibles sur le thème.

L'observation participante a été menée de façon séquentielle tant dans le village que dans la plaine pour comprendre les réalités géophysiques du terrain, la vie et les activités des maraîchers. Les entretiens semi directifs ont été les techniques de collecte des données auprès d'une vingtaine de productrices et de producteurs âgés de 18 à 50 ans dont huit (8) femmes et douze (12) hommes. Le guide d'entretien utilisé comme outil de récolte des données a été bâti sur les items relatifs au sujet de l'étude. La taille de l'échantillon a été déterminée par le principe de la saturation horizontale auprès du public cible. En effet, avec ce principe, les enquêtés ne font que revenir sur ce qui a été déjà évoqué les prédecesseurs. Ce qui autorise humblement le chercheur à ne plus poursuivre les entretiens semi-directifs².

Choix du site : Deux raisons fondamentales sont à la base du choix de Bancoumana. D'abord il avait fait l'objet d'une étude similaire. Le retour sur le même site facilite l'imprégnation du chercheur sur le terrain et lui permet d'avoir les données plus fiables et plus pertinentes.

Ensuite montrer aux partenaires la nécessité d'utiliser les résultats de cette précédente étude en vue d'amorcer les mécanismes du développement durable dans cette commune rurale du Mali.

Le traitement et l'analyse des données ont eu lieu d'abord par l'exploitation des verbatims en fonction des items puis selon les unités de signification. Le texte obtenu à partir de ce travail a été compilé à certaines données quantitatives obtenues à partir d'une étude menée par nous même sur le même sujet sous la commande de l'association Dambé ani so bara de Bancoumana et l'association A Bareca Nandré de l'Italie qui nous ont autorisé à utiliser les données à des fins pédagogiques et scientifiques.

Les bénéficiaires : Les producteurs de Bancoumana et plus particulièrement les jeunes âgés de 18 à 50 ans.

(pourquoi ce choix ?)

Le choix de ces classes ou tranches d'âge s'explique par le fait qu'ils sont les bras valides de

² Alami, Sophie ; DESJEUX, Dominique. ; Garabuau-Moussaoui, Isabelle. 2009. Les méthodes qualitatives, Paris, Que sais-je ? PUF.

Bancoumana. Ils exploitent les champs, les espaces maraîchers, les jardins. Par ailleurs, les jeunes filles et les jeunes garçons de dix-huit (18) ans et plus sont au cœur de la production des biens et des services dans ce chef-lieu de commune. Au-delà de cinquante (50) ans, les hommes et les femmes n'émigrent plus. Ils se contentent de ceux qu'ils obtiennent au village. En mettant le maraîchage à leur portée, l'hémorragie des ressources humaines va profondément s'amoindrir.

Les intervenants : la mairie, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les partenaires au développement et les Organisations Non Gouvernementales.

Comment avons-nous opérationnalisé ce concept ?

Conceptualisation ou opérationnalisation des concepts

Dans cet article, nous sommes dans la mouvance de la vulgarisation agricole.

La vulgarisation

Selon le dictionnaire français Larousse, vulgariser, c'est « mettre à la portée de tous » et les mots « la vulgarisation agricole » paraissent devoir être considérés comme un raccourci de l'expression « la vulgarisation du progrès technique, économique et social en agriculture ». Par conséquent, il n'y a véritablement vulgarisation que si le progrès est mis à la portée de tous. Ainsi, lorsqu'on ne vise qu'à toucher un nombre limité d'agriculteurs, il ne s'agit plus de vulgarisation mais d'action technique. Dans cet article, nous souhaiterions que le maraîchage soit à la portée de toutes et de tous à Bancoumana.

Le maraîchage :

Selon, le dictionnaire Larousse, le maraîchage, ou l'horticulture maraîchère ou agriculture maraîchère est la culture des légumes, des végétaux à usage alimentaire, de manière professionnelle, c'est-à-dire dans le but d'en faire un profit ou simplement d'en vivre, ce qui le distingue du jardinage. Au cours de ce travail, lorsque nous parlons du maraîchage, nous voulons parler de la pratique de la culture des légumes par les habitants pendant toute l'année.

Dans cet article la vulgarisation maraîchère, voudrait dire de mettre le maraîchage à la portée de toutes les productrices et de tous les producteurs de Bancoumana par la maîtrise de l'eau et la disponibilité des terres maraîchères. Si cette condition n'est pas réunie, la jeunesse désœuvrée sera tenue d'aller se faire occupée ailleurs, c'est ce que nous appelons émigration au cours de ce travail.

Comment le maraîchage est-il-devenu une activité primordiale dans ce village malinké du cercle de Kati ? Que faut-il faire afin qu'il devienne un outil de maintien des jeunes dans leur village

Nombre, sexe, catégorie socioprofessionnelle des enquêtés et leur localité ?, faire ressortir les résultats de la méthodologie.

Somme toute, les techniques d'entretien non directif et semi-directifs et l'outil guide d'entretien ont permis de collecter les données auprès d'une vingtaine de personnes toutes des maraîchers dont huit (8) femmes. La taille de chaque genre d'enquêtée a été déterminée par le principe de la saturation. Le cadre conceptuel a permis d'opérationnaliser les outils de recherche sous forme de guide d'entretien autour des items élaborés en fonction des objectifs de l'étude.

2) La trajectoire du maraîchage à Bancoumana³

La prospérité d'antan de Bancoumana est partie de sa toposéquence⁴ et de l'avènement de l'Office

³ Ces propos viennent des recoupements des entretiens que nous avons eus sur le terrain de février à mai 2018

⁴ Bancoumana se situe à proximité d'une plaine communément appelée (*lè*)

de la Haute Vallée du Niger dans les années 1950 au Soudan Français. L'ingénieur français Lafary, lors de sa visite de prospection dans la zone de la Haute Vallée du Niger a constaté que Bancoumana est un château d'eau du mandé. En effet, lorsqu'il pleut, les eaux de ruissellement quittent la colline d'émanation du Mont Manding pour descendre dans la rivière de ce village avant de regagner les eaux du fleuve Djoliba. A l'époque, deux paradoxes sévissaient à Bancoumana à savoir : la disette récurrente de juillet, août, septembre et les périodes mortes des producteurs qui leur permettaient de se retirer sur les miradors desservis par les ombres épaisse des arbres ou les hangars construits à cet effet. Déçu de ce paradoxe, l'ingénieur a lancé un défi aux notables, « *je vais détruire tous vos miradors et vos hangars de retraite. Je vais les casser tous* ».

Emporté par ce défi audacieux, un des notables avait affronté l'ingénieur téméraire en ces termes « *personne ne peut détruire nos miradors encore moins nos lieux de repos journalier.* » Cet emportement du notable prouve à suffisance que l'ingénieur n'avait été compris par ses interlocuteurs de l'époque.

Après, les études de faisabilité, l'ingénieur s'est investi auprès des bailleurs pour mobiliser des fonds nécessaires pour édifier deux petits ouvrages de retenue d'eau. Ces ouvrages ont permis la maîtrise totale de l'eau durant les douze mois de l'année dans la rivière ou le (*lè*) du village.

En effet, les énormes lames d'eau qui quittaient les monts mandings pour descendre dans le lit du fleuve Djoliba étaient maintenues dans la rivière. Ce n'est que le surplus qui était déversé dans le fleuve.

Cette maîtrise de l'eau a offert l'opportunité de pratiquer la culture du riz pendant l'hivernage et le maraîchage pendant la période morte car l'eau était pérenne dans la grande mare pendant toute l'année. Les notables n'avaient plus le temps de fréquenter les miradors encore moins les hangars et les arbres ombragés. Ces espaces soigneusement aménagés pour la retraite des personnes âgées se sont abîmés progressivement jusqu'à disparaître complètement faute d'entretien et de réhabilitation. La disette et la période de soudure étaient devenues des tristes souvenirs à Bancoumana. L'ingénieur Lafary venait ainsi de relever le défi qu'il avait lancé lors de sa visite exploratoire sans prendre une hache. Il leur a en effet donné une occupation qui leur avait fait oublier le mirador et les arbres ombragés.

Cette faveur a permis au village d'enregistrer plus d'immigrés et les allochtones ont eu tendance à dominer les autochtones en se confondant à eux. Les allochtones au lieu de s'installer à part ont intégré le groupe social de leurs logeurs. Si bien qu'il est difficile pour un non averti de distinguer un autochtone d'un allochtone.

Actuellement, cette infrastructure est caduque et vétuste. C'est pourquoi elle a complètement cédé. Les habitants du village s'investissent pour la restaurer sans succès. Plusieurs partenaires leur ont promis de récupérer les équipements sans honorer leur engagement. Quoiqu'il en soit, cette infrastructure ne joue plus sa fonction de retenue d'eau. Par conséquent, lorsqu'il pleut, les lames d'eau quittent les collines et continuent leur chemin pour se déverser dans les eaux insatiables du fleuve Djoliba, sevrant ainsi Bancoumana et ses banlieues de ses réserves d'eau alimentaires et nourricières. Le système de retenue d'eau et d'irrigation de Bancoumana n'est plus opérationnel et sa rivière tarit complètement. La nappe phréatique se retire dans le tréfond de la terre. Les puits n'ont plus d'eau à partir du mois de mars ou d'avril.

Le fleuve qui aurait pu secourir la communauté est aussi en train de se rétrécir progressivement d'année en année à cause des activités de « dragage » pour la recherche des pépites d'or, l'exploitation du sable et du gravier dans le lit du fleuve pour les travaux de construction ainsi que

les effets néfastes de l'érosion. Ce qui désœuvre complètement la jeunesse qui n'a plus d'autre solution que d'émigrer.

Malgré cette situation lamentable, certains laborieux producteurs de Bancoumana continuent tout de même à s'investir pour mener des activités de maraîchage. Une bonne partie de leur revenu vient du maraîchage.

3) Témoignage d'un producteur maraîcher de Bancoumana

Se penchant sur les avantages du maraîchage dans son unité de production, un des producteurs de Kolowouléna a soutenu qu'à Bancoumana, dans le cadre des activités maraîchères, les producteurs prennent deux (2) mois de vacance à savoir : septembre – octobre ; pour faire les pépinières. Si non, tout le reste de l'année est consacré au maraîchage malgré le manque d'eau.

Les spéculations maraîchères régulièrement exploitées à Bancoumana

Elles sont entre-autres : la pomme de terre, le gombo, le concombre, l'aubergine et la betterave.

Revenu monétaire brut de l'exploitation :

Rappelons que selon le module de formation du Conseil à l'Exploitation Agricole Familiale (CEF), le revenu monétaire brut de l'exploitation est la valeur de la production des cultures de rente plus la valeur de l'excédent céréalier estimée au prix du marché et autres recettes (tracteur, batteuse, attelage...). Faute d'avoir à notre disposition toutes les données requises, pour calculer le revenu monétaire brut d'une exploitation, nous nous sommes contenté de ce qu'on trouve sur place.

Le prix moyen de vente de certaines spéculations maraîchères à Bancoumana :

1kg de banane = 150 FCFA ;

Aubergine= 10 000FCFA à 12500FCFA le sac de cent kilos en saison sèche mais moins de 5000FCFA en période hivernale.

Le Kg de l'anacarde ou sômô kolo est de 650 FCFA soit 650 000FCFA la tonne.

Pour être plus précis, un enquêté a rappelé « *le maraîchage est une pratique agricole individuelle et privée pour tout homme marié et ses enfants mâles non mariés. Lorsque le producteur a des jeunes garçons, il travaille seul dans son jardin tel est mon cas. Mes premiers enfants ont été des filles. Les garçons sont très jeunes. Mes spéculations maraîchères sont entre autres : la citrouille ou de (l'aubergine locale) ; le gombo ; le concombre ; l'oignon et le piment. Je propose le coût de production et les recettes de mes différentes spéculations me reviennent entièrement.*

 »

Culture de l'Oignon pour une campagne :

Semence : 25000FCFA

Engrais : 4 sacs de 50 kg en raison de 15000FCFA le sac

Coût des intrants 60000 FCFA + 25000 FCFA=85000 FCFA

Recette/revenu : 1 tonne : 200000FCFA-85000FCFA = 115 000 CFA

Piment : 1 sac d'engrais 15 000 FCFA

Recette : 4 sacs en raison 5000 FCFA/sac soit 20000FCFA

Revenu : 20000FCFA-15000FCFA = 5000FCFA

« *La culture du diakhatou (aubergine traditionnelle) ou n'gognô ne concerne que les femmes.* »
Soutient un producteur.

Généralement, la culture de la tomate ne m'apporte pas assez voire rien du tout.

Gombo : 1 sac d'engrais à 15 000FCFA

Recette : 4000FCFA x 30 sacs/1sac = 120 000FCFA

Revenu : 120000FCFA -15000FCFA = 105000FCFA

Melon : dépense 1 sac d'engrais/15000FCFA

Recette 7 sacs en raison de 20000FCFA par sac.

20000FCFA x 7 = 140000 FCFA

Revenu : 140000FCFA-15000FCFA= 125 000FCFA

Revenu par campagne : 125000FCFA+105000FCFA +5000FCFA +115000FCFA=350000FCFA

Ainsi à chaque fin de campagne, je réalise cette recette. Nous faisons au moins trois campagnes par an.

Ainsi chaque année, malgré que nous soyons confrontés à une détresse criarde d'eau, je réalise chaque année une recette moyenne de 350000FCFA x 3 = 1050000FCFA.

Ce témoignage montre à suffisance que le maraîchage reste une des activités majeures des producteurs de Bancoumana et une de leurs principales sources de revenu. En le valorisant par une maîtrise méthodique d'eau l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la précarité seront des réalités dans cette commune rurale du cercle de Kati dans la région de Koulikoro. Toutefois ce témoignage à certaines insuffisances. D'abord, la superficie exploitée n'est pas connue et le coût de la production n'est pas déterminé. Précisons que ce témoin est un chef de ménage et qui par conséquent a facilement accès aux rares terres exploitables qui se tiennent à proximité des points d'eau.

Donner aussi les opinions et suggestions des services techniques et ONG

Selon ET ingénieur agronome, le maraîchage reste l'un des moyens les plus sûrs de lutte contre la pauvreté. En effet, l'échalotte, dont parle le maraîcher, dans les conditions normales donne en moyenne 19 tonnes à l'hectare mais les conditions de conservation sont très difficiles. C'est pourquoi, certains vendent leur production dès la récolte en raison 150 à 200 FCFA par kilogramme. En conservant la production pour la vendre en août à 400 FCFA. Dans ce cas, elle perd au moins 50% de son poids. Toutefois pour les semences, le prix grimpe à 750 FCFA par kilogramme.

Pour ce qui est de l'oignon, la conservation est difficile au Mali. C'est pourquoi, elle est importée. Ceux qui la produisent la vendent à bord champ ou juste après la production.

Pour ce qui est du piment, le rendement est de sept (7) tonnes par hectare et coûte 750 FCFA le kilogramme à la production. En le conservant, le prix devient très fluctuant. Tu peux acheter le piment aujourd'hui à 100 FCFA et l'avoir demain à 200FCFA. Cette fluctuation du prix dépend surtout de l'offre et de la demande.

Pour ce qui concerne le diakhatou, le gombo et le melon les statistiques nationales sont très timides sur ces spéculations.

Pour Suisse Helvetas, une ONG internationale, le maraîchage reste l'une des activités les plus sûres pour lutter efficacement contre la pauvreté en milieu rural. C'est pourquoi il est l'un des axes prioritaires d'intervention de ce partenaire au Mali. Nous intervenons majoritairement à Sébastopol dans le cercle de Sikasso et à Bougouni dans la région de Sikasso. Nous nous intéressons à la production du piment, de la pomme de terre et du concombre.

Dans les conditions normales le rendement du concombre est impressionnant. Il peut aller jusqu'à 330 kg par planche. Le prix dépend des zones mais la conservation est difficile voire très difficile.

En ce qui concerne la pomme de terre, la production peut atteindre 100 kg par planche. C'est dire que le maraîchage est l'une des meilleures activités de lutte contre la pauvreté et la misère en milieu rural. Malgré tous ces avantages dont regorge cette activité agricole, les partenaires n'arrivent pas à

réhabiliter les ouvrages de retenue de Bancoumana.

Or pour une pratique descente du maraîchage, il faut que les conditions soient réunies notamment la disponibilité et la pérennité de l'eau. Du moment que la couche juvénile ne dispose pas de cette faveur écologique locale, elle n'a d'autres solutions que de se rendre à l'exode pour soutenir les parents.

4) Émigration de la couche juvénile comme moyen de soutien familial : le transfert de revenu

Dans ce chef-lieu de commune, les jeunes commencent l'émigration à partir de 15 ans parfois même avant cet âge. Il faut toutefois, rappeler que les enfants s'adonnent à l'émigration parce qu'ils n'ont pas d'activités à mener au village en période sèche.

Allant dans ce sens certains notables ont souligné que, « *l'engouement des jeunes pour l'émigration s'explique par le fait que l'eau n'est plus pérenne dans la rivière qui longe le village, le maraîchage et les récoltes des différents champs de l'hivernage ne couvrent pas souvent les besoins alimentaires annuels des membres de la famille encore moins ses dépenses annuelles.* » Cette activité juvénile reste aujourd'hui d'actualité à Bancoumana comme le montre ce tableau ci-dessous.

Tableau 1 : relatif à la présence d'un parent de l'enquêté à l'exode

Parents à l'exode	Effectif	%
Sans réponse	14	5,20%
Oui	232	85,90%
non.	24	8,90%
Total	270	100%

Source : enquête de terrain mai 2018 réalisée au compte de l'Association Dambé A ni So Bara Bancoumana Mali Association A Bareca Nandré Italie.

Ce tableau révèle que 232 soit 85,90% des enquêtés ont un parent à l'exode. 24 soit 8,90% des enquêtés ont soutenu qu'ils n'ont pas de parent à l'exode. 14 soit 5,20% des enquêtés n'ont pas voulu se prononcer sur la question. Ce qui sous-entend que la plupart des jeunes de Bancoumana migrent vers d'autres lieux plus prometteurs. On peut s'interroger sur le point d'accueil de ces migrants à travers le monde.

Selon les enquêtés, les migrants de Bancoumana résidaient au moment de l'enquête sur tous les continents du monde sauf en Océanie.

On peut par conséquent soutenir que l'exode n'est pas une panacée dans la pensée populaire de Bancoumana. Malgré la précarité en matière d'accès à l'eau, certains jeunes préfèrent rester au village pour mener leurs activités économiques. Qu'apportent ces migrants à leurs parents restés au village ?

Se penchant sur l'apport des émigrés dans le soutien de la famille, un notable de Sorydjanna a rappelé « *certaines de mes enfants sont à l'exode, parmi lesquels, certains sont dans les placers, un (1) en Algérie mais je ne sais vraiment pas ce qu'il mène comme activité. Néanmoins, il fait des envois au minimum trois (3) fois par an. Je n'étais même pas au courant de celui qui est à Kayes.*

C'est tout dernièrement qu'il nous a fait croire qu'il était à Sikasso et qu'il se trouve présentement à Kayes. Je ne sais pas ce qu'il fait et il ne fait aucun envoi. Celui qui se trouve dans les placers fait des envois. »

Pour sa part un notable de Faranna a ajouté : « *j'ai deux enfants en Espagne. Ce sont eux qui me permettent de tenir aujourd'hui. Si non ceux d'ici ne font rien. Non seulement, ils font des envois chaque mois pour la grande famille mais également pour leur mère et pour moi-même. Leurs femmes*

sont là. Si eux ils faisaient comme ceux qui sont restés ici est-ce qu'on allait pouvoir nous en sortir ? Regardez, il y a un moulin et une décortiqueuse qui nous permettent de faire face aux dépenses quotidiennes. Ceux qui ont pris cette initiative et s'ils avaient tout utilisé à des fins personnelles qu'allait-t-il advenir alors ?»

Nous estimons pour notre part, que les enfants du notable qui sont restés au village font quelque chose mais pas à hauteur de son souhait, ils arrivent à assurer leurs dépenses quotidiennes et complètent les envois de leurs frères dans la prise en charge des coûts de la vie de la famille.

Un autre enquêté de Faranna a pour sa part, précisé : « *j'ai deux (2) enfants en Algérie qui ont tous fait des études secondaires professionnelles. Le premier est diplômé en électricité alors que le second a fait bâtiment sans pour autant finir. Ils cherchent tous pour le moment à regagner l'Europe sans succès. Cependant, ils me font régulièrement des envois mais dans les conditions draconiennes. Puisqu'ils vivent clandestinement en Algérie, ils ne peuvent faire que des envois par des procédures implicites ou informelles. Ainsi s'ils versent 50000 dinars en Algérie, je vais à l'immeuble Nimagala pour y retirer 15000FCFA en enregistrant ainsi une perte de 35000 FCFA.* »

Ce postulat n'est pas valable dans tous les cas. Allant dans ce sens, certains notables ont précisé « *Actuellement, je n'ai plus d'enfant à l'exode. Présentement, ils sont tous là à Bancoumana. Les jeunes font tous du maraîchage et assurent leurs dépenses avec ce fonds.* »

En approfondissant les analyses, on se rend compte que rare sont ceux qui ont plus de deux parents à l'exode. Ce qui sous-entend qu'en garantissant le maraîchage aux jeunes, ils demeureront permanentemment à Bancoumana.

5) La promotion du maraîchage comme outil de lutte contre l'émigration juvénile

Un membre de l'association Dambé ani So BARA a estimé que « *la seule façon de maintenir les jeunes à Bancoumana reste la promotion du maraîchage.* » C'est dans ce sens que ce jeune enquêté a rappelé « *par contre j'aime le maraîchage. Et s'il y a un projet qui souhaite m'appuyer dans ce domaine, je lui dirai que je tiens à être aux côtés de mon père. Aujourd'hui, nous sommes cruellement confrontés à l'insuffisance et au manque d'eau. Aux partenaires de nous appuyer à avoir de l'eau en permanence.* »

Dans la réalité des faits, un observateur se rend compte que le maraîchage est aux prises non seulement avec les différentes techniques d'exploitation minière mais aussi avec l'émigration des jeunes.

Raison pour laquelle, un membre actif de la même association a émis une idée nuancée en soutenant « *qu'aujourd'hui à Bancoumana, même si l'on réunissait toutes les conditions maraîchères, certaines filles iront dans les placers ou se feront employer par les dragueurs où l'accès à la monnaie est plus rapide et sa gestion est libre tandis qu'avec le maraîchage l'accès à l'argent est lent et la fille est sous la tutelle de sa mère ou celle d'une autre femme qui fait office de mère.* »

Pour appuyer cette idée, une jeune enquêtée a soutenu « *ma mère envoie ma sœur aînée à la drague pour extraire les pépites d'or qu'elle vend. L'argent qu'elle y gagne, une partie est gardée par elle-même et l'autre partie est remise à la maman. Aujourd'hui, elle a beaucoup d'habits et peut avoir de l'argent jusqu'à cent cinquante mille (150000FCFA). Elle n'a encore pas l'âge de se marier. Mais elle ne serait plus prête à renoncer à cette activité pour le maraîchage. Pour ma part, j'aime étudier que d'aller à la drague.* »

Raison pour laquelle certaines enquêtées ont fait des propositions : « *A mon avis pour éviter l'émigration de la couche juvénile je propose de procéder par la sensibilisation et d'aborder les*

jeunes au cas par cas pour pouvoir les fixer sur place avec des solutions plus adaptées à leurs aspirations. »

« Toutefois, en mettant l'accent sur le maraîchage, plusieurs sont les jeunes qui vont rester sur place. Ils ne vont plus pratiquer ni l'orpailage, ni la drague encore moins l'émigration. » Ont ajouté les mêmes personnes. Malgré tout ce prestige du maraîchage à Bancoumana, il faut reconnaître que la pratique de cette spéculation reste tout de même confrontée à certaines difficultés que l'on peut transformer en opportunités par le biais de la valorisation de cette activité.

6) Quelques stratégies de valorisation du maraîchage à Bancoumana

Dans cette section l'accent sera mis sur les contraintes auxquelles les maraîchers sont confrontés et les mesures résilientes initiées pour les surmonter.

La pénurie d'eau et ses solutions

A Bancoumana, il est pratiquement difficile de mener les activités du maraîchage durant toute l'année à cause du manque d'eau lié à l'éloignement de la nappe phréatique dans les puits.

Ainsi, « lorsque les puits tarissent, nous changeons de site. Sur ce nouveau site, nous sommes confrontées à la divagation des animaux qui finissent par ravager toutes nos cultures. Pour éviter que nous ne soyons pas victimes des dégâts, nous clôturons nos lopins de terre. »

Renchérissant sur cette idée une maraîchère a rappelé : « je fais le maraîchage mais nous sommes cruellement confrontées à l'insuffisance de l'eau. Ainsi, lorsque les puits tarissent complètement, je me reconvertis en commerçante. Je fais le petit commerce à travers la vente des beignets à la foire et les jours ordinaires pour faire face à mes menues dépenses. »

Le sous-équipement

Une maraîchère de Kolowouléna a rappelé : « nous faisons du maraîchage mais nous sommes sous-équipés. Nous ne disposons pas de motopompe encore moins d'autre équipement. »

Une autre a ajouté : « sans eau, nous ne pouvons rien faire en matière de maraîchage !!! »

En d'autres termes, à Bancoumana, la reconversion professionnelle est une alternative résiliente pour surmonter les crises d'eau en matière de maraîchage.

La présence des insectes nuisibles (prédateurs) aux plantes : « parfois, nos jeunes plantes ou nos plantes sont complètement ravagées par les insectes. Nous faisons alors appel aux insecticides. » Un appui conseil à travers le service local de l'agriculture et de la protection des végétaux serait nécessaire pour résorber ce problème et augmenter le revenu des maraîchers.

La cherté des semences : « une boîte de semence de qualité coûte 20000 à 25000 FCFA. Parfois ces semences ne sont pas disponibles. » Une organisation méthodique des maraîchers en société coopérative pourrait permettre d'assurer la disponibilité des semences à partir de la production locale ou à partir d'un réseau de fournisseurs compétents et crédibles. Une telle organisation peut même encourager les partenaires à aller vers eux et à les soutenir.

Les difficultés d'accès aux intrants (les engrains) « souvent, nous avons besoin d'engrais mais parfois ces intrants ne sont pas disponibles ou ils sont trop chers. » L'organisation des maraîchers en sociétés coopératives dynamiques pour les mettre en contact avec un opérateur ou un réseau de producteurs plus outillés pour assurer la disponibilité d'un engrais plus riche et moins toxique pour le sol.

Les difficultés de conservation et de commercialisation des produits maraîchers

La grande difficulté du producteur maraîcher de Bancoumana reste l'écoulement de sa production et sa conservation. « Nous avons de sérieux problèmes pour vendre nos produits et pour les conserver. Pour éviter ces contraintes, nous les bradons dès la récolte en la vendant parfois à bord champ »

disait un maraîcher. Pour éviter cette faiblesse, il serait nécessaire de former le producteur aux techniques de conservation de sa production et de le mettre dans un réseau qui puisse lui permettre d'aller progressivement vers l'adoption, la mise en place et l'édification des chaînes de valeur focalisées sur la production, la transformation et la commercialisation. Avec cette stratégie, le consommateur serait au centre des préoccupations du producteur et sa production serait vite écoulée en fonction du coût de la production. En attendant la réalisation de cette projection rationnelle, certains grands producteurs acheminent directement leurs produits (oignon, tomate, concombre etc.) à Bamako pour se prémunir de la mévente et des problèmes de conservation. Ils sont encore là à la disposition des grossistes ou du consommateur final qui détermine le prix de sa production.

La détérioration des termes de l'échange

Le producteur de Bancoumana, souffre également de la détérioration des termes de l'échange. «*Ce que tu gagnes est inférieur à la valeur de ce qui a été investi en termes de travail direct (effort physique) et de travail indirect (équipements et d'intrants mobilisés). En effet, le plus souvent, ce sont les acheteurs qui fixent le prix des produits. Les producteurs n'ont autres choix que d'accepter le prix de l'acheteur. Forcément, tu iras vers les pratiques illicites ou vers la migration* ». Cette situation n'est que la conséquence des difficultés d'écoulement et de conservation des productions. La mise en réseau des producteurs leur permettra de fixer le prix de leur production et de trouver un meilleur revenu de leur campagne. Malgré ces contraintes, le maraîchage semble être une stratégie pour maintenir les jeunes chez eux.

7) Le maraîchage : une stratégie de maintien de la couche juvénile à Bancoumana

Que faut-il alors initier pour maintenir et fixer les jeunes à Bancoumana ? Examinons le tableau suivant en vue de trouver quelques éléments de réponse à cette préoccupation.

Tableau 2 : relatif à l'activité de maintien et de fixation des jeunes à Bancoumana

Pour être permanent à Bancoumana	Total	%
Sans réponse	2	0,50%
Maraîchage	207	48%
Aviculture	19	4,40%
Pisciculture	12	2,80%
Élevage des petits ruminants	54	12,60%
Apiculture	2	0,50%
Commerce	133	31,00%
Total	429	100%

Source : enquête de terrain mai 2018 au compte de l'Association Dambé A ni So Bara Bancoumana Mali Association A Bareca Nandré Italie.

L'examen de ce tableau montre que parmi les propositions d'activités, c'est le maraîchage qui arrive en tête car évoqués 207 fois sur 429 suggestions soit 48%. Le commerce arrive en deuxième position avec 133 évocations sur 429 soit 31% des solutions. A partir de ce constat nous estimons que le maraîchage reste une offre de développement pertinente à Bancoumana dans la mesure où certains observateurs notables estiment que la promotion de cette activité agricole est un moyen privilégié pour booter le commerce et toutes les activités économiques. Cette estimation se trouve heureusement consolidée par le tableau ci-dessous qui se penche sur l'activité susceptible d'améliorer les conditions de vie des habitants de la localité.

Tableau 3 : relatif à l'activité d'amélioration des conditions de vie à Bancoumana

Amélioration des conditions de vie	Effectif	%
sans réponse	2	0,30%
Maraîchage	254	42,60%
Apiculture	22	3,70%
Pisciculture	43	7,20%
Élevage de petits ruminants	139	23,30%
Aviculture	34	5,70%
Autre.	102	17,10%
Total	596	100%

Source : enquête de terrain mai 2018 au compte de l'Association Dambé A ni So Bara Bancoumana Mali Association A Bareca Nandré Italie.

Ce tableau montre à souhait que le maraîchage apparaît encore comme la seule activité capable d'améliorer les conditions de vie des habitants du village de Bancoumana. En effet, c'est une activité qui est citée 254 fois par les enquêtés sur 596 soit 42,60%. Ce qui sous-entend qu'en assurant la promotion du maraîchage, les autres activités évoquées vont fatalement s'épanouir. A la lumière de ce constat on peut se permettre de proposer à la mairie, à l'Etat et aux partenaires de s'investir afin de récupérer les ouvrages de retenue d'eau de Bancoumana pour que la maîtrise d'eau soit une réalité dans ce chef-lieu de commune. Cette spéculation doit être soutenue par la ferme lutte contre la spéculation foncière. Ce qui va donner l'opportunité à toutes et à tous d'accéder à l'eau et à la terre en permanence en vue de mener les activités de maraîchage conformément à son calendrier local. En accompagnant ces dispositions par une réorganisation des producteurs en associations et en sociétés coopératives, l'on assurera la promotion de cette activité vitale mais aussi la vulgarisera. Un acheminement vers l'atteinte des objectifs du développement durable serait fatalement amorcé à Bancoumana.

Conclusion

Cet article vise à vulgariser c'est-à-dire à mettre le maraîchage à la portée de tous les producteurs-maraîchers de Bancoumana en vue de lutter contre la précarité et la pauvreté dans cette localité. Pour atteindre cet objectif, un cadre méthodologique et conceptuel a été bâtit en vue de mener une étude auprès des acteurs exploitants maraîchers. Ce travail a permis d'exploiter la documentation disponible, de construire un échantillonnage raisonné constitué de femmes et d'hommes tous des producteurs et de bâtir un guide d'entretien autour des items relatifs aux objectifs assignés à l'étude. Cet outil a été administré par le biais de l'entretien semi-directif comme technique de collecte des données.

Ces données collectées traitées et analysées ont permis de comprendre que cette activité n'a toujours existé dans ce village. Ce qui a permis de passer en revue le contexte ou l'historique du maraîchage dans ce chef-lieu de commune.

Pour montrer la pertinence de promouvoir cette activité à Bancoumana, le témoignage d'un producteur maraîcher sur son activité a été présenté. Ce témoignage a été suivi des opinions d'un spécialiste et du représentant d'une ONG sur l'activité du maraîchage. Même si ces témoignages sont favorables au maraîchage il n'en demeure pas moins que cette activité ne peut être menée sans la disponibilité et la pérennité de l'eau qui font cruellement défaut en période sèche à Bancoumana. En réponse à cette faiblesse, les jeunes s'orientent vers l'émigration comme moyen de soutien familial à travers le transfert de revenu. Malheureusement, cette activité est une hémorragie des ressources humaines locales et entrave les activités économiques du village. Pour la contenir, il s'est avéré

nécessaire d'assurer la promotion du maraîchage. Devant ce constat, l'article propose de transformer les contraintes rencontrées sur le terrain en opportunités en vue de permettre au maraîchage d'attirer, de maintenir et de fixer la couche juvénile à Bancoumana gage de booster l'économie locale.

La mairie, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales, les initiatives privées et les partenaires au développement sont invités à se mobiliser et à travailler au coude-à-coude afin de mettre l'eau et la terre à la disposition de tous les bras valides de la communauté villageoise notamment ceux de 18 à 50 ans sans exclusion. Cette mobilisation générale en faveur du maraîchage permettrait d'amorcer certainement le développement durable dans ce chef-lieu de commune rurale du cercle de Kati.

Bibliographie

Alami, Sophie ; DESJEUX, Dominique. ; Garabuau-Moussaoui, Isabelle. 2009. Les méthodes qualitatives, Paris, Que sais-je ? PUF, 125 Pages.

Issa, C. (2014-2015). Dynamique des systèmes agraires dans la Haute Vallée du Niger au Mali, Saint-Louis---Bamako, Université Gaston Berger, Ecole Doctorale des Sciences de l'Homme et de la Société, Laboratoire Leïdi- Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, Institut Supérieur de Formation et de la Recherche Appliquée, Thèse en cotutelle pour le doctorat de géographie, 442 pages ;

Le Projet de Mobilisation des Initiatives en matière de Sécurité Alimentaire au Mali. (2008). plan de sécurité alimentaire commune rurale de Bancoumana, Bamako, Commissariat à la Sécurité Alimentaire-USAID-Mali, 14 Pages ;

Robert D. (2018) L'école fondamentale second cycle de Bancoumana, Kangaba, IFDD, Rapport de stage.

Seydou, C. (2017). Au cœur de l'effort, Beau Bassin, édition Muse, 108 pages ;

Seydou, C. (2017). Pages d'histoire du Manden, Beau Bassin, éditions universitaires européennes, 103 pages ; recueil n°1

Soumaila O, Hama Y & Amidou S. (2018) l'Insertion et la fixation des jeunes dans le tissu économique de Bancoumana, Bamako, Association Dambé A ni So Bara Bancoumana & Association A Bareca Nandré, Italie

Soumaila, O. (2018). Les enjeux de fixation des jeunes dans l'agglomération de Bancoumana, rapport provisoire de l'étude ;

Soumaila, O. (2018). Laius de la rencontre avec les italiens à Ségou, quartier Angoulême chez Monsieur Mamadou Kola KONIPO, à partir de huit (8) heures 45 minutes, 4 pages ;

Soumaila, O. (2012) *La prise en charge, psychosociale et médicale de la fistule obstétricale dans la commune rurale de Siby*, Bamako, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, mémoire de Master II en Santé publique, 147 pages.

© 2020 Oulale, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Recherche

La santé au prisme du genre: le programme « Badienu Gox », une alternative à la prise en charge de la santé au niveau communautaire : exemples à Louga et Saint-Louis

Diop Sall Fatou

UFR Lettres et Sciences Humaines, Université Gaston BERGER de Saint Louis, Sénégal

Email : fatou.diop-sall@ugb.edu

Résumé

Les représentations et pratiques autour de la santé intéressent de plus en plus les sciences sociales. La santé est abordée du point de vue du déficit d'accès à des services de qualité. La dimension genre apporte un éclairage intéressant sur la compréhension des inégalités en matière de santé. Cet article s'intéresse à l'approche communautaire du « PROGRAMME BADIENU GOX » c'est-à-dire les marraines de quartiers dans la prise en charge de la santé reproductive. Les manquements observés dans l'accès et la qualité des services de santé reproductive ont conduit à la mise en place de ce programme. Les contraintes et les forces du programme sont analysées au niveau local. Il ressort que les défaillances de prise en charge relèvent à la fois des rôles de genre et des rapports de pouvoir mais aussi des insuffisances dans la mise en œuvre des initiatives autant du point de vue des effectifs, de l'équipement et des outils de travail que du financement.

Mots-clés : « Badienu Gox » ; Femme ; Santé maternelle ; Santé reproductive ; initiative locale

Abstract

Representations and practices about health are of increasing interest to the social sciences. Health is approached from the point of view of the lack of access to quality services. The gender dimension sheds interesting light on health inequalities. This article looks at the community approach of the "BADIENU GOX PROGRAM", that is to say, the neighborhood godmothers in reproductive health. The shortcomings observed in the access and quality of reproductive health services led to the implementation of this program.

The article presents the results of this initiative at the local level, emphasizing the strengths and constraints. It appears that failures in maternal health care stem from both sociological factors linked to gender roles and power relations, as well as shortcomings in the implementation of local initiatives.

Keywords: “*Badienu Gox*”; Woman; Maternal health; Reproductive health; local initiative

1. Introduction

Les recherches sur la santé ont longtemps été le domaine réservé des sciences médicales alors que le sexe, l'âge, la classe sociale, le niveau socio-économique, les castes, le milieu de résidences sont autant de facteurs à considérer pour la compréhension des multiples dimensions de la santé. Ainsi, la santé en général et celle des femmes en particulier interpelle autant pour les décideurs politiques, les populations, les organismes et partenaires au développement ainsi que les chercheurs. Au cours des vingt dernières années, la santé de la reproduction est devenue une des priorités des Etats avec divers programmes de réduction de la mortalité maternelle et d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive. À l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994 au Caire, la santé reproductive est définie comme :

*Le bien-être général tant physique que mental et social de la personne humaine pour ce qui est relatif à l'appareil génital, à ses fonctions et à son fonctionnement. Cela suppose qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent et aussi peu souvent qu'elle le désire.*¹

Cet engagement pour une amélioration de l'offre de santé a conduit à l'adoption d'une loi sur la santé sexuelle et reproductive. Avant d'arriver à la loi sur la santé de la reproduction, diverses initiatives ont vu le jour allant dans le sens d'améliorer le statut de la femme.

Les premières politiques publiques identifiées ont tenté de développer une dimension « femmes » par le biais de l'animation rurale. Cependant, comme le souligne P. Fougeyrollas, ces politiques publiques ont contribué à enracer les femmes dans l'exécution des tâches ménagères et dans la gestion de l'espace domestique, comme dans la période coloniale.

Le cadre législatif a permis d'obtenir des avancées remarquables pour ce qui est du statut de la femme de même que le paradigme de l'autonomisation. Il en est ainsi du préambule de la Constitution sénégalaise du 22 janvier 2001, maintes fois modifiée, qui réaffirme l'attachement du pays au respect des libertés fondamentales et des droits du citoyen comme le droit à la santé. De plus, le protocole facultatif se rapportant à la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été signé par le Sénégal depuis juillet 2000. On peut citer entre autres le Code de la famille (1972), la loi contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles (1999), la Constitution de 2001, la loi sur la parité (2010) ou encore la loi sur la nationalité promulguée le 29 juillet 2013. Récemment le Comité des Nations Unies a exhorté le Sénégal à réviser sa législation pour dé penaliser l'avortement et l'autoriser légalement en cas de danger pour la vie ou la santé de la femme enceinte victime de viol, d'inceste ou de déficience fœtale

¹ T. Locoh et Y. Makdassi, 1996, *Politiques de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-Saharienne*, Les dossiers du CEPED n°44, 1996, p 24.

grave. Un appel que les ONG de défense des droits de l'homme félicitent. L'association des sages-femmes en partenariat avec une vingtaine d'associations de femmes a mis en place une task force pour sensibiliser la communauté sénégalaise sur l'importance de la loi. Il a par ailleurs, adopté, en 2005 la loi n° 2005-18, relative à la santé de la reproduction. Cette loi consacre, le droit à la maîtrise de la fécondité comme partie intégrante des droits reproductifs.

Plusieurs documents stratégiques de développement prennent en compte la dimension genre à l'image de la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS), de la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES), de la revue à mi-parcours de la Stratégie Nationale d'Équité de Genre (SNEEG), du Document de Politique Economique et Sociale (DPES). À l'instar de beaucoup de pays, l'État du Sénégal a introduit le concept d'équité en santé dans le programme national de développement sanitaire (PNDS).

Malgré un cadre juridique et réglementaire international, et national favorable et des avancées notables dans la gouvernance de la santé, le système de santé et la qualité des services, les droits reproductifs ne sont pas encore effectifs. Les politiques centrées sur la reproduction sont orientées par des cadres sociaux, culturels, religieux et politiques contraignants. La reproduction reste encore aujourd'hui fortement caractérisée par une imbrication de discriminations, de rapports de pouvoirs, de contraintes et d'obligations liés au genre, au groupe social et au milieu de résidence. Ainsi, il existe un écart important entre le cadre normatif et les réalités vécues par les femmes.

2. Méthodologie

La méthodologie est basée sur une approche qualitative. Des enquêtes ont été menées principalement dans les zones rurales et urbaines de la région de Louga et de Saint-Louis. Des entrevues ont été réalisés au niveau institutionnel avec le personnel médical (les Infirmiers Chefs Poste-ICP-, sages-femmes) dans les postes de santé et personnes intermédiaire du système de santé (*Bajenu Gox*). Une quinzaine d'entrevues semi-dirigées avec des ICP et des sages-femmes et *Badienou Gox* aux services de la santé sexuelle et reproductive et de la santé maternelle et infantile ont été également menées. Les entrevues se sont déroulées en wolof, langue locale et en français. Les données qualitatives collectées par le moyen d'enregistrement audio ont été transcrrites et épurées avant l'analyse des données par la technique de l'analyse de contenu. Pour chaque intervention les points de débat ont fait l'objet d'un traitement.

3. Résultats et Discussion

La santé reproductive des femmes en question

L'accès aux services de santé de qualité et de proximité est un des droits élémentaires des populations. Le taux élevé de mortalité maternelle indique qu'il s'agit d'un droit dont ne jouissent pas toujours les femmes enquêtées comme en témoigne les résultats. Selon les données émanant du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) 2013, le niveau de la mortalité maternelle demeure élevé mais varie selon les zones rurales ou urbaines. Le rapport de mortalité maternelle est de 434 pour 100 000 naissances vivantes (NV). L'indicateur révèle d'importantes disparités zonales et inter-régionales. En effet, il s'élève à 459 /100000 NV en milieu rural contre 397/100000 NV en milieu urbain. Au niveau régional, au niveau régional, Kédougou enregistre le maximum avec 921/100 000 NV; suivi de Matam 741/100 000 NV. Par contre, Thiès a enregistré le taux le plus bas avec 271/100 000 NV, suivi de Dakar avec 342/100

000 NV².

Les femmes issues des ménages les plus pauvres, bénéficient moins d'un accès aux services de santé. Elles sont 89,6% à avoir reçu des soins prénatals (contre 97,3% de femmes dont le niveau de vie est élevé). Quant à l'assistance lors de l'accouchement par un personnel qualifié, elle a concerné seulement 28,6% de femmes issues de ménages pauvres contre 80,9% pour les femmes des ménages les plus riches. Dans un contexte de forte mortalité maternelle et de faible prise en charge des nécessités et choix des femmes dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, s'ajoute une résistance à l'utilisation des services de santé offerts.

Au Sénégal, Les enquêtes démographiques et de santé ainsi que les études sociologiques montrent qu'il existe un réel déficit d'appropriation des programmes à l'échelle locale. Un écart important est observé entre les cibles et les utilisatrices des services et un quasi-rejet des programmes à l'échelle locale par les femmes supposées en bénéficiar. Les taux d'utilisation de la contraception sont inférieurs à 20%. En 2015, environ 17 % des femmes sexuellement actives, utilisent une méthode contraceptive moderne ou traditionnelle ; 21% de celles en union utilise une méthode moderne dont la tendance à l'emploi est en progression : elle est passée de 16% en 2013 à 21% en 2015 ; soit un gain de 5 points. Le progrès est lié aux campagnes de sensibilisation menées autour du concept «Moytou Nef», terme Wolof qui signifie - éviter les grossesses multiples et rapprochés- et à l'amélioration de l'accès aux services de santé.

Ces données statistiques, révèlent des disparités des inégalités et une dégradation de la santé des mères et des enfants qui constituent un défi majeur en termes de droit à la santé. En effet les politiques publiques ne sont pas suffisamment articulées autour des nécessités et des besoins des individus d'où l'intérêt des recherches sur les pratiques autour de la santé.

Les anthropologues ont longtemps mis l'accent sur le caractère universel et symbolique de la reproduction, de la sexualité et de sa régulation sociale. La sexualité et la reproduction sont des faits sociaux marqués par les représentations liées au féminin et au masculin (Parini, 2006). Héritier de dire dans ce sens

Les femmes sont dominées non pas parce qu'elles sont sexuellement des femmes, non pas parce qu'elles ont une anatomie différente, non pas parce qu'elles auraient naturellement des manières de penser et d'agir différents de celles des hommes, non pas parce qu'elles seraient fragiles ou incapables, mais parce qu'elles ont ce privilège de la fécondité et de la reproduction des mâles (2001 : 90).

La reproduction comme fondement de la discrimination des femmes est critiquée pour le focus sur la dimension biologique. Parini rappelle que cette critique n'est valable que si on oublie que ce ne sont pas les caractéristiques biologiques, anatomiques, sexuelles ou reproductives différentes entre femmes et hommes en soi qui déterminent la forme des relations sociales, mais la façon dont ces caractéristiques sont transmises par des agents sociaux dans divers espaces. Les rapports sociaux qui organisent la reproduction sont ainsi un indicateur important de la forme de régime de genre dans une société donnée Parini (2006 :46). D'où l'intérêt d'aborder les représentations et les pratiques autour de la reproduction, l'impact du « régime genre » en partant d'une analyse statistique des

²RGPHAE 2013 /ANSD. En 2016 l'indicateur s'élève à 315/100 000 naissances vivantes (source Rapport de présentation du Budget 2017 du Ministère de la Santé à l'Assemblée nationale).

discriminations.³ En effet il est important de disposer de données sur la santé, les droits humains en rapport avec la reproduction. Ces données peuvent aider à analyser les déterminants, les conditions d'accès à la santé et les contraintes en matière de planification familiale.

L'inégalité dans le recours aux centres de santé

L'État du Sénégal a multiplié ces dernières années, les actions tendant à faire adhérer massivement les populations, surtout les femmes, aux méthodes de planification familiale. La qualité des services de santé de la reproduction et des soins gynécologiques et obstétricaux a été améliorée avec l'adoption de protocoles plus adaptés et un personnel compétent de plus en plus aguerri aux traitements des problèmes de santé liés à la maternité et aux complications gynécologiques et obstétricales. Les messages pour le mieux-être des femmes et des enfants ne cessent d'être diffusés à travers les boîtes à images visibles dans les structures de santé et par le biais des médias. Toutefois, l'observation du monde rural sénégalais permet de constater que ces initiatives ont un impact lent et faible sur les comportements reproductifs. Les droits en matière de reproduction qui, sont, entre autres, l'accès à l'information, l'accès aux soins et aux services de santé, la satisfaction des demandes de santé, le confort, la confidentialité, la sécurité et la dignité humaine, pour tous est un problème pour les femmes et restes à conquérir. Les barrières à l'utilisation restent liées aux interprétations religieuses qui fondent dans certains cas l'opposition de l'époux. L'approche fondée sur les droits humains n'existe que dans le principe et ne produit pas un véritable effet dans la pratique. Pourtant l'absence de contraception et de planification des grossesses et des naissances comportent de nombreuses conséquences néfastes, parmi lesquelles les risques liés aux cancers gynécologiques et mammaires et les décès maternels liés aux grossesses précoce, multiples, rapprochées ou tardives. Selon une gynécologue au Centre Hospitalier Régional de Louga, les cas de mortalité maternelle sont nombreux : en 2008, 26 cas ont été enregistrés, en 2009, 28 cas. En 2012, le service gynécologique a enregistré 1843 accouchements normaux, 807 cas de césariennes, 104 cas d'avortements et 30 cas décès maternel suites à des hémorragies et 8 parturientes décédées au cours de leur évacuation venant des villages. L'âge des parturientes varierait entre 13 ans et 45 ans. Les inégalités sociales de santé de la reproduction sont décrites comme des iniquités. Elles réfèrent aux disparités évitables observées dans l'accès à la santé des différents groupes sociaux. Elles démontrent une corrélation entre l'état de santé et l'appartenance à un groupe social. Aussi, les inégalités sociales de santé ne se réduisent-elles pas à la seule question de la pauvreté. Elles s'observent suivant le gradient social. Elles sont le résultat des inégalités produites par les sociétés et qui s'expriment dans les corps, comme l'atteste Didier Fassin⁴. Elles réfèrent aux possibilités et aux opportunités accrues pour un accès à une vie en bonne santé dont bénéficient certains groupes de population dont les niveaux de richesse et de pouvoir sont supérieurs aux autres. La contribution de

³Concept est emprunté à Parini, il est défini comme l'organisation des rapports sociaux de sexe autour d'enjeux cruciaux : contrôle de la reproduction, la division sexuelle du savoir et du travail, accès à l'espace politique. L'auteure nous enseigne que les différents régimes de genre sont le résultat de parcours historiques particuliers qu'il s'agit d'analyser d'une part en tant qu'agencements originaux et d'autre part en tant que variation sur des thèmes communs constituant le socle du système genre.

⁴Didier Fassin, 2000, « Le sens de la santé. Anthropologie des politiques de vie », In, Francine Saillant et Serge Genest, *Anthropologie médicale. Ancrages locaux, défis globaux*, Québec, PUQ, Chapitre 14, pp 383-399.

ces recherches sur les inégalités sociales de santé est de montrer que ces iniquités vont en augmentant. Ce qui a motivé plusieurs pays comme le Sénégal à introduire le concept d'équité en santé dans ses programmes nationaux de développement sanitaire (PNDS). Ainsi, la politique sanitaire nationale place les déterminants sociaux de la santé au cœur des interventions politiques. La santé de la reproduction devient alors une politique publique à fonder sur des recherches scientifiques sur les inégalités sociales de santé. En effet, la santé de la reproduction est liée au gradient social. Ce dernier est un baromètre qui sert à décrire le phénomène par lequel ceux qui sont au sommet de la hiérarchie sociale jouissent d'une meilleure santé que ceux directement en dessous d'eux, et qui eux-mêmes sont en meilleure santé que ceux qui sont juste en dessous et ainsi de suite, jusqu'aux plus bas échelons. Cela implique que la relation entre le niveau socio-économique et la santé est nivélée. Plus un individu se trouve au bas de l'échelle sociale, où les conditions quotidiennes de vie sont mauvaises, moins bonne sera sa santé. Les personnes défavorisées au plan socio-économique courent plus de risques à faire face à certaines maladies graves et à des morts prématurées que celles placées en haut de l'échelle sociale. Entre ces deux pôles, les indicateurs de santé montrent une augmentation continue du désavantage social. L'offre de service en Santé de la Reproduction ne couvre que faiblement les nécessités et choix en la matière. La couverture maladie reste aussi insuffisante. En 2011, au Sénégal, les besoins de planification non couverts représentent 32% en 2011. L'EDS-MICS de 2011 montre également qu'au Sénégal « 29 % des femmes en union ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Cette proportion comprend 22 % des femmes ayant des besoins non satisfaits pour espacer et 8 % pour limiter ». Ce qui montre que la couverture de la demande de planification est faible malgré les programmes de santé de la reproduction qui sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies.

En ce qui concerne les naissances avec assistance qualifiée, le rapport du PNUD-2011 dévoile des inégalités préoccupantes entre les pays riverains du Sénégal : Mali (49%), Guinée (46%) et Guinée-Bissau (39%), Mauritanie (32%) et Gambie (57%). Au Sénégal, le pourcentage de naissances avec assistance qualifiée est 52% en 2011. L'EDS-MICS de 2011 montre également qu'au Sénégal, il y a des disparités nationales, car « En milieu urbain, neuf naissances sur dix sont assistées par un professionnel de santé contre une naissance sur deux (49 %) en milieu rural. » Ce qui montre qu'au niveau de la sous-région, l'assistance des naissances par un personnel qualifié est faible malgré les programmes de santé maternelle mis en œuvre depuis plusieurs décennies. Selon l'EDS de 2010-2011, le lieu d'accouchement, l'assistance lors de l'accouchement et le type d'accouchement sont dépendants du milieu de résidence, du niveau d'instruction et de la catégorie socioéconomique de la femme. Ce qui induit des disparités à plusieurs niveaux. La fréquentation des structures sanitaires et les accouchements assistés par un personnel qualifié ont certes augmenté dans les communautés rurales, mais les enquêtes montrent qu'en moyenne sur 17 accouchements mensuels, 10 se passent en milieu médical et 7 à domicile.

Les consultations prénatales et postnatales sont faiblement suivies. Cet état de fait résulte d'un déficit dans la couverture en personnel de santé qualifié explique ces pratiques.

Au moment des enquêtes, il y avait, dans les communes de CR de Kelle Guèye et Coki dans la région Louga respectivement une sage-femme pour 12.600 habitants et une pour 9800 habitants. À Ngueune Sarr, il y avait une sage-femme pour 14.252 habitants. À Léona la communauté rurale abrite le Projet des villages du Millénaire (PVM) et devrait avoir l'opportunité de renforcer son réseau sanitaire et la couverture médicale, mais tel n'est pas encore le cas.

Du point de vue des ressources, les collectivités locales allouent, en général, un fonds de dotation

faible qui varie annuellement entre 1.500.000 FCFA et 2.500.000 FCFA. Ce fonds est réservé à l'achat de médicaments. La participation communautaire au financement des soins ne garantit pas la qualité des soins. Cette faible couverture médicale induit des risques élevés de mortalité infantile. En effet, les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans rapportés par le rapport du PNUD en 2011 sont élevés : Mali (191,1%), Guinée (141,5%) et Guinée-Bissau (192,6%), Mauritanie (117,1%) et Gambie (102,8%). Au Sénégal, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 92,8% en 2011. L'EDS-MICS de 2011 au Sénégal « le risque de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire est de 72 pour 1000 naissances, soit environ un enfant sur 14. ». Ces indicateurs présentent également des disparités au niveau national.

La santé Maternelle dans le programme *Badienu Gox*

La santé communautaire au Sénégal est confrontée à des défis majeurs. Des gaps persistent entre le nombre d'acteurs de santé communautaire présents sur le terrain et les objectifs fixés (gap de 226 cases fonctionnelles soit un déficit d'environ 450 ASC/ matrones). Le nombre de structures de santé décentralisées existantes (postes et cases de santé) ne permet pas à l'ensemble de la population du Sénégal de disposer d'une structure à moins de 5km de son lieu d'habitation. À ce déficit de structures s'ajoute celui des ressources humaines. Des inégalités sont observées également dans la répartition territoriale des acteurs communautaires de santé. Le Sénégal a développé la santé communautaire surtout au cours des dernières décennies. En 1972, le Sénégal a entrepris des réformes visant à faire participer davantage les populations à l'effort de développement et de santé. Avec l'avènement des Soins de Santé primaires (1978), le Sénégal a initié d'autres réformes visant à organiser et à renforcer la participation des populations à la résolution des problèmes de santé. Les innovations sociales sont de nouveaux usages et pratiques qui apportent une solution et un équilibre à un problème social.

Le Programme *Badienu Gox*⁵ (PBG), une initiative présidentielle, repose sur une approche communautaire qui s'inscrit dans la perspective de la feuille de route multisectorielle pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale au Sénégal et l'atteinte des OMD 4 et 5 en 2015. Ce programme national, lancé le 19 janvier 2009 à Kolda, a pour objectif principal d'accroître l'utilisation des services de SR pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes pendant la grossesse, l'accouchement et le postpartum.

C'est une initiative qui peut contribuer à la qualité de la prise en charge de la santé. Il est une stratégie novatrice qui vise à promouvoir des comportements responsables des populations en les responsabilisant dans la Santé de la reproduction. C'est une approche communautaire (multisectorielle) qui doit contribuer à accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et néonatale. L'objectif était d'accroître la demande de soins en SR chez les femmes pendant la grossesse, l'accouchement, le post-partum et chez les enfants de 0 à 5 ans sur l'ensemble du territoire national de 2009 à 2015, en utilisant un système de parrainage fonctionnel basé sur le leadership féminin. À ce propos une *Badienu Gox* explique le processus d'intervention:

Si on voit une femme enceinte dans notre quartier, on entre en contact avec lui et on lui demande si elle a fait des visites médicales, si elle dit non, on

⁵La Badienu Gox est une femme leader, choisie au sein de la communauté pour ses qualités humaines.

doit s'il le faut l'accompagner au poste de santé pour qu'elle fasse des (CPN). Cette attitude est en quelque sorte ancrée en nous. Nous sillonnons aussi notre quartier pour discuter avec les femmes, les sensibiliser sur les maladies, nous discutons aussi avec elles sur la CPON, celles qui sont en état de grossesse qui doit faire ses visites, mais aussi les femmes qui ont déjà accouché. En effet, beaucoup d'entre elles ignorent certaines choses comme le CPON, à la suite de leurs accouchements elle ne retourne pas chez le médecin alors que les visites doivent continuer même après l'accouchement. Donc on essaye de discuter avec elles dans le cadre du CPON pour les encourager à retourner chez le médecin faire une visite médicale pour elles et leurs bébés.

Elle ajoute :

Il arrive aussi qu'on voit un enfant malade, on demande à sa mère si elle l'a amené au poste de santé, si telle n'est pas le cas en s'en charge. En fait, nous effectuons des visites à domicile (VAD), mais aussi des enquêtes individuelles parce que quand on voit un enfant malade on demande à sa mère à quand remonte la date de la maladie, ainsi que ses manifestations, s'il s'agit de diarrhée ou autre chose.

Les *Badienu Gox* constituent de nos jours un pilier essentiel de la santé communautaire. Elles se présentent comme le pont entre les communautés et les services de santé. L'approche utilisée est basée sur l'exploitation des valeurs traditionnelles d'entraide communautaire, dont le parrainage par des *Badienu Gox* implantées dans les quartiers et villages. Il permet d'impliquer au maximum les populations dans les activités de santé permettant d'accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infanto-juvéniles. Les propos de cette sagefemme interviewée illustrent l'importance du rôle des *Badienu Gox* :

*« Elles jouent vraiment un grand rôle dans la santé de la reproduction. Au paravent, on voyait beaucoup d'accouchements à domicile, mais maintenant c'est devenu très rare. On peut rester tout un mois sans avoir de cas noté. Il y'a également une nette amélioration de la fréquence des consultations par les populations si on se base sur les données recueillies. Surtout au niveau des accouchements à domicile qui ont presque disparu. Il y'a aussi un suivi régulier des vaccinations des enfants. À travers les *Badienu Gox*, les populations sont devenues plus proches des postes de santé. »*

Les *Badienu Gox* se présentent ainsi comme des acteurs stratégiques dans la promotion de la santé maternelle et infantile et jouent un rôle préventif, curatif et promotionnel en matière de santé, d'hygiène et d'assainissement. Pour ce faire, une collaboration entre les *Badienu Gox* et les agents de santé comme les sagefemmes constitue un élément déterminant du succès du programme. Les propos d'une sagefemme, recueillis lors d'un entretien individuel, illustrent l'importance de cette relation :

*« Si on veut réellement atteindre nos objectifs et nos cibles, on a vraiment besoin des *Badienu gox*. Elles peuvent intervenir au niveau des quartiers*

pour sensibiliser la population à venir au niveau des postes de santé, sur les risques d'accouchement à domicile, sur la nécessité de faire des visites prénatales, ou sur les espacements des naissances (planification familiale). Donc elles sont donc des communicatrices en général. Elles sont plus aptes à s'adresser à la population, liée au statut dont elles jouirent et leur ancrage communautaire. Donc elles sont notre organe de communication ; on leur charge cette mission lorsqu'on a un programme à mettre en œuvre. Elles nous aident vraiment, et leur travail est très efficace. ...Dès qu'elles reçoivent un cas, elles viennent nous le présenter. Et à partir de là, nous faisons tout ce qui est de notre possible pour le traiter convenablement. Parce qu'il devient en même temps notre cas. Par contre, il y'a des cas qui dépassent notre compétence et en ce moment, nous nous réfèrons à d'autres personnes ou structures (comme les hôpitaux ou les gynécologues). »

Impacts des initiatives locales selon le point de vue des Badienu gox

A travers un système de parrainage, les « *Badienu Gox* » font la promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile au niveau individuel, familial et communautaire dans les quartiers et les villages. A cet effet, elles développent des stratégies pour une meilleure implication des hommes, des belles-mères/grand-mères et autres leaders communautaires dans l'identification rapide des problèmes de santé et leur résolution, la promotion de soins à domicile et la recherche précoce de soins en relation avec les autres acteurs communautaires. Pour rappel, le système sanitaire actuel est caractérisé par l'existence d'un dispositif communautaire (relais, ASC, matrones) dont la mission est centrée sur l'éducation et l'information des populations en matière de santé. Cette dynamique communautaire doit être renforcée par un système d'appui pouvant compléter l'action de ces acteurs et influencer la prise de décision au niveau familial.

Durant les trois années de mise en œuvre du Programme *Badienu Gox* (PBG), les services techniques du ministère de la santé ont tenté, avec l'appui des partenaires, à opérationnaliser ce programme communautaire en phase avec les orientations de la politique de santé de la reproduction et de la survie de l'enfant. Pour mieux asseoir l'ancrage institutionnel de l'initiative, le Ministre de la santé avait institué l'arrêté ministériel N° 07507 du 24 Août 2010 portant création et organisation du PBG. Il est à noter que les Ministères en charge de la famille et de la santé ont signé un protocole d'accord le 3 Février 2011 portant sur la formalisation de la collaboration sur les domaines de santé prioritaires dont le PBG. Cependant sur le terrain, il ressort que les *Badienu Gox* (PBG), ne disposent pas de moyens, même pas de motivation, alors qu'elles font fait un double travail dans les quartiers jour et nuit. Dans cet extrait une BG s'explique sur ce point et propose une solution :

Pour ça je propose de mettre en place un plan d'action qui permettra aux Badienus Gox, les ICP, les districts sanitaires d'y trouver leurs comptes. Et surtout de mettre en place un système d'identification qui permettra de reconnaître les Badienu Gox et leur marquer un respect. Parce que les badges mis à notre disposition ne sont pas efficaces. Les ICP doivent aussi

être comprises envers les Badien Gox parce que certains « Badien Gox » n'ont pas de bon rapport avec les ICP. Ce n'est pas mon cas, parce que j'ai de bonnes relations avec les ICP qui m'accordent l'accès dans tout le district. J'ai leurs numéros et ils m'appellent pour toute activité organisée et je me charge d'informer les autres « Badien Gox ».

Ces manquements sont aussi mentionnés par d'autres acteurs comme les sages femmes. Les propos de *L.M*, sages femmes, *en témoignent* :

Oui, c'est vrai. Tout travail à ses propres réalités ou besoins. Les Badien Gox travaillent au niveau des quartiers et elles ont nécessairement besoin d'assurer leurs charges et entretenir leurs ménages. Donc, quand elles viennent nous voir, nous devons leur donner quelques choses, au moins juste pour les encourager à faire correctement leur travail. On doit travailler un peu à ce niveau. Au niveau des Badien Gox, on doit les former et les motiver. ..On doit également renforcer le personnel au niveau des postes de santé.

Les formations permettent un renforcement de leurs compétences mais, elles sont de courte durée avec un contenu insuffisant. La synergie entre *Badien Gox* et les sages femmes est aussi un point fort qu'il faut souligner. Un groupe de 600 "Badien Gox" ont été formées en une journée et 570 autres l'ont été pendant trois jours dans les régions de Kolda, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor, et le programme est en train d'être élargi. (Ministère de la Santé et de l'Action sociale, 2011). Mais l'objectif d'au moins une *Badien Gox* pour 1000 habitants en milieu urbain et au moins une *Badien Gox* par village ou hameau en zone rurale est loin d'être atteint, des insuffisances en matière d'effectif et de couverture de couverture persistent encore à ce niveau. En effet, beaucoup d'actes ont été posés, en vue d'une amélioration des conditions sanitaires des populations, par rapport à l'utilisation appropriée des services de santé dévolus aux mères, aux nouveaux nés et aux enfants. Un ensemble de comportements liés à la persistance d'un ensemble de représentations et de pratiques et à la prise de décision qui ne dépend pas de la femme participent au faible succès des programmes. En effet, la nature des rapports de pouvoir au sein des familles et dans la société font que l'autorité et le pouvoir de décision sont entre les mains de l'homme, l'époux, ou les belles mères et les belles sœurs. Aussi certaines croyances favorisent la déclaration tardive des grossesses pour soi disant échapper au mauvais sort et protéger la future mère et l'enfant à naître.

4. Conclusion

Des avancées notables ont été certes notées dans la gouvernance de la santé et un cadre juridique et réglementaire international et national favorable, mais les droits reproductifs ne sont pas encore effectifs. Ils restent conditionnés par divers facteurs, politiques, économiques, sociaux et culturels entre autres. Les femmes et les hommes dans les communautés rurales visitées entretiennent des rapports de pouvoir inégalitaires, avec des discriminations et des privilégiés différenciés, qui sont défavorables aux femmes. Ces rapports inégalitaires affectent leurs activités, le projet conjugal, la

sexualité, la maternité, le nombre de grossesses, la santé, leur autonomie et en définitive leurs droits humains. La pénalisation de l'avortement, les pratiques sociales comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces des fillettes, les violences basées sur le genre, sont fréquentes et vont à l'encontre tant de la définition des droits reproductifs, que de leur reconnaissance et application. L'importance de mesures institutionnelles et politiques s'impose comme : l'application effective de la loi sur la parité votée en 2010 est importante et peut renforcer le processus de la décentralisation, la gouvernance locale, la représentation et la participation des femmes dans les instances de décisions notamment celles en charge de la santé. Le renforcement d'un système de santé décentralisé autant au plan matériel, qu'organisationnel, doit être considéré pour une participation des femmes dans la prise de décisions et les responsabilités. Le dialogue interdisciplinaire, entre la médecine, la santé et les sciences sociales, avec la mise en place de comité de suivi scientifique permettrait de fournir des données tout au long du processus d'intervention, et la valorisation de la recherche : de la planification à l'exécution de programme, dans le cadre de protocoles de recherche-action. Il conviendrait, dès lors, de monter des comités de suivi scientifique pour tous les programmes de santé, particulièrement, ceux qui visent à résoudre les inégalités de santé. La diffusion adéquate de la contraception pour prévenir les grossesses non désirées, et le recours à l'avortement clandestin qui contribue au taux de mortalité maternelle élevée. L'alphabétisation universelle, l'utilisation des langues nationales et la formation des ressources humaines favoriseraient, le changement de comportement et les bonnes pratiques.

L'institutionnalisation et la généralisation de l'initiative *Badienu Gox* est un enjeu majeur pour l'amélioration de la politique de proximité, la fréquentation des services de santé et l'appropriation des programmes de santé sexuelle et reproductive. D'où l'importance de leur sélection, qui doit reposer sur des normes et procédures. Il y a aussi la question de la formation et du renforcement de capacités mais aussi la mise à disposition d'équipement et d'outils de travail afin d'atteindre l'objectif d'efficacité de programme de santé.

Bibliographie

- Akoto E. M. et al., 2005, Sexualité, Fécondité et Pratique Contraceptive chez les Jeunes en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Togo et Burkina Faso, 25ème Congrès de la Population, Tours (France).
- Ba M. G. et al., 1999, «Connaissance, Pratique et Perspectives de la contraception des adolescentes», in Médecine d'Afrique noire, CHR Le Dantec de Dakar (Sénégal).
- Bernstein S. et Juul Hansen C., Choix Publics, Décisions Privées : La Santé Sexuelle et Reproductive et les Objectifs du Millénaire pour le développement. UK : Family Care International.
- Cochrane, Susan H., 1979. Fertility and Education: What Do We Really Know? Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- CODESRIA, 2001. Surveiller et enquêter en matière de violence sexuelle, Dakar : CODESRIA.
- CRLP et GREFELS, 1997. Les femmes à travers le monde : lois et politiques qui influencent leur vie reproductive. L'Afrique francophone, New York : CRLP.
- Curtet N, 1995. Planning familial un lieu pour les hommes ? Bulletin N° 24 de la Fondation du centre médico-social Pro Familia, Novembre.
- De Koninck, M., R. Pampalon, et al, (2008). Santé : pourquoi ne sommes-nous pas égaux ? Comment les inégalités sociales de santé se créent et se perpétuent. Québec : INSPQ.
- Diallo Y. D. (2008). La mortalité maternelle à Saint-Louis. Analyse des logiques d'action des

- différents acteurs. Thèse de doctorat. UGB. 410p.
- Diop F., 2009. La maternité et la paternité en question : une étude de cas sur genre et stérilité au Sénégal, les actes du Colloque Recherches féministes sous la direction de Fatou Sow, Karthala.
- Diop N. J., 1994. La dynamique de la fécondité des adolescentes au Sénégal, Journal n°9.
- Diop N. J., 1995. La fécondité des adolescentes au Sénégal, UEPA-Rapport de synthèse n°1.
- Fall S., 2004. « Les déterminants de la pratique contraceptive au Sénégal : Analyse des données de l'enquête démographique et de santé de 1997 (EDS-III) », Dakar : GRIPPS.
- Faye S. L., 2011. « Quand les tradi-thérapeutes ouest-africains soignent l'infertilité conjugale à Dakar (Sénégal) : recompositions et dynamiques entrepreneuriales », Anthropologie & Santé [En ligne], 3 | 2011, mis en ligne le 28 novembre 2011.
- FNUAP, 1997b. Espoirs et réalités : éliminer l'écart entre les aspirations des femmes et leurs expériences en matière de procréation. New York: UNFPA.
- FNUAP, 1999a. La transition : Santé, sexualité et droits des jeunes en matière de reproduction. New York: UNFPA
- Fraisse G, 1999. « L'Habeas corpus des femmes : une double révolution ? », In, Étienne-Émile, Françoise Héritier et Henri Leridon (sd), Contraception : Contrainte ou liberté ? Paris, Éditions Odile Jacob : 53-62
- Françoise Héritier, 2002. Masculin / Féminin II. Dissoudre la hiérarchie. Paris, Odile Jacob, 433 p.
- Frenette L., 1983. «Facteurs explicatifs de la baisse de la fécondité : faits et commentaires», In, Démographie québécoise : passé, présent, perspectives. Québec, Bureau de la statistique du Québec.
- Gautier A, 2000, "Politiques démographiques et liberté reproductive", In Pilon Marc et Guillaume Agnès (éds), Maîtrise de la fécondité et planification familiale au Sud, Paris : IRD : 71-92.
- Gourgues, J.-H. 1974. Sexualité et planification des naissances en milieu défavorisé urbain québécois. Québec: Laboratoire de recherches sociologiques, cahier n° 6.
- Henripin, J., 1989. Naître ou ne pas être. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. Diagnostic, no 10, 140 p.
- Hermalin, A. I., et William M. M., 1980. «A Strategy for the Comparative Analysis of WFS Data, with Illustrative Examples», dans The United Nations Programme for Comparative Analysis of World Fertility Survey Data. New York, United Nations Fund for Population Activities.
- Hibert, T., 1986. «Fécondité et niveau d'instruction», dans VIe Colloque national de démographie, «La fécondité dans les pays industrialisés». Paris, Éditions du CNRS.
- Katinka In 'T Zandt, janvier 2008. « Les droits sexuels et reproductifs », Cahier Santé conjuguée n°43, les violences liées au sexe, 64 pages in « Femmes : enjeux et combats d'aujourd'hui » Fédération des amis de la morale laïque, en décembre 2007
- Kim Bt, 1998. "Contraception Improves Employment Prospects". Network: Family Planning and Women's Lives, Caroline du Nord: Family Health International.
- Kuate D B, 1998. Sexualité et santé reproductive durant l'adolescence en Afrique avec une attention particulière au Cameroun, Montréal, Édiconseil in.
- Landry A., 1982. La révolution démographique – Études et essais sur les problèmes de la population, Paris, INED-Presses Universitaires de France
- Lebas J., Chauvin P., 1998. Précarité et santé. Paris : Flammarion.
- OMC, 1981. *L'évaluation des programmes de santé. Principes directeurs*. Genève : O.M.S., 49 p.
- PARINI, Lorena, 2006. Le système de genre. Introduction aux concepts et théories. Zurich: Seismo, (Questions de genre), 2006, 129 p.

-
- Pilon M et Guillaume A (eds), 2000. Maîtrise de la fécondité et planification familiale au Sud, Paris : Éditions de l'IRD.
- Pilon M et Guillaume A (eds), 2000. Maîtrise de la fécondité et planification familiale au Sud, Paris : Éditions de l'IRD.
- Pitshandenge N. A., 1982. De la nuptialité et fécondité des polygames : le cas des Yaka de Popokabaka, Zaire, - Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Sala-Diakanda M., 1981, «Problèmes d'infécondité et de sous-fécondité en Afrique centrale et de l'ouest », Actes du Congrès international de la Population, Manille, CIESP, Ordina Editions, Vol. 3.
- Sow F., 2004. Notre corps, notre santé : la santé et la sexualité des femmes en Afrique subsaharienne, Fatou Sow et Codou Bop (dir.). Paris, L'Harmattan
- Spencer B, Balthasar H et Addor V, 2003, Indicateurs de santé sexuelle et reproductive en Suisse : Monitorage. Lausanne : IUMSP, 212 p.
- Stycos, J. Mayone, 1968. Human Fertility in Latin America. Ithaca: Cornell University Press.
- Sylvain Landry Faye, 2012. *Responsabiliser les relais communautaires pour le traitement préventif intermittent saisonnier du paludisme (TPI) au Sénégal : enjeux, modalités, défis*, Autrepart /1 (N° 60), pages 129 à 146.
- Tabet P., 2004, La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économico-sexuel, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme.
- UNFPA, 2004, Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994. New York : UNFPA, 76 p.
- Valentin MOTHO, 2012. Evaluation à mi- parcours du programme Badiene Gox. Cas de la commune de Diamniado au Sénégal, Ecole supérieure d'économie appliquée de Dakar (Sénégal) - Ingénieur des travaux en planification et gestion

© 2020 Diop, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Recherche

Déterminants de la faible demande du dépistage du VIH/Sida chez les populations de Korhogo (Côte d'Ivoire)

SILUE Donakpo*, ETTIEN Ablan Anne-Marie, AINYAKOU Taiba Germaine

Sociologie ; Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d'Ivoire

Correspondant : e-mail : sdonakpo@yahoo.fr contact (+225 07314633 / +225 05090392)

Résumé

Cette étude s'est assignée de rechercher les déterminants de la faible demande de dépistage du VIH/Sida chez les populations du Poro en générale et particulièrement chez les jeunes hommes de la commune de Korhogo, en Côte d'Ivoire. Son but était de mettre à disposition des informations pertinentes et fiables sur lesquelles s'appuyer pour une mise en place de stratégies de communication pour le changement de comportements.

Pour y arriver, une approche socio anthropologique qualitative a été utilisée et a consisté à l'administration de deux (2) outils de collecte qui ont été le focus groups et l'entretien individuel. Elle s'est déroulée du 24 juin au 07 juillet 2018 dans la commune de Korhogo. Elle a mobilisé 99 personnes sélectionnées par choix raisonné, sexe (femmes et hommes), quartier et tranche d'âge (15-19 ; 20-34 ; 35-49 ; plus de 50 ans).

Les résultats significatifs ont montré que les adolescents (15-19 ans) et les jeunes (20-34 ans) sont informés de l'existence du VIH/Sida ainsi que de sa corrélation avec la tuberculose. Par déni et par la peur surtout du VIH/Sida, ils l'ont assimilé à une invention des « Blancs » dans un but lucratif. En revanche, les adultes (35-49 ans) et les personnes âgées (50 ans et plus) sont informés sur le VIH/Sida, mais la persistance de la croyance en la sorcellerie, a laissé transparaître une insuffisance d'information sur ce fléau chez cette population cible à Korhogo.

L'étude a aussi révélé que les facteurs du refus du dépistage du VIH/Sida ont été entre autres : l'ignorance de l'existence du test, la peur du résultat positif (assimilable à la mort), les croyances liées aux protections contre le « mal, y compris les maladies » par le port d'amulettes, de bagues et

de gris-gris, la pratique de bains rituels et la pluralité des thérapies traditionnelles.

Mots clés : VIH/Sida, Jeunesse, Adulte, Korhogo, Côte d'Ivoire

Determinants of low demand for HIV/aids testing among youth and adults in Korhogo (Côte d'Ivoire)

Abstract

This study set out to investigate the determinants of the low demand for HIV / AIDS testing among Poro populations in general and particularly among young men in the commune of Korhogo, in Côte d'Ivoire. Its purpose was to provide relevant and reliable information on which to rely for the implementation of communication strategies for behavior change.

To achieve this, a qualitative socio-anthropological approach was used and consisted in the administration of two (2) collection tools which were the focus groups and the individual interview. It took place from June 24 to July 07, 2018 in the commune of Korhogo. It mobilized 99 people selected by reasoned choice, sex (women and men), neighborhood and age group (15-19; 20-34; 35-49; over 50).

The significant results showed that adolescents (15-19 years) and young people (20-34 years) are aware of the existence of HIV / AIDS and its correlation with tuberculosis. By denial and mainly by fear of HIV / AIDS, they likened it to a whites' invention for profit. On the other hand, adults (35-49 years) and the elderly (50 years and over) are informed about HIV / AIDS, but the persistence of belief in witchcraft, has revealed an insufficient of information on this plague among this target population in Korhogo.

The study also revealed that the factors for refusing HIV / AIDS testing were, among others: ignorance of the existence of the test, fear of the positive result (assimilable to death), beliefs linked to protections against "evil, including diseases" through the wearing of amulets, rings and gris-gris, the practice of ritual baths and the plurality of traditional therapies.

Keywords: HIV-AIDS, Youth, Adult, Korhogo, Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

L'infection au VIH/Sida constitue un lourd fardeau dont le contrôle, voire l'élimination constitue un défi et une opportunité en matière de développement pour les Etats et leurs services de santé. En effet, le VIH/Sida avec 1,8 millions de nouveaux infectés dont 940.000 de décès (ONUSIDA 2018b, P1-2), est une maladie infectieuse, transmissible qui sévit dans le monde. Selon le Conseil de Coordination du Programme (CCP), il y a un besoin urgent de collaboration entre les ripostes au Sida et à d'autres maladies comme la tuberculose pour accélérer l'éradication de ces épidémies indissolublement liées (ONUSIDA, 2018a, P2-9). Il est estimé que 8,1 millions (ONUSIDA, 2019) des personnes vivant avec le VIH, ignorent qu'elles étaient infectées dont 49% Co-infectées à la tuberculose et par conséquent ne reçoivent pas de soins nécessaires. Dans le rapport de l'OMS, (2019, P1-2) le directeur exécutif de l'ONUSIDA (Michel Sidibé) affirme que « *tout le monde n'a cependant pas encore accès aux tests de dépistage, au traitement et aux soins* » et les cibles mondiales risquent aussi d'être manquées si des mesures ne sont pas prises rapidement. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réduction de l'impact du VIH. Cependant, les recommandations du premier segment thématique du Conseil de Coordination du Programme sur le VIH restent pertinentes (ONUSIDA 2018a) puisque le dépistage précoce reste la meilleure possibilité de contrôler la propagation du virus. Dans cet ordre d'idées, en Afrique, continent qui concentre le plus grand nombre de personnes infectées (25,7 millions selon l'ONUSIDA, 2019) un rapport, intitulé « *Savoir, c'est pouvoir* », a été présenté par le directeur exécutif de l'Onusida, en présence d'Eugène Aka Aouélé, du ministre ivoirien de la santé et de l'hygiène publique. Ce document insiste non seulement sur le fait que la charge virale de la personne infectée « doit être ramenée à des niveaux indétectables ou très faibles mais sur l'accessibilité du dépistage à tous. A ce sujet, une étude antérieure révèle qu'en Afrique, un des obstacles à la prévention de la transmission du VIH reste l'insuffisance du dépistage : « *Aujourd'hui plus d'une personne sur deux en Afrique subsaharienne et surtout en Afrique de l'Ouest et centrale ne connaît pas son statut VIH* », affirme Joseph Lamarrange, démographe en santé publique à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), co-auteur de l'étude sur le dépistage du VIH en Côte d'Ivoire présentée à la 19^{ème} Conférence internationale sur le sida et les infections sexuellement transmissibles en Afrique (Dominique C-R, 2017). Dans un communiqué et dossier de presse / CP 2019 l'IRD préconise l'introduction de l'autotest de dépistage du VIH/Sida en Afrique de l'Ouest pour aider à atteindre l'objectif mondial lié au dépistage du VIH. Cependant comment l'Afrique peut-elle y parvenir s'il existe encore des obstacles au dépistage ?

La Côte d'Ivoire avec une prévalence du VIH estimée à 2,8% en 2018, est le pays classé en tête des statistiques sur le VIH/Sida en Afrique de l'ouest, a affirmé Dr Abo Kouamé, le directeur-coordonnateur du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS). A cet effet, le Président ivoirien Alassane Ouattara, dans la préface au PSN 2016-2018 ajoute que « *Force est de constater que dans notre pays, le VIH reste encore un important problème de santé publique qui a un impact sur le développement* », d'où la nécessité pour le pays de s'inscrire « *dans une vision mondiale pour éradiquer le sida d'ici 2030* ». (Seriba K. 2018, P3 ; PSN, 2016 P9). Par ailleurs, une

enquête nationale auprès des ménages, menée entre août 2017 et mars 2018 afin de mesurer l'impact du VIH dans la population a révélé que la prévalence du VIH chez les adultes âgés de 15 à 64 ans en Côte d'Ivoire est de 2,9 % : 4,1 % chez les femmes et 1,7 % chez les hommes¹. Pour encourager le dépistage, aux articles 11 et 12 de la loi portant régime de prévention, protection et de répression en matière de lutte contre le VIH, le législateur ivoirien a épousé la thèse des états dans le monde qui ont pénalisé la transmission au VIH, l'exposition à celle –ci et sa non-divulgation. A l'opposé, selon les organisations d'aide aux personnes vivant avec le VIH, la menace de poursuites judiciaires, ou la sanction liée à la gestion du statut sérologique (ici le partage obligatoire aux partenaires sexuels – article 11) n'a pas pour effet d'encourager les personnes vivant avec le VIH à éviter la transmission du VIH ou même à se protéger. Au contraire, la peur des sanctions, ne fait que les isoler et les décourager à se soumettre au dépistage (Kra Y. 2018, P107). Ainsi, assiste-on encore à des formes d'isolement sociale (Philippe M., 2018, P13), d'évitement des services dédiés au VIH surtout les services de dépistage qui se traduisent par une faible inclinaison pour les pratiques de dépistage du VIH (ONUSIDA, 2019b, P97). Or ce désintérêt vis-à-vis du statut sérologique accentue les facteurs de mortalité des personnes infectées, par le laxisme dans la sollicitation de l'institution médicale, et constitue par ricochet un vecteur de propagation de la maladie, surtout au sein des catégories vulnérables. Par ailleurs, l'on assiste en Afrique sub-saharienne et particulièrement en Côte d'Ivoire en dehors du virus, les sources de contamination se trouvent au sein même de la population qui s'infecte de par leurs logiques représentationnelles, leurs comportements et la sous-information sur les processus diagnostiques et thérapeutiques. Dans le nord ivoirien où cohabitent médecine moderne face à une multitude de tradipraticiens (Human Dignity et al 2017, P8), la prévention de la pandémie par le dépistage se heurte à l'hostilité d'un peuple ancré dans des croyances traditionnelles. En somme, la littérature présente la nécessité du dépistage et son insuffisance au plan national et international qui reste cependant muette sur les déterminants de cette faiblesse. C'est pour répondre à ce besoin que cette étude socio anthropologique se donne pour objet de trouver les déterminants de la faible demande du test de dépistage du VIH/Sida à Korhogo.

Au niveau médical comment parvenir à réduire l'écart cognitif de cette pandémie, de sorte à accroître la demande de dépistage ? Comment impulser sa demande socialement ancrée et plus massive de soins, vis-à-vis de l'offre institutionnelle de prise en charge de cette malade ?

Partant du postulat qu'un individu ne peut changer son comportement en matière de santé que s'il est convaincu de la nécessité ou de l'intérêt de le faire selon ses connaissances et son contexte social, économique et culturel, concevoir une stratégie et des actions de communication susceptibles de convaincre les populations à recourir au dépistage du VIH/Sida ainsi qu'aux soins, implique de connaître au préalable la réalité de ces populations. La prise en compte des déterminants stimulerait la demande de dépistage. A cet effet, la présente étude sera un levier aux décideurs pour connaître les causes du non accès d'une certaine frange de la population au dépistage du VIH/Sida.

¹ FICHE RÉCAPITULATIVE : RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES juillet 2018 « Évaluation de l'impact du VIH dans la population générale en Côte d'Ivoire CIPHIA 2017-2018 »

I – MATERIELS ET METHODES

I – 1 Champ géographique

Cette étude a eu pour site de réalisation la ville de Korhogo située dans la région du poro en Côte d'Ivoire. Le choix de cette zone est la conséquence d'une combinaison de plusieurs variables et critères. Il s'agit notamment des variables démographiques, l'incidence du VIH, et la dimension cosmopolite de la zone. La collecte des données s'est effectuée dans 4 quartiers de la ville en tenant compte des indicateurs de quartiers résidentiels (quartiers 14 et résidentiel) et de quartiers populaires (Ahousabougou et Tiékélézo) et Waraniéné (localité rurale témoin) pour tenir compte de la variabilité sociale des personnes enquêtées en vue d'une représentativité optimum des investigations.

I – 2 Champ sociologique

La population qui fait l'objet de cette étude est constituée principalement des jeunes âgés de 15 à 34 ans et d'adultes dont l'âge est compris entre 35 à 49 ans et 50 ans et plus.

I – 3 Méthode et outils utilisés

La méthodologie s'est basée essentiellement sur une approche socio-anthropologique qualitative adaptée à ce type de questionnement sur une problématique sensible telle que la sexualité et les comportements vis-à-vis du VIH/sida. Le recours aux techniques de recherche qualitatives participatives permet d'avoir des informations profondes et substantielles sur les représentations, les attitudes, les comportements et les motivations des populations. Deux principales techniques ont été mobilisées pour cette étude. Il s'agit des entretiens semi directifs et des focus group. Dans le premier cas, l'outil de collecte utilisé est le guide d'entretien. Ce même outil a été utilisé pour animer les focus group. Cet outil a en effet la particularité de susciter le débat, d'approfondir les échanges par des questions de relance, d'approfondissement, de clarification qui n'étaient pas prévues au départ, mais qui naissent des réponses des répondants. Au total, elle a mobilisé 99 personnes dont 63 Hommes pour 36 Femmes. Cette taille de l'échantillon a été définie à postériori, après la saturation des réponses des personnes interrogées. Sur ces 99 personnes, il y a 37 garçons pour 20 filles, et 26 Hommes pour 16 Femmes. Ce nombre prédominant des adolescents et jeunes d'une part, et des jeunes hommes d'autres part, se justifie par le fait que le constat qui justifie cette étude fait état d'une faible demande du test de dépistage chez les jeunes hommes en Côte d'Ivoire. L'étude devait donc porter sur cette catégorie spécifique de personnes au départ, mais nous avons jugé nécessaire de l'élargir aux autres catégories notamment des femmes, car le test de dépistage s'inscrit en Côte d'Ivoire en général et dans la localité du Poro en particulier, dans un contexte familial où les

interactions entre les membres de la famille influent sur les décisions en matière d'utilisation des services de santé. 72 personnes ont été auditionnées au cours de 9 focus groups et de 27 entretiens individuels. Il s'agit en plus des catégories ci-dessus citées, de tradipraticiens, d'Agents de Santé Communautaire (ASC) de personnel de santé. Le terrain a eu lieu du 24 juin au 07 juillet 2018. Les échanges par des questions de relance, d'approfondissement, de clarification qui n'étaient pas prévues au départ, mais qui naissent des réponses des répondants. C'est également un outil qui permet à l'enquêteur ou l'animateur de recentrer continuellement le débat, pour éviter que les échanges ne s'éloignent du sujet de l'étude.

I – 4 Méthodes d'analyse des données

Pour l'analyse des données, nous avons eu recours à l'analyse thématique des données. C'est en effet ce type d'analyse qui convient quand la collecte des données a été faite à l'aide d'un guide d'entretien comme c'est le cas pour cette étude. En effet dans ce cas, les intitulés des guides deviennent en même temps les thèmes de l'analyse. Mais, compte tenu de la nature de l'étude, c'est à-dire une recherche non pas fondamentale, mais appliquée, de l'importance de la thématique et de l'intérêt accordé aux résultats de cette étude pour le changement des comportements des ivoiriens, nous avons combiné l'analyse thématique avec l'analyse de contenu. En d'autres termes, chaque thème de l'étude a fait l'objet d'une analyse de contenu dont la spécificité est de faire une analyse fouillée qui ne laisse aucune information de côté. C'est donc dans le but de combler les insuffisances de l'analyse thématique que nous avons associé l'analyse de contenu.

II – RÉSULTATS

Les résultats ci-dessous présentés s'articulent autour de 3 thématiques à savoir l'appréciation de la connaissance de cette pathologie et de son traitement chez les populations de Korhogo, les représentations que ces populations ont de cette maladie et les facteurs de la faible demande du test de dépistage du VIH.

II – 1 Evaluation des connaissances du traitement du VIH/Sida chez les populations

Les résultats montrent que les adolescents (15-19 ans) et les jeunes (20-34 ans) sont informés de l'existence du VIH/Sida. Les occasions et canaux d'informations étant l'école, le Centre Hospitalier Régional (CHR), les centres de santé publics et privés, les médias (télévision, radio, presse écrite) et les campagnes de sensibilisation. Cependant, ils nient son effectivité comme réalité pathologique en l'assimilant à une invention des « Blancs » dans un but lucratif comme le révèlent les propos suivants :

« Nous avons entendu à l'école, j'ai vu aussi à la télé que le VIH est une maladie qu'on

contracte lors des rapports sexuels non protégés mais pour moi c'est business des occidentaux pour vendre les préservatifs » (Focus groupe jeune filles du quartier 14).

A Tiékélézo, pour les adolescents de même âge : « ... le Sida, bien qu'on l'attrape par les rapports non protégés mais sachons qu'il a été envoyé par les occidentaux pour faire fonctionner leurs entreprises de médicaments c'est pourquoi il n'y a pas de remède pour guérir si non... » (Focus groupe jeunes garçons à Tiékélézo).

Concernant la connaissance de la maladie, les jeunes et adolescents affirment dans leur majorité ne pas être concernés par le risque de transmission au motif qu'ils ne prennent pas de risques dès lors qu'ils se protègent pendant les rapports sexuels ou pratiquent l'abstinence. De plus, ils refusent le terme de « traitement » pour celui de « calmant » car pour eux, il n'existe pas de traitements pour guérir le VIH/Sida. La majorité de ces jeunes et surtout les adolescents n'ont pu nous donner le nom d'un médicament du VIH/Sida.

Pour ce qui est des informations sur les prix des médicaments ou coûts de traitement, les adolescents et jeunes ne sont pas informés de la gratuité des soins et traitements même s'ils savent qu'ils sont disponibles dans les centres de santé ou à l'hôpital. D'autres également soutiennent ne pas savoir si les traitements sont payants ou pas comme l'indique cet enquêté :

« Je sais que pour aller à l'hôpital il faut payer le transport, la consultation et les analyses, maintenant si on découvre que le malade a le Sida, le médecin va lui donner une ordonnance pour aller à la pharmacie, paye-t-on les médicaments ? Ça je ne sais pas, je n'ai jamais eu de cas aussi » (Focus groupe jeunes de 20-34 ans du quartier résidentiel).

Les adolescents issus des quartiers populaires notamment, la santé n'est pas gratuite comme l'indique l'un d'eux : « Rien n'est gratuit, on paye cher pour avoir la santé surtout le Sida tout l'argent du malade rentre dans les soins et il n'est jamais guéri, je pense que c'est coûteux » (Focus groupe adolescent de 15-19 ans Ahoussabougou). Ils méconnaissent également l'existence de médicaments capables de lutter contre la transmission mère-enfant : « Un médicament qui fait ça, je ne pense pas » (Focus groupe Adolescent de 15-19 ans, Tiékélézo).

En revanche, les adultes (35-49 ans) et personnes âgées (50 ans et plus) disposent de meilleures connaissances sur la maladie. Selon eux, les traitements ARV sont efficaces et permettent aux malades de vivre longtemps. Ils s'accordent avec les adolescents et jeunes pour dire que ces traitements ne guérissent pas le VIH/Sida, contrairement aux médicaments traditionnels.

Dans l'ensemble, les adultes et personnes âgées ont un bon niveau d'information sur le VIH/Sida. Ils font une différence entre VIH et Sida, affirmant que le premier terme est le virus et le second est la maladie contrairement aux adolescents. Cependant, la majorité donne une définition scolaire de cette pathologie comme l'indique ces propos :

« Nous avons appris à l'école que le VIH est le virus de la maladie appelée Sida qui est dans le sang du malade atteint » (Focus groups des personnes a âgées de plus de 50 ans au quartier 14). Ou encore *« le Sida est une maladie causée par un virus qui attaque le système de défense du corps »*, (Enquêté de 35 à 49 ans du quartier Résidentiel).

Ils affirment en outre que le VIH/Sida est une réalité et qu'un traitement gratuit existe à l'hôpital permettant aux malades de vivre longtemps. Enquêté de 35 à 49 ans au quartier Tiékélézo témoigne : « *J'ai hébergé et vécu avec des camarades infectées qui vivent bien puisqu'elles suivent le traitement* ».

Par ailleurs, la persistance de la croyance en la sorcellerie comme cause du VIH/Sida ou vecteur de sa transmission, exprimée par nombre d'adultes et de personnes âgées, laisse transparaître une insuffisance d'informations sur ce fléau et déni parfois la maladie. Cependant qu'en est-il de leur perception du VIH/Sida ?

II – 2 Perceptions du VIH/Sida

Au niveau des adolescents et jeunes, la majorité a entendu parler du VIH/Sida mais ne détient pas d'informations exactes sur la pathologie. A cet effet, dans leur représentation de la maladie, le VIH/Sida n'est pas une punition de Dieu, mais a une origine occidentale via la fabrication scientifique. Ils l'assimilent à une invention des « Blancs » dans un but lucratif. Pour les jeunes filles, « *le Sida est une maladie inventée, provoquée par les européennes pour s'enrichir en faisant fonctionner leurs usines pharmaceutiques et de fabrication de préservatifs* » (Focus de jeunes filles de 15 à 19 ans au quartier 14).

A Waraniéné, certains ont estimé que la grande publicité faite autour du Sida à travers le monde, a surtout une fonction latente, celle de faire fonctionner les grandes industries pharmaceutiques des ARV et autres produits de lutte contre la pandémie. Pour ces enquêtés tout comme certains adolescents de Ahoussabougou, la sensibilisation sur les inconvénients du Sida a un intérêt purement économique, soit un business pour les acteurs occidentaux comme l'indique les propos suivants :

« *La cacophonie autour du Sida est un business des occidentaux et tous ceux qui sont dans la chaîne de la lutte contre le VIH.* (Focus groupe jeunes de 20-34 ans Waraniéné) ; « ... imaginez combien rapporte la vente des préservatifs dans le monde par jour et par mois ? Et si on ajoute les subventions des organismes humanitaires et ONG c'est des sous » (Etudiant de 19 ans au cours du focus groupe adolescents de 15-19 ans à Ahoussabougou »).

Pour les jeunes de ce groupe d'âge, l'absence de remède définitif au VIH/Sida trouve son origine dans ce business commercial. Par ailleurs, ces jeunes qui pensent en savoir davantage sur le VIH/Sida, rattachent son origine et sa propagation à l'homosexualité pratiquée dans les pays occidentaux : « *Nous savons que le Sida est apparu quand les gens ont commencé à pratiquer l'homosexualité en Amérique et en Europe* » (Focus groupe jeunes de 20 à 34 ans au Résidentiel).

En somme, les adolescents et jeunes enquêtés estiment que le VIH/Sida est une invention d'ordre économique ou à but lucratif des occidentaux. La forte médiatisation autour de cette maladie vise des intérêts économiques pour les entreprises pharmaceutiques. Cette position des adolescents et jeunes tendant à nier la réalité du sida, traduit par conséquent leur faible niveau d'information sur la pathologie.

Selon la représentation du VIH/Sida chez les adultes et personnes âgées, l'idée de sida au

service d'un capitalisme occidental est moins présente ou quasi-absente chez la plupart.

En effet, certains adultes et personnes âgées estiment que le VIH/Sida est une maladie comme les autres, mais ce sont les actions publicitaires autour de la pathologie qui ont un revers mercantile, d'où l'intérêt des occidentaux vis-à-vis de la maladie comme le témoignent ces propos: « *le Sida rapportant plus de gains car il n'est pas plus tueur que d'autres maladies telles les hémorroïdes, l'hypertension artérielle et autres que nous connaissons bien mais qui ne font que l'objet de publicités arides* » (Tradipraticien à Tiékélézo).

Pour les autres adultes et personnes âgées surtout de sexe masculin, le VIH/Sida est une maladie réelle causée par un virus, en témoigne cet enquêté de 35 à 49 ans du quartier Résidentiel : « *le Sida est une maladie causée par un virus qui attaque le système de défense du corps* ».

C'est pourquoi, ils expriment tous une crainte et une peur vis-à-vis du VIH/Sida, car il est synonyme de la mort ou conduit à celle-ci, si le traitement n'est pas bien suivi pour celui qui est infecté, comme le soutient cet enquêté de 50 ans et plus au quartier 14 : « *La peur du VIH/Sida est liée au fait que l'on ne voit aucune possibilité de s'en défaire si ce n'est la mort. Il n'y a pas de possible guérison* ». Ou encore : « *J'ai un promotionnel infecté qui a négligé le traitement sous le prétexte qu'il ne peut soigner une maladie à vie cependant sa femme qui suit le traitement vit encore* », (Enquêté de 35-49 au quartier résidentiel).

En d'autres termes, pour l'ensemble des adultes et personnes âgées, les traitements actuels permettent aux malades de vivre longtemps, contrairement à la majorité des adolescents et jeunes qui n'y croient pas ou l'ignorent. Quelques entretiens individuels de jeunes et d'adolescents donnent les perceptions suivantes : « *Un médicament de Sida, je ne pense pas pour l'heure c'est une maladie incurable* » (jeune tisserand de 29 ans à Waraniéné) ; « *Avoir le Sida, ta vie n'est comptée qu'en jour il n'y a pas d'espoir de s'en sortir* » (jeune femme de 30 ans à tiékélézo).

Au quartier 14, certaines adolescentes témoignent également : « *lorsqu'une personne a le Sida sa vie est réduite il n'a que quelques temps* » ou « *le Sida c'est la mort dans tous les cas, il n'y a pas de guérison* » (Focus group jeunes filles de 15-19 ans au quartier 14).

Mais pour la majorité des adultes et personnes âgées, si par le passé, le VIH/Sida était synonyme de mort, ce lien étroit entre ces deux réalités se trouve largement dépassé avec l'avènement des traitements. Le VIH/Sida est devenu une maladie comme toute autre avec laquelle l'on peut vivre longtemps et (apparemment) en bonne santé. Certains adolescents et jeunes adhèrent cependant minoritairement à cette idée : « *On pourrait dire que le sida est égal à la mort puisqu'on n'en guérit pas. Mais actuellement avec les quelques traitements là, tu peux vivre encore longtemps* », (adolescent de 17 ans lors du focus group jeune 15-19 ans à Tiékélézo), ou « *Je peux dire que le sida, ce n'est pas forcément la mort si tu suis bien ton traitement* » (jeune fille de 19 quartier 14).

En milieu rural également, les enquêtés commencent à nuancer le rapport entre le VIH/Sida et la mort. Cependant, les informations sur le coût des traitements demeurent insuffisantes en témoignent ces propos : « *Le sida peut s'identifier à la mort lorsque les malades n'ont pas accès aux médicaments à cause de leur coût et aussi le regard de la société vis-à-vis du malade* » (Focus group

de tisserands de 35 -49 ans à Waraniéné).

A l'analyse de ces verbatim, avec les traitements, la tendance mortelle du VIH/Sida se trouve révolue. Celui-ci n'est associable à la mort qu'en l'absence de traitements ou au manque de suivi adéquat du dit traitement comme l'indique cet homme « *comme on le disait, il y a des traitements mais tout dépend de toi et de ta volonté de vivre* » (Enquêté de 44 ans à Ahoussabougou).

Ainsi donc, selon les enquêtés, la non-observance du traitement peut s'expliquer par le déni de la maladie, le rejet et la honte ou la peur comme l'indique un ASC de 20-34 ans à Tiékélézo : « *Les médicaments, c'est cadeau mais il y a des gens qui refusent d'aller chercher. Il y a d'autres même qui refusent qu'on dise qu'ils ont le sida, ils refusent de croire. La peur et la honte font qu'ils ne veulent pas aller chercher les médicaments* ». Ou encore : « *Quand quelqu'un a le sida, la personne à peur ou honte que tous dans son entourage le sache. Et quand la personne pense qu'en allant dans le centre de santé qu'elle peut rencontrer un parent ou un voisin qui du coup saura qu'elle a la maladie, elle préfère se cacher ou ne pas aller chercher les médicaments* » (Enquêté de 35-49 ans, du club de santé scolaire).

La peur de rencontrer une connaissance aux lieux d'approvisionnement en médicaments et par là même informer son entourage induit une réticence à une observance adéquate du traitement. Pour certains jeunes et adolescents, c'est l'effet psychologique en cas d'infection au VIH/Sida qui suscite la peur : « *Comment mener sa vie si on est déclaré séropositive ? Quand je pense comme ça j'ai peur* » (Focus de jeunes de 20-34 ans au résidentiel) ou : « *si je suis déclarée séropositive je ne penserai qu'à cela...* » (Jeunes filles de 15-19 ans au quartier 14).

La peur du VIH/Sida est partagée par tous, adolescents, jeunes, adultes et personnes âgées qui le considèrent comme une maladie honteuse, contagieuse, silencieuse et stigmatisante.

Le reste de la population pense cependant qu'il ne faut pas avoir peur du VIH-Sida, car c'est une maladie comme les autres, et même moins grave que certaines autres maladies auxquelles les individus sont confrontés au quotidien. Aussi, les personnes vivant avec le VIH/Sida dans la communauté doivent être acceptées et soutenues au plan psychologique par des conseils et un suivi lors du traitement afin qu'elle ne puisse pas trop ressentir le poids de la maladie, mais il convient d'user de prudence pour ne pas être contaminer. L'une des raisons pour lesquelles il est nécessaire d'être prudent dans le soutien aux personnes infectées, réside selon les enquêtés dans la mauvaise volonté de celles-ci à propager la maladie dans leur entourage, en témoigne une femme lors du focus d'adultes de 35-49 ans à Tiékélézo : « *on ne peut que se méfier car tu peux accepter les gens, mais ils vont te donner le sida en sorcellerie* ».

Les cas de rejet observés sont généralement dus à l'ignorance ou au manque d'informations sur les modes de transmission de la maladie et à la mauvaise volonté de certaines personnes.

Pour ce qui est des perceptions des institutions médicales ou thérapeutiques de la médecine traditionnelle à travers les tradipraticiens peuvent venir à bout de la maladie. La médecine moderne peut calmer ou arrêter l'évolution du virus et non l'éliminer du corps du malade contrairement à la médecine traditionnelle. D'autres enquêtés évoquent également une intervention divine par des prières religieuses car rien n'est impossible à Dieu.

Ainsi, l'infection au virus du sida pourrait transcender les modes de transmission biomédicaux habituellement connus pour s'inscrire dans un registre ou canal surnaturel de transmission. Étant donné que toutes ces représentations s'actualisent dans les attitudes et comportements des populations en matière de dépistage et de recours aux structures de soins, il convient à présent d'aborder cette question.

II – 3 Facteurs de la faible demande de dépistage du test du VIH/Sida

A la question de savoir qu'est-ce qu'un test pour le VIH, les enquêtés jeunes et adultes donnent les définitions suivantes : « *déetecter le VIH et d'autres maladies* » ou « *le test du VIH est important car c'est l'une des conditions à remplir pour pouvoir se marier chez nous à l'église²* » ou « *le rôle du test c'est voir si on a le SIDA ou si on est enceinte³* » ou « *voir si tu as la maladie⁴* » ou « *opération pour connaître son statut⁵* ».

De ces verbatim, la quasi-totalité des enquêtés ont une perception positive du test de dépistage du VIH/Sida et les raisons de le faire. Cependant, même si les enquêtés estiment que le test du VIH/Sida est important, la majorité des enquêtés (surtout de sexe masculin) affirment ne pas être disposés à subir un tel examen médical. Les catégories de personnes les plus concernées par cette faible demande du test de dépistage du VIH/Sida selon le constat fait sur le terrain et confirmé par les personnels médicaux et agents de santé communautaires, sont les jeunes hommes majeurs ou adultes, c'est-à-dire les hommes disposant d'eux-mêmes et dont faire leur test nécessite préalablement l'obtention de leur consentement. Les arguments avancés par ces derniers (adolescents et jeunes hommes) pour se justifier sont notamment l'absence de risques de contamination dès lors qu'ils se protègent à l'occasion des rapports sexuels. Alors, ils ne se sentent pas concernés par le test de dépistage.

Cette auto-exclusion du risque d'infection par le VIH trouve donc son fondement dans l'idée d'une transmission unique du VIH/Sida par voie sexuelle. Par conséquent, les personnes pratiquant l'abstinence ou ayant recours aux préservatifs lors des rapports sexuels se sentent à l'abri de toute infection et jugent moins nécessaire de connaître leurs statuts sérologiques comme le confirment ces adolescents : « *je suis saint, je ne connais pas encore de femmes, le test m'intéresse peu* » ou « *de tous les façons je suis fidèle et je me protège, ça roule à quoi bon le test* » (Focus de jeunes de 15 à 19 ans à Ahoussabougou).

L'absence de comportements sexuels à risque constitue une cause de la non-demande du test de dépistage du VIH/Sida.

² Focus groupe jeunes femmes de 15 à 19 ans quartier 14 Korhogo

³ Focus groupe femmes de 35 à 49 ans quartier Ahoussabougou de Korhogo

⁴ Focus groupe hommes de 20 à 34 ans village de Waraniéné de Korhogo

⁵ Focus groupe hommes de 50 ans et plus quartier 14

En effet, d'autres individus manifestent la peur d'être déclarés séropositif au regard de leur vie passée. Un tel statut serait perçu comme la conséquence de leurs comportements incontrôlés et conduit à leur rejet par leur entourage. La peur du résultat positif au test de sérologie est donc un facteur majeur de la non-demande chez les jeunes (hommes et femmes) qui préfèrent rester dans l'ignorance plutôt qu'affronter la société. A cela s'ajoute la question de la confidentialité des résultats. Les adolescents et jeunes enquêtés dénoncent l'incapacité du corps médical à garder le secret d'une sérologie positive ou préserver la confidentialité des résultats du test.

La faible demande du test du VIH/Sida tient en la fiabilité des équipements et du matériel utilisé pour le test de dépistage. Les enquêtés soutiennent que le matériel utilisé pour le test n'est pas de qualité car « *Les analyses peuvent donner un résultat négatif alors que c'est positif c'est pourquoi on demande un test de confirmation du résultat dans trois mois* » (Femme de 35 à 49 ans à Tiékélézo).

Les facteurs de la non-demande du test selon le personnel de dépistage VIH/Sida du CHR et les agents de santé communautaires résident dans le refus des hommes de se faire dépister au motif qu'ils se seraient laver avec des plantes médicinales traditionnelles qui ont pour vertus de les protéger contre toutes sortes de maladies. Dans le contexte socioculturel sénoufo, un tel comportement est caractéristique des initiés du Poro à qui, il est proscrit de se faire transpercer volontairement le corps par tout matériel en fer sans avoir subi un rituel préalable.

Le recours à la médecine traditionnelle par les populations en cas de maladie dont le VIH/Sida est dû à la réputation de la région de Korhogo, comme lieu d'exercice de tradipraticiens dont les thérapies auraient des vertus protectrices dans l'imaginaire populaire ivoirien.

Par ailleurs, l'accueil dans les centres de santé et le déficit d'information sur l'existence du test de VIH/Sida et le traitement sont des facteurs qui limitent la demande de test de dépistage selon ce médecin dans un centre de santé de Résidentiel qui fait remarquer ce qui suit :

« L'information ne passe pas je pense que l'information c'est pour eux qui viennent à l'hôpital ,c'est l'individu qui est à l'hôpital qu'on approche pour lui donner des informations sinon on ne fait pas de sensibilisation externe mais plutôt interne c'est-à-dire on ne sort pas pour aller vers la population voilà pourquoi je disais que l'information ne se donne pas dans nos églises et mosquées, du coup c'est ceux qui viennent vers nous qui reçoivent les informations alors c'est une minorité de la population qui vient vers nous qui bénéficie de cette information sur le VIH/SIDA, et je pense que ce n'est que 20% de la population. On ne voit pas les jeunes parler de VIH dans les grins et autres alors que cette maladie est ancrée dans notre société et nous devons en débattre ».

Les facteurs de l'insuffisance de demande du test de dépistage du VIH/Sida évoqués par les enquêtés sont l'ignorance de l'existence du test, la peur du résultat positif et le déni du VIH/Sida d'une part et les croyances liées aux protections contre le mal et la maladie par le port d'amulettes, bagues, gris-gris et la pratique de bains rituels d'autres part.

III – DISCUSSION : Une perception métaphysique et une peur du regard social des RASP

populations

Les résultats de cette étude sur les déterminants de la faible demande de dépistage du VIH/Sida s'articulent autour de la connaissance du traitement de la pathologie, des perceptions et des facteurs de la faible demande de dépistage de cette maladie chez les populations de Korhogo.

Concernant la connaissance du traitement du VIH/Sida chez les populations, la quasi-totalité des enquêtés, pour ne pas dire la totalité affirme avoir entendu parler de cette pathologie à travers des canaux divers, partant des médias dans leur diversité aux structures de santé et autres réseaux sociaux ou encore à l'école. Cette connaissance générale témoigne des efforts faits par l'Etat de Côte d'Ivoire, via le PNLS pour sensibiliser les ivoiriens sur cette pathologie. Ces résultats sont en accord avec ceux réalisés à l'occasion de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) 2016 selon lesquels la quasi-totalité des femmes (94,1%) et des hommes (96,2%) de 15-49 ans ont entendu parler du VIH/sida (EDS, 2017, P164). Mais, une chose est d'avoir entendu parler du VIH/sida, une autre est d'en connaître les moyens de transmission. A ce propos, la présente enquête révèle que les enquêtés, toutes catégories confondues citent prioritairement les rapports sexuels protégés à l'aide des condoms, comme moyen de prévention, ainsi que la proscription du partage des objets coupants, et l'abstinence ou la fidélité à son partenaire. Cette dimension des connaissances sur le VIH/sida est très importante car permet de lutter efficacement contre ce fléau, et confirme les résultats de l'EDS 2016 cités plus haut selon lesquels 67% des femmes et 82,3% des hommes de 15-49 ans déclarent qu'on pouvait limiter les risques de contracter le VIH en utilisant un préservatif. Néanmoins, cette connaissance théorique des moyens de prévention ne doit pas occulter certaines opinions selon lesquelles des pratiques de « blindage » consistant à se laver avec des mixtures de plantes, pouvaient permettre de se prémunir contre le VIH/Sida, tel que cela a été relevé par les témoignages de Korhogo. Cela relève d'une méconnaissance réelle des moyens de prévention dans un contexte culturel d'initiation au poro, cette institution culturelle sensée faire des initiés, des gens protégés contre certains risques de la vie. L'EDS citée plus haut faisait déjà état de ce que le taux de la connaissance des deux moyens de prévention, à savoir la voie sexuelle par la limitation des partenaires et le port du condom était le plus bas à Korhogo par rapport aux autres régions du pays. En outre, selon les adolescents et jeunes, le VIH/Sida serait une invention des occidentaux pour se faire de l'argent. Cette opinion pourrait être interprétée comme la conséquence des communications via les médias, relayés par les réseaux sociaux, des moyens financiers colossaux mobilisés par la communauté internationale pour lutter contre le sida, notamment en Afrique. On est donc en droit de penser que pour les jeunes, cette générosité n'est pas gratuite. De même, l'opinion des adultes et personnes âgées selon laquelle le sida serait aussi transmis par la sorcellerie peut être interprétée comme prenant ancrage dans les représentations de la maladie de façon générale chez les ivoiriens. Selon celles-ci en effet, toute maladie a ou peut avoir une double dimension, à savoir une dimension matérielle et une dimension surnaturelle (Desclaux A. et al 2018, page). Le fait que le sida n'ait pas de traitements qui guérissent participe aussi à la perpétuation de la croyance en la sorcellerie comme moyen de transmission du VIH/sida.

En effet, dans l'imaginaire populaire africaine, des troubles psychosomatiques persistants,

s'ils ne cèdent ni aux traitements du médecin, ni à ceux de la pharmacopée locale destinée aux maladies naturelles, sont généralement dites des pathologies maléfiques ou « mal donné » attribués à la persécution magique du sorcier, des génies et des ancêtres (Pascal D. 2013, P125). Les causes métaphysiques occupent donc une place de choix dans les perceptions étiologiques des maladies chez les populations du Nord de la Côte d'Ivoire, au détriment des causes positives liées aux activités de l'homme lui-même qui sont la saleté, le mauvais comportement, le non-respect de la coutume. Ainsi, l'automédication qui consiste à donner une réponse endogène au sein de la famille relève des classifications qui sont faites des maladies en maladies bénignes ou graves.

L'automédication est en effet, une habitude thérapeutique qui s'explique par la disponibilité et la pluralité des praticiens dont les usages sont en accord culturellement avec les pratiques thérapeutiques quotidiennes des populations (Pierrine D. 2019, P9). L'importance d'étudier la question des attitudes et pratiques des populations en matière de recours aux centres de santé se justifie par le fait que c'est à travers leurs pratiques de recours qu'on peut comprendre leur attitude vis-à-vis du test de dépistage. En effet, tous les enquêtés reconnaissent que d'une part, les femmes fréquentent plus les structures de santé que les hommes, et d'autre part, elles sont plus favorables au test de dépistage du VIH/Sida que les hommes. Cette attitude positive des femmes par rapport aux hommes pourrait s'expliquer par leur proximité avec les structures modernes de soins. Le penchant des hommes à l'usage des médicaments traditionnels comme le révèlent les résultats de l'étude et le fait qu'ils ne veulent pas paraître malades aux yeux de leur famille ou de leur entourage sont des facteurs explicatifs de leur faible demande du test.

Cette faible demande du test de dépistage est liée aussi à la peur du résultat positif qui anime notamment les hommes toutes catégories confondues. Ce qui signifierait que la seule issue en cas de sérologie positive, c'est la mort. Cette peur trouve son origine dans les représentations sur le VIH/Sida qui perçoivent cette maladie comme une maladie honteuse dont l'issue est fatale pour le malade.

En somme, chez les ivoiriens en général et les populations de la localité de Korhogo en particulier, une sorte de psychose entoure encore le VIH/Sida et qui fait du malade un condamné à mort. On note également chez la majorité des enquêtés surtout ceux de sexe masculin, la crainte de la stigmatisation et de la marginalisation en cas de résultat positif du test du VIH/Sida. Le recours à la médecine traditionnelle évite au malade de paraître ainsi aux yeux de leur famille ou entourage d'où la faible demande du test de dépistage au VIH/Sida.

Dans un contexte caractérisé par l'absence de culture du « bilan de santé » ; le seul salut pour les populations, c'est la sensibilisation via des moyens de communications auxquels elles pourraient adhérer. C'est dans ce sens, cette étude permet de relever une série de vecteurs et canaux de communication tels que énumérés par les populations elles-mêmes. Ces outils partent des moyens classiques, à savoir les médias avec la télévision comme moyen le plus prisé, à travers des émissions alliant films humoristiques, vidéos explicatives ou émissions spéciales aux heures de grandes écoutes. Mais pour les adolescents et jeunes, les réseaux sociaux et les applications de smartphones retiennent plus leur attention. Ceci rejoint bien les résultats d'une précédente étude auprès des lycéens et

collégiens ivoiriens (Yoro et al, 2017, P47), résultats selon lesquels les outils de communication souhaités par les adolescents sont ceux des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

CONCLUSION

Cette étude qualitative a eu lieu dans quatre quartiers de la ville de Korhogo dont deux populaires et deux résidentiels. En vue d'obtenir plus de données sur cette problématique de la faible demande des tests de dépistage au VIH/Sida, le village de Waraniéné a été retenu comme village témoin pour les investigations. Au total 99 personnes ont été auditionnées dont 72 au cours de 9 focus groupes et 27 entretiens individuels. Les résultats révèlent au chapitre de la connaissance de la pathologie, que contrairement aux adultes et personnes âgées, les adolescents et jeunes ignorent majoritairement la gratuité des traitements. Cependant, ils savent qu'un traitement bien suivi en cas de sérologie positif permet de vivre bien et longtemps.

Concernant les représentations sur le VIH/Sida, les adolescents et jeunes nient l'effectivité de la maladie qu'ils assimilent plutôt à une invention des « Blancs » dans un but lucratif, contrairement à la majorité des adultes et personnes âgées. En conséquence, cette représentation influence les attitudes et pratiques des populations en matière de dépistage et de recours aux centres de santé. A ce propos, les recours des populations vivant dans les quartiers populaires sont différents de ceux des quartiers résidentiels. En effet, alors que les premiers privilégient les recours parallèles aux structures modernes de soins en cas de maladie, les seconds privilégient plutôt les structures modernes. Cette différence de comportements qui trouve ses explications dans les conditions financières des populations, laisse transparaître aussi le recours à l'automédication comme voie de passage avant tout recours à un agent de santé moderne.

Quant aux facteurs explicatifs de la faible demande de test, ils sont liés entre autres à la peur du résultat positif, de la stigmatisation, du rejet par la société, mais aussi à l'ignorance des traitements. Les perceptions négatives des populations vis-à-vis du personnel de soins, l'absence présumée de risques notamment chez les adolescents et jeunes sont autant de facteurs explicatifs de la faible demande du test de dépistage au VIH/Sida.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Desclaux, A., Touré A.,** (2018). Quelle « préparation » aux dimensions sociales des épidémies en Afrique ? Une expérience de formation à Conakry. Médecine et santé tropicale. Vol. 28, N°1. pp. 23-24.
- Dominique, C.-R.,** (2017). Le dépistage du sida reste un défi en Afrique de l'Ouest et du centre. Franceinfo : Afrique du 08/12/2017. P2
- EDS,** (2017). La situation des femmes et des enfants en côte d'ivoire : Enquête par grappes à indicateurs multiples - Côte d'Ivoire 2016 ; INS.
- Human Dignity, MIDH et Sciences Po Paris,** (2017). Le droit à la santé en Côte d'Ivoire : état des lieux. P 8.

-
- <http://www.sciencespo.fr/cole-de-droit/sites/sciencespo.fr.ecole-de-droit/files/rapport-recherche-dt-santei-010817.pdf>
- KRA, Y. A.**, (2018). Evaluation du cadre juridique de protection des droits en matière de VIH (LEA) en Côte d'Ivoire. Rapport général PNUD, pp. 107-108.
- OMS**, (2019). VIH/Sida : les principaux faits. Mis en ligne le 15 novembre 2019. P1-2
- ONUSIDA**, (2018a). Mettre fin à la tuberculose et au sida une réponse commune à l'ère des objectifs de développement durable. Genève, Suisse Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. P2-9
- ONUSIDA**, (2018b). Statistiques mondiales sur le VIH en 2017. Fiche d'information – Journée Mondiale du SIDA 2018. Commémoration des 30 ans. P1-2
- ONUSIDA**, (2019b) Rapport sur le suivi mondial de la lutte contre le sida 2020, p. 97.
- Pascal, D.**, (2013). Le Mal donné face à la médecine. pp. 119-184.
- Philippe, M.**, (2018). Prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH. Prise en charge des enfants et adolescents infectés par le VIH. p. 13.
- Pierrine, D.**, (2019). Automédication et pluralisme thérapeutique : la construction du choix du remède et du thérapeute dans une localité rurale à Madagascar. *Anthropologie & Santé* mis en ligne le 28 mars 2019, consulté le 29 février 2020. P9. URL :
- <http://journals.openedition.org/anthropologiesante/4903>.
- PSN**, (2016). De lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles. Plan Stratégique National 2016-2020. PNLS. P9.
- Seriba, K.**, (2018). Fiche d'information. Lutte contre le Sida en Côte d'Ivoire : ses chiffres et ses acteurs. Mis en ligne le 17 Août 2018 et consulté le 21 décembre 2019. P3
- Yoro, B. M. et Amalaman D.**, (2017), Les adolescents et leur peau : enquête anthropologique sur l'acné et la dépigmentation chez les adolescents à Abidjan et Korhogo (Côte d'Ivoire). Rapport final, bns communication, France, P47.

© 2020 Donakpo, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Recherche

Migration interne et création des activités économiques informelles dans le district et les zones périurbaines de Bamako-Mali

Adama KONE, Malick TIMBINE

Enseignant-chercheur de Géographie, à l'Université de gestion et de développement durable de Bamako.

Tel: 0022394052629

Email : adamakone72@yahoo.com

Résumé

Le présent article vise à faire connaitre l'apport des migrants internes dans la création des activités économiques informelles dans le district et les zones périurbaines de Bamako.

La migration malienne est un fait historique. Elle est inscrite dans une tradition de mobilité. Mali, pays continental, sahélo-saharien et fortement enclavé. Face à cette contrainte territoriale, les populations ont adopté la migration, la mobilité et la transhumance comme une alternative de survie. Elle fait partie des stratégies de survie des ménages. Autrefois, orientés vers les pays voisins proches, mais de nos jours un nombre important de flux se sont orientés vers le district de Bamako. Le district de Bamako dut sa dynamique à l'arrivée massive des populations rurales due aux conséquences de la sécheresse qui ont durement frappé le monde rural, et a constraint les populations à s'exiler. La centralité des infrastructures socio-économiques dans le district de Bamako au détriment des autres pôles économiques eut pour conséquence directe l'arrivée des populations migrantes.

Au Mali, avec l'augmentation du chômage urbain et la faible capacité d'absorption du secteur formel, les populations urbaines ont recouru au secteur informel. Il a contribué à absorber le chômage à Bamako. C'est le premier secteur pourvoyeur d'emplois. L'afflux massif des migrants internes a fortement contribué à la prolifération des activités informelles dans le district de Bamako. Les migrants sans qualification ont recouru à ce secteur pour s'insérer dans le tissu économique urbain.

La méthodologie est axée sur les entretiens, l'observation directe, la revue de la littérature, une enquête quantitative à l'aide d'un questionnaire et une enquête qualitative à travers le guide d'entretien. Au regard des résultats du terrain, (56,22%) des migrants enquêtés sont dans le secteur informel et (43,77%) sont dans le secteur formel.

Mots clé : District de Bamako, zones périurbaines, actions, migrants internes, activités informelles, Mali

ABSTRACT

This article aims to analyze the action of internal migrants in the creation of informal economic activities in the district and peri-urban areas of Bamako.

Malian migration is a historical fact. It is part of a tradition of mobility. Mali, continental country, Sahelo-Saharan and strongly enclaved. Faced with this territorial constraint, populations have adopted migration, mobility and transhumance as a survival alternative. It is part of household survival strategies. Formerly oriented towards neighboring countries, but nowadays a significant number of flows is moving towards the district of Bamako. The district of Bamako owes its dynamic to the massive arrival of rural populations due to the consequences of the drought that have hit the rural world hard, and forced people to go into exile. The centrality of the socio-economic infrastructure in Bamako district to the detriment of other economic poles had the direct consequence of the arrival of migrant populations.

In Mali, with increasing urban unemployment and the low absorption capacity of the formal sector, urban populations resort to the informal sector. It helps to absorb unemployment in of Bamako. It is the first sector to provide employment. The massive influx of internal migrants has greatly contributed to the proliferation of informal activities in the Bamako district. Unskilled migrants use this sector to enter the urban economic fabric.

The methodology focuses on interviews, direct observation, literature review, a quantitative survey using a questionnaire and a qualitative survey through the interview guide. Migrants are the majority in the informal sector, ie 56.22% of respondents. Of the respondents, 43.77% of the migrants surveyed are in the formal sector.

Key words: District of Bamako, peri-urban areas, actions, internal migrants, informal, activities, Mali.

1. Introduction

La migration est un fait historique anciennement ancré dans le mode de vie des populations situées en Afrique au Sud du Sahara. Elle est liée à la vulnérabilité des conditions de vie dans les zones rurales. Elle peut être individuelle ou collective. Elle est motivée par la recherche du mieux-être vers les zones propices économiquement. La migration vers le district de Bamako ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte à l'époque des indépendances où les jeunes venaient massivement à la recherche d'emploi urbain. Selon RGPH, (2009, p. 4), « *des déplacements massifs ont notamment eu lieu lors des grandes sécheresses des années 1972-73 et 1983-84. Dans ces deux cas, des flux migratoires ont été observés essentiellement du Nord-Est vers le Sud-Ouest du pays* ». Pendant cette période de nombreuses familles ont délaissé leurs villages pour s'installer à Bamako. C'est la première ville d'accueil des migrants internes au Mali et une zone de transit pour la migration internationale. En 2004, M. BALLO (2009, p. 7) estime que « *la population de la capitale était composée de 33 % de migrants* ». La migration interne est variable selon les régions. D'après les données de RGPH (2009, p. 21), « *la migration à destination de Bamako a concerné 45,9% des effectifs totaux des migrants internes contre 24,3% pour Sikasso et Kayes 22,9%* ».

La centralité et la modernisation économique jouent un rôle déterminant dans le déplacement des populations vers le district de Bamako. Le développement des infrastructures socio-économiques urbaines, dans un contexte de morosité économique dans les pôles secondaires, a motivé de nombreux jeunes à la recherche d'une vie meilleure à s'installer dans le district de Bamako. Le district de Bamako joue un rôle de premier plan dans l'industrialisation du pays. Les disparités régionales souvent renforcées par les politiques différentielles d'investissement ont fortement contribué à l'orientation des flux des migratoires internes vers Bamako. À cause de la paupérisation généralisée et le manque d'opportunité dans les zones rurales, les

populations ont adopté la stratégie de migration comme moyen de survie. Elles s'orientent massivement vers le district de Bamako. Les migrants viennent dans l'optique de s'insérer dans le tissu économique.

Mais face aux difficultés d'accès à l'emploi dans le secteur formel, les migrants ont recours au secteur informel. La plupart des emplois dans les pays en développement se trouvent dans l'économie informelle. « *Le secteur informel servait à désigner les activités de petite taille, essentiellement destinées à procurer des revenues substantielles aux nouveaux citadins, produits d'un exode rural particulièrement important dans les années 70* » (S. Kanté 2002, p.5). Le secteur informel constitue une activité temporaire obligée avant l'accès au secteur formel. Dans la même continuité, « *le secteur informel y est conçu comme "une salle d'attente" dans laquelle les travailleurs essentiellement des migrants vont passer un certain temps avant de parvenir à trouver un emploi dans le secteur formel* » (M. Todaro 1971 cité par V. Piché et al 1998, p. 51). Pour s'insérer dans le tissu urbain, les migrants s'appuient sur les parents.

Selon J. Boujou, (2000, p. 143-163)

« *C'est par la voie des réseaux, de relations familiales, claniques, religieuses ou ethniques que s'octroient aides financières, emplois et autres faveurs. Dans la continuité, il affirme que le jeu des recommandations entre amis n'est pas gratuit. Il induit des « récompenses » sous forme de services, de cadeaux ou de transferts monétaires. Les plus pauvres sont ainsi peu susceptibles de s'insérer dans ces réseaux et de bénéficier de la réciprocité des services rendus.* ».

Par ailleurs, P. Cissé (2005, p. 8), signale que « *l'accès au capital commercial s'opère par le biais d'une multitude de positions et de statuts prescrits ou acquis dans le cadre de diverses institutions sociales existantes* ».

Face aux difficultés d'accès à l'emploi et à l'augmentation du chômage urbain, les migrants qui arrivent sans moyens financiers mettent en place des actions pour s'insérer dans le tissu urbain. Ils s'appuient sur les parents ou connaissances pour faciliter leur intégration socio-économique. Partant de ces constats, la question principale notre recherche est la suivante : Quelle est l'action des migrants internes dans la création des activités informelles dans le district et les zones périurbaines de Bamako ? L'objectif principal de cette étude consiste à analyser l'action des migrants internes dans la création des activités économiques informelles dans le district de Bamako?

2 - Matériels et Méthode

2.1. Présentation de l'aire d'étude

Le district de Bamako est la capitale politique, administrative et économique du Mali. *Cette grande ville, dans le contexte malien, reçoit le plus grand nombre de migrants interne* (RGPH 2009, p. 21). Elle est aussi une zone de transit pour la migration internationale. Bamako est située entre le 7°59' de Longitude Ouest et le 12°40' de Latitude Nord sur les rives du fleuve Niger, appelé *Djoliba* c'est à dire le fleuve du sang. La ville de Bamako est construite dans une cuvette entourée de collines. Celle-ci s'étend d'Ouest en Est sur 22 km et du Nord au Sud sur 12 km. Elle couvre une superficie totale de 267 km² dont plus 182 km² sont habitées

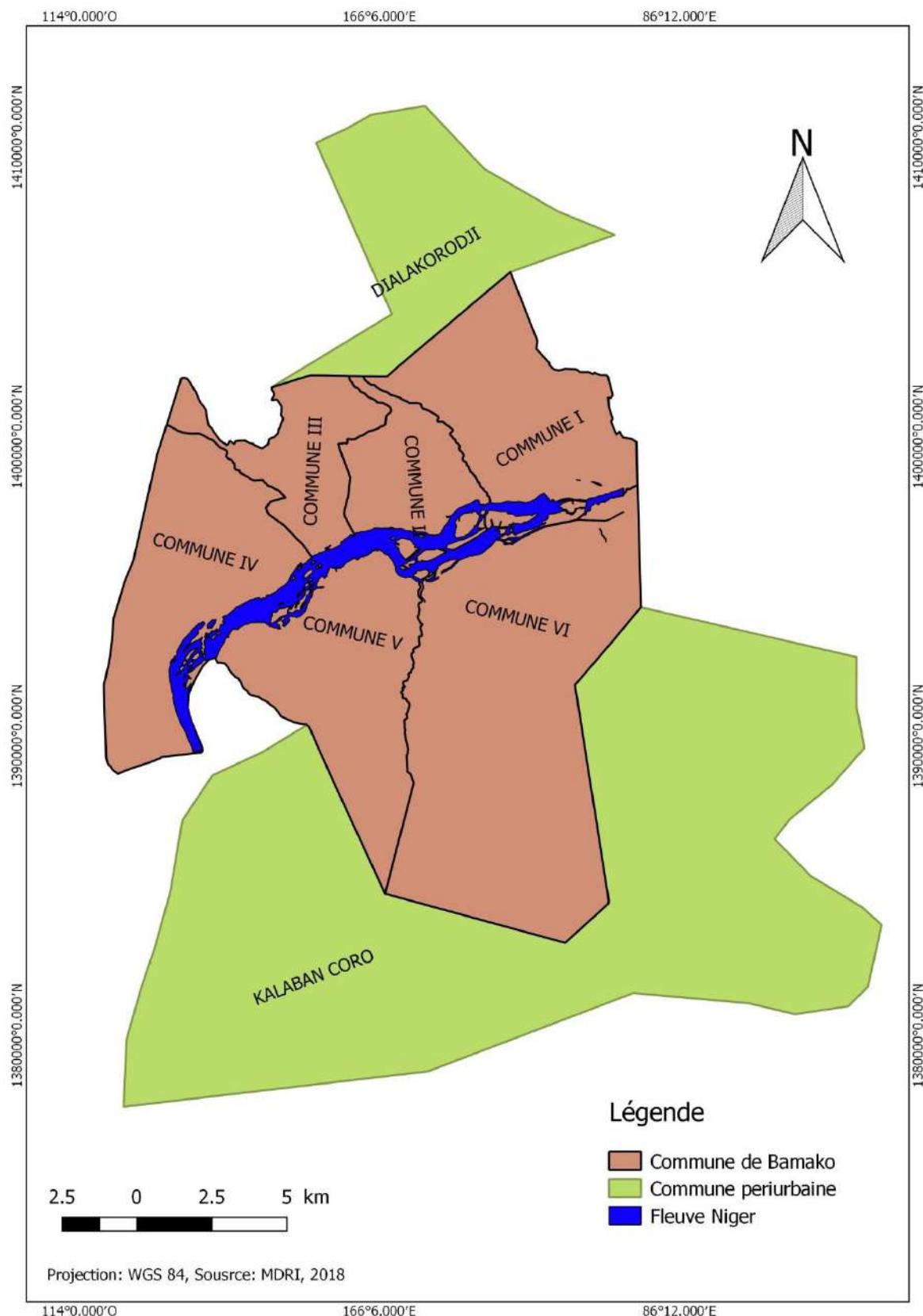
actuellement et 85 km² sont constitués de vergers, de surfaces en eau, d'îles, de rochers et de quelques réserves de terres.

La ville de Bamako s'est d'abord développée sur la rive gauche du fleuve Niger en contrebas du rebord en falaises découpées dans le Plateau Mandingue qui domine la ville sur plus de 100 m. Ce relief a limité l'extension de la ville vers l'Ouest.

Après l'indépendance en 1968, la population était estimée à 170 000 habitants. Cette population a augmenté dans le temps grâce à la forte croissance démographique. En 2009, le district de Bamako comptait 1 809 106 habitants répartis dans 288 176 ménages. Le district de Bamako compte aujourd'hui 2 094 000 habitants en 2013 avec une densité de 7 843 habitants/ km² (DRPSIAP/DB, p. 31). Il a été joint au district de Bamako, les deux communes les plus peuplées (Dialakorodji et Kalabancoro) du cercle de Kati région de Koulikoro ; l'une située en rive droite du district de Bamako et l'autre en rive gauche. Elles sont phagocytées par le district de Bamako.

Dialakorodji relève de l'arrondissement de Kalabancoro dans le cercle de Kati. Il est situé au Nord du district de Bamako, derrière Banconi entre 12°16' 04'' Nord et 7°55'29''Ouest. La commune de Kalabancoro est située au Sud-Ouest du district de Bamako sur la rive droite du fleuve Niger entre 13°34' 16'' et 8°01'35''Ouest. Elle couvre une superficie de 219,75 km² et compte 12 villages. Elle est limitée au Nord par le district de Bamako, au Sud par la commune de Sanankoroba à l'Est par la commune de Mountougoula à l'Ouest par la commune du Mandé au Nord-Est par la commune de Baguinéda La carte n°1 présente la localisation et présentation de la zone d'étude.

Carte 1 : Localisation et présentation de la zone d'étude



2.2. Méthodologie

Les enquêtes se sont déroulées en deux volets : l'entretien avec des informateurs clés et l'enquête par questionnaire.

2. 2.1. Observations du terrain

C'est l'une des phases les plus importantes de l'étude. Elle a consisté en un recueil de données par l'intermédiaire du questionnaire mais également le recueil d'informations qualitatives à travers des observations et des entretiens. Elle est primordiale dans une étude géographique en ce sens qu'elle permet d'appréhender l'espace concerné, l'ensemble des éléments et des informations susceptibles de confirmer ou infirmer les hypothèses. Elle s'avère indispensable dans la mesure où sa fonction première est de percevoir, représenter, restituer et analyser le phénomène de l'emprise spatiale qui caractérise la géographie. Cela suppose la capacité à mettre en exergue une interaction entre la description et l'explication des aspects tellement objectifs que subjectifs du fait spatial. Ce qui implique la technique de l'observation de terrain, le suivi d'entretien avec les acteurs concernés.

2.2.2. Enquête par entretien

La méthode qualitative qui est basée sur les entretiens. C'est un entretien avec une ou plusieurs personnes pour parler d'un problème précis. C'est donc un échange au cours duquel le chercheur pose des questions et pousse les interlocuteurs à exprimer leurs points de vue sur un sujet donné.

Pour y parvenir un guide d'entretien a été élaboré. Il a consisté à retracer le récit de vie des enquêtés. Il a été utilisé pour compléter le questionnaire.

2.2.3. Enquêtes par questionnaire

C'est l'une des phases les plus importantes de l'étude. Elle consiste à recueillir des données par l'intermédiaire d'un questionnaire et les informations qualitatives à travers des observations et des entretiens. Le questionnaire a permis de mettre en lumière les déterminants qui ont favorisé l'arrivée des migrants dans la ville de Bamako, de retracer l'histoire migratoire des individus, le rôle des liens sociaux, on trouve dans la ville des communautés bien structurées à l'instar des communautés villageoises. On a cherché à comprendre si l'installation d'un migrant à Bamako

favorise ou encourage d'autres migrants originaires de la même localité à s'installer aussi dans la ville de Bamako.

Pour atteindre objectif assigné, deux méthodes sont adoptées : quantitative et qualitative.

Deux types de questionnaires ont été élaborés :

Le premier questionnaire vise la collecte de données sur les ménages. Les questions posées ont porté sur : Les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages, nombre de ménages par concession, nombre de personnes par ménage et nombre de migrants par ménage. Le deuxième questionnaire spécifique qui est adressé aux migrants internes.

Cette phase de terrain a été très enrichissante, car pendant cette opération, nous nous sommes munies d'un appareil photographique qui a permis de photographier les aspects spéciaux qui frappent à l'œil. Ces photographies ont permis d'illustrer le travail.

2.2.4. Technique de l'échantillonnage

Pour aborder ce travail, nous avons opté pour le choix raisonné appelé aussi la méthode empirique. Les raisons qui sous-tendent ce choix sont multiples. Il s'agit là, de l'étendue de l'espace d'étude et du manque de statistiques récentes et fiables sur la population migrante à Bamako et dans son périurbain.

Pour le choix des quartiers au sein des communes, nous nous sommes basés sur les poids démographiques. Dans chaque commune du district de Bamako, le quartier le plus peuplé a été choisi. Ce choix s'explique par le fait que les quartiers densément peuplés sont des zones d'accueil pour les migrants. Il a été joint à ce choix, trois quartiers moins peuplés. Un quartier moins peuplé en rive droite, un autre en rive gauche et le troisième dans le cercle de Kati- dans la région de Koulikoro. En ce qui concerne les zones périurbaines du district, les deux

communes rurales les plus peuplées du cercle de Kati ont été sélectionnées. Le tableau n° 1 est basé sur les quartiers enquêtés par commune :

Tableau n° 1 : Quartiers enquêtés

Communes	Quartiers	Population
Commune I	Banconi	103 712
Commune II	Hippodrome	39 524
	N'Gomi	2 129
Commune III	N'Tomikorobougou,	14 398
Commune IV	Lafiabougou	76 735
Commune V	Kalabancoura,	129 11
	Badalabougou SEMA I	594
Commune VI	Niamakoro	118 729
Communes rurales du cercle de Kati	Kalabancoro	166 722
	Dialakorodji	45 740
	N'Golobougou	1 268

Source : RGPH, 2009

Pour atteindre l'objectif, deux types de questionnaires ont été élaborés.

Dans les concessions, le choix s'est porté sur les ménages abritant des migrants concernés par l'étude. Tous les chefs de ménage qui abritent un migrant et ou étant un migrant est choisi. Nous avons élaboré deux types de questionnaires.

Le questionnaire migrant plus spécifique est adressé aux migrants. Il a été administré aux migrants internes concernés par l'étude (1997-2017).

Le questionnaire ménage vise à collecter des données dans les ménages enquêtés. Il est administré aux chefs des ménages. Les questions ont porté sur les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages, nombre de ménage par concession, nombre de personnes par ménage et nombre de migrants par ménage. Les enquêtes ont été menées auprès de 142 chefs de ménages. Le choix du ménage a enquêté a été fait en fonction du poids de ménages par quartiers sélectionnés.

Ce calcul a été fait à partir de la formule suivante : Nombre de ménage par quartier multiplié par la taille de l'échantillon choisis 142 le tout divisé par le nombre total des ménages par quartier sélectionné. Exemple pour le quartier de Banconi = $16\ 587 \times 142 / 109834 = 21$ Ménages. Le tableau n°2 présente le nombre de migrants par quartiers enquêtés.

Tableau n° 2 : Nombre de migrants enquêtés par quartiers

Quartiers	Nombre de ménages par quartier	Nombre de ménages enquêtés	Nombre de migrants enquêtés
Banconi	16 587	21	62
M'Gomi	367	1	5
Badalabougou SEMA I	102	1	3
Hippodrome	6 817	9	20
N'tomikorobougou	2 090	3	7
Lafiabougou	11 746	15	37
Kalabancoura	19 825	26	72
Niamakoro	18 923	24	57
Dialakorodji	7 497	10	29
Kalabancoro	25 665	33	80
N'Golobougou	215	1	4
Total	109834	142	376

Source : Exploitation des résultats définitifs du RGPH, 2009

Le traitement des données a été fait grâce aux logiciels Sphinx 4.5, Excel, et Word pour le traitement des textes.

3. Résultats

3.1. Secteur informel à Bamako est dominé par les migrants internes

Face à la difficulté d'accès à l'emploi dans le secteur formel, les citadins démunis ainsi que les néo-citadins ont recours au secteur informel. Celui-ci constitue une porte d'entrée pour les migrants internes enquêtés dans le district et les zones périurbaines de Bamako.

3.2- Stratégies et temps d'accès à l'emploi par les migrants internes enquêtés

3.2.1-Solidarité comme moyen d'accès à l'emploi par les migrants enquêtés

Au Mali, la pérennité de la solidarité relationnelle est favorisée par la tradition et la fréquentation des espaces d'échanges entre jeune comme les « grins ». La conformité avec les normes du jeu social permet aux migrants d'être hébergés par les proches ou connaissances.

L'enquête sur le terrain a révélé que la majorité des migrants enquêtés ont bénéficié d'un soutien pour accéder à l'emploi.

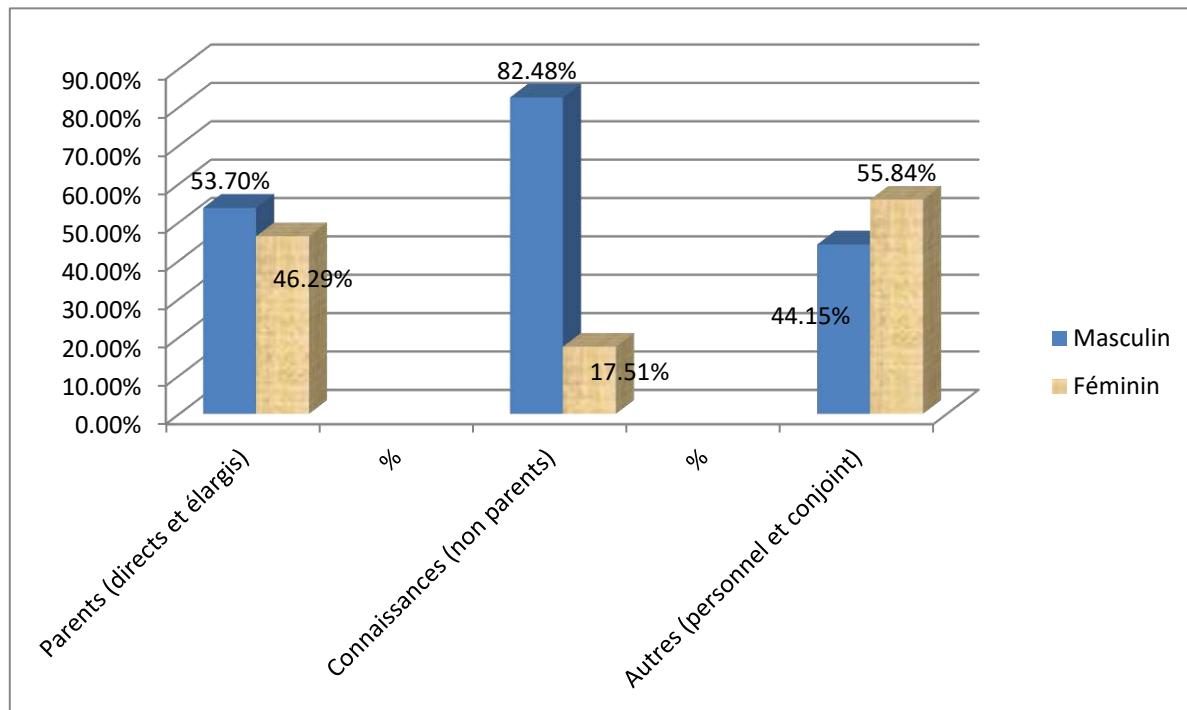


Figure : Mode d'accès à l'emploi

Source : Enquête de terrain, 2016

A l'analyse de la figure 1, (53,70%) des hommes ont eu un emploi grâce aux parents (directs et élargis), tandis que (55,84%) des femmes ont eu l'emploi grâce à leur conjoint. Un enquêté affirme lors de nos échanges: « J'ai été accueilli par mon oncle qui est installé avec sa famille depuis des vingtaines d'années ici, c'est grâce à lui que j'ai eu accès à mon premier emploi parce qu'il m'a mis en relation avec l'un de ses amis qui m'a aidé. ». Plus de la majorité des hommes (82,48%) ont eu recours aux connaissances pour accéder à l'emploi et (17,51%) des femmes ont accédé à l'emploi grâce aux connaissances. Les nouveaux arrivants sont soutenus par les proches anciennement installés. Un enquêté disait ceci lors de nos échanges: « *J'ai été accueilli par mon oncle qui est installé avec sa famille depuis une vingtaine d'années ici, c'est grâce à lui que j'ai eu accès à mon premier emploi parce que, il m'a mis en relation avec l'un de ses amis qui m'a aidé* » (A. C).

3.2.2- Temps d'accès à l'emploi urbain par les migrants internes enquêtés.

Les migrants sans qualification mettent moins de temps pour accéder à l'emploi urbain bamakois contrairement aux migrants qualifiés qui mettent plus de temps avant d'avoir un emploi formel. La figure n°2 donne des informations sur le temps d'accès à l'emploi par les migrants enquêtés.

La figure 2 présente le temps d'accès au premier emploi selon le genre.

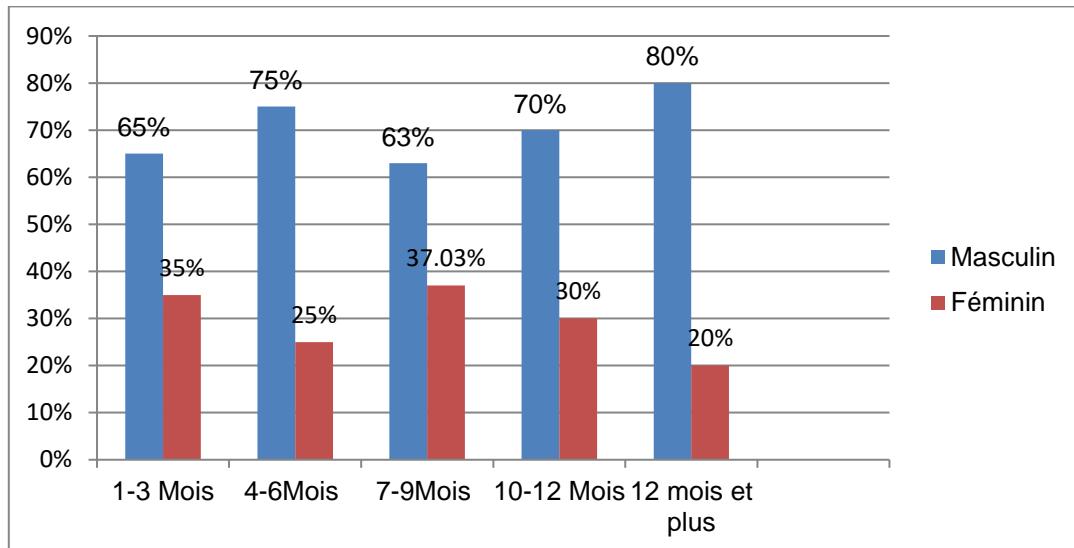


Figure n°2 : Temps d'accès à l'emploi urbain par les migrants enquêtés

Source : Enquête de terrain, 2016

L'analyse de la figure n°2 montre que les migrants enquêtés ont rapidement accès à l'emploi dans le district de Bamako. La majorité des hommes (65%) ont eu accès à l'emploi dans les trois premiers mois (1-3 mois) de leur présence à Bamako contre (35%) pour les femmes.

Pendant les six premiers mois (75%) des hommes et (25%) des femmes ont eu un emploi. Pour ce qui concerne 7 à 9 mois, (63%) des hommes et (37,03%) des femmes ont eu un emploi.

La rapidité des hommes a accédé à l'emploi pourrait s'expliquer par le fait que le motif premier des hommes est la recherche d'emploi. À leur arrivée, ils cherchent à s'insérer et au départ ils acceptent tout ce qui s'offre à eux. Par contre, dans cette recherche, le motif dominant évoqué par les femmes est le regroupement familial.

3.3- Domaine et secteur d'activité des migrants enquêtés en fonction du sexe

3.3.1- Domaine d'activité des migrants

Les migrants exercent plusieurs activités dans le district et les zones périurbaines de Bamako. Ils sont dans tous les domaines économiques. Les migrants enquêtés sont plus nombreux dans les domaines qui relèvent de l'informel. Le tableau n°3 concerne les domaines d'activité des migrants enquêtés.

Tableau n°3 : Domaine d'activité des migrants enquêtés en fonction du sexe

Activités exercées par les migrants	Masculin		Féminin	
	Eff	%	Eff	%
Artisanat	30	13,82	4	2,51
Service	53	24,42	2	1,25
Commerce	80	36,86	59	37,10
Ménagère	0	0	75	47,16
Fonctionnaire	43	19,81	9	5,66
Autres	11	5,06	10	6,28
Total	217	100	159	100

Source : Enquête de terrain, 2016

Au regard du tableau 3 près du (36,86%) des migrants sont dans les activités du commerce suivies par les activités de service avec (24,42%) des répondants. Les services sont les petits métiers (colportage, main-d'œuvre, pousse-pousseurs, petit boutiquier, etc.). Les fonctionnaires occupent (19,81%) des enquêtés. Ils sont composés majoritairement des enseignants, des médecins etc. Parmi les migrants enquêtés (13,82%) sont des artisanats. Moins de 10% des migrants exercent autres activités.

Plus de les moitiés des migrantes (47,16%) sont des ménagères et (37,10%) sont dans le domaine du commerce. Parmi les migrantes enquêtées (5,66%) sont des fonctionnaires. Les migrantes qui sont dans les activités artisanales et services représentent (2,51% et 1,25%). Moins de 10% des migrantes exercent autres activités.

3.3.2- Secteurs d'activités des migrants

Les migrants enquêtés sont plus nombreux dans les domaines qui relèvent de l'informel. Ce secteur est la porte d'entrée privilégiée car moins contraignante que le secteur formel (Tableau 4).

Tableau 4: Secteurs d'activités

Secteur d'activité	Homme	%	Femme	%
Formel	95	43,77	26	16,35
Informel	122	56,22	133	83,64
Total	217	100	159	100

Source : Enquête de terrain, 2016

Au regard du tableau 4, plus de la moitié des migrants sont dans le secteur informel (56,22%) et (43,77%) sont dans le secteur formel. Chez les migrantes, (83,64%) sont dans le secteur informel et seulement (16,35%) sont dans le secteur formel.

3.4-Mode de paiement et le revenu mensuel perçu par les migrants enquêtés

3.4.1-Mode de paiement des migrants enquêtés

La plupart des migrants sont des journaliers. Ils n'ont plus recours au secteur informel. Dans ce domaine le gain est généralement journalier ou par quinzaine. Les mensuels sont des cadres ou les travailleurs migrants œuvrent dans les entreprises privées ou publiques. Au sein des migrants enquêtés, les ouvriers, les manœuvres, les vendeurs ambulants, les artisans sont les plus dominants. Ils représentent 54,1% des enquêtés. Les migrants qui sont payés mensuellement représentent 45,9%.

3.4.2-Revenu mensuel perçu par les migrants enquêtés

Les migrants mensuels sont des cadres de l'administration publique ou privée. Ils sont composés majoritairement des enseignants, des médecins, des infirmiers, des casiers, etc. La figure n°3 donne des indications sur le salaire perçu par les migrants enquêtés.

Figure n°3 : Revenu mensuel perçu par les migrants enquêtés

La figure n° 3 renseigne sur le revenu perçu par les migrants enquêtés.

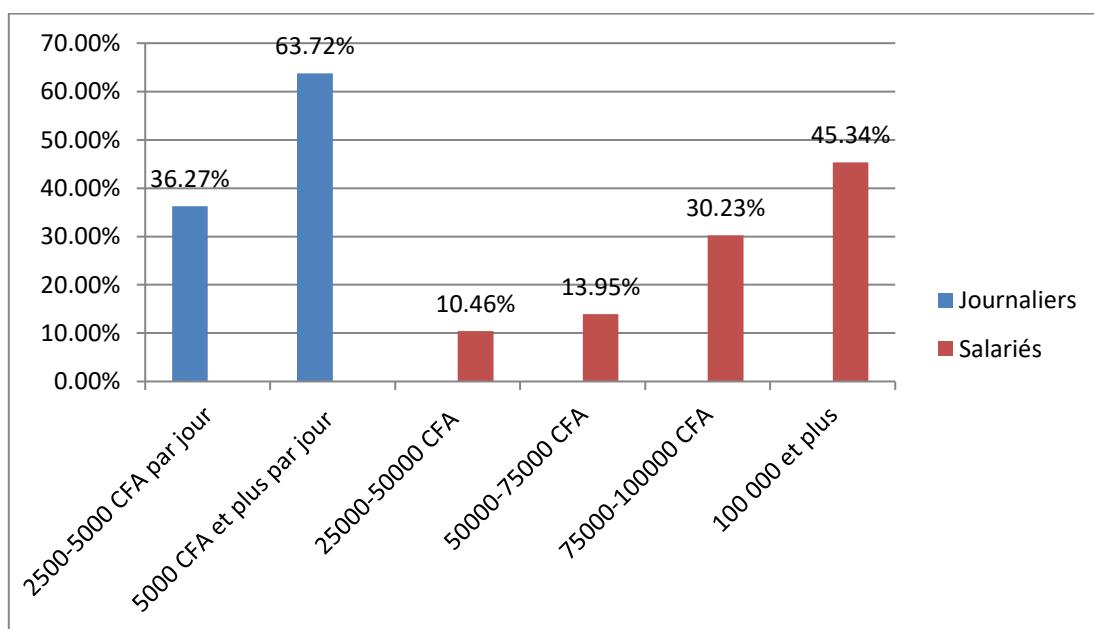


Figure 4 : Revenu des migrants

Source : Enquête de terrain, 2016

Au regard de la figure 3, plus de la moitié des migrants enquêtés était de journalière (63,72%) et gagne plus de 5 000 CFA par jour. Moins de 40%, soit 36,27%, ont un gain journalier compris entre 2 500 à 5 000 CFA par jour.

Parmi les salariés, (45,34%) gagnent plus de 100 000 CFA. Ils sont suivis par les migrants qui ont un salaire compris entre 75 000- 100 000 CFA soit (30,23%). Moins de 20% des migrants ont un salaire compris entre 25 000--50 000 et 50 000--75000 CFA avec respectivement (10,46% et 13,95%).

3.5-Mode d'accès à l'emploi urbain à travers la stratégie auto-emploi

Les migrants qui arrivent à s'installer à Bamako entreprennent des activités lucratives comme la création des boutiques, des ateliers de menuiserie, de tôlerie, de petits restaurants, etc. L'auto-emploi est une stratégie d'adaptation des migrants en milieu urbain. Cette stratégie a pris de l'ampleur à Bamako. Il est développé par les migrants que par les non-migrants. L'auto-emploi devient gage de la prolifération des activités lucratives à Bamako. Les néo- citadins sont majoritaires dans le secteur informel. Au fil du temps, les migrants qui ont une durée de vie remarquable en ville après avoir acquis une expérience et un peu d'argent s'installent pour leur propre compte. Ils se libèrent et deviennent « patron ». L'auto-emploi a permis à beaucoup d'entre eux de s'épanouir financièrement. Les migrants s'entraident en permettant à d'autres d'acquérir de l'emploi. Ils travaillent pour la plupart dans le même secteur. Les investigations de terrain ont révélé que l'auto-emploi est une activité très développée dans le district de Bamako. Les migrants préfèrent s'installer dans leur propre compte en créant de petites activités lucratives. À leur arrivée à Bamako, certains travaillent pendant quelque temps avec leurs parents pour avoir un capital économique avant de créer leurs activités. Certains ont besoin de plus d'expérience avant de se lancer. D'autres par contre à leur arrivée se lancent dans l'auto-emploi. Parmi les migrants enquêtés, 42,23% exercent une activité personnelle et 51,77% ont répondu non à cette question. Comme le témoigne le récit d'un migrant exerçant à son propre compte.

Entretien

Je m'appelle S T, demeurant à Bamako, il y a de cela 18 ans, je suis âgé de 36 ans et originaire du cercle de Bandiagara, région de Mopti. Je suis arrivé à Bamako dans le cadre de recherche d'emploi, j'ai été hébergé en premier lieu par un frère vendeur d'essence en détail demeurant dans le quartier de Quinzambougou en commune II du District. Ce frère m'a pris dans sa petite entreprise en tant qu'apprenti serveur. Quelques années plus tard, je me retrouve dans la rue de Bamako à la recherche d'emploi. J'ai été employé dans une famille à Kalaban-coura en qualité de « boy » pendant des mois durant. Hélas ! En Afrique le travail de « Boy » est souvent assimilable à l'esclavage, la corvée du domestique m'a obligé de chercher mieux ailleurs. Un villageois dans une ville à la recherche d'emploi n'a qu'une ambition que celle proposé par les opportunités d'emplois, je suis employé en qualité de pompiste dans une station d'essence, la compagnie DIA-NEGOCE à kalaban-coura. Quelques années de service après qu'intervient le bitumage de la route principale de Garantiguibougou et surtout la levée des jeunes du quartier pour déguerpir notre site d'implantation jugé très proche du terrain de foot. Chose qui s'est dégénérée à notre défaveur et je me retrouve de nouveau dans la rue.

« A quelque chose malheur est bon » l'a-t-on dit, j'ai désormais décidé d'être mon propre PATRON à moi-même. J'ai utilisé la somme que j'ai pu bien économiser pour ouvrir une petite station pompe à motricité humaine avec de petites cuves. Au début, j'aurais tout vu comme difficulté. « A quelque chose malheur est bon... » ! Je le répète. Quelques mois plus tard, je vois ma petite entreprise se prospérer et voilà aujourd'hui que l'employer d'hier est devenu l'employeur d'aujourd'hui. J'ai mes frères qui travaillent avec moi dans la station comme dans la boutique que j'ai ouverte il y'a 8 ans. « A quelque chose malheur est bon... » ! « Oser entreprendre c'est oser réussir » ! Merci ! Merci.

Cette image est la station d'essence de ST à Kalabancoura près de Djakarita terrain sur la route de Guarantibougou.

Entretien réalisé, le 25 Mai 2016.



Photo 1: Station S T

Source : Enquête de terrain, 2016

4. DISCUSSION

L'insertion socioéconomique des migrants se fait dans le secteur informel. Les migrants enquêtés dans le district et les zones périurbaines de Bamako sont majoritaires dans le secteur informel (56,22%) et (43,77%) sont dans le secteur formel. Les migrants qui sont dans le secteur formel sont des cadres (enseignants, médecins, infirmiers, etc.). Ils sont généralement arrivés dans le cadre des études. Vu la difficulté d'accès à l'emploi formel, les migrants ainsi que les citadins démunis ont recours au secteur informel, il est essentiellement composé des migrants sans qualification.

Ce résultat corrobore celui obtenu par d'autres chercheurs. Selon CISSE, (2013), les entreprises informelles fournissent la grande majorité des emplois urbains. En 2012, Charmes a montré qu'il existe 666 millles emplois informels sur 2,725 millions emplois non agricoles qui exercent dans les micro entreprises ne detenent pas de comptabilité soit 35% des emplois dans les entreprises repertoriées par institut national de la statistique (1,909 million emplois dans les entreprises repertoriés), auxquels on ajoute 260 milles emplois informels exercants dans d'autres secteurs. Selon N. Ben Sheikh 2015, l'emploi informel au sein de l'économie représentée 32,2% de la population active occupée en 2015. Le secteur informel absorbe 61% de la main-d'œuvre urbaine (S. Kanté, 2002, p. 4). La majorité des migrants enquêtés ont bénéficié du soutien d'un parent pour accéder à l'emploi soit 43,1% des répondants et 36,5% ont eu accès à l'emploi grâce à une connaissance. La société malienne est en effet assujettie aux liens communautaires et aux relations extra-familiales. C'est par la voie des réseaux de relations familiales, claniques, religieuses ou ethniques que sont octroyés l'aide financière, emplois et autres faveurs (J. Boujou, 2000, p.143-163). Les nouveaux qui arrivent sur le marché avant de constituer un capital prennent quelque chose avec un parent ou un ressortissant du village (P. CISSE, 2005, p.8), dans la même logique P. Moen et AL. (1992 p p. 233-521) affirment que les migrants déploient toutes les stratégies dans la mesure où leur survie est mise en cause.

Parmi les personnes enquêtées 44,2% ont eu accès à l'emploi dans les trois premiers mois de leur présence à Bamako (1-3 mois). Dans la continuité A. S. Oberai et S. Manmohan (1984, pp. 553-572) ont relevé que plus de 90% des migrants en quête d'emploi ont trouvé du travail dans les deux mois qui ont suivi leur arrivée en ville. Dans la même continuité, selon Zourkaléini Y et Piché V, (2005), le temps d'accès à l'emploi des migrants commence au moment de leur arrivée à Ouagadougou. Le revenu des migrants dépend de leur secteur d'activité. Moins de 20% des migrants ont un salaire compris entre 25 000- 50 000 et 50 000- 75000 CFA avec respectivement (10,46% et 13,95%). De leur côté, Traoré M et Sissoko Y, (2010), vont remarquer que le sous-emploi invisible est prédominant dans l'économie informelle ou le revenu des actifs 25000 FCFA en moyenne est trois fois inférieur à celui des actifs du secteur formel 82 000 FCFA.

Au fil du temps, les migrants qui ont une durée de vie remarquable, après avoir acquis une expérience et un peu d'argent s'investissent à leur propre compte en créant une activité. Ils se libèrent et deviennent «patrons», soit 42,23% des enquêtés et d'autres soit 51,77% ont répondu non à cette question. Dans la même logique DOUGNON. I, (2013, p. 4) souligne que l'auto-emploi facilite le processus d'adaptation des migrants dans un contexte urbain en mutation rapide. Selon Ouédraogo M, (2001), 72,5% des agents du secteur non structuré tous sexes confondus pratiquent le commerce. L'activité informelle dominante est le commerce. Le salariat est légèrement dominant chez les hommes 18% contre 16% chez les femmes.

5. Conclusion

La migration interne à destination du district et les zones périurbaines de Bamako a fortement contribué au développement de l'activité économique informelle en ville. Le secteur informel offre plus d'emploi en milieu urbain. L'accès à l'emploi dans ce domaine est moins contraignant que dans le secteur formel. Les migrants qui arrivent à Bamako et environs s'orientent massivement dans ce domaine. Les hommes sont plus présents dans ce secteur.

La rapidité des hommes a accédé à l'emploi pourrait s'expliquer par le fait que le motif premier des hommes est la recherche d'emploi. À leur arrivé, ils cherchent à s'insérer et au départ, ils acceptent tout ce qui s'offre à eux.

Au sein des migrants enquêtés, la majorité sont des journaliers (ouvriers, manouvres, artisans etc.) et les salariés (enseignants, médecins, infirmiers etc.) sont peu représentés. Ils sont composés des cadres de l'administration publique ou privée.

Les migrants qui arrivent sans moyens financiers s'orientent dans ce domaine en vue de constituer un capital conséquent pour l'investir dans une activité lucrative autonome. Ils développent les stratégies pour s'insérer progressivement dans la vie économique. Ils s'appuient sur les parents, les amis et connaissances pour s'intégrer dans le tissu socio-économique. Sur le plan professionnel, ils entreprennent diverses activités économiques à Bamako et sont dans tous les domaines. Les moins scolarisés et les analphabètes sont nombreux dans le secteur informel. Ils sont moins touchés par le chômage urbain parce qu'ils ne font pas de distinction entre les activités par contre ceux qui sont instruits mettent beaucoup plus de temps avant de s'intégrer dans le tissu économique. Ils sont généralement employés dans le secteur formel.

La migration interne à destination du district de Bamako et ses environs a contribué à la création des activités économiques informelles. Les migrants s'insèrent progressivement dans les activités économiques et participent au développement de la ville de Bamako et ses environs.

Références Bibliographiques

1. ANTOINE P., OUEDRAOGO D., PICHE V., 1998, *Trois générations de citadins au Sahel*, L'Harmattan, collection villes et entreprise, 276 p.
2. BALLO M., 2009, Migration au Mali : *Profit national pour le développement de politiques stratégique* OIT, Bamako, 127p.
3. BOUJU J., 2000, *Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti-Mali*, Autrepart, (14) p.143-163, Jolivet Marie-José (éd.). ISBN 2-87678-555-2
4. CISSE P., 2005, Organisation sociale et accès aux ressources « *cas des migrants commerçants maliens à Douala et Yaoundé* », (Cameroun), Bamako, CNRST, 14p.
5. CHARMES J., (BAD et le CRES) et NIDHAL. B.C., (CRES), 2016, Protection sociale et économie informelle en Tunisie: Défis de la transition vers l'économie formelle.
6. DOUGNON I., 2007, *Travail des blanc, travail de noir : la migration des paysans dogons vers l'office du Niger et au Ghana (1910-1980)* Paris, Karthala, 279p.
7. FALL. A. S, 1991, *Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l'agglomération de Dakar*, thèse de doctorat de 3cycle, Université Cheick ANTA DIOP, Sénégal, 420p.
8. KANTE S., 2002, *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone*, Genève, Bureau international du travail, 70p.
9. MOEN P., et WETHINGTON E., 1992, « The concept of family adaptatives strategies in annuaires review of sociology », n°18, pp. 233-521.
10. TODARO M. 1969, et HARRIS R. G., 1970, *Migra* PNUD., 1996, *Croissance économique et développement humain, Economica*, Paris, 251p RGPH, (2009), *Recensement général de la population et de l'habitat du Mali*, 57p.
11. TRAORE M., et SISSOKO Y., 2010, Les institutions du marché du travail face aux défis du développement : cas du Mali, 85p
12. TRAORE S., 1993, *Réseau de recherche sur les migrations et l'urbanisation au Sahel : Etat des connaissances*, Etudes et Travaux du CERPOD, n° 14, Bamako.
13. OBERAI A.S, MANMOHAN S., 1984, « Les migrations, l'emploi et le marché du travail urbain », Cas du Pendjab indiens dans la revue internationale du travail, juillet-Aout, pp. 553-572.
14. OUEDRAOGO M., 2001, « Migration et emploi : le cas du secteur informel à Bobo-Dioulasso », Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, 135p.
15. ZOURKALEINI Y. et VICTOR P., 2005, « *Migration et emploi urbain, cas de Ouagadougou au Burkina Faso* », Africain population studies vol.20 n°1, 19p.

© 2020 Kone, License BINSTITUTE Press.

Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Recherche

Deux organismes importants dans la protection des déplacés internes au Mali : Le CICR et le HCR

Idrissa DEMBÉLÉ

PhD en Droit, Enseignant-chercheur, chargé de cours de droit à l'Université privée de Gestion et de Développement Durable (UniGDD).

Tel : 00223 77744717

Email : idrissadembele1@yahoo.fr

Résumé

Le conflit armé qui s'est éclaté en 2012 au Mali a entraîné le déplacement de nombreuses personnes tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières du pays. La plupart de ces individus vivent dans des conditions de vie déplorables parfois sans abris ni nourritures et le contexte de pauvreté qui s'est généralisé à mesure que la crise avançait n'a pas favorisé la capacité de l'Etat malien à protéger ces propres citoyens. Mais le fait que l'Etat national ne soit pas à même de protéger les déplacés internes n'est pas un synonyme d'absence de protection pour ces individus. La communauté internationale, les organisations internationales, les ONG,... ont aussi la responsabilité d'apporter leur assistance aux personnes déplacées. La présente étude vise à démontrer le rôle joué par deux institutions dans la protection et l'assistance aux déplacés internes au Mali. Une organisation intergouvernementale, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et une organisation non-gouvernementale à vocation internationale, le Comité International de la Croix Rouge. Le CICR a la responsabilité première de protéger et d'assister les victimes de conflits armés internationaux comme internes, tandis que le mandat du HCR est à priori la protection des réfugiés.

Mots clefs : CICR, HCR, action humanitaire, activités de protection, conflit armé, déplacés internes, Protection.

Abstract

The armed conflict that erupted in 2012 in Mali has resulted in the displacement of many people both within and beyond the country's borders. Most of these individuals live in deplorable living conditions, sometimes without shelter or food, and the context of poverty that has become more widespread as the crisis has progressed has not favored the Malian State's ability to protect these own citizens. But the fact that the national state is not able to protect IDPs does not mean that these individuals are not protected. The international community, international organizations, NGOs..., also have a responsibility to provide assistance to displaced persons. This study aims to demonstrate the role played by two institutions in protecting and assisting IDPs in Mali. An intergovernmental organization, the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, and an international non-governmental organization, the International Committee of the Red Cross. The ICRC has the primary responsibility to protect and assist the victims of both

international and internal armed conflicts, while UNHCR's mandate is primarily the protection of refugees.

Key words: ICRC, UNHCR, humanitarian action, protection activities, armed conflict, IDPs, Protection.

1. Introduction

La question du déplacement forcé de population est devenue un sujet de préoccupation internationale. Chassés de leurs domiciles par les guerres, les catastrophes naturelles, les violences et les violations des droits de l'homme qui en résultent, des millions d'êtres humains portent l'étiquette aujourd'hui de réfugiés, de personnes déplacées internes, de migrants forcés etc. De Solferino à Ndjamené en passant par l'Algérie, la Tchétchénie, la Palestine, le Rwanda et plus récemment les conflits armés qui se sont éclatés en Syrie, en République Centrafricaine et au Mali ont poussés dans les rues des populations civiles déplacées et réfugiés. Les statistiques sont alarmantes : rien qu'en 2012, les conflits armés, les violences, les violations généralisées des droits de l'homme ont accru de 2,4 millions le nombre total des personnes déplacées, désormais estimé à 28,8 millions¹. À ce chiffre il faut encore ajouter les quelque 32,4 millions de personnes qui ont été déplacées par des catastrophes naturelles dans 82 pays au cours de cette même année. En 2013, le HCR fait mention de 33,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays². Selon le tout dernier rapport du HCR, en 2015, quelques 65,3 Millions de personnes, soit une personne sur 113 étaient déracinées par le conflit et la persécution à travers le monde. Parmi ces personnes, 40,8 Millions sont des déplacées internes, 21,3 Millions sont des réfugiées et 3,2 Millions sont des demandeurs d'asile. L'Afrique est le continent le plus affecté par ce phénomène, avec 11,6 millions de personnes déplacées dans 21 pays³. L'Afrique subsaharienne en totaliserait 5,5 millions de personnes déplacées⁴. Seule la RDC représente le plus grand nombre de déplacés internes au monde, soit environ 3,9 millions⁵.

Le Mali n'est pas épargné par ce phénomène. Le pays est confronté depuis 2012 à l'une des crises les plus redoutables de son histoire. Cette crise a eu des répercussions graves sur l'intégrité du territoire et sur les populations vivant dans les zones de tension. Malgré la mise en place d'un régime démocratique suite aux élections multipartites libres en 2013 pouvant favoriser la réconciliation et l'unité nationale, la situation sociopolitique continue de se dégrader avec l'extension des foyers de tensions à d'autres localités comme le centre et le sud du pays. D'autres parts, cette crise a aussi favorisé la montée en puissance dans la zone des forces terroristes et djihadistes. Des milliers d'individus ont été enclin à se déplacer pour fuir la guerre, et les violences causées par les affrontements entre l'armée malienne et les forces dissidentes. À l'abri des yeux du monde extérieur, ces personnes vivent dans les situations les plus inhumaines, parfois sans abris ni nourriture. Et les États qui ont la responsabilité première d'assurer la protection à leurs nationaux n'ont pas forcément les moyens ou la volonté politique pour apporter à ces personnes protection et assistance. Toutefois, le fait que l'Etat national n'assure pas sa protection aux personnes déplacées n'est pas synonyme d'une absence de

¹IDMC. 2012. Global Overview: People internally displaced by conflict and violence. www.internaldisplacement.org/

² www.unhcr.fr/537361a1c.html, consulté le 15 Avril 2015 à 16 h15 mn.

³ Observatoire des situations de déplacement interne, Global Overview of Internal Displacement 2009, mai 2010.

⁴ Ibid.

⁵ UNOCHA, (2017), République Démocratique du Congo: Personnes déplacées internes et rentrées. Factsheet 30 septembre. Disponible sur :

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/idp_factsheet_au_30_septembre_2017_fr20102017.pdf, consulté le 10 Septembre 2018 à 15 h 12 mn.

protection pour ces individus. La Communauté internationale, les organismes humanitaires, les ONG ont aussi leurs mots à dire en matière de protection des personnes déplacées internes. Parmi les organismes qui ont participé à la protection des personnes déplacées, deux agences ont particulièrement attiré notre attention. Cela s'explique non seulement par le rôle historique joué par ces deux institutions dans la protection des personnes déplacées à travers le monde, mais aussi par la qualité de leur intervention au Mali. Il s'agit du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Comité International de la Croix Rouge (CICR). Notre choix est motivé par les mandats des deux organisations et par l'expérience qu'elles ont acquise en matière de protection des personnes déplacées. Le CICR a la responsabilité première de protéger et d'assister les victimes de conflits armés internationaux comme internes, tandis que le mandat du HCR est à priori la protection des réfugiés. Sans avoir la prétention d'établir une comparaison entre les deux agences, on note toutefois que ces deux organisations ont fourni une protection aux personnes déplacées pendant plusieurs décennies et disposent de structures permettant une étude utile pour le sujet. M. Jean Pierre HOCKE, qui fut Haut-Commissaire pour les Réfugiés après une longue carrière au CICR, indiquait en 1987 : « ...on peut observer... que nos deux institutions sont finalement les deux seules qui ont leur mandat « ancré » dans une convention internationale et que, par-là, leur tâche primordiale est celle de protection. Pour y arriver, les approches sont à la fois semblables et très différentes »⁶.

2 - Matériels et Méthode

Dans le cadre de cette recherche nous avons suivi les méthodes suivantes :

2.1. Recherche documentaire

Différents types de documents en rapport avec notre thème d'étude ont été examinés. Ils sont entre autres des ouvrages généraux, des ouvrages spécifiques, des articles de revues ou de presse, des thèses et mémoires antérieurs, des rapports, des règles juridiques nationales et internationales. L'internet est aussi une source d'information privilégiée. Par le biais de l'internet, nous avons pu obtenir des informations récentes sur les conflits armés, leurs conséquences et les mécanismes mis en œuvre par la communauté internationale pour les régler. La recherche documentaire nous a permis de faire l'inventaire de la littérature disponible en relation avec notre sujet d'étude et une synthèse objective présentant la situation actuelle des Personnes déplacées et de l'étendue de la protection. Car il est vrai, tout chercheur est un peu lié par les précédents.

2.2. Les enquêtes de terrain

Au début de nos recherches, nous avons procédé à un entretien exploratoire. Cette phase nous a permis de mener des entrevues, des enquêtes, des interviews au cours desquels nous avons pu écouter, échanger avec certaines personnes ressources, notamment les responsables des organisations humanitaires, les ONG, les chefs de mission de maintien de la paix et responsables gouvernementaux, des Personnes déplacées et autres spécialistes de la question. Ce qui nous a permis d'une part de récolter les informations les plus récentes sur notre sujet de recherche, mais aussi de constater par nous-même ce qui se passe sur le terrain et voir si cela correspond avec les postulats théoriques. L'étude de terrain nous a permis de nous entretenir avec les agents du service public chargés de mettre en œuvre les politiques nationales de protection des Personnes déplacées (notamment au Mali), avec les membres d'associations comme l'AMDH, avec des universitaires, avec des hommes politiques, avec certaines Personnes déplacées internes, bref avec toute personne ou organisme (notamment le HCR et le

⁶ Réfugiés, N°25, janvier 1986, p.10

CICR qui nous ont été d'un appui majeur), dont l'action et/ou l'opinion intéressent notre problématique de recherche.

3. Résultats

3.1. Présentations des deux organismes et évolution de leurs mandats

3.1.1. Le HCR

Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés a la responsabilité d'assumer les fonctions de protection internationale. Il est né des dépouilles de l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR)⁷. De 1946 à 1952, l'OIR exerça une fonction de protection des réfugiés et des personnes déplacées : la clarification des standards légaux de traitement des réfugiés et des personnes déplacées par la conclusion d'accords avec les États hôtes, la délivrance et la reconnaissance de documents de voyage, l'amélioration de la situation des apatrides, la protection directe des individus, la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées, l'octroi d'une assistance légale devant les tribunaux,...⁸ Crée en 1950, le HCR a pour mandat d'apporter une protection internationale aux réfugiés. Dans le paragraphe 8 de son statut, il est clairement mentionné que l'organisation assume ses fonctions de protection internationale⁹. En dehors des neuf activités incluses dans le paragraphe 8, le paragraphe 9 indique que l'organisation doit entreprendre toute nouvelle activité que pourrait lui confier l'Assemblée générale des Nations Unies : « *Le Haut-commissaire s'acquitte de toute fonction supplémentaire que pourra prescrire l'Assemblée générale, notamment en matière de rapatriement et de réinstallation, dans la limite des moyens dont il dispose* »¹⁰. Cela étant, le HCR s'est engagé dès les années 1970 dans des activités au profit des personnes déplacées concomitamment au rapatriement des réfugiés, au motif qu'il n'était « ni raisonnable, ni réaliste » de traiter différemment les deux catégories de groupes dans une même opération¹¹. L'Assemblée générale des Nations Unies dans une résolution du 12 décembre 1972 a étendu au Secrétaire général de l'ONU le droit de demander au Haut-Commissaire de s'acquitter de toute tâche humanitaire pour laquelle « ...*le Haut-Commissariat dispose de compétences et d'une expérience particulières* »¹². Quant au Conseil économique et social de l'ONU auprès duquel le Haut-Commissariat pour les réfugiés soumet ses rapports annuels, ses attributions sont prévues au paragraphe 3 du statut. Il se contente de donner des « directives d'ordre général » au Haut-Commissaire¹³. C'est sur la base du paragraphe 9 aussi que l'Assemblée générale a demandé au HCR, le 30 novembre 1976, de s'occuper de la protection des apatrides¹⁴. Cette requête a élargi le mandat du HCR à de nouvelles catégories de personnes qui n'étaient pas prévues dans le mandat premier de l'organisation. C'est également sur la base de cette disposition que l'Assemblée générale des Nations Unies donne son assentiment aux actions prises en faveur de groupes de personnes, comme les chinois de la République Populaire de Chine qui n'étaient pas encore reconnue à

⁷ Organisation internationale pour les réfugiés, créée en 1947, elle avait remplacé l'Office International NANSEN pour les réfugiés de la Société des Nations, le Comité intergouvernemental pour les Réfugiés et l'Administration des Nations Unies pour le Secours et la Reconstruction.

⁸ Jahn E., *The International Refugee Organisation*, in Berndhart, (R.), (Dir.), Encyclopedia of Public International Law, Elsevier Science Publishers, North-Holland, 1985, Vol. 5, pp.171-174

⁹ Paragraphe 8 du Statut du HCR, décembre 2011

¹⁰ Paragraphe 9 du statut du HCR

¹¹ Voir HCR, Doc. EC/SCP/87 du 17 août 1994, para. 1.

¹² Voir le Paragraphe 3 de la Résolution 2956 (XXVII) de l'Assemblée générale de l'ONU portant sur le « *Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés* », 12 décembre 1972.

¹³ Selon le paragraphe 3, « Le Haut-Commissaire se conforme aux directives d'ordre général qu'il recevra de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social »

¹⁴ A/RES/31/36

l'ONU ou les algériens au Maroc et en Tunisie au début des années 50 , qui ne relevaient pas exactement du mandat du HCR. C'était le début du concept de « bons offices » du HCR¹⁵. Par ces développements, davantage tirés de la pratique du HCR et plus tard sanctionnés par des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, le mandat du HCR s'est progressivement élargi. L'un des pans de cet élargissement est sans doute la protection des personnes déplacées. Si aucune référence n'a été faite aux Personnes déplacées dans le Statut, l'interprétation du paragraphe 9 a servi de fondement à une série de résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU qui ont reconnu l'expertise humanitaire particulière du HCR et encouragé à ce qu'il s'engage dans les situations de déplacements internes. Pour E. FELLER, cet engagement du HCR auprès des Personnes déplacées est passé d'un « *non, à moins que certaines conditions soient rassemblées* » pour arriver à un « *oui, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.* »¹⁶.

Durant les années 1990 les activités du HCR auprès des personnes déplacées ont connu une période spectaculaire. C'est ainsi que par sa résolution 48/116 du 24 mars 1994, l'Assemblée a renouvelé son soutien aux efforts du HCR visant à « *fournir une assistance et une protection humanitaires aux Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui se trouvent dans des circonstances particulières, exigeant que l'on fasse appel aux compétences spéciales du Haut-Commissaire, surtout lorsque ces efforts peuvent contribuer à prévenir ou à résoudre des problèmes de réfugiés* ». On notera que le Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire, instance composée des représentants de gouvernements, a reconnu que cette résolution offrait au HCR un « cadre approprié » pour participer à de telles opérations. Les principaux critères qui dictent l'engagement de l'organisation auprès des Personnes déplacées sont définis dans la Résolution 53/125 de décembre 1998¹⁷. Le 21 octobre 1954, l'Assemblée générale crée le Fonds des Nations Unies pour les Réfugiés, aux fins de collecte et de gestion de fonds pour l'assistance des réfugiés¹⁸. Ce fonds fonctionnera jusqu'en 1958 lorsque le Comité exécutif qui avait été créé alors pour superviser sa gestion est remplacé par un Comité exécutif du programme du HCR encore en place¹⁹. Le Comité était composé de 98 États membres en octobre 2016. Un budget-programme biennal du HCR présente l'ensemble des besoins budgétaires déterminés en fonction d'une évaluation des besoins globaux des personnes relevant de la compétence de l'organisation. Lors de la soixante-huitième réunion tenue en mars 2017, le Comité exécutif annonçait un budget de 7 450,6 millions de dollars E.U. Ce budget peut être jugé insuffisant en raison des importantes attentes suscitées par le renforcement des liens entre l'action humanitaire et l'aide au développement mais également en ce qu'il est destiné à répondre aux besoins d'une population estimée à 66,9 millions de personnes²⁰. Les Orientations stratégiques fixent les cinq principales directions que le HCR privilégiera pendant la période 2017-2021²¹. Pour assurer la mise en œuvre de son mandat, le HCR met en place des bureaux extérieurs, tout en conservant à son siège un département de la protection internationale. Ce département a connu plusieurs dénominations : de « division de la protection internationale », il est devenu, au milieu des années quatre-vingt « division du droit

¹⁵ Agha Khan S., *Legal Problems relating to Refugees and Displaced Persons*, RCADI, 1976-I, vol. 149, p.287

¹⁶ Feller E. (2007), *opportunités et défis du rôle de l'UNHCR dans la protection des personnes déplacées*, in migration forcée, revue, numéro spécial, mettre en lumière les personnes déplacées : réussites et défis, en mémoire au travail de Roberta Cohen, Brookings-Berne, mars 2007

¹⁷ Voir AGNU, Résolution 53/125, décembre 1998

¹⁸ Résolution 832(IX) de l'Assemblée générale

¹⁹ Résolution 1166(XII) de l'Assemblée Générale

²⁰ HCR, *Besoins de financements en 2018 et 2019*, disponible sur <http://reporting.unhcr.org>

²¹ Il s'agit de : i) assurer la protection ; ii) répondre avec efficacité aux situations d'urgence ; iii) promouvoir l'inclusion et l'autosuffisance, y compris par l'engagement des acteurs du développement ; iv) responsabiliser les personnes relevant de la compétence du HCR ; v) rechercher des solutions.

des réfugié et de la doctrine »²², avant sa dénomination actuelle. Le département est dirigé par un(e) directeur (trice) et est constitué de sections en charge des conseils juridiques, de l'appui au terrain, du développement et de la promotion du droit des réfugiés,... Mais au-delà des dénominations, le but ultime des réformes du département de la protection internationale est la désacralisation de la notion de protection et son opérationnalisation. C'est à ce titre que chacun des bureaux régionaux du HCR, structure dites opérationnelles²³, est doté, au siège du HCR d'un responsable de la protection, parallèlement à l'existence du département de la protection internationale. Il revient alors à cette dernière structure de maintenir une interprétation harmonisée de l'action de l'organisation et des différents bureaux, en matière de protection. Les bureaux extérieurs du HCR disposent la plupart du temps de chargés de protection ou « *protection officers* »²⁴. Ces chargés de protections s'occupent de la détermination du statut de réfugié, l'apport de conseils juridiques aux réfugiés, demandeurs d'asile et autres « *persons of concern* » de l'organisation, mais aussi de négociations avec les autorités étatiques pour le respect des droits des réfugiés et la recherche de solutions durables pour eux. Leurs activités vont jusqu'à l'octroi d'aide juridique aux personnes qui en ont besoin, la participation à des organes étatiques de décision²⁵, les conseils aux gouvernements pour l'adoption de législation en matière de réfugiés et d'apatrides,...

Quid du CICR ?

3.1.2- Le CICR

Le CICR est d'abord différent du HCR en ce qu'il est une organisation non gouvernementale qui veille sur le respect de conventions internationales : les conventions de Genève de 1949 relatives, respectivement à l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, à l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer, au traitement des prisonniers de guerre, et à la protection des personnes civiles en temps de guerre²⁶. Ces quatre Conventions sont complétées depuis le 8 juin 1977 par le protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 aout 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux²⁷. Le CICR est créé en 1863 par cinq citoyens genevois²⁸ qui voulaient mettre en place une œuvre de secours aux militaires blessés sur les champs de bataille. Henry Dunant, l'inspirateur du Comité alors appelé Comité international de secours aux militaires blessés²⁹, avait été le témoin du manque de soins dont étaient victimes les membres des forces armées en campagne, à Solferino³⁰. Enregistré en Suisse, en tant qu'association privée régie par les articles 60 et suivant du Code Civil suisse, le CICR conserve encore ce caractère d'organisation privée malgré toutes ses initiatives qui ont abouti, pour

²² Cette dénomination, empruntée au CICR, est consacrée lorsque l'ancien responsable des opérations du CICR, Jean Pierre HOCKE, est nommé Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Voir Réfugiés, octobre 1986, p. 16

²³ Certaines opérations du HCR ne relèvent d'aucun de ces bureaux. Vu leur importance, ces opérations sont gérés par des structures particulières : C'est ainsi que l'opération du Soudan est gérée en dehors du bureau Afrique, de même que l'opération afghane a été gérée en dehors du bureau de l'Asie.

²⁴ C'est l'expression la plus utilisée et sa traduction française la plus exacte devrait être « Administrateur chargé de la protection »

²⁵ Voir GUIGNABODET, Olivier., *Les procédures d'asile en France et le rôle du HCR*, in Droit d'asile et des réfugiés, SFDI, Colloque de Caen, Paris, Pédone, 1997, 291-305

²⁶ www.migrationforcee.org/pdf/Revue%202023/01.pdf

²⁷ RTNU, vol. 1125

²⁸ Henry D., Guillaume-Henri D., Gustave M., Louis A. et Théodore M.

²⁹ Ce Comité est créé en 1863 par la Société genevoise d'utilité publique

³⁰ Henry D., *Un souvenir de Solferino*, Genève, Fick, 1862.

certaines, à l'adoption de Conventions internationales liant les États³¹. En effet, le 22 aout 1864 déjà, le CICR se trouve à la base de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Cette Convention est révisée, en 1906 et en 1929, pour mettre « ... à profit les expériences faites... »³², Au cours des guerres qui avaient eu lieu en Europe et en Amérique depuis 1864. À la fin de la première guerre mondiale, le CICR et les Sociétés de la Croix-Rouge créées dans chaque Etat partie à la Convention de Genève s'étaient révélés tellement nécessaires en temps de guerre et en temps de paix que le Pacte de la Société des nations leur consacre une disposition particulière. L'article 25 du Pacte stipule que : « *Les Membres de la Société s'engagent à encourager et favoriser l'établissement et la coopération des organisations volontaires nationales de la Croix-Rouge, dument autorisées, qui ont pour objet l'amélioration de la santé, de la défense préventive contre la maladie et l'adoucissement de la souffrance dans le monde* ». Si l'article ne fait référence qu'aux sociétés nationales de la Croix-Rouge et à leurs activités humanitaires, en temps de paix notamment³³, c'est qu'il y'a eu, au fil des années des difficultés liées à la direction que devaient prendre les activités de la Croix-Rouge³⁴ et à leur répartition entre le CICR et les Croix Rouges nationales, tantôt seules, tantôt unies sous la Ligue des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge³⁵, ou la Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge³⁶. Plus récemment, à l'occasion du sommet de la Croix-Rouge tenu à Séville, du 25 au 27 septembre 1997, le partage des activités internationales de toutes les composantes du mouvement de la Croix-Rouge a fait l'objet d'un arrangement, l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge³⁷. Cet accord, intervenu pendant les lourdes opérations humanitaires dans les Balkans et en Afrique semblait nécessaire pour rationaliser et mieux utiliser les ressources humaines, financières et logistiques des sociétés nationales, de la fédération internationale et du CICR³⁸. Le concept de « *lead agency* » ou « *institution directrice* » est introduit dans l'accord pour désigner l'une des trois composantes du mouvement qui se charge, dans une situation d'activités internationales donnée d'assumer « la direction générale et la coordination des activités opérationnelles³⁹. La charge d'institution directrice revient à la fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant rouge, d'après les termes de l'accord, dans les situations de « *catastrophes naturelles ou technologiques* » et autres désastres et situations d'urgence en temps de paix faisant appel à des moyens d'action excédant ceux de la Société nationale opérante »⁴⁰. Dans les situations de « suites directes d'un conflit » et lorsque le rôle du CICR comme « institution neutre et indépendante » n'est plus nécessaire, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouera le rôle d'institution directrice⁴¹. Comme le HCR, le CICR installe des bureaux extérieurs dans les pays en conflits et/ou dans les pays proches des zones en conflit. L'organisation est ainsi à même de veiller au

³¹ À propos de la place du CICR dans l'ordre juridique international, voir Lorite ESCORIHELA, « *Le CICR comme organisation sui generis ? Remarques sur la personnalité internationale du CICR* », RGDIP, 2001-3, pp. 581-616

³² Hubert M., « *La Convention de Genève et la Croix Rouge* », in Hubert M. La pensée et l'action de la Croix-Rouge, Genève, Ed. du CICR, 1954, p. 113

³³ En 1929, Max HUBERT, jugeait que cet article du Pacte ne « ...mentionne pas la véritable mission du CICR » en ce qu'il ne semble s'intéresser qu'aux missions en temps de paix de la Croix Rouge

³⁴ La ligue est créée en 1919, à Paris, à l'initiative de la Croix Rouge américaine et de son président, Henry Davison

³⁵ La ligue de 1919 prend ce nom à partir de 1983

³⁶ La fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge est créée en 1991

³⁷ Pour le texte de l'accord, aller à :

www.icrc.org/web/fr/sitefre0.nsf/, consulté le 17 Juin 2012 à 9h 11

³⁸ Article 2 de l'Accord qui porte sur son objet et ses buts.

³⁹ Article 4.3 de l'Accord.

⁴⁰ Article 5.3.2 de l'Accord

⁴¹ Article 5.3.2 de l'Accord

respect du droit relatif aux conflits armés par des activités d'éducation, des visites des lieux de conflits, des traitements des prisonniers,... En même temps, le CICR intervient de sa propre initiative afin de répondre aux besoins les plus pressants, en assurant entre autres : la distribution de vivres et d'autres produits de première nécessité ; l'évacuation et/ou le transfert des personnes en danger ; le rétablissement et le maintien des contacts entre les membres des familles dispersées et la recherche des personnes portées disparues... S'agissant des lieux de détention, il entreprend également des programmes d'ordre structurel, dans une perspective à plus long terme, en apportant une assistance technique et matérielle aux autorités détentrices⁴². En tant que victimes de conflits armés ou de troubles, les personnes déplacées tombent clairement sous le mandat du CICR. Elles bénéficient dès lors de son action générale de protection et d'assistance en faveur de la population civile. La problématique des personnes déplacées interpelle le CICR à un double titre: en tant que promoteur et gardien du droit international humanitaire et en tant qu'agent opérationnel apportant protection et assistance aux victimes des conflits armés et des troubles intérieurs⁴³. Le CICR considère le déplacement interne comme un processus composé de différentes phases dont les effets dépassent largement les personnes déplacées elles-mêmes. C'est ce qui lui a valu l'idée de combiner l'intervention juridique auprès des belligérants à l'action opérationnelle sur le terrain, afin de permettre à la population civile de rester chez elle autant que possible, dans le respect de son intégrité et de sa dignité, au motif que, « *Même en temps de guerre, la population devrait pouvoir mener une vie la plus normale possible, elle devrait en particulier pouvoir rester chez elle*»⁴⁴.

Après avoir présenté nos deux institutions, il importe d'examiner maintenant comment ces deux organismes assurent la protection des personnes déplacées au Mali.

3.2.- Temps d'accès à l'emploi urbain par les migrants internes enquêtés.

Dans cette partie nous examinerons les quatre étapes que suivent nos deux agences pour remplir leurs mandats. Il s'agit de : préalables à la situation de personnes déplacées, l'invitation de l'agence de protection, la présence sur le terrain ou la représentation (1), l'exercice de certaines activités de protection (2) et la fin de la situation de personnes déplacées suivie du départ des agences de protection (3). Ce schéma n'est pas nécessairement suivi par les agences de protection dans toute situation de personnes déplacées. Il a toutefois le mérite d'illustrer la plupart des interventions des agences de protection en faveur des personnes déplacées.

1.2.1. Préalables et invitation

Ci-après, nous décrivons les situations qui précèdent l'intervention des deux agences de protections et le processus formel de l'invitation qui leur est faite pour intervenir en faveur des personnes déplacées au Mali.

Pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'ouest avec une superficie de 1241 238 km², le Mali est confronté, depuis le début de l'année 2012, à la plus grave crise de son histoire récente qui remet en cause à la fois l'intégrité de son territoire et près de vingt ans de stabilité politique. Tout a commencé en 2012 lorsque le Mouvement National de libération de l'Azawad (MNLA) décide de chasser l'armée malienne du Nord et de revendiquer l'indépendance de cette vaste partie du pays. De violents affrontements opposeront d'une part les séparatistes du MNLA aidés par les islamistes du Mouvement pour l'unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et d'autres part les forces armées malientes. Contestant la gestion de ce conflit par

⁴² Pour un examen exhaustif de l'action du CICR, voir un ouvrage récent Forsythe, D., *The Humanitarians. The International Committee of the Red Cross*, Cambridge, Cup, 2005, 356 p.

⁴³ Frédéric MAURICE et Jean de COURTEN, «*L'action du CICR en faveur des réfugiés et des populations civiles déplacées*», in: Revue internationale de la Croix-Rouge, No 787, janvier-février 1991, p. 9 ss.

⁴⁴ LAVOYER J.-P. (1995), « Réfugiés et personnes déplacées: droit international humanitaire et rôle du CICR » in. 812 International Review of the Red Cross, 1995, p.192.

le gouvernement du président malien, Amadou Toumani Touré, un groupe de sous-officiers, dirigés par le capitaine Amadou Haya Sanogo a pris le pouvoir à la suite d'un putsch militaire, le 21 mars 2012, en suspendant la Constitution et en arrêtant plusieurs dirigeants politiques⁴⁵. Une semaine plus tard, alors que ce nouveau pouvoir militaire était contesté à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays, les groupes armés de la rébellion se sont emparés en quelques jours de l'ensemble du nord du Mali⁴⁶. Le conflit armé dans le nord du Mali a entraîné de grands déplacements de populations à la fois à l'intérieur du pays et vers les pays limitrophes (Algérie, Burkina Faso, Mauritanie et Niger). En mai 2012, on comptait quelques 130 000 personnes déplacées à l'intérieur du Mali et environ 190 000 réfugiés dans les pays voisins (OCHA, Mai 2012). Dans un rapport publié par l'office de coordination des affaires humanitaires (OCHA, Mai 2012), plus de 300 000 personnes avaient quitté le nord du Mali : 190 000 avaient trouvé refuge dans les pays voisins (62 000 en Mauritanie, 56 000 au Burkina Faso, 40 000 au Niger et 30 000 en Algérie) et quelque 130 000 avaient fui dans d'autres régions du Mali dont plus de 25 000 à Bamako⁴⁷. Cette situation a aggravé la crise humanitaire à laquelle sont confrontés plusieurs pays de la région, suite à la pénurie alimentaire qui affecte quinze millions de personnes dans le Sahel. En avril 2012, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCHA) estimait que « *cette situation aggrave encore la crise alimentaire et nutritionnelle qui affecte toute la région du Sahel, d'autant que les réfugiés, parmi lesquels de nombreux pasteurs avec leurs troupeaux, s'établissent dans des régions qui comptent parmi les plus affectées par la sécheresse* »⁴⁸. En avril 2012, la Commission européenne avertissait du risque de « *catastrophe humanitaire majeure qui pourrait se répercuter sur les pays voisins, à moins de progrès rapides dans les prochains jours pour ouvrir un espace humanitaire et permettre des approvisionnements en nourriture et médicaments dans le nord* » et, fin avril, le CICR estimait que les « *garanties de sécurité ne sont pas encore réunies pour une action humanitaire de plus grande envergure* ».

1.2.2. Présence sur le terrain et activités de protection

3.2.2.1 La présence sur le terrain

Après les invitations que reçoivent les deux institutions, l'étape qui suit est l'arrivée et l'installation dans les lieux où se trouvent les personnes déplacées. Cette étape est considérée, comme un premier facteur de protection. La présence sur le terrain se matérialise par la signature d'accords de représentations entre les deux agences et les États hôtes. Il faut toutefois noter que des représentations peuvent être faites même en dehors de l'existence d'un Etat représentatif⁴⁹. Si le CICR et le HCR déploient sur le terrain, en dehors de leurs sièges à Genève, des médecins, des ingénieurs, des gestionnaires de fonds, ils déploient aussi des personnes qui traitent de manière plus directe les problèmes auxquels font face les personnes déplacées : il s'agit de Chargés de protection et de délégués⁵⁰. La présence du HCR au Mali date de la fin de l'année 1991 avec l'arrivée de la Mauritanie de quelques réfugiés qui avaient trouvés asile sur le

⁴⁵ Amnesty International, (2012), « *Mali : Retour sur cinq mois de crise, Rébellion armée et putsch militaire* », www.amnesty.org, consulté le 8 juin 2018 à 19 h 11 mn.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ OCHA, Mai 2012, “Urgence complexe rapport de Situation, N°2. Site internet d'OCHA, <http://ochaonline.un.org/>, consulté le 10 mai 2015 à 14 h 10 mn

⁴⁸ OCHA (Juillet 2012), « *Mali Urgence Complex: Rapport de situation* », n°12, <http://reliefweb.int/report/mali/maliurgence-complexe-rapport-de-situation-no-12>, consulté le 18 mars 2014 à 16h 19 mn

⁴⁹ Un exemple est fourni par l'existence d'une représentation du HCR à Hargeisa, dans le Somaliland, une entité qui se réclame étatique, mais non reconnue par les Nations Unies

⁵⁰ On n'oubliera pas de noter que le premier Haut-commissariat pour les Réfugiés fut créé par la Société des Nations à la demande du CICR. Sans aucun doute, pour que le CICR intervienne, il a fallu qu'il se retrouve face à une situation proche de celles dont il s'occupe sans pour autant qu'il y ait une parfaite ressemblance. Les similitudes entre les notions de protection au CICR et au HCR ont dû dater de là.

territoire malien à la suite des expulsions et déportation massives des populations négro-africaines vers le Sénégal principalement⁵¹. Un rapport de 1994, note plus de 16 000 réfugiés mauritaniens établis dans la seule région de Kayes⁵². C'est ce qui explique l'implantation dès lors à Kayes d'une antenne du HCR. En Avril 1992, un Pacte National fut signé entre le gouvernement de la République du Mali et les mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (MFUA), pacte qui mettait théoriquement un terme à la rébellion commencée en 1990 et qui laissait espérer un rapatriement volontaire en masse⁵³. Le Haut-commissariat pour les Réfugiés s'y prépara en étoffant son bureau à Bamako et en mettant sur pied un projet de rapatriement dont le budget avait été conçu pour atteindre au besoin, un plafond de trois millions cinq cent mille dollars américain⁵⁴. Malheureusement, il ne fut pas possible d'organiser une telle opération de rapatriement en masse tant il est vrai que la situation sécuritaire dans le nord du pays allait en s'empirant. Parallèlement, le HCR cherchait à renforcer sa présence sur le terrain de manière certes symbolique compte tenu encore des conditions de sécurité qui prévalaient sur le théâtre de ses interventions. C'est ainsi que des antennes du HCR seront érigées à Léré et Kidal d'abord et à Gao par la suite, pour permettre à la délégation à Bamako du HCR de suivre de visu l'évolution de la situation sécuritaire et surtout les mouvements des retours spontanés, lesquels doivent être coordonnées autant que faire se peut avec les administrations concernées, les ONG présents sur le terrain et les bureaux du HCR dans les pays d'asile⁵⁵. Il en est de même pour les personnes déplacées internes dont l'identification et la localisation, étaient difficiles du seul fait parfois de l'inaccessibilité de leur site d'installation provisoire, inaccessibilité dû le plus souvent aux problèmes de sécurité. Plus deux milles personnes déplacées internes ont été assistés. Les domaines prioritaires du HCR étaient l'hydraulique, la santé, l'éducation et l'assistance pour la réalisation de micro-projets générateurs de revenus⁵⁶. En ce qui concerne le CICR, l'histoire de sa présence au Mali se confond avec les soubresauts qui affectent le nord du Mali ces dernières décennies. Dès 1991 à travers ses représentations de Bamako et Gao, le CICR s'est efforcé d'apporter sa réponse aux besoins des personnes affectées par le conflit armé que connaissait le septentrion du pays. De par son mandat et sa neutralité, le CICR a été et reste l'un des rares acteurs humanitaires présents au Nord du Mali. En plus des effets du conflit, les populations du nord malien vivent un quotidien difficile du fait du mode de vie nomade, des aléas climatiques et de la précarité des moyens de survie. Dans un tel contexte, la présence du CICR s'avère indispensable. C'est en 2009 que les bureaux CICR de Bamako et Gao ainsi que ceux de Niamey et d'Agadez au Niger ont été érigés en une mission, sous la supervision de la Délégation régionale de Dakar. Le Mali venait en effet de connaître à partir de 2007 une reprise des affrontements entre armée régulière et groupes armés d'opposition. Encore une fois le CICR allait renforcer sa présence au Mali. Dans la même période, des tensions inter communautaires autour de la gestion des ressources naturelles alimentées par le vol de bétail, les attaques contre les populations civiles et les représailles qu'elles occasionnent vont affecter la région de Gao. Le CICR coopère en étroite collaboration avec la Croix-Rouge (CRM) malienne. À ce titre, il contribue au renforcement des capacités de celle-ci, notamment dans le domaine de la préparation aux urgences et de l'appui à la formation des volontaires aux techniques des premiers secours. La Croix-Rouge malienne est une organisation humanitaire à but non lucratif. Elle a été fondée le 20 août 1965 sur la base des conventions de Genève d'août 1949 et suivant l'ordonnance 59 du 28 mars 1959 régissant les Associations et ONG en république du Mali. La Croix-Rouge Malienne est reconnue d'utilité

⁵¹ ONU, "Les agences du système des nations unies au Mali", juillet 1994, p.58

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid., p.60

publique par le Gouvernement de la République du Mali par Décret N° 123 du 13 septembre 1965. La Croix-Rouge Malienne compte actuellement du côté de la gouvernance : un (1) comité directeur (niveau national) ; neuf (9) comités régionaux dont celui du District de Bamako ; quarante-neuf (49) comités de Cercle (comités locaux) ; plusieurs comités communaux dont la création jusqu'alors est régie par la concrétisation d'une intervention.

3.2.2.2 Les activités de protection

Pour illustrer les activités de protection fournies par les deux agences en faveur des personnes déplacées, nous choisissons les domaines suivants, l'accès aux personnes déplacées, y compris dans les situations de détention ; l'octroi de conseils juridiques, y compris la mise en place d'organes d'aide juridique ; les interventions devant les tribunaux ; l'assistance matérielle et ses liens avec la protection ; la participation à la délivrance de documents d'identité et la création de normes de protection et leur promotion.

- ***Accès aux personnes déplacées, y compris dans les situations de détention***

Dans la situation de personnes déplacées, une fois la présence établie, l'une des premières questions qui se pose a trait à l'accès aux personnes déplacées. Répondre à cette question est souvent aisé dans les premiers temps, lorsque l'agence vient de recevoir l'invitation de l'autorité. Elle devient plus difficile lorsque l'agence de protection commence à s'intéresser de près aux droits des personnes, notamment ceux qui sont en rapport avec l'autorité hôte. Elle est également difficile lorsque certaines personnes déplacées sont en situation de détention. Le CICR et le HCR ont développé dans ce domaine des pratiques dont nous rendons compte ci-après. Elles sont nourries par les constants rapports que les agences entretiennent avec les autorités effectives responsables de la situation, mais aussi avec les communautés de personnes déplacées, d'accueil lorsque ces dernières sont dans un endroit étranger,⁵⁷

Au Mali, comme nous l'avons signalé plus haut, l'accès aux personnes déplacées est rendu difficile par le caractère aléatoire des conditions de sécurité d'une part mais aussi par la dispersion des personnes déplacées dans des familles d'accueil. Ce qui peut s'expliquer par l'existence d'une tradition de solidarité profondément ancrée au Mali. Depuis les événements de mai 2014 survenus à Kidal (affrontements entre les forces de sécurité maliennes et les groupes armés dans la région de Kidal) et dans certaines localités de Gao et Tombouctou, l'accès humanitaire s'est vu gravement affecté. Ainsi, dans ces régions, des zones restent encore inaccessibles et sous le contrôle des groupes armés. Par conséquent, on note des problèmes de protection liés à prolifération des armes, la poursuite des conflits armés, l'enrôlement des enfants dans le rang des groupes armés, les arrestations et détentions arbitraires, les séquestrations, exécutions sommaires, présence de restes explosifs de guerre (REG)⁵⁸, etc. Malgré cette situation, le HCR et le CICR aident dans le profilage, le monitoring et l'assistance aux personnes déplacées, notamment à travers les groupes sectoriels ou clusters avec d'autres ONG⁵⁹.

- ***Octroi de conseils juridiques***

L'accès aux conseils juridiques pour les personnes déplacées est souvent difficile. Non seulement à cause des coûts élevés de ces conseils, mais aussi par la méconnaissance des droits de la part des personnes déplacées ou encore à cause de l'absence de confiance que ces

⁵⁷ Forsythe D. *The mandate of the UNHCR : the politics of being non-political*, UNHCR, Geneva, 32 p.

⁵⁸ UNHCR, Urgence au Mali – Historique, www.unhcr.fr/pages/4f7aa7206.html, consulté le 02 Novembre 2015 à 17 h 15 mn.

⁵⁹ Le Guide sur le profilage des personnes déplacées définit le profilage comme «Un processus concerté d'identification de groupes ou d'individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays à travers la collecte de données, notamment le décompte et l'analyse, afin de prendre des mesures pour défendre leurs intérêts, les protéger et les assister, et permettre, en définitive, de trouver une solution à leur déplacement ». Voir Guide sur le profilage des personnes déplacées, disponible sur www.internal-displacement.org.

personnes ont à l'égard des autorités qui font très souvent partie des causes du déplacement. En raison de leurs limitations, tant en ressources humaines que matérielles, et des difficultés à fournir des conseils juridiques à de nombreuses personnes déplacées, ainsi que dans le but de créer, à long terme, des structures nationales de protection, les agences de protection interviennent pour renforcer les structures juridiques de l'Etat où elles opèrent. Elles vont parfois plus loin et contribuent à créer des structures d'aide juridique. À ce niveau, il faut saluer l'effort du HCR, qui n'a pas manqué d'organiser des formations à l'intention des déplacés internes et des réfugiés sur les violences sexuelles et de genre, ainsi que sur les droits des femmes. Ces formations ont permis que les femmes, les hommes, les garçons et les filles comprennent l'appui et les voies de recours disponibles lorsque leurs droits sont violés. Quant au CICR, l'institution a organisé en 2014 des cours d'initiations au DIH à l'intention des groupes armés et des groupes d'autodéfenses populaires (ganda Koy, ganda izo). Il a participé en sa qualité de promoteur du DIH, et d'organisation humanitaire neutre et impartiale, aux côtés des acteurs armés au Mali, afin de les accompagner et les aider à mieux respecter ce droit qui vise à humaniser la guerre en limitant les moyens et les méthodes de combat⁶⁰.

- Assistance juridictionnelle et liens avec les tribunaux et organes quasi judiciaires

Les deux agences de protection ont des attitudes très différentes à l'égard de l'utilisation des tribunaux comme moyens de protection des personnes déplacées. Ces attitudes trouvent certainement leurs sources dans le passé des deux organisations. Le CICR, avec un mandat, peu contraignant à l'égard des États, a pu gagner leur confiance et privilégier encore aujourd'hui la discréption dans ses activités de protection. Le HCR, lui, est une création des États. Ceux-ci lui ont donné un mandat plus contraignant à leur égard. De sorte que l'organisation, même si elle a dû lutter pour obtenir la confiance des États⁶¹, est plus enclue à utiliser les moyens juridiques aménagés et disponibles pour que les personnes déplacées puissent jouir de leurs droits. L'attitude méfiante du CICR à l'égard des tribunaux, nationaux ou internationaux, lorsqu'il s'agit d'utiliser des documents de l'organisation ou de témoignage de ses employés présents ou futurs est assez difficile à comprendre dans la mesure où il supporte également l'établissement de tribunaux en charge de punir les violations du droit international humanitaire.⁶² Différente est l'approche du HCR à l'égard des tribunaux. En effet, cette agence n'hésite pas à participer assez régulièrement à des procédures juridictionnelles dans le souci de faire reconnaître les droits des personnes déplacées. Le HCR intervient devant des juridictions nationales et internationales en qualité d'*'amicus curiae'*. Le HCR collabore avec le Gouvernement du Mali et ses partenaires dans l'Équipe humanitaire pays, l'Équipe de pays des Nations Unies, les banques de développement, les partenaires techniques et financiers, pour appuyer un environnement plus favorable à la protection des réfugiés, des réfugiés rapatriés, des déplacés internes et des déplacés internes de retour. En vue de garantir l'accès à la justice pour les personnes relevant de sa compétence, le HCR accorde l'appui technique et financier aux fournisseurs d'aide juridique. L'agence a travaillé étroitement avec la société civile, les avocats et le barreau pour résoudre des problèmes juridiques touchant les personnes relevant de sa compétence⁶³. Pendant les élections présidentielles de 2013, le HCR a aidé les autorités

⁶⁰Bulletin d'information du CICR au Mali, janvier 2015, <http://www.cicr.org/mali>. Consulté le 21 Octobre 2019 à 18h 13 mn.

⁶¹Voir, Loescher G., *The UNHCR and World Politics: a Perilous Path*, pp.50-51

⁶²Voir également, Déclaration du CICR relative à sa position par rapport à l'établissement du tribunal en ex-Yugoslavie. 25 février 1993

⁶³<http://data.unhcr.org/MaliSituation/regional.php>, consulté le 23 avril 2017 à 17 h 21 mn

maliennes en créant les conditions nécessaires pour que les personnes déplacées et les réfugiés puissent exercer leur droit de vote⁶⁴.

Au Mali, un accord signé entre le gouvernement malien et la cour pénale internationale autorise le CICR à se rendre dans tous les lieux de détention contribue à faciliter les activités de l'institution en faveur des détenus⁶⁵. C'est ainsi que dans la seule année 2015, le CICR a visité 3970 détenus dans 35 lieux de détention permanents ou temporaires, y compris ceux gérés par les mouvements armés. Suite à ces visites, le CICR a rencontré régulièrement les autorités concernées pour trouver des solutions aux problèmes relatifs aux questions de traitement et des conditions de détention.

- Assistance matérielle et liens avec la protection

L'assistance matérielle accordée aux personnes déplacées consiste en la distribution de vivres, la distribution de matériaux de cuisine, la répartition de terres à vocation agricole, la distribution d'engrais, ... Ces activités sont liées à la protection des personnes déplacées, même si ce lien n'a pas souvent été établi. En 2015, le HCR coordonne et conduit, conjointement avec l'OIM, les modules de la protection et des abris/ articles non alimentaires⁶⁶. La coordination du module de protection national sera basée à Bamako, tandis que les modules sous-nationaux chargés de la protection à l'échelon régional - mis en place à Gao, Mopti et Tombouctou - continueront de coordonner les programmes de protection des organisations sur le terrain. Selon l'évolution de la situation sécuritaire, des modules sous-nationaux supplémentaires seront créés dans d'autres régions. Le HCR participera activement à ces modules et à d'autres modules, ainsi qu'aux travaux de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et à ceux des donateurs. Au Mali, le CICR en partenariat avec la croix rouge malienne a contribué à la protection des personnes déplacées, notamment à travers l'octroi de vivres, de kits de biens essentiels de ménages. Pour l'année 2015 le CICR a distribué de mars à octobre 587 tonnes de vivres à 3379 ménages déplacés dans différentes localités du pays et 3396 kits de biens essentiels de ménage ont été octroyés à près de 3396 ménages déplacés⁶⁷. L'activité du CICR a aussi constitué à assurer aux personnes déplacées leur bien-être physique et morale (soins de santé, programmes psychosocial, aide à l'alimentation, rétablissement des liens familiaux etc.), ainsi que l'autosuffisance économique (appui aux activités de pêches, appui pour l'amélioration des revenus...)⁶⁸.

- Délivrance des documents

L'absence de document d'identification dans les situations de personnes déplacées est largement reconnue. Cela explique, sans doute, la distribution de la Convention de Genève de 1951 qui amène les États à ne pas appliquer de sanctions pénales aux personnes qui entrent ou séjournent de manière irrégulière sur leurs territoires⁶⁹. Lorsque les États n'ont pas les moyens matériels de délivrer ces pièces d'identité, dans les situations où les personnes déplacées sont très nombreuses notamment, le HCR a développé la pratique qui consiste à participer à la délivrance de ces documents. Cette pratique devient plus compliquée lorsque les déplacées

⁶⁴ <http://www.unhcr.org/Mali/Le> HCR contribue à la préparation des élections pour les réfugiés maliens et exprime ses préoccupations quant à l'inscription des électeurs. Consulté le 12 Novembre 2018 à 18 h 11mn.

⁶⁵ Accord entre la Cour pénale internationale et le gouvernement de la République du Mali concernant l'exécution des peines prononcées par la Cour, 13 janvier 2012. Article 4 b) Le Mali autorise le Comité international de la Croix-Rouge (ci-après « le CICR ») à mener à tout moment et de manière périodique des inspections aux fins de contrôle des conditions de détention et de traitement de la ou des personnes condamnées, la fréquence des visites étant déterminée par le CICR.

⁶⁶ Voir, Cluster protection Mali, termes de références, hors-série, juin 2017.

⁶⁷ Voir www.cicr.org/les activités du CICR au Mali, janvier-Décembre 2015

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Voir le paragraphe premier de l'article 31 de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés intitulé “Réfugiés en situation irrégulière dans le pays d'accueil”.

doivent être prises en charge par l'autorité étatique qui doit les délivrer des cartes d'identité. Si l'absence de document d'identité est fréquente chez les déplacées internes, elle est encore plus manifeste chez les femmes que chez les hommes. Le HCR avait informé à ce sujet les autorités maliennes que parmi les déplacées internes, 60% des hommes disposaient de pièces d'identité alors que seulement 17% des femmes avaient ce document. De plus, le HCR aide les autorités à offrir une assistance psychosociale et des conseils juridiques aux déplacés internes. En 2013, le HCR a lancé un appel de fonds allant jusqu'à 32,2 millions de dollars E.U, pour couvrir leurs besoins fondamentaux en termes de protection et d'assistance⁷⁰. Ces besoins passeront à 69,6 millions en 2014⁷¹.

- *Création de normes de protection et leur promotion*

Le HCR et le CICR ont un rôle dans la production des normes de protection et dans la promotion du droit international des réfugiés, du droit international humanitaire ou les droits de l'homme tant dans l'Etat qui a reçu l'agence que sur la scène internationale. Le HCR a participé au processus de préparation du protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, de la Déclaration de Carthagène de 1984, et aux nombreuses conclusions du Comité exécutif. Il a par ailleurs préparé le Guide des procédures et critères pour la détermination du statut de réfugié qui bénéficie d'une large reconnaissance par les juridictions⁷².

Le CICR a participé à la création du premier Haut-Commissariat pour les réfugiés, sous la Société des Nations. Il a également participé à la préparation des Conventions de Genève, des protocoles additionnels de 1977⁷³. Dans le cadre de sa mission de promotion du droit international humanitaire, le CICR a organisé le 8 novembre 2014 dans la salle Aoua Keïta de l'Assemblée Nationale du Mali, une journée de sensibilisation sur «*le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre du droit international humanitaire* ». Le Mali est partie à presque tous les traités du DIH, mais l'intégration des dispositions de ces traités dans l'ordre juridique national reste assez limitée. La plupart de ces traités de DIH n'ont pas été mis en œuvre. Si la mise en œuvre est engagée, elle est souvent partielle, dans la plupart des cas. Compte tenu du rôle fondamental que jouent les parlementaires dans la promotion et la mise en œuvre des traités du DIH, le CICR a jugé utile d'organiser cette journée afin d'expliquer aux législateurs le rôle qu'ils doivent jouer pour l'amélioration du niveau de la mise en œuvre des traités de DIH au Mali. De même le CICR a organisé des séminaires de formations au DIH à l'intention des groupes armés et des forces armées malienne. C'est ainsi qu'en 2014 l'organisation a sensibilisé plus de 3'500 soldats, sous-officiers et officiers des FAMa sur le DIH à Koutiala, Markala, Banankoro, Nioro du Sahel, Gao, Ansongo, Kidal, y compris ceux formés par l'Union européenne à Koulikoro. De plus, ont été sensibilisé 500 combattants des groupes armés MNLA, MAA, HCUA et des groupes d'autodéfense populaires tels que les Ganda koy et Ganda Izo, sur le DIH à Kidal, à Ménaka (Gao) et à Léré (Tombouctou)⁷⁴. Quant au HCR, en tant que chef de file du cluster protection, l'organe assure le rôle de coordination et de leadership dans la mise en œuvre globale de toutes les activités de protection. Le rôle du HCR, consiste également à Sensibiliser et renforcer les capacités des différents acteurs, y compris les membres du cluster protection, sur toute question de protection, y compris les principes humanitaires, le Droit International Humanitaire, les droits humains, les principes directeurs relatifs au

⁷⁰ UNHCR (novembre 2012), « Mali : Situation Update », n°12,

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/50a35d509.pdf>, consulté le 12 Janvier 2014 à 17 h 00.

⁷¹ ibid.

⁷² Voir Turk, Volker., ‘*The role of UNHCR in the development of international refugee law*’, in NICHOLSON, Frances. & Twomey, P., Eds., *Refugee Rights and Realities. Evolving International Concepts and Regimes*, Cambridge,CUP, 1999, pp. 153-174

⁷³Forsythe, D. , "Humanitarian protection: The International Committee of the Red Cross and the United Nations High Commissioner for Refugees", RICR, Sept. 2001, Vol. 83, No 83, pp. 242-278

⁷⁴ www.cicr.org/Les activités du CICR au Mali, Janvier-Décembre 2014, consulté le 15 Février 2016 à 16 h 12

déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, le Droit international relatif aux réfugiés, la législation nationale et les conventions régionales relatives aux aspects propres à la protection des personnes civils, ainsi que sur des questions techniques (telles que la protection de l'enfance, la protection communautaire, les violences basées sur le genre...).

3.2.3. Fin de la situation de personnes déplacées

Une fois que des solutions durables sont trouvées pour les personnes déplacées, les agences de protection quittent le terrain. À ce niveau, il faut reconnaître que le HCR joue un rôle déterminant dans la recherche de solutions durables pour les déplacés internes. Le HCR collaborera avec ses partenaires pour améliorer les conditions dans les zones de retour prioritaires et garantira le retour durable et volontaire des réfugiés et déplacés internes maliens par une assistance financière, un suivi de protection, la prévention et le traitement de la violence sexuelle et de genre, la délivrance de documents et des activités de cohésion sociale. Il continuera de travailler avec le Gouvernement sur la révision des lois nationales afin de prévenir et réduire l'apatriodie au Mali. Seulement, les limitations financières ont des répercussions négatives sur l'assistance déjà limitée apportée aux populations relevant de la compétence du HCR, en particulier pour les déplacés internes qui demeurent dans des situations précaires. Dans la plupart des cas, à l'approche de la fin de leurs opérations, ces agences travaillent avec des organisations locales pour que leur départ ne soit pas assez ressenti et qu'un relais soit organisé. Des solutions durables peuvent être mises en place en assurant : une réintégration durable des personnes déplacées dans leur lieu d'origine (retour volontaire) ; une intégration locale durable dans les zones où les personnes déplacées ont trouvé refuge (intégration locale) ; ou une intégration durable dans une autre partie du pays (réinstallation ailleurs dans le pays). Les personnes déplacées devraient choisir entre ces différentes options de solutions durables celle qui leur semble la mieux indiquée.

2. Discussions

Cette étude a porté sur le rôle joué par deux organismes dans la protection des personnes déplacées au Mali. Les résultats auxquels nous sommes parvenus témoignent de l'importance de l'action du CICR et du HCR dans la protection des personnes déplacées au Mali. Cependant il est à déplorer que malgré l'effort fourni par ces deux organismes, beaucoup de personnes déplacées ne bénéficient pas de la protection. En effet, parmi les personnes déplacées, le traitement n'est pas pareil entre celles vivant dans les camps de déplacées et les autres qui vivent en dehors des camps de déplacées et qui sont accueillis dans des communautés d'accueil. Si les premières bénéficient de la protection internationale, les secondes, abandonnées à leur sort, vivent dans des conditions précaires.

3. Conclusion

À la fin de cette étude, nous pouvons affirmer sans doute que le CICR et le HCR ont joué un rôle déterminant dans la protection et l'assistance aux personnes déplacées. Toutefois, la résurgence de l'insécurité dans certaines régions du pays, le manque de moyens financier l'inexistence de camps de déplacées ainsi que la dispersion des personnes déplacées dans les installations spontanées et dans les communautés d'accueil rendent difficile la tâche de nos deux organismes humanitaires. Aujourd'hui, la tournure du conflit malien et l'ampleur des déplacements de ses populations sont le reflet de tensions et de dysfonctionnements propres à la sous-région, qui reproduisent souvent des schémas mondiaux de même nature. Ces tensions et ces dysfonctionnements proviennent d'une gouvernance moderne étatique, tant sur le plan politique qu'économique, mais ils sont également, pour la plupart, la conséquence de problèmes sur lesquels nous pouvons agir directement, à savoir le manque de volonté politique, l'insuffisance ou l'absence de réponse de la part des pays hôtes pour accueillir les réfugiés à court terme, le manque de coordination de l'aide humanitaire et au développement, la poursuite

des tensions internes et des violences qui perpétuent le déplacement, la participation directe de plusieurs pays étrangers...

Pour finir la meilleure façon de protéger les Personnes déplacées ne résiderait-elle pas en fin de compte dans les actions qu'il conviendrait d'entreprendre pour faire en sorte que celles-ci ne soient jamais contraintes de fuir ?

Références Bibliographiques

1- Ouvrages

- Agier M., (2008). *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris Éditions Flammarion, 352p.
- ALAIN, D., (1993). L'humanitaire impossible ou deux siècles d'ambiguïté, Armand-colin, 236 pages.
- ALLAND D. et C. Teitgen-Colly, (2002), Traité du droit d'asile (Paris, Presses universitaires de France, pp. 57-72
- Jaeger, G. (2001), « La pertinence de la protection des réfugiés au XXIe siècle », RQD, Vol. 14.1, pp. 5-7

2- Textes officiels

- Convention de Kampala de 2009.
- Constitution malienne du 25 février 1992

3- Autres documents

- Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires, (2012). Appel global pour le Mali 2012. https://docs.unocha.org/sites/dms/CAP/CAP_2012_Mali.pdf, consulté le 23 Mars 2018
- CICR, (2014). *Revue internationale de la Croix-Rouge, générer le respect du droit*, vol. 96, n° 895/896.
- CICR, Faits et Chiffres, Les activités du CICR au Mali, janvier-décembre 2014.
- HCR, (2014), « *Gestion du Retour et de la Réintégration des réfugiés maliens au Mali* », Stratégie du HCR en soutien au plan de réponse stratégique pour le Sahel.

© 2020 Dembele, License BINSTITUTE Press.
 Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Recherche

Politique de logements sociaux et problématiques d’attribution au Mali : cas des 1008,320 et 501 de Yirimadio en commune VI du District de Bamako.

Balla DIALLO

Email : ba1diallo@yahoo.fr

Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), Bamako- Mali

Resumé

L’article porte sur la politique de logements sociaux dont leur attribution a constitué une question très sensible au Mali, en raison notamment de la supériorité de l’offre à la demande de logements entre 2003 et 2006. Il s’en est suivi un développement spontané et anarchique de bidonvilles autour de Bamako et dans les capitales régionales.

L’Etat malien à partir de 2003 a organisé de vastes opérations de construction de logements sociaux sous le président Amadou Toumani TOURE appelés « ATTbougou » par les populations. L’ambition de cette politique était la promotion immobilière et foncière, en favorisant la restructuration urbaine accompagnée d’un système de financement, permettant aux couches sociales à faible moyen, d’accéder à un logement décent.

Les résultats obtenus ont donné 1829 logements sociaux répartis selon la typologie de logements économiques : le type f2 au nombre de 949, le type de f3 avec un effectif de 860 et le type f4 à 20 (Tableau I). Cette opération s’étalait entre 2003 et 2006. L’attribution des logements est faite selon des critères définis par une commission mise en place par le Ministre des domaines de l’État, des Affaires foncières et de l’Habitat.

Les critères d’attribution ont fait l’objet d’entretiens au cours desquels les intervenants ont donné leurs appréciations. Ils ont aussi fait mention des limites des dossiers et des critères d’éligibilité. Les postulants malheureux ont qualifié les critères d’attribution comme système d’exclusion des couches sociales à faible revenu.

Mots clés : logements sociaux, attribution, critères, urbanisation, revenu, entretien exclusion, Mali.

Abstract

The article deals with the social housing policy, the allocation of which constituted a very sensitive issue in Mali, in particular because of the superiority of the supply over the demand for housing between 2003 and 2006. There followed a development spontaneous and anarchic slums around Bamako and in regional capital.

The Malian state from 2003 organized vast operations of construction of social housing under the president Amadou Toumani TOURE called "ATTbougou" by the populations. The ambition of this policy is the promotion of real estate and land, by promoting urban restructuring

accompanied by a financing system, allowing the social strata with low means, to access decent housing.

The results obtained gave 1829 social housing units distributed according to the typology of economic housing: type f2, 949 in number, type of f3 with a workforce of 860 and type f4 to 20 (Table I). This operation was spread out between 2003 and 2006. The allocation of housing is done according to criteria defined by a commission set up by the Minister of State, Land and Housing Affairs.

The award criteria were the subject of interviews during which the speakers gave their opinions. They also mentioned the file limits and the eligibility criteria. Unhappy applicants have qualified the award criteria as a system for excluding low-income strata.

Keywords: social housing, allocation, criteria, urbanization, income, exclusion maintenance, Mali

1. Introduction

La majorité des villes des pays du sub-saharien en l'occurrence, le Mali, le Burkina-fasso, le Sénégal etc. sont confrontées à de sérieux problèmes de logements. Le fléau s'en est suivi d'un développement spontané et anarchique de bidons-villes « sosorobougou » autour des villes chics. L'Etat malien tente de juguler cette crise du logement et de résorber les quartiers irréguliers et insalubres, par une vaste opération de construction de logements sociaux initiée depuis l'indépendance en 1960 par la première république. Ce projet a vu le jour sous l'étiqueter de la Société d'Équipement du Mali (SEMA).

Les principaux objectifs de la politique de cette société étaient d'offrir un logement décent à prix social aux citoyens à faibles revenus. La réalisation de cet objectif était confrontée à une vieille histoire d'urbanisation en Afrique depuis la colonisation à nos jours : la volonté des pouvoirs politiques suivant leur visée.

Pendant la troisième république, le projet d'offrir un logement décent aux citoyens se poursuit avec les cités Goudiabi, en 1991, les 300 logements, en 1992, en commune V plus 100 logements appelés ; la cité de la solidarité au quartier sans file à Bamako. De 2003 à 2006, le gouvernement a entrepris une vaste opération de construction de logement conformément au plan mondial des Nations Unis en juin 1996. Cette opération a mis à la disposition des Maliens 1829 logements appelés ATTbougou.

Ces logements comprennent : les f2, les f3 et les f4. L'accès est exclusivement réservé aux fonctionnaires selon le montant du salaire et aux non-salariés moyennant une caution à la Banque de l'Habitat du Mali (BHM). De l'indépendance à nos jours, tous les projets d'expansion de la ville sont émaillés de conflits territoriaux locaux et de tensions sociales qui cristallisent la production institutionnelle, juridique et marchande des espaces destinés à la production de logements sociaux à Bamako.

Comme ses voisins ouest-africains, la capitale du Mali connaît une forte expansion territoriale (Denis et Moriconi-Ebrard, 2011) citée par Monique Bertrand. Le dernier recensement de 2018 chiffre à 3,2% la croissance démographique annuelle du District de

Bamako. Avec désormais plus de 2 000 000 d'habitants, contre moins de 800 000 habitants en 1992. Par conséquent, selon Bertrand, 2011 « si de forts besoins en logement et terrains à bâtir s'expriment dans une population qui aspire à s'extraire des cohabitations intergénérationnelles ou locatives, principaux recours résidentiels des natifs de Bamako et des migrants depuis les années 1970 » le problème d'urbanisation reste entier. Ainsi, les discriminations économiques, politiques et sociales de l'accès au logement se font de plus en plus visibles malgré l'existence de critères d'attribution.

Les différentes politiques de « logements sociaux » construits entre 2003 et 2006 à Yirimadio en Commune VI à Bamako appliquées jusque-là ont eu pour résultat la marginalisation des couches sociales à faibles revenus. Ce constat invite à visiter le contenu des programmes et les critères d'attribution des logements sociaux ainsi que le processus de leur mise en œuvre à Bamako et dans les capitales régionales du Mali.

Au Mali, en fonction de la grille salariale, ceux qui ont un faible revenu sont les fonctionnaires des catégories B1, B2, C et D du secteur public et parapublic de la fonction publique. Les travailleurs du secteur privé sont classés dans une des catégories selon leur statut de leur fonction. Les critères de participation oscillaient entre 52 000f et 100 000f de 2003 et 2004. Elles ont subitement augmenté de 69 000f à 145 000f en 2005, soit une différence de 17 000f et 45 000f sans la moindre explication des autorités. La taxinomie renferme, certes, des limites considérant les sources secondaires de mobilisation de capital économique de cette population.

L'article analyse les conditions d'attribution des logements sociaux aux citoyens maliens à faibles revenus des opérations immobilières de 2003 à 2006 et les jeux et enjeux stratégiques des postulants face à l'accès d'un logement social à Bamako.

2. Matériaux et Méthodes

La démarche d'investigation a porté sur les données quantitatives et qualitatives collectées au cours d'observation participante du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2006 en commune VI du District de Bamako. L'enquête s'est déroulée en trois phases :

1. La première phase a porté sur l'analyse des critères d'attribution et des dossiers;
2. La deuxième sera consacrée à l'entretien auprès des bénéficiaires des cités et des postulants malheureux ;
3. La troisième phase a conduit à l'entrevue qualitative auprès des personnes-ressources dans les structures de gestion des logements sociaux ;

Les résultats obtenus dans cette étude feront l'objet d'un second article sur les conditions de vie des bénéficiaires dans les logements sociaux.

Le choix de la Commune VI se justifie par le fait qu'elle est seule à abriter ces types de logements sociaux. Située au sud-est du District de Bamako, la commune VI couvre une superficie de 94 km² et abrite 627 819 habitants, en 2018 recensement Mairie de la

commune VI. Elle demeure la plus vaste des communes et dispose d'une forte potentialité foncière.

Les entretiens ont été transcrits et dépouillés suivant la technique d'analyse de contenu. Les résultats quantitatifs ont servi à la construction de tableaux. L'enquête s'est réservée de garder l'anonymat des acteurs et personnes ressources par des pseudonymes.

3. Résultats

3.1 Lieu d'implantation

Les trois citées enquêtées sont construites à Yirimadio en commune VI et se répartissent ainsi :

- i) la cité des 1008 logements sociaux ; abritant 1008 bénéficiaires et famille, soit 55% des logements;
- ii) la cité des 320 logements sociaux ; abritant 320 bénéficiaires et famille, soit 17% des logements ;
- iii) la cité des 501 logements sociaux ; abritant 501 bénéficiaires et famille, soit 27% des logements.

3.1.2 Typologie des logements

Les types de logements sociaux sont conçus en fonction des conditions socioéconomiques du pays. Les prix de cession sont fixés suivant les types de logement. L'enquête a concerné les types suivants :

- logements de type **f2** d'une superficie de 42,51m² comportant un bâtiment principal de 38,37m² avec 2 chambres, un magasin, une véranda et une toilette moderne externe de 4,14m². Cette catégorie comprenait 949 logements sociaux soit 51,88% ;
- logements de type **f3** d'une superficie de 67,09m² comprend : un bâtiment principal d'une surface de 62,95m² avec un salon, deux chambres, une véranda, une terrasse et une toilette moderne interne de 4,44m². Ils sont au nombre de 860 logements soit 47,02% ;
- Logements de type **f4**, avec une superficie de 112,672 m², comprennent : trois chambres, deux toilettes internes de 03,36 m², deux terrasses, une cuisine et un couloir d'accès. Les f4 sont au nombre de 20 soit 1,09%.

Tableau I situation des logements sociaux

Types	Effectif	Pourcentage
F2	949	51,88%
F3	860	47,02%
F4	20	1,09%
Total	1829	100%

Source : enquête de terrain

3.2 Analyse des critères d'attribution et des éléments constitutifs du dossier

Dans l'attribution des logements, l'offre étant toujours inférieure à la demande, le gouvernement a décidé de nommer une commission d'attribution des logements sociaux par un Décret n°03-532/PM-RM du 19/12/2003 pour les 1008, Décret n°05-032/PM-RM du 27 janvier 2005 pour les 320 ; arrêté n°05-MHU-SG du 6 décembre 2005 pour les 501. Ces décrets et arrêtés assignaient à cette commission des missions en l'occurrence :

- recevoir les dossiers de demande de logement ;
- procéder à l'analyse et à la sélection des dossiers sur la base des critères établis ;
- procéder à la désignation des attributaires.

Pour la circonstance, la commission d'attribution a confié à une société de la place la réalisation d'un logiciel informatique en guise d'appui aux travaux de contrôle et d'analyse des données et de sélection pour les attributions.

Le logiciel permettrait d'assurer :

- la saisie transactionnelle et la vérification des éléments des dossiers ;
- le traitement et le contrôle très poussé des données en vue de déceler les informations erronées ou invraisemblables des données incompatibles et / ou non conforme aux critères d'éligibilité ;
- l'application des critères et sous critères de sélection en vue de l'attribution des logements ;
- le traitement des statistiques.

Pour des soucis d'organisation, lesdits critères furent analysés par citer compte tenu des innovations apportées à l'attribution des 320 et 501 logements sociaux.

3.2-1 Les salariés de la fonction publique, du secteur parapublic et du secteur privé :

Le premier critère pour tous les logements sociaux est d'être de nationalité malienne. Ce critère est pertinent, car les logements sociaux doivent être exclusivement destinés aux maliens. La présence de migrants étrangers pourrait être source d'insurrection populaire. Le deuxième critère fait mention des revenus compris entre : 52 000f CFA et 100 000f CFA. Ce critère montre que tous les citoyens ayant un revenu à la taille des montants cités puissent postuler.

Tableau II : *Simulation des logements sociaux*

Types	Durée des échéances	Prix de cession mensuelle avec frais	Montant de cession des 25 mois
F2	25ans/300mois	22000	6 600 000f
F3	25ans/300mois	30973	9 300 000f
F4	25ans/300mois	37000	11 100 000f

Source : enquête de terrain

Dans un pays où le SMIG est 40 000f CFA/par mois le prix de cession de ces logements sert d'indicateur pour l'exclusion de la grande majorité des salariés de la fonction publique. Cependant, ces coûts semblent supportables pour les agents des catégories A et B2. En d'autres termes, un terrain bâti de la même superficie des f2 cédé à 6 600 000f dans

le District de Bamako relève exclusivement du social. Il en est de même pour les f3 et f4 respectivement cédé à 9 300 000f et 11 100 0 00 f.

Tableau III : Simulation entre prix de location du secteur commercial et logements sociaux

Type s	Prix mensuel secteur privé	Prix mensuel Attbougou	Montant de cession des 25 mois Attbougou	Montant de cession des 25 mois secteur privé
F2	75000f	22000	6 600 000f	22 500 000f
F3	195000f	30973	9 300 000f	58 500 000f
F4	200000f	37000	11 100 000f	60 000 000f

Source : enquête de terrain

Les résultats donnent :

- type f2 75000f/mois contre 22000f soit une différence de 53000f par mois. Pour la cession au terme des échéances, la différence s'élève à 15 900 000f ;
- type f3 195000f/mois contre 30 973f soit une différence de 164 027f. Pour la cession au terme des échéances, la différence est 49 200 000f ;
- type f4 200 000f/mois contre 37000f soit une différence de 163 000f. Pour la cession au terme des échéances, l'écart s'élève à 48 900 000 f.

Ce résultat permet de faire la part entre les prix de location mensuelle dans le secteur privé et les logements sociaux. Il permet aussi de comprendre que l'immobilier en dehors des opérations d'Etat n'est pas accessible à tous les fonctionnaires maliens dans la ville de Bamako.

Le troisième critère interdit aux propriétaires ou copropriétaires de logement dans le District de Bamako, dans la commune urbaine de Kati et du cercle de Kati de solliciter un logement social. L'esprit du critère est plausible, car un individu déjà propriétaire de logement dans les zones citées devrait permettre aux autres citoyens la chance d'en posséder. Cependant, les résultats ne reflètent pas souvent l'esprit des textes. La commission doit être beaucoup exigeante en vue de diminuer les erreurs.

Le dernier critère fait référence à la domiciliation du salaire à la Banque de l'Habitat du Mali (BHM-sa). Pour l'enquête, les modalités bancaires introduites dans le processus de cession des logements sociaux au Mali donnent l'illusion d'une garantie solide. Elles serviront à la Banque de l'Habitat du Mali BHM de couvrir à temps les échéances en vue de permettre la poursuite de l'opération. Cependant, les fonctionnaires dont les salaires n'étaient pas domiciliés à la BHM et qui avaient des débits n'ont pas bénéficié d'aide de l'Etat pour le transfert à ladite banque.

3-2-2 Les non-salariés :

Pour les non salariés, la commission leur a exigé le dépôt d'une épargne caution permanente dont le montant correspond au moins trois (3) mensualités de remboursement du prêt logement. Ce critère constitue une garantie pour la BHM ; mais semble un peu exorbitant si l'on s'en tient aux revenus de base des non-salariés moyens par exemple 52 000 f. S'il faut créer un compte épargne à hauteur de trois échéances de paiement soit 66000f pour les f2 ; 92 919 pour les f3 et 111 000 pour les f4, puis assurer les mensualités qui s'élèvent à : 22000f pour les f2, 30973f pour les f3 et 37000f pour les f4. Les bénéficiaires non salariés auront des problèmes à gérer le reste des dépenses de

leur famille. C'est pourquoi l'étude a jugé exorbitant, le système de caution de trois mois pour les non-salariés.

En d'autres termes, les enquêtés attestent que la plupart des postulants non salariés auraient contracté des prêts bancaires en vue de satisfaire leur participation à la quête de logement.

3-2-3 Les Maliens de l'extérieur

Les Maliens de l'extérieur doivent être impérativement enregistrés à l'ambassade ou au consulat du Mali dans le pays de résidence. Ils sont tenus de fournir la photocopie certifiée de la carte consulaire d'identité, en faisant foi. Ce critère doit sa pertinence à l'authentification des pièces par la commission d'attribution.

3-2-4 Critères d'éligibilité des 320 et 501 logements sociaux.

Pour ces logements sociaux, la commission a décidé pour les salariés et le secteur parapublic les salaires bruts suivants :

- 69 000f CFA et 145 000f CFA ; soit une différence de 17 000f et 45 000 f pour les 320 ;
- 56 920f CFA et 165 000f CFA pour les f3 des 501;
- 145 000f CFA et 199 220 pour les f4.

Ce relèvement du critère économique d'attribution du logement sur la base du niveau des salaires bruts est fait sans la moindre explication aux postulants par l'Office Malien de l'Habitat OMH. Cependant, il a favorisé les fonctionnaires cadre A au détriment des cadres B2, B1, C et D de la Fonction Publique de l'État et du Personnel.

En effet, les demandes de logement retenues à ces cités étaient celles de fonctionnaires dont les revenus mensuels bruts oscillaient les salaires bruts cités plus haut.

Par ailleurs, les salariés ne doivent pas être bénéficiaires de logement dans une opération similaire et / ou subventionnée par l'État ou ses démembrements. L'étude estime que ces gardes fous constituent des mises en scène, car les résultats ne permettent pas de faire foi à ces mesures. L'outillage soumis à la commission d'attribution devrait leur placer à l'abri des critiques des postulants.

Enfin, le dépôt des dossiers pour les trois cités est conditionné par le versement d'une somme de cinq (5 000 f) non remboursable. Le postulant est tenu de signer une déclaration sur l'honneur.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Elle comporte les renseignements suivants : je soussigné(e)...; Nom.... et Prénoms...; Fonction... et Adresse.....

Déclare sur l'honneur que, candidat à l'attribution de l'un des 1008 ; 320 ; 501 logements sociaux de l'Etat à Yirimadio ;

- 1) je ne suis pas à ce jour, propriétaire de logement dans le District de Bamako ni dans les communes du cercle de Kati limitrophes du projet ;
- 2) Le logement sollicité constituera mon domicile principal.

Qu'en cas de fausse déclaration, je m'expose à l'annulation pure et simple de la location vente dont je pourrai éventuellement bénéficier et à mon expulsion du logement sans aucune formalité judiciaire ou autre, que la notification par écrit d'avoir à libérer les lieux.

De même, je renonce expressément à un quelconque remboursement des mensualités payées, lesquelles seront considérées comme des loyers acquis.

Bamako, le.....
Signature de l'intéressé (e)

« Lu et approuvé »

En analysant cette déclaration, force est de conclure ici que les politiques de logement appliquées depuis 1960 ont été marquées par une faible production de logements et une exclusion des couches sociales à faible revenu. Cette déclaration l'atteste à plus d'un titre. D'abord, les renseignements constituent une barrière et révèlent la complexité à concevoir de vastes programmes de logements adaptés à la diversité de niveau de vie des citadins.

Enfin, malgré la teneur du contenu de la déclaration, les résultats ne sont pas et n'ont jamais été hors de critiques de la part des postulants. Alors, une question s'impose quel type de logement pour quel revenu faut-il concevoir dans les années à venir ?

3-2-5 Les éléments constitutifs du dossier pour les trois cités à l'étude

De façon générale, toutes les demandes au Mali concernent le dépôt manuscrit de ladite demande. Ici elle est adressée au président de la commission d'attribution mise en place par le Ministre des domaines de l'État, des affaires foncières et de l'Habitat.

Une fiche de domiciliation de salaire à la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) et les trois bulletins de salaire. Cette disposition permet de contrôler et de punir au besoin le non-respect de la fréquence des échéances.

Un certificat de vie collectif des enfants. Pour la même circonstance, les résultats ont fait mention du nombre d'enfants en charge. L'étude a conclu que cette disposition peut servir de critères d'enquête sociale en vue de procéder à l'élaboration de sous -critères d'éligibilité. Par conséquent, le nombre d'enfants en charge pouvait beaucoup influencer les membres de la commission d'attribution et augmenter la chance à l'accès au logement.

Un certificat de décès du conjoint. Le décès d'un conjoint en faite doit favoriser les postulants de ces catégories de demandeurs de logement. Cependant, les dossiers fournis doivent faire l'objet d'enquête sociale authentique approfondie auprès des services sociaux de base.

Un certificat de divorce et une ordonnance de justice justifiant la garde des enfants. Ici, l'analyse reste la même pour les cas de décès. Il importe à la commission de vérifier authentiquement toutes les pièces fournies par le postulant.

3-2-6 Les innovations intervenues dans les dossiers des 320 et 501 logements sociaux.

Lors des enquêtes sur le terrain, quelques innovations ont été constatées dans la fourniture des dossiers. Il s'agit entre autres par exemple :

- Un certificat (des dossiers cités plus haut) avec le concept « le cas échéant » ;
- Un certificat de tutelle des enfants « le cas échéant ».

L'étude a déploré cette innovation car, elle fut la base de toute contrefaçon des dossiers.

Nb Le dépôt des dossiers doit impérativement avoir lieu entre le 1^{er} décembre 2003 au 31 janvier 2004. L'étude a estimé que le temps fut soutenable pour l'octroi des dossiers. Par ailleurs, chaque postulant présentait le reçu de cinq (5 000f CFA) payable à la caisse désignée par le Ministre et non remboursable représentant la participation aux frais de constitution du dossier.

3-3 Entretien avec les bénéficiaires de logement et des postulants malheureux

Les nouveaux bénéficiaires de ces logements se congratulent par rapport aux résidents des anciens locateurs du secteur privé. Ils pensent qu'ils ont eu le statut désiré, c'est- à - dire être Bamakois car la résidence est assurée en même temps que le cadre de vie.

Entretien avec **AHD** bénéficiaire de la cité des 1008 en 2003

L'accès aux logements sociaux confirme notre statut de citadin, en d'autre termes un Bamakois d'origine. En fait j'ai gagné un logement de type f3 où je paye 30 973f CFA/mois contre 195 000f CFA/mois dans le secteur locatif privé pour le type de logement similaire. Je ne puis que remercier le bon Dieu.

Cependant, certains critères doivent être analysés, car ils prêtent la confusion et donne même l'occasion aux postulants des jeux de falsification : il s'agit entre autres les pièces relatives au statut de célibataire, du nombre d'enfants en charge et du concept « le cas échéant ».

Par ailleurs, l'implication de la banque avec le soutien de l'État à travers l'OMH donne le sens d'être logé par l'État. Comme le souligne ce bénéficiaire à la cité des 1008.

Je suis un fonctionnaire de la catégorie A ; pour ma part, je peux attester qu'on a tenu compte du revenu des demandeurs de logements sociaux. La circonstance me permet de faire face à d'autres dépenses en l'occurrence placer mes enfants dans une structure scolaire bien performante avec la différence de location. Ici c'est moins cher que les logements de la SMA à Sébénikoro où nous cadres A n'osent pas rêver de la possession.

Mes amis qui ont bénéficié des cités construites après 2006 payent plus que nous. L'augmentation du coût d'acquisition des logements se poursuit d'année en année. Le président ATT l'avait signalé quand on nous donnait les clés, en 2003, selon lui, le prix est aujourd'hui social plus loin les citoyens moyens auront des problèmes pour entrer en possession de ces logements.

Désormais, seront éligibles aux logements les Maliens ayant un revenu élevé. Selon certains responsables de l'Office Malien de l'Habitat OMH, les logements économiques seront estimés aux populations disposant de revenu mensuel supérieur à 200 000f CFA. Pour des logements qui devraient être accessibles à toutes les couches sociales, la dynamique des tranches des revenus dissimulera à peine les mécanismes d'exclusion à l'œuvre à Bamako.

Entretien avec **FK** bénéficiaire de la cité des 320 en 2004

Je suis une veuve bénéficiaire de logement à la cité des 320 logements sociaux catégorie B1 de la fonction publique. J'ai engagé mes dossiers en tant que veuve peut être que ce statut social m'a favorisé, sinon je ne connais personne de la commission.

L'implication de la banque avec le soutien de l'Etat prouve le sens d'être logé socialement par l'Etat. Les conditions sont dures pour moi ; par exemple, je dois payer 22 000f CFA/mois d'échéance à la banque, payer les frais scolaires de mes quatre enfants dans le

privé avec mon salaire et la pension de mon mari. Après ces dépenses, le reste du mois se passe dans les problèmes de transport, pécule aux enfants pendant la récréation.

Par ailleurs, malgré ces problèmes notre cadre de vie a complètement changé. Les dépenses liées à la santé des enfants a beaucoup réduit. Les problèmes de cohabitation dans le locatif privé sont derrières nous cela est à saluer, nous saluons beaucoup le Président ATT. Je prie Dieu, d'accorder la chance que j'aie eue à mes frères et sœurs qui voudraient bénéficier un logement social à Bamako.

Entretien avec AD bénéficiaire de la cité des 501 en 2006

Je suis dans un logement de type f3 à la cité des 501. Cela fait un coût de cession de 9300 000f pour 25 ans. À l'analyse, les critères semblent sélectifs, car ils excluent la majorité des Maliens. Si les logements sont sociaux pourquoi des critères et l'implication des banques suivant des cautions. La réalisation de logements sociaux dans ces conditions est une opération de spéculation immobilière que l'État a instaurée pour pouvoir vendre les logements à ses fonctionnaires tout en y mettant « salarié de la fonction publique » et « non salarié ». Comme le souligne ce bénéficiaire.

Selon AD, les critères d'accès à ces logements, les Maliens non salariés, c'est-à-dire artisan et autres considérés comme moyens ont 1/100ème de chance pour gagner. Comment alors logé cette grande majorité de citadins laissés pour compte de la capitale malienne ?

Entretien avec GTG malheureux postulant de 2003 et 2006

Je suis parmi ceux qui qualifiaient ces logements de poulailler. Aujourd'hui, j'ai mis pieds et mains sans y parvenir, je ne suis pas salarié, mon sort appartient à Dieu. Des logements sociaux pour des travailleurs du public et privé, c'est une opération d'exclusion de la majorité des Maliens moyens non salariés.

Plusieurs facteurs concourent à ne réserver ces logements qu'aux cadres supérieurs de la fonction publique et privée : les critères d'accès et le coût des logements. Parmi les critères d'éligibilité aux logements, figure la justification de revenus mensuels à travers un bulletin de salaire. Ce critère exclut plus de la majorité des citadins de Bamako et des autres villes du pays.

A cause de ce critère, des Bamakois perçoivent les logements sociaux comme une opération immobilière destinée aux fonctionnaires et aux nantis des villes. Dans ses conditions, il est difficile de soutenir que les logements sont réellement « sociaux » puisqu'il faut être d'une catégorie sociale solide pour y accéder. En plus des critères, l'introduction du concept « le cas échéant » a favorisé les mauvais citoyens malhonnêtes. Le niveau de salaire devrait permettre l'exclusion des catégories A de la fonction publique à la quête de logements sociaux ; considérant que leur salaire pouvait faciliter la construction d'un toit pour eux.

Entretien avec un responsable de l'Office Malien de l'Habitat

La production de logements dits « sociaux » pour des couches sociales autres que la population-cible ne constitue pas une spécificité Malienne. Analysant l'exclusion des pauvres des pays du tiers-monde, Durant-Lasserve (1988 :1198) révèle que les études de cas montrent que, d'une part, la population-cible des programmes publics de logements appartient souvent à des groupes de revenus moyens et que d'autres parts, les logements produits sont attribués à des groupes de revenus supérieurs à ceux auxquels ils étaient initialement destinés.

Le responsable souligne trois niveaux d'exclusion des pauvres des programmes :

- 1) l'exclusion par la loi du marché ;
- 2) l'exclusion par les mécanismes d'interventions des pouvoirs publics ;

3) l'exclusion à travers les services urbains et des politiques foncières.

Selon le responsable, la différence entre le locatif public et le locatif privé réside au niveau des objectifs poursuivis : le premier a un objectif social alors que le second est orienté vers le profit financier.

L'initiative de construire des logements sociaux pour les fonctionnaires comme le soulignent certains est une bonne chose, c'est des citoyens qui travaillent pour l'Etat. Cette opération permet aux agents de l'Etat d'appliquer la bonne gouvernance car ils savent que leur retraite est assurée.

4 -Discussion

Les résultats des enquêtes ont prouvé que les logements sociaux construits depuis la SEMA jusqu'à la cité de la solidarité n'ont pas connu d'attribution contestée. Les opérations furent initiées pour faciliter l'accès du logement aux citoyens moyens. Cependant, les cités Goudiabi et de la solidarité ont été cédées aux bénéficiaires sur paiement de caution sans critères définis à l'avance selon leurs bénéficiaires.

Les entretiens auprès des populations bénéficiaires et non ont permis de comprendre le caractère d'exclusion des critères d'attribution des logements sociaux au détriment de la majorité des citadins Bamakois et des autres villes du pays. Il en est de même pour la catégorisation des revenus mensuels des fonctionnaires de la fonction publique et du privé.

Contrairement aux précédents, l'étude a aussi remarqué que l'attribution des logements sociaux de 2003 à 2006 fut émaillée de problèmes politiques ce qui ne fait pas profiter tous les citoyens. En effet, les bénéficiaires ont salué en majorité la politique et ont critiqué certaines pratiques liées à la gestion des textes et critères d'attribution.

Le système de location des logements sociaux reste un fléau qui pourrait dans l'avenir rendre inopérante l'essence même du projet de construction de logements sociaux.

5- Conclusion

Cet article a exposé les problèmes que les bénéficiaires de logements sociaux ont rencontrés dans l'accès des cités des 1008, 320 et 501. Il a édifié sur les travaux de la commission d'attribution en passant par les critères et les dossiers liés à l'accès aux logements. La gestion de la chose publique en n'absence ou d'insuffisance de critères scientifiquement définis est soumise à des analyses critiques de la part des chercheurs. Comme le souligne la majorité des entretiens ; le coût de cession de ces logements constitue des critères d'exclusion. Les travailleurs salariés doivent avoir un revenu compris entre : 52 000f et 100 000f pour l'accès aux logements des 1008 en 2003 ; 69 000f et 145 000f en 2004 pour bénéficier les logements aux 320 ; 56 920f et 165 000f en 2006 pour avoir les logements de type f3 en 2006 ; enfin, 145 000f et 199 220f de salaire brut pour pouvoir bénéficier des logements de type f4 à la cité des 501.

Par contre, les non-salariés doivent disposer d'une épargne caution permanente dont le montant correspond au moins trois mensualités de remboursement du prêt logement.

Tous les postulants salariés et non salariés sont soumis à la signature d'une déclaration sur l'honneur.

Ces analyses critiques visent à optimiser les systèmes futurs d'attribution de logements à prix social au bénéfice des citoyens. L'étude estime que les observations faites aux différents niveaux permettront une bonne rationalisation des entreprises d'attribution futures de logements sociaux.

Références Bibliographiques

Bagré A., 2000. Aperçu sur le processus d'urbanisation et la gestion foncière au Burkina Faso : cas d'Ouagadougou, Conférence AITB, document non publié.

Banque africaine de développement (BAD), Tunis, 2008-Selected statistics of african countries-Statistiques choisies sur les pays africains. Tunis : BAD, DSES, DS, vol.XXVII, 300p.

Ba M.F., Bertrand M., 2015, « Mesures démographiques et politique du logement dans la capitale malienne : un programme social au regard des pratiques résidentielles bamakoises », in Antoine ph., Adjamagbo A. (éds.), *Démographie et politique sociale*, Paris, Association de l'internationale des Démographes de Langue Française, Colloque International de Ouagadougou.

Bertrand M., 1999, *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise*, Paris, Prodig-CNRS, Grafigéo n°8.

Bertrand M., 2003, « Mondialisation, marché foncier et dynamique sociale à Bamako, Mali », in Osmont A., Goldblum Ch.(dir.), *Villes et citadins dans la mondialisation*, Paris, Karthala-Gemdev, 151-167.

Bertrand M., 2011, *De Bamako à Accra. Mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest*, Paris Karthala.

Bertrand M., 2014, « Ni compétitives, ni justice, alors quoi ? Métropoles ouest-africaines et circulation mondialisée de modèles urbains », in Le Blanc A, Piermay J.-L., Gervais-Lambony

Ph., Giroud M., Pierdet C., Rufat S. (dir.), *Métropoles en débat (dé)constructions de la ville compétitive*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 355-376.

Bertrand B., 2013, *Fighting against urban land grabbing. An analysis of social mobilization in slum areas of Nairobi, Kenya*, Mémoire de master, University of Amsterdam.

Boyer F., Delaunay D., 2009. OUAGA 2009 : Peuplement de Ouagadougou et Développement urbain, Rapport provisoire.

Boyer, F., 2010. « Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des Ouagalais : vers une insertion urbaine ségrégée ? », in Bertrand, M., Mobilité, pauvretés : les villes interrogées,

Collectif, 1992. Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou (Burkina Faso), compte rendu de fin d'étude.

Compaoré G., 1993. « Succès et échecs de la rénovation urbaine à Ouagadougou (Burkina Faso) », Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, pp. 63-80.

Coquery-Vidrovitch Cathérine, 1993- *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*. Paris : Albin Michel, 412p.

Diouf papa Babacar, 2009 – L'ingénierie économique et sociale dans les projets de lutte contre l'habitat insalubre à Dakar, Pikine et Guédiawaye (Sénégal). In ; Le Tellier J. et Iraki A., (dir.)- *Habitat social au Maghreb et au Sénégal. Gouvernance urbaine et participation en question*. Paris : L'Harmattan, P. 225-242.

Diop D., 2013, « La problématique de l'accès au foncier à Dakar », In Raynaud M.M., Diop D., Simonneau CI. (dir.), *Repenser les moyens d'une sécurisation foncière urbaine. Le cas de l'Afrique francophone*, Montréal, Editions Trames, 69-91.

Durand-Lasserve A., 1988. « Le logement des pauvres dans les villes du Tiers-Monde. Crise actuelle et réponses », Tiers-Monde, tome 29, n°116, pp 1195-1214.

Djiré M., 2006, « Immatriculation et appropriation foncière dans une zone péri-urbaine du Mali. Les avatars d'une procédure (nécessaire ?) », *Colloque International : Les frontières de la*

question foncière. Enchâssement social des droits et politiques publiques, 17- 19 mai 2006, Montpellier, IRD. <https://www.mpl.ird.fr/> Colloque foncier/ Communications/PDF/Djire.pdf

Jaglin S., 1995. Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries (1983-1991), Karthala-ORSTOM.

Le Bris E., 2000. « Ouagadougou : de l'immobilisme à l'entropie », in Dureau F., Dupont V., Lelièvre E., Lévy J.P. et Lulle T. (coord.), Métropoles en mouvement : une comparaison internationale, Anthropos et IRD, pp. 381-392.

Marie A., 1989. « Politique urbaine: une révolution au service de l'État », Politique Africaine, n°33, pp. 27-38.

Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; Stratégie Sectorielle d'accès des populations pauvres et couches défavorables aux services urbains de base : avril 2000.

Ministère du logement, des Affaires foncières et de l'urbanisme ; Bamako ; stratégie de développement des villes du Mali : 28 janvier 2009.

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat : Stratégie Nationale du Logement, Organisation et mise en œuvre.

Nicole, Prud'homme, Accès au logement, droit et réalité ; rapport du conseil économique et social : janvier 2006.

Ouattara A. et Somé L., 2009. La croissance urbaine au Burkina Faso, rapport d'analyse des données du RGPH-2006, INSD.

Ouattara A., 1990. « Des lotissements aux cités : les facettes d'une politique de logement à Ouagadougou de 1960 à nos jours », in Le Bris E. et Giannitrapani H., Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne, Actes du colloque international de Ouagadougou, 1er-5 octobre 1990, ORSTOM, pp. 510-519.

Ouattara A., 2005. « Gestion foncière et front d'urbanisation au Burkina Faso : le cas de Ouagadougou », in Coll J-L. et Guibert J- J., L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest, Presses Universitaires du Mirail, pp. 181-202.

Ouédraogo N. H., 1991. Aménagements urbains et spéculation foncière et immobilière à Ouagadougou de 1960 à nos jours, mémoire de fin de cycle, ENAM.

Office Malien de l'Habitat ; Communication Verbale au Conseil des Ministres ; Bamako ; 2004.

Office Malien de l'Habitat ; Communication Verbale au Conseil des Ministres ; Bamako ; 2005.

Paul- Louis Marty ; Contribution au livre vert sur les services de l'intérêt général ; Paris : l'Union Sociale pour l'Habitat, 2003 p20.

Philippe Bernard, Controverse sur le droit au logement à la conférence d'Istanbul ; Paris : novembre 2006.

Revue Tiers Monde, pp. 47-64.

Somé B., 1982. La restructuration des quartiers spontanés à Ouagadougou : l'expérience de Wagadogo -Nonsin, rapport de stage en Urbanisme.

Sory I., 2013. « Ouaga la belle ! » Gestion des déchets solides à Ouagadougou : enjeux politiques, jeux d'acteurs et inégalités environnementales, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Web graphie : www.Ohm mali.org.ml. Consulté le 27/03 :2020.

© 2020 Diallo, License BINSTITUTE Press.

Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Recherche

Analyse socio-anthropologique des déterminants psychosociaux de la vaccination anti-polioyélite à Kabalabougou et Sangarébougoudans le cercle de Kati au Mali

Yaya Sangaré^{1*}, Mamadou F Sissoko¹, Kassoum Koné¹, Assa Diarra¹, Samba Diop², Assa Sidibé Keita¹, Ibrahim Terera¹.

¹Institut National de Santé Publique (INSP), Bamako, Mali.

²Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie (FMOS)

*Auteur correspondant : Tél : (+223)76186770 ; email : yaya.sangare63@yahoo.fr

Résumé :

Le présent article est issu de notre thèse de doctorat sur les déterminants psychosociaux de la vaccination des enfants contre la polioyélite dans les aires de santé de Kabalabougou et Sangarébougou, du district sanitaire de Kati au Mali. Il analyse les facteurs comportementaux des parents vis-à-vis de cette vaccination.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé du Mali 6^{ème} édition (EDSM VI), la proportion d'enfants de 12 à 23 mois qui ont reçu à travers la vaccination de routine, la troisième dose de polio est de 54%.

L'objectif de cette recherche était de décrire les déterminants psychosociaux de la vaccination des enfants contre la polioyélite dans les aires de santé de Sangarébougou et Kabalabougou.

Il s'agissait d'une étude socio-anthropologique qualitative qui s'est déroulée en mai 2018. La population d'étude était constituée de vieilles femmes (*musokɔrɔbaw*), de vieux hommes (*cɛkɔrɔbaw*) et de mères d'enfants de 0-59 mois. La collecte des données a été effectuée à l'aide des *focus-groups* avec 160 personnes au total.

L'analyse socio anthropologique des déterminants psychosociaux de la vaccination des enfants contre la polioyélite dans les deux aires de santé montre que les parents d'enfants enquêtés ont une bonne connaissance de cette maladie. La quasi-totalité des parents d'enfants avaient une perception et une attitude positives envers la vaccination. La plupart d'entre eux ont subi des influences positives des agents de santé et des personnes proches dans leur participation à la vaccination et l'ont effectuée dans les conditions faciles.

Au terme de notre étude, nous avons constaté que les différents déterminants psychosociaux étudiés ont influencé positivement ou négativement la participation des parents d'enfants à la vaccination contre la polioyélite. Il faut les sensibiliser davantage afin qu'ils prennent conscience du rôle primordial de la

vaccination dans la prévention des maladies infectieuses.

Mots clés : Poliomyélite, vaccination, parents d'enfants, Kabalabougou, Sangarébougou, Mali.

Abstract:

This article is based on our doctoral thesis on the psychosocial determinants of childhood immunization against polio in the Kabalabougou and Sangarébougou health areas, in the Kati health district in Mali. It analyzes the behavioral factors of the parents towards this vaccination.

According to the Mali Demographic and Health Survey 6th edition (EDSM VI), the proportion of children aged 12 to 23 months who received through routine vaccination, the third dose of polio is 54%. The objective of this research was to describe the psychosocial determinants of childhood immunization against polio in the Kabalabougou and Sangarébougou health areas.

This was a qualitative socio-anthropological study which took place in May 2018. The study population consisted of old women (musokorobaw), old men (cækorobaw) and mothers of children from 0- 59 months. Data collection was carried out using focus groups with 160 people in total.

Socio-anthropological analysis of the psychosocial determinants of childhood immunization against polio in the two health areas shows that the parents of children surveyed have a good knowledge of this disease. Almost all parents of children had a positive perception and attitude towards vaccination. Most of them were positively influenced by health workers and those close to them in their participation in vaccination and performed it under easy conditions.

At the end of our study, we found that the different psychosocial determinants studied had a positive or negative influence on the participation of parents of children in polio vaccination. They must be made more aware so that they become aware of the vital role of vaccination in the prevention of infectious diseases.

Keywords: Poliomyelitis, vaccination, parents of children, Kabalabougou, Sangarébougou, Mali.

Introduction

Depuis le lancement de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite(IMEP) en 1988 par l'Assemblée mondiale de la santé(AMS), des progrès importants ont été accomplis dans la lutte contre cette maladie. Le nombre des cas de poliomyélite a diminué de plus de 99% depuis 1988, passant de 350 000 à 74 cas notifiés en 2015(OMS. Aide-mémoire, 2016).

Aujourd'hui, la transmission endémique du poliovirus sauvage (PVS) a été interrompue dans tous les pays à l'exception de l'Afghanistan, du Nigéria et du Pakistan (OMS, Relevé épidémiologique hebdomadaire, 2015).

L'obtention et le maintien d'un taux de couverture vaccinale de routine optimum permettent d'éviter l'apparition et la propagation rapide de la poliomyélite. C'est pourquoi la vision et la stratégie mondiale pour la vaccination (GIVS) recommande que l'on atteigne : « un taux de couverture vaccinale national d'au moins 90% (dans tous les pays) et d'au moins 80% dans chaque district (ou unité administrative équivalente) (OMS/UNICEF. GIVS, 2006-2015).

Au Mali, la proportion d'enfants de 12 à 23 mois qui ont reçu à travers la vaccination de routine, la troisième dose de polio est de 54% (CPS/SSDSPF et al, 2018).

Dans le district sanitaire de Kati, malgré la mise en œuvre de la vaccination de routine contre la poliomyélite et de la tenue de multiples campagnes d'information et de sensibilisation, certaines populations sont plus enclines à faire vacciner leurs enfants au centre de santé que d'autres. C'est le cas des aires de santé de Sangarébougou et Kabalabougou, les deux zones de notre étude qui ont enregistré respectivement en 2017 un taux en vaccin antipoliomyélétique oral 3^eme dose (VPO3) de 97% (CSCOM, Sangarébougou, 2017) et 46% (CSCOM, Kabalabougou, 2017).

Bien que certaines études telles que : « La perception de la population sur la stratégie porte-à-porte lors des JNV contre la poliomyélite en commune III du district de Bamako, au Mali » (YayeToutaneDiall, 2010) et « Les réticences des parents à la vaccination contre la poliomyélite au cours des JNV à Sénou au Mali » (Dicko A et al, 2015) ont été réalisées, il serait intéressant d'aborder les facteurs psychosociaux de la vaccination des enfants contre la poliomyélite.

La question suscite de nos jours un intérêt dans la mesure où les facteurs psychosociaux tels que les connaissances des parents d'enfants sur la maladie, les perceptions, les attitudes, les influences sociales et les conditions facilitatrices de la vaccination apparaissent de plus en plus comme un des facteurs fondamentaux dans l'acceptation ou le refus de la vaccination dans les centres de santé. L'objectif de cette recherche était de décrire les déterminants psychosociaux de la vaccination des enfants contre la poliomyélite dans les aires de santé de Kabalabougou et Sangarébougou, du district sanitaire de Kati au Mali.

Matériels et méthodes

Il s'agissait d'une étude socio-anthropologique qualitative qui s'est déroulée en mai 2018 dans les aires de santé de Kabalabougou et Sangarébougou, du district sanitaire de Kati au Mali.

L'aire de santé de Kabalabougou comprend cinq villages qui sont : Samanko-plantation, Katibougou, Samaya, Torokorobougou et Kabalabougou. Elle a une superficie d'environ 50 Km² et une population estimée à 43 220 habitants (RGPH actualisé 2015), qui est composée essentiellement de Malinké et Bambara auxquelles se sont ajoutés les Peulh, les Soninké, les Sénoufo, les Maure et toutes les autres ethnies du pays. Son relief est constitué de vallées, de plaines et de dépressions où coulent des ruisseaux qui le prédisposent à la fois aux cultures sèches et aux cultures des bas-fonds marécageux. Le climat est de type soudanien, d'où soufflent deux vents : la mousson et l'harmattan. Il est marqué par l'alternance d'une saison pluvieuse et une saison sèche. En plus du centre de santé Communautaire, la population a à sa disposition : deux (02) cabinets de soins, une (01), clinique, deux(02) pharmacies privées et six(06) dispensaires/maternités rurales (CSCOM de Kabalabougou-2018).

Quant à l'aire de santé de Sangarébougou, elle est constituée de trois villages : Sangarébougou, Seydoubougou et Sarambougou. Elle a une superficie de 20,63 km² et une population estimée à 47 192 habitants (RGPH actualisé 2015), qui renferme la plupart des ethnies du Mali telles que les Malinké (pour les Africanistes, une ethnie africaine est une famille). En parlant de membres de la famille d'IBK, on dira Les Keita comme on dira les Kennedy. Le jeune Keita et les jeunes Keita et le clan macro) Bambara, les Peulh, les Soninké, les Sénoufo, les Maure. Les principales religions sont : l'islam, le christianisme et l'animisme qui tend vers la disparition. Elle est d'accès facile en toute saison. Seulement en période hivernale, les routes sont difficilement praticables à cause des effets des eaux de ruissèlement. Elle est desservie quotidiennement par

les véhicules de transport en commun de Bamako (bus et mini bus). Son relief peu accidenté est composé de collines et de plaines. C'est une zone dont les collines occupent près d'un quart (1/4) de la superficie. De par sa position géographique, l'aire de santé de Sangarébougou appartient à la même zone climatique que Bamako. Le climat est de type soudanien. L'année est divisée en deux saisons : une saison pluvieuse qui va de mai à mi-octobre et une saison sèche qui va de mi-octobre à avril.

La prise en charge de la santé de la population est assurée par un Centre de santé communautaire (CSCOM) qui a été créé en 2000. Il existe aussi des cabinets de soins (10), une clinique médicale (01) et des pharmacies privées (06) (CSCOM de Sangarébougou, 2018).

Dans ce présent article nous avons voulu seulement décrire les déterminants psychosociaux des parents d'enfants face à la vaccination contre la poliomyélite.

Ainsi, la population de notre étude était constituée de vieilles femmes (*musokɔrbaw*), de vieux hommes (*cækɔrbaw*) et de mères d'enfants de 0-59 mois.

Dans l'aire de santé de Sangarébougou, l'étude a concerné 24 vieilles femmes, 12 vieux hommes et 24 mères d'enfants de 0 à 59 mois et dans celle de Kabalabougou, 40 vieilles femmes, 20 vieux hommes et 40 mères d'enfants de 0 à 59 mois. Donc, au total dans les deux aires de santé, 160 personnes ont été mobilisées par choix raisonné pour l'étude. Sur ces 160 personnes, il ya 64 mères d'enfants de 0 à 59 mois, 64 vieilles femmes et 32 vieux hommes. Les pères d'enfants n'ont pas été concernés parce qu'ils sont plus absents à la maison donc, ne pouvaient pas donner beaucoup d'informations sur la santé des enfants. Le nombre prédominant des femmes (mères d'enfants et vieilles femmes) s'explique par le fait qu'elles sont plus fréquentes avec les enfants au centre de santé pour leur vaccination.

Ont été concernés par l'étude, toutes les vieilles femmes, tous les vieux hommes et toutes les mères d'enfants de 0-59 mois, résidant dans les localités concernées depuis au moins 6 mois, présents au moment de l'enquête et acceptant de répondre à nos questions.

Les variables étudiées étaient entre autres les connaissances des parents d'enfants sur la poliomyélite, les perceptions, les attitudes, les influences sociales (influences dans l'entourage des parents) et les conditions facilitatrices de la vaccination contre la poliomyélite.

La collecte des données a été effectuée à l'aide de guides d'entretien et la technique utilisée a été les entretiens de groupes focalisés (*focus-groups*).

Nous avons réalisé au total 24 *focus groups* qui se répartissent de la manière suivante :

- 1 *focus group* avec 8 vieilles femmes (*musokɔrbaw*) dans chaque quartier ou village des deux aires de santé (8 *focus groups*) ;
- 1 *focus group* avec 4 vieux hommes (*cækɔrbaw*) dans chaque quartier ou village des deux aires de santé (8 *focus groups*) ;
- 1 *focus group* avec 8 mères d'enfants de 0-59 mois dans chaque quartier ou village des deux aires de santé (8 *focus groups*).

Les entretiens de groupe ont été enregistrés avec un dictaphone dans le souci de garantir l'authenticité et la fiabilité des données collectées.

Le traitement des données a consisté d'abord à la transcription intégrale des entretiens enregistrés, puis leur organisation selon les cibles (mères d'enfants, vieilles femmes (*musokɔrbaw*) et vieux hommes

(*cekorɔbaw*). Nous avons ensuite procédé à l'analyse de contenu.

Un consentement libre et éclairé a été demandé aux enquêtés avant le démarrage des entretiens. Ils étaient libres d'accepter ou de refuser avant ou pendant les entretiens.

Résultats

Les résultats ci-dessous présentés s'articulent autour des thèmes suivants : les connaissances des parents d'enfants sur la poliomyélite, les perceptions et les attitudes envers la vaccination, les influences sociales et les conditions facilitatrices de la vaccination.

Les connaissances des parents d'enfants sur la poliomyélite

Dans les aires de santé de Kabalabougou et Sangarébougou, les populations ont beaucoup entendu parler de la poliomyélite. Elle est communément appelée en bambara) : *senfagabana*, une maladie qui paralyse les membres inférieurs de sa victime comme nous le révèlent les propos de cette vieille femme : « *Oui, nous avons entendu parler de la poliomyélite et nous l'appelons chez nous ici senfagabana* » (Focus groupe vieille femme à Katibougou).

Il faut également signaler que le terme *polio* tout court devient de plus en plus une appellation commune de cette maladie. C'est ainsi qu'une mère d'enfant disait : « *J'ai entendu parler de la poliomyélite et je la connais uniquement sous le nom de polio* » (Focus groupe mère d'enfant à Sangarébougou)

Notre étude a révélé que la plupart des enquêtés ignoraient les causes exactes de cette maladie. C'est pourquoi, certains les attribuaient aux forces surnaturelles telles que les mauvais esprits ou les sorciers. C'est ce qui faisait dire à un vieil homme : « *Mon père a l'habitude de me dire que la poliomyélite : senfagabana, peut se transmettre de deux manières* :

1) si la femme lave l'enfant au crépuscule en plein air, 2) quand la femme sort tôt le matin pour chercher de l'eau, si elle enjambe les traces ou les pas d'un animal dangereux ou d'un mauvais esprit, l'enfant qu'elle porte fait une fièvre suite à cela, et cette fièvre se termine par la poliomyélite » (Focus groupe vieil homme à Sangarébougou).

Un autre vieil homme s'exprime en ces termes : « *la poliomyélite n'a jamais atteint un enfant chez nous ici. Mais autrefois j'ai vu qu'il y avait assez de perclus et les gens disaient que c'était une maladie provoquée par les mauvais esprits ou les sorciers* » (Focus groupe vieil homme à Torokorobougou).

Les conséquences de la poliomyélite étaient connues par la presque totalité des enquêtés. La paralysie des membres inférieurs de l'enfant victime et sa dépendance permanente des autres personnes étaient largement évoquées. C'est en ce sens qu'un vieil homme disait : « *Ce que je sais de cette maladie, c'est une maladie qui détruit un bel enfant, si tu entends un malheur qui détruit la famille, c'est cette maladie. Si elle attrape ton enfant, ce dernier devient ta seule charge. Il ne peut ni aller à l'école ni faire de durs travaux propres aux africains parce qu'il est paralysé. Il reste à la maison, son avenir est compromis et il devient une charge pour les parents* » (Focus groupe vieil homme à Samanko-plantation).

Par rapport aux modes de prévention de la poliomyélite, la plupart des enquêtés se sont prononcés sur la vaccination comme le confirment les propos de cette mère d'enfant : « *Une femme qui respecte le calendrier de la vaccination complète de l'enfant (1^{ère} semaine, 40^{ème} jour, les quatre mois qui suivent jusqu'au 9^{ème} mois), il sera très difficile que son enfant attrape la poliomyélite et d'autres maladies infantiles* » (Focus groupe mère d'enfant à Katibougou).

Les perceptions et les attitudes des parents d'enfants envers la vaccination contre la poliomyélite

Il ressort des entretiens de groupe que la quasi-totalité des enquêtés croyaient à la vaccination comme moyen de protection de l'enfant contre la poliomyélite. C'est ce qui faisait tenir ces propos à ce vieil homme : « *Quand l'un de mes enfants fut victime de la poliomyélite, les agents de santé sont venus vaccinés tous les enfants du village et dès lors, je n'ai plus vu un seul cas jusqu'à nos jours. C'est ce qui me fait croire que la vaccination protège les enfants contre cette maladie* » (Focus groupe vieil homme à Kabalabougou). Un autre vieil homme abonde dans le même sens : « *Nous croyons que la vaccination protège les enfants contre la poliomyélite car, depuis qu'on a commencé à vacciner les enfants, le nombre de cas de cette maladie n'est plus comme auparavant et c'est ce que j'ai remarqué* » (Focus groupe vieil homme à Sarambougou).

La majeure partie des enquêtés étaient favorables à la vaccination contre la poliomyélite. Ceci est illustré par les propos de ce vieil homme : « *La vaccination est comme si tu es entrain de bien conserver une semence pour la culture prochaine, parce qu'elle assure la santé de l'enfant et soulage la maman* » (Focus groupe vieil homme à Samanko-plantation).

Les influences sociales des parents d'enfants et les conditions facilitatrices de la vaccination contre la poliomyélite

Dans notre étude, la plupart des mères d'enfants ont affirmé que c'est grâce aux sensibilisations faites par les agents de santé au cours des consultations prénatales (CPN) qu'elles ont accepté de faire vacciner leurs enfants. C'est ainsi qu'une mère d'enfant disait : « *Les causeries que les agents de santé animent pendant les CPN m'ont permis d'apprendre beaucoup de choses sur la santé des enfants et m'ont poussé à faire vacciner régulièrement mes enfants contre la poliomyélite au centre de santé* » (Focus groupe mère d'enfant à Katibougou).

La plupart des mères d'enfants ont également affirmé qu'elles ont subi l'influence positive des personnes proches dans la vaccination de leurs enfants. C'est dans cette optique qu'une mère d'enfant disait : « *mon mari contribue beaucoup à la vaccination de nos enfants contre la poliomyélite car, si je néglige, il me rappelle toujours de la date de vaccination et il me donne de l'argent. A son retour du travail, il regarde le carnet de l'enfant si effectivement, j'ai été à la vaccination* » (C'est cette surveillance stricte qui m'oblige à faire vacciner régulièrement mes enfants contre cette maladie au centre de santé) (Focus groupe mère d'enfant à Samaya).

La plupart des enquêtés ont affirmé que les centres de santé étaient très accessibles pour les vaccinations des enfants. C'est ce qui faisait dire à cette mère d'enfant : « *moi, je ne trouve pas de difficultés à me rendre au centre de santé pour la vaccination de mes enfants contre la poliomyélite car, l'accès est facile. La seule chose qui me fatigue, c'est le fait de me lever tôt le matin* » (Focus groupe mère d'enfant à Samanko-plantation). Aussi, de l'avis de certains enquêtés, la gratuité des vaccins constitue une facilité pour les parents d'enfants dans la vaccination contre la poliomyélite au centre de santé. Les propos de ce vieil homme enquêté en sont un témoignage éloquent : « *le déplacement au centre de santé pour la vaccination des enfants contre la poliomyélite occasionne des dépenses. Mais le fait que la vaccination se fait gratuitement, cela soulage les parents d'enfants* » (Focus groupe vieil homme à Kabalabougou).

Discussion

Les connaissances des parents d'enfants sur la poliomyélite

La grande majorité des enquêtés avaient entendu parler de la poliomyélite. Elle est communément appelée en bambara : *senfagabana*, une maladie qui paralyse les membres inférieurs de sa victime. Une étude réalisée par

(Khan et al, 2015) au Pakistan a trouvé aussi que plus de la majorité des participants avaient entendu parler de la poliomyélite.

Notre étude a révélé que la plupart des enquêtés ignoraient les causes exactes de cette maladie. Ils l'attribuaient aux forces surnaturelles.

La même mentalité a été aussi rapportée dans une étude réalisée par (l'UNICEF, 2014) dans le Katangaen République démocratique du Congo (RDC). Ceci est illustré par les propos de ce participant : « *Nous pensons que c'est la malice des sorciers qui fait que l'enfant s'affaisse ou soit paralytique. [...] Lapolio a une cause sorcellerie* ».

On retrouve également la même mentalité dans une étude réalisée par (Ahmad I.M et al, 2015) au Nigeria, où la majorité des répondants n'avaient aucune idée de la cause exacte de la maladie et l'attribuaient plutôt au mauvais esprit populairement connue dans les communautés Haoussa en tant que « *Inna* ».

Concernant les conséquences de la poliomyélite, la paralysie des membres inférieurs de l'enfant victime et sa dépendance permanente des autres personnes étaient largement évoquées par la plupart des enquêtés.

(A.MahamatNadjib et al, 2017) ont aussi évoqué dans leur étude à Abéché au Tchad que pour plus de la moitié des participants, la poliomyélite est une maladie invalidante.

Par rapport aux modes de prévention de la poliomyélite, la plupart des enquêtés se sont prononcés sur la vaccination.

Cependant, (Khan et al, 2015) au Pakistan, ont trouvé dans leur étude que pour moins de la moitié des participants, la vaccination prévient la poliomyélite.

Les perceptions et les attitudes des parents d'enfants envers la vaccination contre la poliomyélite

Il ressort de notre étude que la quasi-totalité des enquêtés croient à la protection de la poliomyélite par la vaccination.

Les résultats de l'étude menée par (Ahmad I.M et al, 2015) au Nigeria, concordent avec nos résultats où plus de la moitié des répondants dans cette étude estiment que les vaccins antipoliomyélitiques oraux confèrent une protection contre la maladie.

Dans notre étude, beaucoup de parents avaient une attitude positive par rapport à la vaccination des enfants contre la poliomyélite.

Ce résultat est en adéquation avec les résultats de (Nguefack F et al, 2016) qui ont trouvé qu'à la quasi-totalité des enquêtés avaient une attitude très favorable vis-à-vis de la vaccination et l'estimaient importante.

Par contre, dans une étude menée par (Khan et al, en 2015) au Pakistan, pays endémique, la grande majorité des participants avaient présenté des attitudes négatives envers la vaccination des enfants contre la poliomyélite pensant que cela pourrait les rendre stérile dans le futur.

Les influences sociales des parents d'enfants et les conditions facilitatrices de la vaccination contre la poliomyélite

Dans notre étude, la plupart des mères d'enfants ont affirmé que c'est grâce aux sensibilisations faites par les agents de santé au cours des consultations prénatales (CPN) qu'elles ont accepté de faire vacciner leurs enfants.

L'étude de (Nguefack F et al, 2016) au Cameroun a prouvé aussi que la qualité de la communication à

l'occasion des contacts des mères avec les établissements de soins et lors des sessions de vaccination permettrait de renforcer leur capacité à vacciner leurs enfants.

La plupart des mères d'enfants ont également affirmé qu'elles ont subi l'influence positive des personnes proches dans la vaccination de leurs enfants.

Par contre, (A.MahamatNadjib et al, 2017) ont rapporté dans leur étude à Abéché au Tchad qu'en dépit d'une bonne connaissance sur la plupart des aspects de la maladie et du vaccin, plus de la moitié des participants avaient déclaré avoir subi l'influence négative de leur entourage.

Dans les deux cas, on s'aperçoit que les interactions avec l'entourage peuvent jouer négativement ou positivement sur la vaccination des enfants contre la poliomyélite.

L'accessibilité géographique est un élément déterminant dans l'utilisation des structures de santé. Cela a été prouvé par notre étude, où la plupart des enquêtés ont affirmé que les centres de santé étaient très accessibles pour les vaccinations des enfants. Aussi, de l'avis de certains enquêtés, la gratuité des vaccins constitue une facilité pour les parents d'enfants dans la vaccination contre la poliomyélite au centre de santé.

(Nguefack F et al, 2016) ont également rapporté dans leur étude au Cameroun que des facteurs tels l'accessibilité géographique et la gratuité des vaccins contribueraient à la vaccination des enfants contre la poliomyélite au centre de santé.

Conclusion

Les résultats de l'étude réalisée dans les aires de santé de Kabalabougou et Sangarébougou sur les déterminants psychosociaux de la vaccination antipoliomyélitique montrent que ceux-ci peuvent tous avoir des impacts positifs ou négatifs sur la participation des parents à la vaccination. Les parents qui ont une bonne connaissance, une bonne perception et une attitude positive par rapport à la vaccination, sont plus enclins à faire vacciner leurs enfants.

Il ressort une différence entre le taux de couverture vaccinale des aires de santé et celui de l'étude. Les taux des aires de santé sont respectivement 97% à Sangarébougou en 2017 et 46% à Kabalabougou la même année, contre (96,2%) Sangarébougou et (91,9%) à Kabalabougou de l'étude en 2018. Cette différence de couverture pourrait s'expliquer par la taille de l'échantillon.

Cependant, le taux de couverture vaccinale des enfants en polio est plus élevé à Sangarébougou 97% en 2017 qu'à Kabalabougou 46% la même année. Cela pourrait s'expliquer aussi par la proximité de Sangarébougou du district de Bamako qui reçoit régulièrement de nouveaux habitants. En effet, selon les résultats actualisés des deux derniers RGPH (1998 et 2009), la commune rurale de Sangarébougou comptait 8046 habitants en 1998 contre 47192 habitants en 2009. Selon les mêmes documents, durant la même période, les plus fortes croissances annuelles démographiques de principales communes périphériques du District ont été observées à Sangarébougou avec 17% contre 16% à Moribabougou, 15% Kalabancoro et 12% Diakorodji.(RGPH 1998 et RGPH 2009)

Compte tenu de ce mouvement important de population, on peut affirmer que la population-cible de la polio 3 a été sous-estimée ou est méconnue dans la commune de Sangarébougou. Ce, d'autant plus qu'en matière de couverture vaccinale, la différence entre les données de Sangarébougou (96,2%) et celles de Kabalabougou (91,9%) est moins importante, soit une différence de 4,3% que celle relative à la Polio3 : 97% contre 46%, soit une différence de 51%.

De façon générale, les populations connaissent la vaccination comme un moyen de prévention des maladies, mais elles n'ont pas d'informations précises sur le fonctionnement des vaccins pour la protection des enfants.

Pour une meilleure adhésion des parents à la vaccination des enfants contre la poliomyélite, il faut renforcer la sensibilisation et l'information sur l'administration du vaccin et les bénéfices sur la santé de l'enfant.

Déclaration de conflits d'intérêts :

Les auteurs ne déclarent aucun conflit d'intérêts lié à cet article.

Monique Bertrand, Du District au grand Bamako (Mali)*Du District : réserves foncières en tension, gouvernance contestée.** <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27383>

Références bibliographiques

1. Mahamat N, A., Grammatico-Guillon,L.,(2017). Connaissances, attitudes et pratiques des parents face à la vaccination contre la poliomyélite à Abéché, Tchad. *Revue d'épidémiologie et de santé publique, volume 65*, supplément 2, page S99.
2. Ahmad I. M., Yunusa I., Wudil A. M., Gidado Z. M., Sharif A. A., Kabara H. T..(2015). Knowledge, Attitude, Perception and Beliefs of Parents/Care givers About Polio Immunization. *International Journal of Public Health Research. Vol. 3, No. 5*, pp. 192-199.
3. Cellule de planification et de statistiques (CPS/SSDSPF) (2018). *Enquête démographique et de santé du Mali (EDSM VI)*, 643p.
4. Centre de Santé Communautaire(CSCOM) de Kabalabougou(2017). *Rapport annuel des activités de la vaccination de routine*, 3p
5. Centre de Santé Communautaire(CSCOM) de Sangarébougou(2017). *Rapport annuel des activités de la vaccination de routine*, 2p

6. Muhammad U, K., Muhammad U, K., (2015). Knowledge, attitudes and perceptions towards polio immunization among residents of two highly affected regions of Pakistan. *BMC Public Health* 15:1100.
7. Nguefack F., Mah E, K Innocent., (2016). Connaissances, attitudes et pratiques des mères travailleuses vis-à-vis de la vaccination des enfants : Exemple des revendeuses de vivres des zones de faible performance vaccinale. *HealthSci. Dis*: Vol 17 (2).
8. OMS, (2016). Poliomyélite, 1p
9. OMS, (2015). *Relevé épidémiologique hebdomadaire*. No. 21, 90, 253–260.
10. OMS /UNICEF, (2006-2015). *La vaccination dans le monde : vision et stratégie* (GIVS) ,80p
11. UNICEF, (2014). Etude anthropologique sur les refus et résistances à la vaccination dans le Katanga, 97p

Monique Bertrand (2015)- Du District au grand Bamako (Mali) Du District : réserves foncières en tension, gouvernance contestée. [Cybergeo : European Journal of Geography](https://doi.org/10.4000/cybergeo.27383) Ordenación del Territorio, Urbanismo 2015 757/ <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27383>

Annexe

Tableau : Répartition des focus groups

Aires de santé	Villages/quartiers	Nombre d'entretiens
Kabalabougou	Kabalabougou	3
	Samanko-plantation	3
	Katibougou	3
	Samaya	3
	Torokorobougou	3
Sangarébougou	Sangarébougou	3
	Seydoubougou	3
	Sarambougou	3
Total		24

© 2020 Sangare, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Recherche

Pouvoirs de la société civile en matière de droits de l'homme

Hervé Kamgang, Doctorant aux Chaires Unesco Droites de l'Homme et Culture de la Paix pour l'Afrique Centrale, Université de Bangui (RCA)

Résumé

La société civile n'est pas apparue au 20^e siècle. L'idée qu'il faut s'organiser pour aider les pauvres, les malades et les étrangers existe dans les différentes cultures depuis longtemps. Mais les OSC se sont multipliés et ont gagné en visibilité avec la mondialisation économique, le développement des techniques de transport, de communication et d'information. Pendant longtemps, la contribution des associations d'aide au développement a permis d'appuyer le développement socio-économique des États africains. Toutefois, avec les grands bouleversements intervenus sur la scène internationale depuis la fin de la guerre froide, en plus de leur contribution au développement socio-économique, les OSC devaient désormais, dans le cadre du nouvel ordre mondial, favoriser le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance. Certaines organisations de la société civile, longtemps actives dans le social, vont s'orienter progressivement dans le champ politique. Censées constituer un contre-pouvoir face à des États « patrimoniaux », les relations avec ceux-ci peuvent s'avérer désormais complexes.

Mots clés : État, société civile, droits de l'homme, pouvoirs.

Abstract

Civil society did not appear in the 20th century. The idea that we must organize to help the poor, the sick, the foreigners has existed in different cultures for a long time. But CSOs have

multiplied and gained visibility with economic globalization, the development of transport, communication and information techniques. For a long time, the contribution of development aid associations has helped support the socio-economic development of African states. However, with the great upheavals on the international scene since the end of the Cold War, in addition to their contribution to socio-economic development, CSOs now had to promote the strengthening democracy and good governance. Some civil society organizations, which have long been active in the social sphere, will gradually move into the political field. Supposed to be a counter-power to "heritage" states, relations with them can now be complex.

Keywords : State, civil society, human rights, powers.

Les grands bouleversements intervenus sur de l'arène internationale après la fin de la guerre froide ont provoqué l'émergence de la société civile. Auréolée de toutes les vertus, la société civile a été fortement appuyée par les partenaires au développement. Les organisations internationales leur ont offert un statut, plus ou moins important selon les institutions. Appuyée d'un certain paternalisme de la part des organisations internationales, la société civile est devenue un acteur incontournable de la vie nationale. À ce titre, ayant d'abord occupé une place exceptionnelle dans le champ du développement, la société civile se voit aujourd'hui investie de nouvelles et importantes fonctions : être un contre-pouvoir face aux velléités hégémoniques des pouvoirs publics, en jouant le rôle de veille et de contrôle de l'action de l'État. Les OSC voudraient faire évoluer les pratiques démocratiques. Transformer les dictatures en démocratie. Stopper les exactions. Bref, la raison d'exister des OSC est le respect des droits fondamentaux, raison sans cesse renouvelée par la persistance de violations des droits de l'homme. De façon claire, il convient de dire que l'émergence de la société civile est moins le résultat de l'affaiblissement de l'État, que d'une nécessité démocratique, pour la simple raison que le système démocratique favorise dans une certaine mesure la souveraineté populaire. Pratique politique participative qui reconnaît aux différentes composantes de la société (État, partis politiques, société civile, société marchande et la population), un rôle dans le jeu politique.

En revanche, une accusation de non-légitimité est reprochée à la société civile, au nom de qui ces acteurs interviennent-ils dans le jeu politique ? Ils n'ont aucun mandat électif. Reproche régulièrement lancé. À cette accusation, les organisations de la société civile répondent que la cause

défendue est juste aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale. L'éthique et la morale sont devenues politiques et la politique traditionnelle de la représentation a été substituée par la démocratie participative. Les droits de l'homme sont devenus le véritable enjeu de la politique, suite à la couverture médiatique croissante dont ils font l'objet. Un enjeu médiatisé, en partie grâce aux OSC. Dans un tel contexte désormais régi par des rapports de plus en plus complexes entre l'État et la société civile, se matérialisant en matière de droits de l'homme à travers une logique de complémentarité, de proximité ou de connivence, voire de concurrence et de conflictualité, quel est le pouvoir des OSC de droits de l'homme dans la société ? Peuvent-elles imposer les normes et les sanctions ? Enfin que recouvre cette expression ?

1. Méthodologie

Cette étude a été réalisée dans une perspective de recherche qualitative. Pour la production des données, nous avons eu recours à trois types d'outils : la collecte et l'exploitation des données documentaires, les entretiens et l'observation.

2. Problématique

Disserter sur le pouvoir de la société civile en matière de droits de l'homme commande d'abord de s'interroger sur les difficultés à définir le terme société civile, de tenter d'établir une typologie. Enfin, il n'est pas inutile de rappeler les forces et les limites des organisations de la société civile.

2.1. Approche notionnelle

Il n'y a pas de définition uniforme de ce qu'est la société civile, les définitions peuvent être plus ou moins larges, et le terme recouvre une très large palette d'organisations de nature différente. Toutefois, au-delà, du fait que de façon générale, aussi bien au plan populaire que conceptuel et théorique, on insiste surtout sur ce qu'elle a de formel, la situation dans laquelle émerge la société civile constitue un terrain anthropologique particulièrement fécond, permettant d'observer les modalités d'articulation des logiques politiques et sociales dans laquelle elle se développe.

2.1.1. Approche classique

Le mot société civile diffère en fonction des différentes sciences humaines qui ont pour objet de connaissance les différents aspects de l'homme et de la société. Les définitions de la société civile,

telles qu'elles apparaissent dans les manuels scientifiques, ont été élaborées dans le cadre de la philosophie occidentale. Ses différentes définitions font l'objet de plusieurs théories qui s'affrontent sans jamais pouvoir s'ignorer. Elles ont pour particularité d'avoir été élaborées essentiellement à partir de l'ordre social. Dès la première apparition de la société civile pendant l'Antiquité romaine et grecque, les philosophes se sont penchés sur la question.

« Chez les nations aristocratiques, les corps secondaires forment des associations naturelles qui arrêtent les abus de pouvoir. Dans les pays, où de pareilles associations n'existent point, si les particuliers ne peuvent créer artificiellement et momentanément quelque chose qui leur ressemble, je n'aperçois plus de digue à aucune sorte de tyrannie et un grand peuple peut-être opprimé impunément par une poignée de factieux ou par un homme »¹.

En philosophie, la société civile se confond parfois à l'État. Pour Aristote, la société civile – *koininia politihè* – représente ce qui est hors de la sphère privée, c'est-à-dire l'espace public. Un espace fait de rapports horizontaux et contractuels entre hommes libres. Avec Habermas, la notion de société civile n'a pas toujours revêtu la même signification. C'est une sphère autonome de l'État, qui peut influencer les choix collectifs ou nationaux. Dans les *Principes de la philosophie du droit*, Hegel voit plutôt la société civile comme une sphère sociale indépendante de l'État et du marché. Une sphère où le jugement de chacun peut se former. Ces évolutions sémantiques dont le concept de société civile a été l'objet traduisent les multiples transformations politiques, économiques et sociales qu'ont connues les sociétés d'Europe occidentale où cette notion a été initialement formulée. S'appuyant sur l'analyse comparée des systèmes politiques africains aux modèles de l'Occident, certains auteurs comme Bayart², Badie³, Chabal et Daloz⁴ n'hésitent pas à récuser le caractère universel du concept de société civile. Pour eux, ce concept n'est qu'un simple slogan, une simple étiquette pour donner du crédit à une pseudo-démocratie en Afrique subsaharienne. Malgré la diversité des arguments que chacun des auteurs avance, il importe de relever ici que tous se réfèrent à une mise en perspective historique européocentrique de la société civile. Toutefois, les conclusions de certains auteurs comme René Otayek, Maxime Haubert, Alain Marie⁵ sont moins radicales que celles des auteurs précédemment cités, même si parfois, ils partagent certains de leurs arguments.

¹ Tocqueville A., *De la démocratie en Amérique. Tome 1*, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 193.

² Bayart J. F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

³ Badie B., *L'État importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

⁴ Chabal P. et Daloz J. P., *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.

⁵ Marie. A., *La société des individus*, Paris, Karthala, 1999.

Pour les Grecs, la société civile était déjà un nouveau mode de participation à la vie de la cité (de nos jours on entend la version de participation à la vie publique), à travers la démocratie participative. Toutefois, dans leur aspiration à une société idéale, le terme société civile a chez Aristote une connotation politique, il parle de *koïnoni politikè*, dont l'expression renvoie à une communauté organisée. Cette communauté est constituée de deux groupes, les *patriciens* et les *plébériens*. Les premiers (membres des anciennes familles de Rome) disposent de droits électoraux plus étendus et sont les seuls à pouvoir exercer le pouvoir et les fonctions religieuses. Ils ont le monopole des offices publics et les magistratures. Les seconds (principalement les agriculteurs, les artisans et les commerçants) ne disposent au début de la République d'aucun statut juridique. Ce n'est que peu à peu qu'ils acquièrent des droits politiques et obtiennent la possibilité d'accéder aux fonctions politiques, ce à condition toutefois d'être assez fortunés. Hobbes pour sa part donne à la notion de société civile, le terme de *civitas*, qui désigne un ordre social bien organisé sur la base d'un contrat qui assure la protection des individus contre les dangers de la société naturelle. Pour Hobbes, la société civile est un État achevé, au contraire d'Aristote, pour qui la société civile ne se réalise que dans la communauté politique. La société civile serait donc pour Hobbes, un l'État dans lequel il ne saurait y avoir de société civile. Adam Smith pose la réflexion sur la société civile en terme marchand. Il opère une rupture fondamentale dans l'évolution conceptuelle de la société civile, non seulement à travers le dépassement de l'opposition entre l'État et la société civile, mais encore, il conçoit la société civile en dehors de l'État. La société civile est essentiellement centrée autour de l'échange, de l'intérêt et du besoin. Par conséquent, la société civile doit se construire à travers le libre jeu des acteurs, en dehors de toute ingérence de l'État. Comme Adam Smith, Hegel identifie la société civile à un système de besoin, notamment de la sphère de la production et de la division du travail. Par conséquent, la société civile renvoie à la bourgeoisie, et aujourd'hui la société civile renvoie à la classe moyenne dans le contexte africain. La réflexion hégélienne est traversée par une angoisse fondamentale de l'ère moderne au sein des sociétés occidentales. Cette angoisse, c'est comment faire une société à partir d'individus mus par la recherche de la satisfaction de leurs besoins.

2.1.2. Approche néoclassique

Le terme société civile s'est imposé à la fin des années 80 pour évoquer des structures associatives consacrées à des activités de développement. L'expression ne les a pas créés, celles-ci

existaient antérieurement, mais elles sont apparues plus visibles à la suite du relatif échec des grands projets étatiques de développement sur le plan national, parallèlement au contexte international marqué par le discours de la Baule, les conditionalités du FMI et de la Banque mondiale sur l'aide au développement. La société civile n'est donc pas d'apparition récente en Afrique subsaharienne, puisque jusqu'aux indépendances, les organisations syndicales constituaient l'une des forces politiques les plus puissantes de l'arène nationale dans les pays de l'Afrique francophone. Constituée essentiellement du syndicalisme salarié, militant dans leur combat pour l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales et pour l'indépendance des colonies.⁶ La colonisation donne naissance à des missions sanitaires et éducatives au profit des colonisés et la décolonisation sera quant à elle marquée par la création d'associations d'aide au développement. Souvent d'inspiration chrétienne, ces associations étrangères soutiennent les pouvoirs publics qui étaient confrontés aux nombreux défis du développement. Ces organisations investirent particulièrement dans l'éducation (construction d'écoles, collèges) et dans la santé (construction de dispensaires, offre gratuite de soins et de médicaments, etc.). La plupart des organisations syndicales et des associations de solidarité internationale sont donc actives dans le champ du développement socio-économique. À la suite de ces organisations étrangères, des nationaux commencèrent à créer des associations « des ressortissants de ... » et de « développement de la localité de ... ». Toutefois, ce type d'association développe un ethnisme ou un régionalisme préjudiciable à la cohésion nationale.

Dans le langage courant, l'expression société civile est le plus souvent utilisée par opposition aux partis politiques. Dans cette perspective, la tâche de la société civile sur le plan politique n'est pas aisée, car elle se situe entre l'engagement immédiat en politique – qui ne relève pas de sa compétence directe – et le repli ou la fuite face à une responsabilité concrète dans le domaine politique.

«La fonction de contrepouvoir des OSC pose également des problèmes. En effet, certaines organisations, faisant prévaloir leur caractère « apolitique, ont toujours refusé de prendre des positions politiques. Par contre, celles qui s'aventurent dans le champ politique sont souvent qualifiées de manteaux des partis de l'opposition ou des caisses de résonance du parti au pouvoir.»⁷

Toutefois, puisque la politique est plus qu'un simple art mais est avant tout une science, c'est

⁶ Cf. Barry A., *Influence des organisations de la société civile sur les politiques de développement au Burkina-Faso : enjeux, dynamiques et perspectives*, Mémoire du DEA, Université de Liège/Université Catholique de Louvain, 2006.

⁷Ibid, p. 33.

donc dans ce dernier champ que doit intervenir la société civile sur le plan politique. En effet, une société civile courageuse et indépendante, qui a une autorité morale établie, peut très bien s'impliquer dans la formation civique des citoyens et des agents électoraux. Ce rôle éducatif de la société civile est particulièrement important, dans un contexte où des décennies de régime non-démocratique tendent à générer chez les populations l'indifférence, la résignation politique ou le non-respect généralisé du bien commun. L'expérience montre que, dans un contexte peu démocratique, les OSC qui réussissent à mener des actions sont celles qui sont non critiques à l'égard de l'État. L'action de l'État n'est en aucun cas vilipendée, mais la société civile participe à l'amélioration de celle-ci par un plaidoyer qui pousse les pouvoirs publics à tenir compte des droits et des besoins des personnes en situation de fragilité et de précarité. Par contre, dans un contexte démocratique, un grand nombre d'associations songe le plus souvent à passer par un parti politique pour infléchir une action législative. « *Mais si la société civile n'est pas un parti d'opposition, elle peut et doit, dans certaines circonstances, constituer un contre-pouvoir par rapport aux initiatives étatiques.* »⁸ Les OSC sont aujourd'hui des acteurs politiques, qu'il ne convient plus d'occuler, mais qu'il vaut mieux de gérer, puisque la présence constitue un gage de démocratie et du respect des droits de l'homme. De même, il convient aussi de ne pas oublier que la gestion de toute organisation sociale ordonnée à accomplir ses objectifs est nécessairement politique.

2.1.3. Approche contemporaine

Le terme société civile dans la pensée moderne est un concept polysémique qui se réfère tantôt à une organisation, tantôt à un phénomène. La notion de société civile varie également en fonction de l'usage qu'on en fait, usage politique, social, humanitaire⁹. Depuis la conférence de Davos, la notion de société civile varie d'une institution à une autre. Pour les mouvements altermondialistes, qui sont des groupes de pression sur les multinationales pour un développement plus humain, la notion de société civile est assez mouvante et loin d'être comprise par les gouvernants, qui n'en font usage que dans le but de faire le « politiquement correct ». Selon les partenaires au développement et les organisations internationales, la notion de société civile regroupe dans un premier temps, les ONG et les associations. Et dans un deuxième temps la notion de société civile est mise en relation avec la

⁸ Lado L., « Conditions pour un meilleur exercice du pouvoir dans la société civile en Afrique », *Annales de l'École Théologique Saint-Cyprien* 34, pp. 175-193.

⁹ Cf. Perlas N., *La société civile, le 3^e pouvoir. Changer la face de la mondialisation*, Paris, Yves Michel, 2003.

question de l'efficacité de l'aide publique au développement. On la considère également comme un espace d'innovation, face à l'échec du développement par le haut, par le « tout-État » des années 1960. Enfin dans un contexte de dictature, on utilise la notion de société civile comme lieu de contestation, d'opposition face à un pouvoir politique. Par contre, dans un contexte démocratique, la société civile est un élément constitutif de la vie politique. Elle se veut respectueuse de la démocratie, mais sans viser le pouvoir.

L'expression revient souvent, parfois comme une évidence. Pourtant, sa définition est loin de relever du simple bon sens. C'est un espace de jugement autonome composé d'acteurs hétérogènes aux caractéristiques et objectifs divers. À la fois des organisations de développement, des organisations humanitaires et des organisations de droits de l'homme. Sous le vocable de société civile, se présentent des organisations très diverses par leur taille, leur pouvoir, leurs formes d'intervention et de financement. Elles ne se ressemblent guère. Elles ont différents objectifs, différents projets, différentes valeurs. À ce titre, l'inégalité est de mise. Sociologiquement, la société civile mondiale est encore moins représentative de l'ensemble de la population mondiale. Ceux qui participent activement au jeu international sont majoritairement des organisations transnationales possédant des ressources politiques, économiques et culturelles importantes.

« Les sociétés civiles du Sud sont moins bien représentées que celles du Nord sur la scène internationale. Celles des pays dictatoriaux sont absentes. L'inégalité de représentation est liée à une inégalité politique et à une inégalité de ressources. Toutes les organisations n'ont pas les moyens de dépecher des représentants à l'autre bout du monde pour assister au forum social mondial, au contre-sommet du G 8 ou à tout autre rassemblement mondial. »¹⁰

Le caractère national des OSC semblait faire l'unanimité jusque dans les années 1990. Puis, sous le poids du succès du label ONG, le concept s'est transformé¹¹. Dans certains pays, n'importe quelle association peut s'autoproclamer ONG et être reconnue comme telle, même si elle n'est pas internationale. C'est peut-être pour cela que certains auteurs assimilent les ONG à la société civile. La société civile serait une réalité dont les ONG sont un élément essentiel, puisqu'elles affrontent la même entité : l'État. Et ont tous un caractère privé (non étatique) et non lucratif (absence d'objectifs économiques), qui les distingue des entreprises. Toutefois, « Le caractère associatif des ONG est une

¹⁰ Rubichon C., *Les ONG de droits de l'homme sur la scène internationale : entre objectifs et résultats*, Mémoire Université de Lyon 2/Institut d'Études Politiques de Lyon, 2006-2007, p. 12.

¹¹Cf. Cohen S., *La résistance des États. Les démocraties face au défi de la mondialisation*, Paris, Edition du Seuil, 2003.

fiction en ce qui concerne les plus importantes qui sont des entreprises de moralité vendant des services sociaux financés par des donateurs ou bailleurs. »¹²

2.1.4. Approche institutionnelle

La notion de société civile est trop souvent utilisée pour désigner un ensemble dont l'existence ne ferait aucun doute, mais la notion de société civile varie également en fonction du cadre juridique¹³. Au Cameroun, la loi fait la différence, entre les associations¹⁴ et les ONG¹⁵. Les premières sont créées en vue des intérêts de leurs membres. Les secondes, quant à elles sont créées pour la réalisation des missions d'intérêt général concernants certains groupes et populations vulnérables. Cette distinction fait juridiquement des ONG, l'organisation la plus correcte pour désigner la société civile. Toutefois, cette distinction est critiquable à plus d'un titre. Les ONG apparaissent paradoxalement comme les auxiliaires de l'administration. Les organisations syndicales constituant la seule force de la société civile dans l'arène nationale pendant la période coloniale, jusqu'aux indépendances ne trouvent pas de place dans cette distinction. En revanche, les organisations religieuses, au nom de la séparation entre l'Église et l'État bénéficient d'un régime d'exception jugé rétrograde, par le rapport entre la foi et la raison¹⁶. En considérant simplement certains canons du CIC, les organisations de l'Église distinctes des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique auxquelles les fidèles laïcs et les clercs se mettent ensemble pour promouvoir la Doctrine Sociale de l'Église, les œuvres d'apostolat et les activités d'évangélisation sont des associations de droit privé¹⁷ soumises à la vigilance de l'autorité ecclésiale compétente¹⁸.

En reconnaissant les OSC, les États ont ouvert la voie à une institutionnalisation des rapports entre les OSC et eux. On retrouve ainsi un mélange de rapports, de complicité et de conflictualité entre les gouvernements et les OSC. Ils peuvent construire une collaboration étroite, particulièrement dans le domaine du développement. D'autre part, leurs rapports sont conflictuels quand la société

¹² Hours B., « Refonder l'action humanitaire : pourquoi, comment ? », Observatoire des questions humanitaires, Novembre 2016 pp. 1-9.

¹³ Cf. Doucet M. et Badie B., *Les ONG : le contre-pouvoir ?*, Paris, Toogezer, 2007.

¹⁴ Loi N°90/53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association.

¹⁵ Loi n° 99/014 du 22 décembre 1999 régissant les Organisations Non Gouvernementales au Cameroun.

¹⁶ Sur les relations entre foi et raison, lire l'encyclique *Fides et ratio* du Pape Jean Paul II du 14 septembre 1998.

¹⁷ Cf. Can. 298 § 1.

¹⁸ Cf. Can. 299.

civile a pour objectif de peser sur les choix politiques nationaux. Aucun État n'apprécie leurs critiques. À cet égard, les OSC de défense des droits de l'homme accusant les États de violer les droits de l'homme sont alors désignés comme des agents de la déstabilisation de l'État, associés aux intérêts de certaines puissances étrangères. Dans un contexte politique encore plus difficile, certains États n'hésitent pas à les réprimer, en recourant aux forces de l'ordre pour opprimer les associations de façon violente et réduire les défenseurs des droits de l'homme au silence, ou encore en utilisant parfois les artifices du droit pour contrôler et limiter l'action des acteurs de la société civile. Enfin, les pouvoirs publics achètent la loyauté des OSC fictives pour tenter de décrédibiliser les autres.

Avec l'institutionnalisation de la société civile en Afrique, il y a inversion du sens des valeurs dans la société. Les organisations de la société civile construisent des dynamiques pour promouvoir dans l'espace public des contre-valeurs. Ce relativisme idéologique peut pour cela être analysé soit à partir du manque de soutien dont elles font l'objet de la part des pouvoirs publics locaux, soit à partir de financements accrus des bailleurs de fonds internationaux. La forte propension des acteurs associatifs à se connecter et à se maintenir à l'aide internationale a quelquefois modifié la logique des valeurs de ces OSC dans leur représentation des droits de l'homme, mais aussi des enjeux symboliques et matériels sécrétés par leur mobilisation. Les valeurs proclamées par ces organisations de la société civile évoluent au gré des contingences de la quête de l'aide internationale. Les actions de ces OSC sont contraires aux objectifs pour lesquels elles ont été créées et présentent des figures diversifiées en fonction des donateurs. Les OSC locales sont les produites des appels d'offres des ONG étrangères constituées comme principaux bailleurs de fonds. Elles sont plus ou moins conformes au label des ONG internationales, dans la mesure où beaucoup d'activités sont programmées mimétiquement suite à des formations dispensées à grande échelle dans tout le pays. Avec l'abondance des financements des bailleurs de fonds du début des années 1990, ce sont les élites qui créaient les OSC. Il s'agit de très nombreux universitaires, de fonctionnaires en quête de salaires plus élevés et aspirant à une évolution démocratique de la société ou à développer leurs compétences. Ces OSC sont généralement de forme de bureaux d'études producteurs de données achetées par la Banque Mondiale ou les Nations- Unies (PNUD). Les thématiques mises en avant étaient le genre, la lutte contre le VIH/SIDA et les droits de l'homme. Mais dès l'instant où les subventions des bailleurs de fonds ont commencé à se faire rares, le problème de ressources humaines s'estposé. Les jeunes diplômés ayant des difficultés d'emploi se sont mis à créer des OSC

en vue d'améliorer leur situation et celle de leur famille, la conséquence a été des projets fragiles et des compétences inégales. Les OSC sont ainsi, souvent dirigées par des personnes peu vertueuses et peu attachées à la démocratie et à la bonne gouvernance qu'elles proclament. Il est souvent reproché à certaines OSC des pratiques contraires à la bonne gouvernance et à la démocratie : le non-respect des textes constitutifs, la personnalisation du pouvoir et sa centralisation dans les mains du fondateur, la faible participation citoyenne des membres à la vie de leur organisation, la gestion patrimoniale des biens, l'absence de transparence et d'imputabilité, etc. toutefois, cette approche du management associatif est moins le cas des associations des personnes « concernées » elles-mêmes par le problème qu'elles veulent résoudre.

3. Résultats

Beaucoup de personnes commettent fréquemment l'erreur de croire que la société civile n'a pas besoin de l'État dans la promotion des droits de l'homme, puisque ce sont généralement les représentants de l'État qui sont les principaux responsables des violations des droits de l'homme. Or pour faire progresser la cause qu'elle défend, seul l'État est capable d'améliorer la situation des droits de l'homme.

3.1. Pouvoirs politiques de la société civile

D'accessoires, il y a quelques années, les OSC semblent aujourd'hui devenus des acteurs centraux dans la gestion des affaires de la planète et des hommes qui y vivent. Ce mandat naissant en partie implicite apparaît désormais formel. Les OSC de droits de l'homme jouent un rôle de veille, alertent l'opinion, dénoncent les violations des droits de l'homme à l'aune des traités internationaux, tentent de mobiliser les médias, sont de véritables groupes de pression. La fonction de dénonciation et de témoignage des OSC fait partie du capital de légitimité de ces organisations qui ne sont pas élues par un corps électoral représentatif. Les OSC sont des informateurs. Les OSC sont aujourd'hui en mesure de produire des informations et de les répercuter sur la scène internationale. Elles peuvent se faire les relais de luttes locales au niveau international, transformer des événements nationaux en événements transnationaux. Les OSC de droits de l'homme sont des expertes. Leurs enquêtes sont fiables, les médias s'appuient sur leurs informations, l'opinion publique sait qu'elle peut leur faire confiance. Par la diffusion d'informations sérieuses aux médias ou directement à l'opinion publique, les OSC de droits de l'homme contribuent à créer une prise de conscience, de l'engagement, de la

mobilisation. La médiatisation des droits de l'homme est une arme au service des causes défendues par les OSC de droits de l'homme. Arme qui leur permet aussi de renforcer leur légitimité et leur visibilité.

Les États ont perdu le monopole de la codification du droit international des droits de l'homme. C'est ce qu'illustrent les conventions d'Ottawa et de Rome. Ils doivent composer avec de nouveaux acteurs, les OSC, qui interviennent dans les négociations inter étatique et bousculent l'agenda international. Mais les décisions finales dépendent toujours de la volonté des États, seuls souverains. Ce sont les États qui ont le dernier mot. Les OSC sont capables d'influer sur l'agenda international, sur le cours des négociations internationales et le contenu des conventions. Mais, sur les questions qui touchent au noyau dur de la souveraineté nationale, elles n'ont d'autre pouvoir que celui que les États veulent bien leur céder. Si les responsables nationaux ont perdu le monopole des relations internationales, la force des conventions dépend toujours d'eux. Ils possèdent le pouvoir de ratifier les conventions et celui de les mettre en œuvre. C'est pourquoi, pour obtenir des conventions solides et respectées, les OSC doivent à chaque fois convaincre les États les plus puissants. Les OSC sont ainsi devenues des « entrepreneurs de normes »¹⁹. Elles interviennent à tous les niveaux d'élaboration des politiques. Avant l'ouverture des négociations, elles organisent des campagnes de sensibilisation, multiplient colloques, séminaires, rapports et contacts avec la presse. Objectif : mobiliser l'opinion publique et presser les États à sortir de leur léthargie. En parallèle, elles font directement pression sur les gouvernements et les organisations internationales par l'envoi de pétitions, lettres, représentants... Une fois les négociations ouvertes, la même procédure est remise en marche. Puisqu'il faut pousser les États à accepter la décision. Campagnes de sensibilisation, réunions, lobbying, sont remis à l'ordre du jour. Au cours de ces différentes étapes, les liens entre les élites du monde associatif et du monde étatique se révèlent être utiles. De même que les alliances entre OSC, qui apportent plus de cohérence et de poids à leurs revendications²⁰.

3.2. Ontologie des pouvoirs de la société civile

Une série de paradigmes a été produite dans le champ de science politique pour définir et faire comprendre les pouvoirs de la société civile en matière de droits de l'homme. La caractéristique

¹⁹ Badie B., *La diplomatie des droits de l'homme*, Paris, Fayard, 2002, p.283.

²⁰ Cf. Rubichon C., *Les ONG de droits de l'homme sur la scène internationale : entre objectifs et résultats*.

essentielle de ces théories est de rendre compte de ces pouvoirs essentiellement dans une démarche empirique. Or les pouvoirs de la société civile en matière de droits de l'homme sont d'abord un idéal dialectique philosophique, avant d'être une réalité sociologique/administrative.

3.2.1. Justice comme responsabilité première de l'État

La raison d'être de l'État est la justice. L'État ne saurait se fonder sur la charité, mais sur la justice. Platon, dans *La République*, ramène la politique à la justice, et la promotion des droits de l'homme à l'expression de la justice et le garde-fou²¹. Le rôle de l'État est beaucoup plus de promouvoir la justice, pour s'inspirer également de la philosophie de Kant²²: l'idée globale kantienne derrière l'établissement de la justice, est l'idée de justice par les droits de l'homme. Dès lors, la « *mission essentielle de toute autorité politique est de protéger les droits inviolables de l'être humain et de faire en sorte que chacun s'acquitte plus aisément de sa fonction particulière* »²³. Cela veut dire que la finalité de l'État consiste à garantir la reconnaissance et le respect des droits de l'homme, leur conciliation mutuelle, leur défense et leur expansion, et en conséquence à faciliter à chaque citoyen l'accomplissement de ses devoirs²⁴. Toutefois, s'il est vrai que la raison d'être de l'État est d'abord la justice, la justice n'est pas la seule raison d'être de l'État. Les actions qui visent directement à restaurer et à promouvoir la justice peuvent se concevoir dépendantes d'un soutien matériel. Dans cette perspective, il s'agit de mettre l'accent sur la charité, en partant du rapport entre la justice et la charité. Ainsi, dans un contexte d'inégalité sociale, la tendance doit être au rattachement de la justice à la charité, car le lien entre la justice et la charité est selon la tradition platonicienne de l'ordre de la nécessité. Ce rapport peut se traduire par la notion de justice sociale. Le droit naturel n'a cessé de mettre en évidence l'importance de la justice sociale quand la justice distributive est insérée dans un contexte social marqué par l'individualisme. Il devient donc évident dans ce contexte, qu'un ordre social juste consiste au dépassement de la justice au sens légaliste du terme en vue de la justice sociale.

Le rôle et les responsabilités de l'État envers les citoyens sont de plus en plus limités, dans les conditions prenant en compte la nouvelle forme du capitalisme financier avec ses stratégies mondialisées d'expansion et d'imposition d'un modèle unique de développement, organisé sur la

²¹ Cf. Platon, *La République*, Paris, Flammarion, 1966.

²² Pie XII, Radio message de la Pentecôte 1941.

²³ Cf. Jean XXIII, Encyclique *Pacem in terris*, 60.

prépondérance des acteurs transnationaux comme les entreprises et les grandes firmes transnationales, les organisations internationales, les groupes et mouvements appartenant à la société civile. D'aucuns parlent de la fin de l'État²⁴. L'idéologie néolibérale n'accepte pas que l'État possède la responsabilité principale du bien-être-public. Attribuer un rôle exorbitant à l'État serait évité d'admettre l'existence de la société civile. Or en Afrique, l'affaiblissement de l'État, notamment de l'autorité légale et administrative, constitue un facteur aggravant de déstructuration de la société. L'histoire récente enseigne que la mort de l'État signifie la montée de la criminalité transnationale (trafic de drogue, armes, êtres humains...), dégradation des mœurs, et elle entraîne surtout l'incapacité de la société civile à agir dans cet environnement d'insécurité. De même, à l'aube de la crise économique et financière de 2007, la sagesse et la prudence suggèrent de ne pas proclamer trop hâtivement la fin de l'État. Son action liée aux solutions contre cette crise économique semble destiné à croître son rôle et à redonner à l'État un bon nombre de ses compétences régaliennes²⁵. Il ne fait plus l'ombre d'aucun doute, que les effets ressentis par les populations américaines de l'intervention salutaire de l'État ont soulevé beaucoup de questions quant à la capacité de la société civile à supplanter l'État. C'est ainsi que, depuis la crise financière de 2007, on est tenté de réaffirmer la centralité de l'État. L'intégration des économies en notre époque n'élimine donc pas le rôle de l'État, mais engage plutôt une collaboration plus forte entre l'État et la société civile.

3.2.2. Protection de la société civile

Le bien commun n'implique pas que l'État, mais toute la société, car il concerne la réalité sociale dans son ensemble. Par conséquent, aucune forme d'expression de la socialité — de la famille au groupe social intermédiaire, en passant par l'association, l'entreprise à caractère économique, la ville, la région et l'État, jusqu'à la communauté des peuples et des nations — ne peut éluder la question portant sur le bien commun, qui est constitutive de sa signification et la raison d'être authentique de sa subsistance même²⁶. La contribution de la société civile au bien commun peut ainsi s'entendre de

²⁴ Cf. Badie B., *la fin des territoires, essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, fayard, 1995.

²⁵ Lire à cet effet l'Encyclique *Caritas in veritate* du Pape Benoît XVI qui traite de la mondialisation, l'environnement, l'écologie, le développement durable et de la crise financière, économique et sociale.

²⁶Cf. PT 53.

différentes manières. La société civile peut lutter contre toutes les « *structures du péché* »²⁷ qui constituent une menace pour le développement intégral et authentique de l'homme. Dans les sociétés marquées par une grande pauvreté et des disparités scandaleuses dans la répartition du pouvoir et du revenu, la contribution de la société civile au bien commun acquiert une portée hautement significative. Toutefois, dans la contribution de la société civile au bien commun, l'intérêt collectif de l'organisation ne prime pas toujours sur l'intérêt individuel. Pour s'en rendre compte, même si cela n'est pas toujours le cas pour l'ensemble des organisations de la société civile, on a la peur que la vie du groupe va asservir la personnalité, qu'il faudra se fondre dans un tout indifférencié. Des dangers certes existent entre la dispersion (chacun pour soi) et la fusion (oubli de soi), néanmoins il ne s'agit pas de perdre sa personnalité pour le bien commun, mais de trouver un équilibre bien que fragile entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel, en prenant le risque de jouer le collectif avant le personnel.

La théorie de l'État fait croire qu'il revient uniquement à l'État de promouvoir et défendre les droits de l'homme. Mais pourtant, rompre avec l'État en tant qu'acteur central de la vie politique, économique, sociale et culturelle est la mission que s'assigne le marxisme. Le marxisme s'évertue à construire une conception politico-philosophique organisée autour de la société civile, compte tenu des tragédies, des tentatives de méfiance et de suspicion qui a marqué les rapports entre l'État et la société civile. Cette théorie basée sur la lutte des classes révèle toutefois des contradictions, dans un contexte désormais régi par des rapports d'alliance, de paix et d'unité entre les classes sociales. Devant un pluralisme des rapports entre l'État et la société civile, on peut penser que le propre de la démocratie est d'accepter les différences et les résistances. De séparer le pouvoir politique du pouvoir de la société civile, et en même temps d'empêcher le pouvoir politique de pouvoir prétendre incarner la totalité du pouvoir. En ce sens, ce serait le propre des régimes totalitaires de produire des rapports entre l'État et la société civile mettant fin à toute présence de contre-pouvoirs. Toutefois, en pratique, derrière une démocratie peut se cacher une véritable dictature. Au sein des sociétés socialistes, les régimes de dictature sont encore dominants, la peur envahit la conscience de la société civile. Elle ne peut rien dire, qui puisse créer l'amalgame, surtout sur les politiques officielles. Elle ne peut pas critiquer l'action publique ni les institutions ni les personnes qui en ont la charge, pour ne pas avoir

²⁷ C'est Jean Paul II qui a forgé l'expression « structures de péché » à Puebla. Il reprend ce terme, dans son encyclique sociale *Sollicitudo rei socialis*, 36.

de problème avec le pouvoir en place. Le Socialisme ne parle pas de droits individuels, mais de droits collectifs, ceux-ci étant presque exclusivement des droits vis-à-vis du gouvernement. Il ne reconnaît explicitement qu'un seul droit individuel, le droit à l'association. Plus encore, le socialisme exige de l'individu son dévouement intégral à l'État comme en témoignent, malheureusement deux philosophes. Le premier, Gentile, écrit, dans l'Italie fasciste : « La liberté revient uniquement pour l'individu à fonder son désir dans celui du chef de l'État : l'individu se réalise, s'épanouit lui-même dans la mesure seulement où il abdique entre les mains de l'État et s'intègre à lui ». Le second, Schmitt, écrit dans l'Allemagne nazie : « Toute activité est politique en puissance et, de ce fait, justiciable d'une décision politique »²⁸.

Le nouvel ordre mondial a permis l'émergence des OSC de façon à ce qu'elles possèdent un caractère universel. « Une idéologie en a chassé une autre. L'idéologie des droits de l'homme est venue relayer l'idéologie tiers-mondiste. »²⁹ des organisations de solidarité internationales, on est passé aux OSC de droits de l'homme. Les OSC de droits de l'homme se sont multipliées comme autant d'interlocuteurs préférentiels des États et des organisations internationales. Elles ont contribué à vulgariser les droits de l'homme, à les faire connaître, à en faire un enjeu de politique internationale. En grande partie grâce à leur expertise et à la visibilité que leur a donné les médias. Toutefois, les illusions sur une société civile capable à elle seule de construire le développement, la démocratie et la bonne gouvernance s'estompent progressivement. L'idée à retenir à la suite de cette étude est donc la suivante : La société civile est bien plus ancienne à sa juridicité. Elle est d'abord un idéal dialectique philosophique, avant d'être une réalité sociologique. De même, le rapport État société civile n'est pas que concurrentiel, voire conflictuel, mais l'État et la société civile collaborent également. L'État est donc à la fois la principale cible des OSC de droits de l'homme et leur partenaire le plus efficace.

Bibliographie

Aziz, P. (1975). *les médecins de la mort. Tome 4*. Genève: Editions Famot.

²⁸ Aziz P., *les médecins de la mort Tome 4*, Genève, Éditions Famot, 1975, p. 22.

²⁹ Moulin A.-M., « Bernard Hours, L'idéologie humanitaire, ou le spectacle de l'altérité perdue », *Sciences sociales et santé. Volume 17, n°1*, 1999. pp. 115-116.

-
- Badie, B. (2002). *La diplomatie des droits de l'homme*. Paris: Fayard .
- Badie, B. (1995). *la fin des territoires, essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect* . Paris: fayard.
- Badie, B. (1992). *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris: Fayard.
- Barry, A. (2006). *Influence des organisations de la société civile sur les politiques de développement au Burkina-Faso: enjeux, dynamiques et perspectives*. Mémoire de DEA Université de Liège/Université Catholique de Louvain.
- Bayart, J.-F. (1989). *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris: Fayard.
- Benoît, XVI. (2009). *Encyclique Caritas in veritate*.
- Chabal, P., & Daloz, J. P. (1999). *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*. Paris: Economica.
- Code d'instruction canonique*. (1983).
- Cohen, S. (2003). *La résistance des Etats. Les démocraties face au défi de la mondialisation*. Paris: Edition du Seuil.
- Doucine, M., & Badie, B. (2007). *Les ONG: le contre-pouvoir?* Paris: Toogezer.
- Hours, B. (2016, Novembre). Reformer l'action humanitaire: pourquoi, comment? *Observatoire des questions humanitaires* , pp. 1-9.
- Jean, X. (1963). *Encyclique Pacem in terris*.
- Jean-Paul, II. (1998). *Encyclique Fides et ratio* .
- Jean-Paul, II. (1987). *Encyclique Sollicitudo rei socialis*.
- Kant, E. (2006). *Critique de la raison pure* . Paris: Flammarion.
- Lado, L. (2015). Conditions pour un meilleur exercice du pouvoir dans la société civile en Afrique. *Annales de l'Ecole Théologique Saint-Cyprien* 34 , pp. 175-193.
- Loi n° 99/014 du 22 décembre 1999 régissant les Organisations Non Gouvernementales au Cameroun.*
- Loi N°90/53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association.*
- Marie, A. (1999). *La société des individus*. Paris: Karthala.

-
- Perlas, N. (2003). *La société civile, le 3e pouvoir. Changer la face de la mondialisation.* Paris: Yves Michel.
- Platon. (1966). *La République.* Paris: Flammarion .
- Rubichon, C. (2006-2007). *Les ONG de droits de l'homme sur la scène internationale: entre objectifs et résultats.* Mémoire Université de Lyon 2/Institut d'Etudes Politiques de Lyon .
- Tocqueville, A. (1986). *De la démocratie en Amérique. Tome 1.* Paris: Robert Laffont.

© 2020 Kamgang, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

Recherche

Urbanisation et gestion des déchets solides : une analyse du recyclage des plastiques en commune IV du district de Bamako au Mali

Dr. Issa Ouattara ⁽¹⁾*, Dr. Oumar Dembélé ⁽²⁾

¹Institut de Développement Economique et Social (IDES), Sotuba-ACI, Rue des Armées, Bamako, Mali, Tél : (+223) 20 77 65 08, E-mail : ides@afribonemali.net, BPE : 3485

²Centre de Recherche sur le Savoir Local-Point Sud, Torokorobougou, Rue : 313, Porte : 97, Bamako, Mali, Tél : (+223) 20 28 52 29

E-mail : pointsudcentre@yahoo.fr, BPE : 3266

*Correspondant : issaouattara148@gmail.com, Tél : (+223) 73 16 68 24 / (+223) 63 74 23 03

Résumé

A l'instar de nombreuses grandes cités, la prolifération des déchets plastiques et les défaillances dans leur collecte et traitement posent des problèmes d'insalubrité, d'enlaidissement du paysage et de santé dans le District de Bamako. La présente étude a pour objectif d'analyser le recyclage des déchets plastiques en Commune IV du District de Bamako au Mali. En l'absence de base de sondage sur les récupérateurs de déchets plastiques en Commune IV, nous avons choisi la méthode d'échantillonnage non probabiliste en appliquant la technique « boule de neige ». La population enquêtée est constituée de 104 récupérateurs de déchets plastiques et 08 personnes ressources issues de structures intervenant dans la filière. Les résultats de l'étude ont montré que le recyclage des déchets plastiques en Commune IV ne bénéficie pas d'un dispositif légal, institutionnel solide et incitatrice. Un manque de formation des acteurs de la filière ressort également des résultats, car 94,2% de nos enquêtés n'ont bénéficié d'aucune formation. A cela, s'ajoutent les faibles capacités organisationnelles et techniques des acteurs, qui ne semblent pas à la hauteur des enjeux et opportunités actuels de la filière. Les contraintes soulevées pourraient être surmontées si les pouvoirs publics s'engagent dans les réformes qui s'imposent. En perspective, dans le cadre de cette étude, les propositions portent sur la nécessité d'une meilleure organisation des acteurs de la filière, l'amélioration du niveau de prise en compte du recyclage des déchets plastiques dans les politiques publiques d'assainissement.

Mots clés : Bamako, urbanisation, gestion des déchets, recyclage.

Abstract

Like many large cities, the proliferation of plastic waste and failures in its collection and treatment cause problems of unhealthiness, ugliness of the landscape and health in the District of Bamako. The purpose of this study is to analyze the recycling of plastic waste in Commune IV of the Bamako District in Mali. Because of the absence of a baseline survey for plastic waste collectors in Commune

IV, we chose the non-probability sampling method by applying the "snowball" technique. The population surveyed is made up of 104 plastic waste collectors and 08 resource persons from structures operating in the sector. The results of the study showed that the recycling of plastic waste in Commune IV does not benefit from a legal, strong, institutional and incentive mechanism. A lack of training for those involved in the sector also emerges from the results, because 94.2% of our respondents did not receive any training. Moreover, there is the weak organizational and technical capacities of the actors, who do not seem to be up to the challenges and current opportunities of the sector. The constraints raised could be overcome if the government commits in the necessary reforms. Looking ahead, within the framework of this study, the proposals address the need for a better organization of the sector, to improve the level of consideration of recycling plastic waste in public sanitation policies.

Keywords: Bamako, urbanization, waste management, recycling.

1. Introduction

L'urbanisation ne cesse de croître dans les pays en développement, avec son corollaire de risques sanitaires majeurs face à l'insuffisance d'assainissement et d'évacuation des déchets solides et liquides. Les conséquences immédiates de l'insalubrité sont la détérioration du cadre de vie, la morbidité et la mortalité élevées. En effet, plus de 60% de la population urbaine africaine est pauvre et vit dans des quartiers défavorisés, qui sont, dans la plupart des cas, dépourvus d'un système d'assainissement satisfaisant (Guéne et al, 1999). La gestion des déchets constitue de nos jours l'un des enjeux majeurs du développement urbain. Elle se pose avec acuité dans les pays en développement, en raison surtout de la croissance accélérée de la population urbaine et l'émergence de nouveaux modes de production et de consommation qui, génèrent davantage de déchets (Ouattara et al, 2019). La gestion des plastiques occupe une place centrale dans cette problématique. Les déchets plastiques peuvent être séries en deux catégories : les objets en plastique et les sachets plastiques. Les plastiques ont des durées de vie énorme. La durée de vie d'une bouteille en plastique est entre 100 et 1 000 ans ; celle d'un sac en plastique est 400 ans minimum (Nikiema, 2012). Les plastiques sont présents partout dans les jeux pour enfants, les produits électroménagers, les emballages alimentaires, etc. On en a produit 311 millions de tonnes dans le monde en 2014, dont 59 en Europe (Charbuillet, 2019).

Le recyclage des déchets est la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Par exemple, prendre des bouteilles cassées, les refondre, et en faire des bouteilles neuves (UEMOA, 2013). En 2016, l'industrie du recyclage génère un volume d'affaires de 160 milliards de dollars dans le monde et emploie environ 1,5 million de personnes¹. Selon Bio Intelligence Service, seuls 24% de l'ensemble des plastiques de l'Union Européenne ont été collectés pour le recyclage en 2012. Sur le long terme, la raréfaction des matières premières ne permettra aux pays de continuer à gaspiller 76% de l'ensemble des plastiques utilisés. Environ 3,2 millions de tonnes de plastique post-consommation

¹Disponible sur <https://www.paprec.com/fr/comprendre-recyclage/recyclage/histoire-du-recyclage-monde>: l'histoire du recyclage dans le monde, consulté le 19 Septembre 2019

sont recyclées en Europe et la production finale du recyclage est d'environ 1,9 millions de tonnes (60%).

La gestion des déchets plastiques nécessite des ressources humaines, techniques et financières importantes que la plupart des pays africains n'arrivent pas à mobiliser du fait souvent de la multiplicité des priorités nationales. Dans certaines capitales africaines, la part des déchets évacués est de l'ordre de 30% (pSeau, 2004) et le secteur du recyclage des déchets est à l'état embryonnaire (notamment pour la filière plastique) en dépit de la quantité et de la valeur des déchets et de l'existence d'un secteur informel dynamique (pSeau, 2004). Dans une étude réalisée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 2013, on peut lire « les déchets plastiques ne font pas l'objet de traitement spécifique. Ils sont gérés dans les mêmes conditions que les déchets solides ménagers ». Suivant les statistiques observées et les hypothèses de base définies au niveau de chaque Etat, la production des déchets plastiques est évaluée à 1 191 390 tonnes pour l'année 2010 dans l'espace UEMOA, (non inclue la Guinée Bissau). A Dakar au Sénégal, la production des déchets plastiques au niveau national est estimée à 189 216 tonnes pour l'année 2010 (UEMOA, 2013). L'estimation de la quantité de déchets plastiques produits atteindra 242 212 tonnes en 2020 en l'absence de perspectives de réduction des déchets plastiques. A Lomé au Togo, la production des déchets plastiques au niveau national est estimée à 95 071 tonnes pour l'année 2010. L'estimation de la quantité de déchets plastiques produits atteindra 120 516 tonnes en 2020 (UEMOA, 2013).

Au Mali, la production des déchets plastiques est estimée à 118 625 tonnes pour l'année 2010. L'estimation de la quantité de déchets plastiques produits atteindra 153 388 tonnes en 2020 en l'absence de perspective de réduction des déchets plastiques (UEMOA, 2013). A cela s'ajoutent, les quantités annuelles importées, toutes catégories et natures confondues, qui s'élèvent à environ 1 004 519 tonnes. Selon la Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement (DSUVA)², au Mali, la fraction de déchets plastiques présente dans les déchets solides est estimée à 5% dont 3% de plastiques souples et 2% de plastiques durs. Les déchets plastiques représentaient 3% des déchets solides mis en décharge selon la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (2007). Comme partout en Afrique Subsaharienne, au Mali, la pollution causée par les plastiques est un réel problème de salubrité et de santé publique. Elle est parfois source de mécontentement des citadins et remet en question la gouvernance du sous-secteur de l'assainissement. Les plastiques qui sont rejetés dans la nature font l'objet d'une "décoration" alarmante des arbres (Bakayoko, 2011). Ils rendent les sols infertiles car chez les plantes vertes, ces déchets peuvent inhiber la photosynthèse. Le brûlage des sachets plastiques est une pratique qui engendre la production de polluants organiques persistants (dioxine et furanes) nocifs pour la santé et l'environnement.

A Bamako, les déchets plastiques ne font pas l'objet d'une gestion spécifique. Ils sont confondus dans les déchets solides ménagers et sont évacués aux mêmes lieux et dans les mêmes conditions de manutention et de transport. Les types de déchets plastiques récupérés sont constitués par les emballages en polyéthylène, les plastiques durs tels que : les vieux bidons, les seaux, les chaussures,

² DSUVA citée par UEMOA. (2013). *Etude sur la gestion des déchets plastiques dans l'espace UEMOA*, Rapport final, p.134

etc. Ces types de déchets sont les plus recherchés par les entreprises de recyclage de la place et les structures intervenant dans la fabrication de pavés en plastique. En Commune IV du District de Bamako, les investissements dans le recyclage pourraient constituer une source de création d'emplois, d'amélioration du cadre de vie et de prévention des maladies. Les plastiques sont recyclés pour la fabrique des poubelles, des porte-clés, des dalles, des tuyaux électriques, des chaises de restaurant, des matériels didactiques (règles, équerre), des casiers de boisson, des seaux et des bassines pour la vaisselle. En effet, le recyclage permet non seulement de mieux protéger l'environnement, de créer des emplois et des revenus (Bagayoko, 2011). Le problème de déchets plastiques pose également celui du recyclage, ce, du fait de la complexité de facteurs qui déterminent la production des déchets dans les ménages. Le recyclage des déchets plastiques est peu documenté au Mali même si l'activité mobilise des acteurs à plusieurs niveaux, des concessions aux décideurs en passant par les récupérateurs de déchets et les industriels. C'est dans cette optique que nous ambitionnons de porter une réflexion sur cette problématique. L'article vise fondamentalement à apprécier les capacités organisationnelles des intervenants dans la filière du recyclage des déchets plastiques dans le District de Bamako, à travers l'exemple de la Commune IV. Il s'inscrit dans le cadre d'un de nos projets de publication d'ouvrage en cours sur la gestion durable des déchets plastiques dans le District de Bamako en vue de produire des données pouvant aider à la prise de décision. Il est donc important de garder à l'esprit que notre étude ne traitera que des déchets plastiques.

2. Matériel et méthodes

2.1. Site de l'étude

L'étude s'est déroulée entre janvier et février 2020 en Commune IV, l'une des six Communes du District de Bamako. Située sur la rive gauche du fleuve Niger et à l'extrême Ouest du District de Bamako, la Commune IV s'étend sur une superficie de 3 768 hectares. Elle est limitée à l'Est par la Commune III, au Nord et à l'Ouest par le Cercle de Kati et au Sud par le fleuve Niger (figure 1).

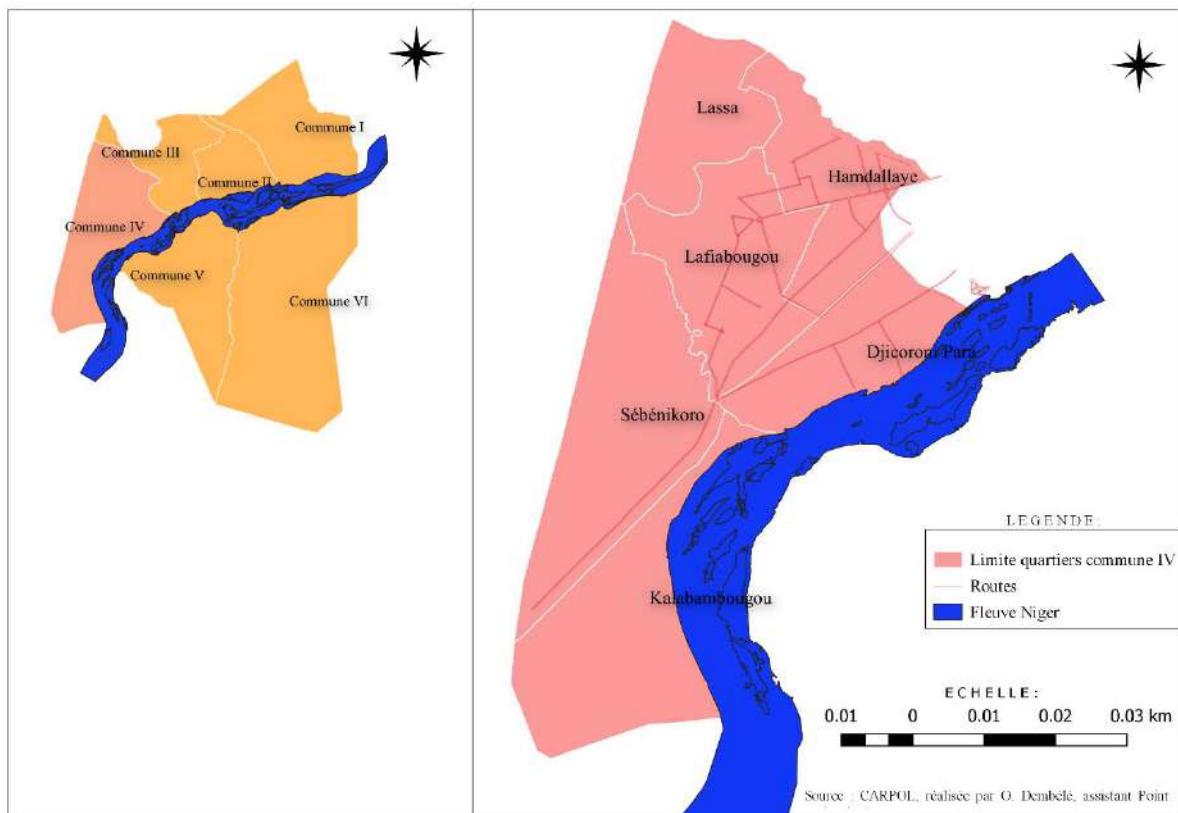


Figure 1 : présentation de la zone d'étude

Avec un climat de type tropical, la Commune IV a un relief dominé par quelques collines. Particulièrement, les quartiers de Lassa, de Taliko et de Sibiribougou sont totalement couverts par des collines, alors que ceux de Djicoroni Para, Sébénikoro et de Kalabambougou se situent dans la vallée du fleuve Niger. Sur le plan hydrographique, la Commune IV est parcourue par le Woyowayanko, le Farako, le Diafarana, le Sourountouba et le Fleuve Niger longeant la limite Sud de la Commune. Sa population est estimée en 2014, à 377 683 d'habitants selon les projections effectuées à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali de 2009³. Abritant le quartier d'affaires « Hamdallaye ACI », la Commune IV fait aujourd'hui figure de centre d'affaires de la ville de Bamako, par le fait qu'elle concentre une part importante des administrations et des commerces de cette ville. Ceci permet ainsi de comprendre la production non négligeable de déchets de la Commune IV. C'est ce qui justifie le choix de cette Commune sur les six que compte le District de Bamako.

2.2. Méthodes et outils

La population cible de notre étude est constituée des récupérateurs de déchets plastiques. En effet, les récupérateurs sont au cœur du recyclage des déchets plastiques à Bamako et au Mali en général, dans la mesure où les matières premières nécessaires au recyclage proviennent de la récupération. En Commune IV, ces récupérateurs exercent principalement sur les sites de dépôts de transit (tableau 1). Ils collaborent d'une part avec les charretiers triant directement les déchets plastiques lors des collectes d'ordures dans les ménages, et d'autre part, ils recueillent les matériaux plastiques sur les

³ Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) de la Commune CIV, (2010-2014).

dépotoirs à la suite des déversements effectués par les divers Groupements d'Intérêt Economique de ramassage d'ordures.

Tableau 1 : sites de dépôts de transit officiels en Commune IV du District de Bamako

Désignation	Points GPS	Coordonnées X	Coordonnées Y	Observations
Dépôt de transit de Hamdallaye	Point 1	-8,033683	12,650203	Site situé au flanc de la colline de Lassa et non fonctionnel au moment de la collecte des données
Dépôt de transit de Lafiabougou	Point 2	-8,038802	12,622346	Site fonctionnel, clôturé et présence permanente des récupérateurs triant les déchets plastiques
Dépôt de transit de Sébénikoro	Point 3	-8,054568	12,605745	Site en position de disparaître suite aux morcellements en vue des constructions à usage d'habitation

Source : enquêtes de terrain, février 2020

La figure 2 ci-dessous indique la localisation des sites de dépôts de transit officiels de la Commune IV.

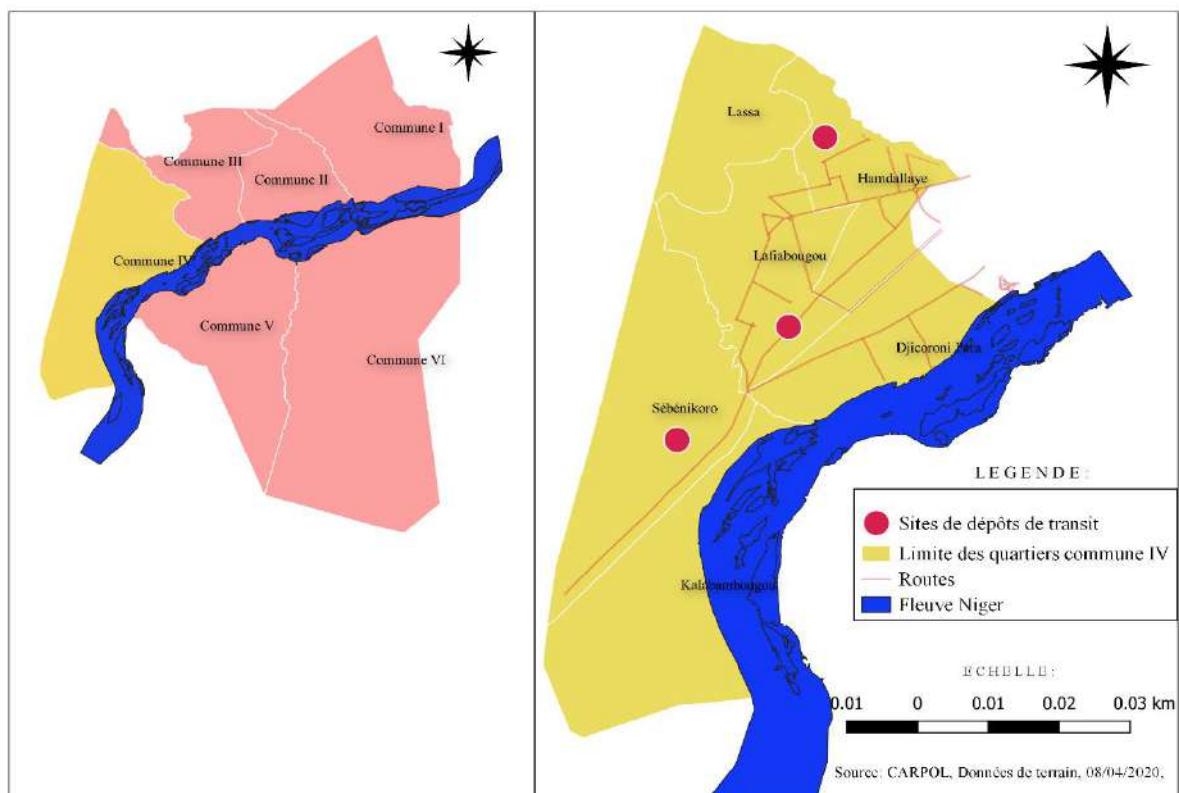


Figure 2 : localisation des sites de dépôts de transit officiels de la Commune IV

2.2.1. Echantillonnage

Il n'existe pas de statistiques officielles et de données scientifiques fiables sur les récupérateurs de déchets plastiques dans le District de Bamako, encore moins en Commune IV. En l'absence donc de cette base de sondage, nous avons choisi la méthode d'échantillonnage non probabiliste ou empirique. Ainsi, en fonction de la disponibilité des enquêtés, nous avons retenu un échantillon de cent quatre (104) récupérateurs de déchets plastiques. A ceux-ci, nous avons ajouté huit (8) personnes ressources issues notamment des services administratifs et techniques et d'organismes partenaires intervenant dans les questions d'hygiène et d'assainissement dans la Commune. Il s'agit de responsables du Service de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances de la Commune IV, du Comité de Pilotage des Déchets Urbains et Approvisionnement en eau potable de la Commune IV, de la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances du District de Bamako, de la Mairie, du Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali, des entreprises de plasturgie et d'Organisations Non Gouvernementales (la Coalition pour l'Accès à l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement et Sanuva). Au total, 112 personnes ont été enquêtées. Les entretiens préliminaires nous ont permis de comprendre l'existence d'une méfiance des récupérateurs vis-à-vis des enquêtes pour plusieurs raisons dont : la crainte de déguerpissement et d'autres antécédents. Par ailleurs, ils sont peu disponibles du fait de la forte concurrence à l'arrivée d'un charretier ou camion, car chacun devra tirer vite le meilleur au plus vite après le déversement des déchets. C'est ainsi que nous avons choisi la méthode de « boule de neige » qui consiste à convaincre un récupérateur qui, ensuite aidera à convaincre le suivant, à enquêter. Le tableau 2 ci-dessous donne la répartition des 104 récupérateurs enquêtés par site.

Tableau 2 : répartition des récupérateurs enquêtés

Sites des récupérateurs	Nombre d'enquêtés	Part dans l'échantillon (%)
Lafiabougou	97	94
Sébénikoro	1	1
Ambulants	5	5
Total	104	100

Source : enquêtes de terrain, février 2020

La prédominance des récupérateurs enquêtés sur le site de Lafiabougou s'explique par le fait de la fermeture du site de Sébénikoro et du dépôt dit Luxembourg situé à Hamdallaye au moment de nos enquêtes en février 2020. En définitive, la Commune IV dispose pratiquement d'un seul site officiel de dépôt transit fonctionnel, celui de Lafiabougou.

2.2.2. Collecte, traitement et analyse des données

2.2.2.1. Collecte des données

L'élaboration de cet article a nécessité la réalisation d'enquêtes quantitative et qualitative au moyen deux outils : le questionnaire et le guide d'entretien. Les enquêtes ont été axées sur trois principaux aspects : les dispositifs institutionnels et juridiques encadrant le recyclage des déchets plastiques, les capacités organisationnelles des acteurs de la filière, les solutions pour améliorer le recyclage des déchets plastiques. L'enquête quantitative a porté sur 104 récupérateurs de déchets plastiques de la Commune IV. Elle a été réalisée à travers un questionnaire. Le choix de ces récupérateurs était lié à leur disponibilité sur leur site de travail. Dans un premier temps, nous avons effectué une première visite sur les potentiels sites à enquêter sur la base de la littérature et des entretiens préliminaires avec la Mairie de la Commune IV. Les sites visités sont ceux de Lafiabougou, le dépôt de Sébénikoro, le dépôt dit Luxembourg de Hamdallaye. Au constat, on s'aperçoit que les deux derniers sont fermés.

De ce fait, nous avons décidé de nous focaliser sur le site de Lafiabougou et de rechercher des récupérateurs ambulants. Les différents échanges sur ce site ont permis l'adhésion et la mobilisation de deux récupératrices ainsi que du gardien/gestionnaire du dépôt de Lafiabougou. Dans un second temps, il a été ensuite constitué des groupes de récupérateurs afin que nous enquêtions individuellement chaque personne de chacun des groupes ; cela devant permettre d'éviter des doublons. Quant à l'enquête qualitative, elle a été réalisée auprès de certains agents et/ou responsables des autres catégories d'acteurs impliqués dans la gestion des déchets plastiques de la Commune IV par le biais d'entretiens individuels. Au total, nous nous sommes entretenus avec huit agents et/ou responsables de structures dont : le Chef du Service de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances de la Commune IV, le Chef du Comité de Pilotage des Déchets Urbains et Approvisionnement en eau potable de la Commune IV, un agent de la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances du District de Bamako, l'Adjoint au Maire en charge de l'Assainissement, un responsable du Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali, deux agents d'entreprises de recyclage des déchets plastiques et un agent de l'ONG Sanuya. Ces personnes ressources ont été sélectionnées, en fonction de leurs responsabilités et selon leur solide connaissance de la filière. Le Global Positionning System (GPS) a été utilisé pour le géo-référencement des dépôts officiels de la Commune IV.

2.2.2.2. Traitement et analyse des données

Les données quantitatives collectées ont été traitées et analysées à l'aide du logiciel SPSS et la mise en forme des graphiques et tableaux faite sur Excel. La méthode d'analyse utilisée a été la statistique descriptive. En ce qui concerne les données qualitatives, elles ont été traitées manuellement et ont fait l'objet d'une analyse de contenu des discours. Les discours de certains enquêtés en langue vernaculaire ont été fidèlement transcrits en français. Pour le traitement et l'analyse des données cartographiques, nous avons utilisé le logiciel de cartographie Quantum Gis 3.6.1 (QGis 3.6.1).

3. Résultats

3.1. Caractéristiques socio-démographiques des récupérateurs

Les données officielles relatives aux caractéristiques socio-démographiques des récupérateurs de déchets plastiques à Bamako sont presque inexistantes. Les résultats de l'étude ont révélé que toutes les catégories d'âge pratiquent la récupération des déchets plastiques (figure 3).

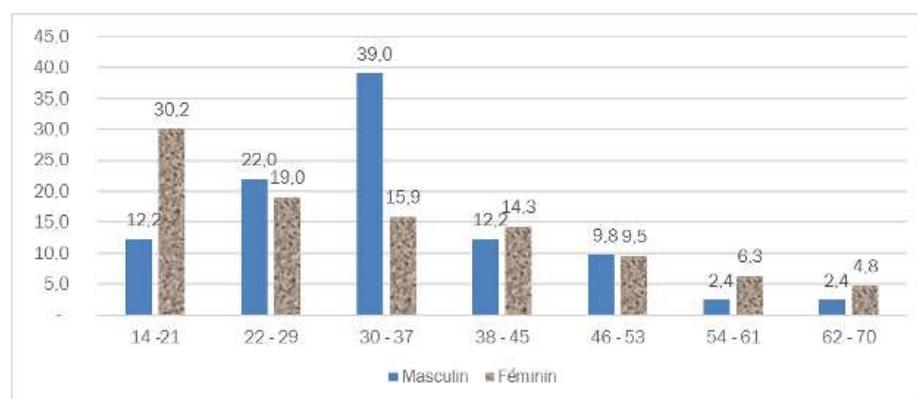


Figure 3 : répartition des récupérateurs selon la tranche d'âge

L'analyse de la figure 3 révèle que les jeunes sont majoritaires dans la récupération de déchets plastiques. Près de la moitié des femmes (49,2%) intervenant dans le recyclage sont des jeunes, c'est-à-dire âgées de 14 à 29 ans, contre 34,2% de jeunes hommes pour la même tranche d'âge. 61% des récupérateurs enquêtés étaient composés de femmes. En général, les hommes apparaissent plus

nombreux sur la récupération de rue, alors que les femmes sont plus nombreuses sur les sites de dépotoirs. Les récupérateurs de déchets ont en général un niveau d'instruction particulièrement faible (figure 4).

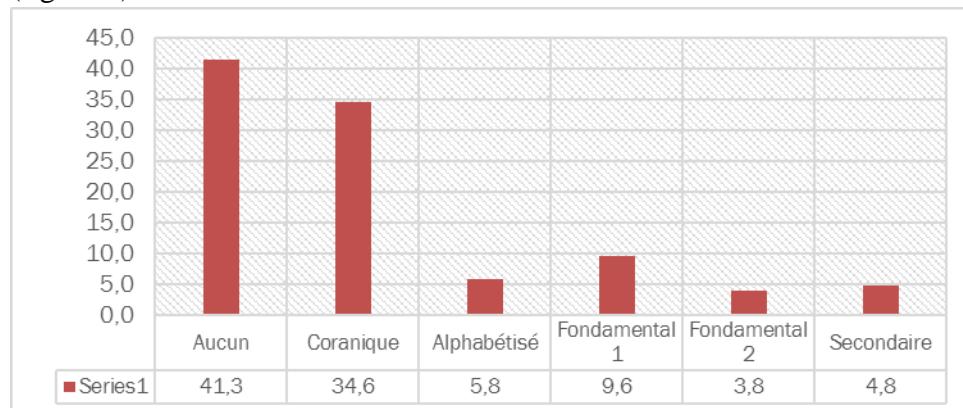


Figure 4 : répartition des récupérateurs selon le niveau d'instruction

L'analyse de la figure 4 fait ressortir que l'activité de récupération des déchets plastiques est dominée par des personnes n'ayant pas suivi le cycle scolaire classique (81,7%) dont 41,3% qui n'ont jamais été scolarisés. Seulement, 13,1% ont le niveau fondamental (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 4,8% ont atteint le niveau secondaire. En outre, les récupérateurs sont constitués d'acteurs venant de plusieurs métiers antérieurs comme : l'agriculture, le commerce, l'artisanat. Les femmes récupératrices sont principalement des ménagères. En ce qui concerne le nombre d'années de travail des récupérateurs dans la filière récupération et recyclage des déchets plastiques, les résultats de l'étude révèlent que près de 70% d'entre eux sont dans le métier depuis seulement environ 5 ans. La jeunesse de la grande majorité des récupérateurs/recycleurs peut affecter la capacité de maîtrise de la filière et de plaidoyer pour de meilleures conditions de travail.

3.2. Cadre législatif et réglementaire de la filière du recyclage des plastiques

De l'analyse de la littérature et des échanges que nous avons eus avec les responsables administratifs et techniques, il ressort que la filière du recyclage des plastiques à Bamako et au Mali en général souffre de l'absence de textes spécifiques, qui encadreraient, le tri, le stockage ou les prix des matériaux récupérés. Le cadre légal et réglementaire de la filière s'inscrit dans le cadre global des déchets solides. C'est seulement en 2014 que le Mali a adopté la loi n°2014-024 du 03 juillet 2014, portant interdiction, de la production, de l'importation de la commercialisation et de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables en République du Mali qui, connaît d'ailleurs des difficultés de mise en œuvre. Ce vide juridique pose ainsi le problème de l'encadrement de cette filière qui semble toujours échapper au contrôle des pouvoirs publics.

3.3. Capacités organisationnelles et techniques des acteurs

3.3.1. Connaissance des acteurs sur la suite réservée aux plastiques vendus

En général, les déchets plastiques sont collectés sélectivement par les récupérateurs et sont ensuite triés par nature de polymère, puis livrés dans des unités de régénération où ils seront à nouveau triés puis broyés et purifiés pour être enfin prêts à l'emploi chez des transformateurs (figure 5).

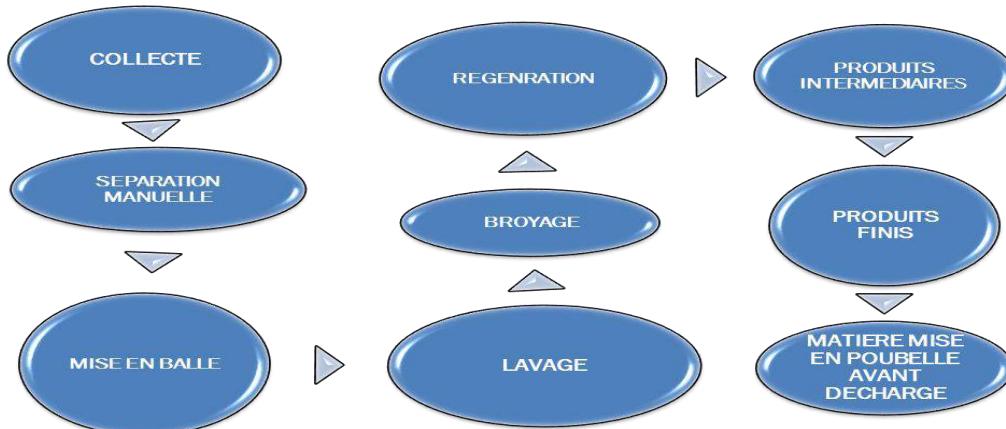


Figure 5 : schéma du processus de recyclage des déchets plastiques

Source : enquêtes de terrain, février 2020

Selon les récupérateurs, les produits issus du recyclage des déchets plastiques sont principalement : les sceaux, les chaussures, les tuyaux, les ustensiles de cuisine, les baignoires. Comme l'indique le tableau 3 ci-dessous, 63,5% des récupérateurs enquêtés affirment que les plastiques qu'ils revendent subissent une transformation industrielle, contre 23,1% pour la transformation artisanale. Seulement, 13,4% estiment que ces plastiques sont directement réutilisés (tableau 3).

Tableau 3 : connaissance des récupérateurs sur la suite réservée aux plastiques vendus

Suite réservée aux plastiques vendus par les récupérateurs	% de réponses
Transformation artisanale	23,1
Transformation industrielle	63,5
Réutilisation directe	13,4
Total	100,0

Les discussions menées avec les industriels de la plasturgie et d'autres entreprises privées du recyclage font ressortir le même niveau de connaissance de la problématique. Ces derniers affirment intervenir dans la filière en partie pour contribuer à limiter la quantité de plastiques dans la nature.

3.3.2. Renforcement des capacités dans la filière des déchets plastiques

La quasi-totalité des récupérateurs enquêtés affirment n'avoir jamais reçu de formation en matière de récupération des déchets plastiques à des fins de recyclage (tableau 4).

Tableau 4 : formation ou information sur la filière déchets plastiques

Participation à une formation ?	Effectif	%
Oui	6	5,8
Non	98	94,2
Total	104	100,0

De l'analyse du tableau 4, il ressort que c'est seulement 5,8% des récupérateurs qui affirment avoir bénéficié de renforcement de capacités dans la filière de gestion des déchets plastiques. Pour les enquêtés ayant reçu des formations, celles-ci ont été initiées par les acteurs divers tels que : la Mairie de la Commune IV, certaines Organisations Non Gouvernementales et/ou Associations, les intermédiaires, les Groupements d'Intérêt Economique (figure 6).

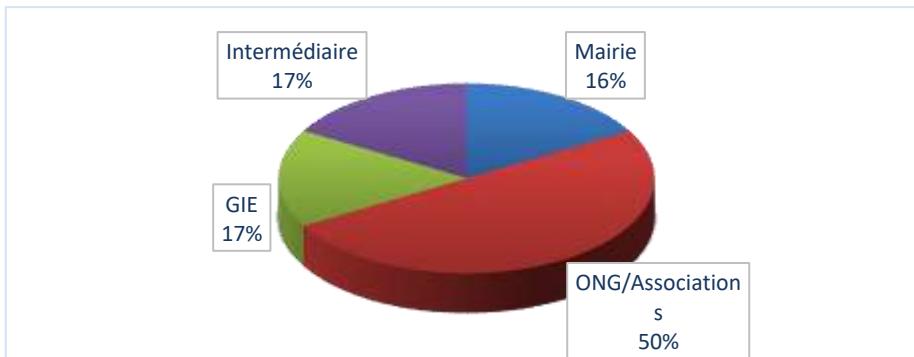


Figure 6 : acteurs organisateurs de formations

Selon les récupérateurs ayant reçu des formations, les connaissances acquises leur permettent d'effectuer le tri avec plus de professionnalisme et d'assurer une bonne gestion de leurs recettes journalières. D'après le Chef du Comité de Pilotage des Déchets Urbains et Approvisionnement en eau potable de la Commune IV que nous avons interviewé, il a été élaboré et mis en œuvre dans la Commune IV, un projet dénommé, *Projet Green Fund Action* (Action Verte). Ce projet est conduit par l'Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA) en collaboration avec la Coalition pour l'Accès à l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement (CAEPPA). Ces acteurs ont animé, en octobre 2018, un atelier de formation des trieuses d'ordures en Commune IV du District de Bamako en techniques de récupération des déchets (photo 1).



Photo 1 : une vue de séance de formation des récupératrices par l'ONG CAEPPA

Source : cliché CAEPPA, octobre 2018

Sur les 104 récupérateurs enquêtés, seuls 2% affirment avoir participé à une rencontre sur l'élaboration de textes sur les déchets solides. Cette situation peut expliquer la faible prise en compte du recyclage dans les documents de planification tant au niveau national que local. Cette situation ne facilite pas la prise en compte des préoccupations des récupérateurs. Les responsables de la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances du District de Bamako interrogés, affirment que le rôle de leur structure ne constitue pas la récupération et le recyclage des déchets, mais, c'est surtout le soutien et l'accompagnement en faveur des initiatives dans la filière.

3.4. Rentabilité économique et sociale des produits valorisés

A ce niveau, il a été surtout mis en exergue la recherche d'informations sur les quantités de plastiques collectées par jour, les modes de revente, les gains journaliers. Les estimations de quantités collectées par jour sont indiquées sur la figure 7 ci-dessous.

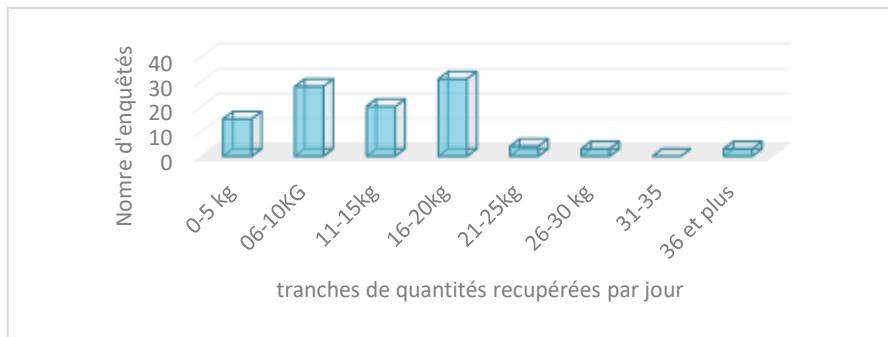


Figure 7 : tranches de quantités de plastiques collectées par jour

Les quantités de plastiques collectées par jour varient beaucoup, notamment en fonction du dynamisme de chaque récupérateur. Les récupérateurs vendent majoritairement leurs produits au poids (76% d'entre eux) ou directement sans les peser, soit le ¼ des récupérateurs. Selon nos calculs, les 104 enquêtés engrangent environ 170 709 francs CFA par jour, soit une moyenne de 1 641 francs CFA par jour et par récupérateur. Il est important de noter qu'environ, 82% des récupérateurs enquêtés gagnent 1 000 à 3 000 francs CFA par jour, soit 30.000 à 90.000 francs CFA par mois (figure 8).

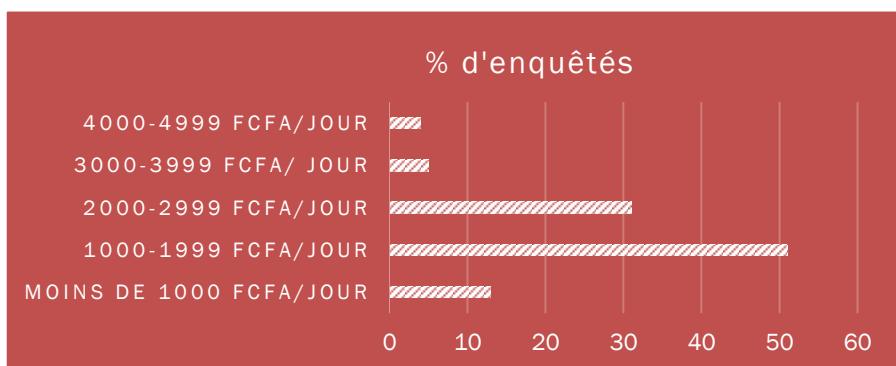


Figure 8 : gains financiers journaliers des récupérateurs

A la question de savoir si l'activité de recyclage est rentable, 75% des récupérateurs répondent par l'affirmative, contre environ 10% de réponses négatives. Ceux qui disent ne pas savoir se réfèrent le plus souvent à certains jours où ils n'arrivent à collecter à hauteur de souhait. Les profits engrangés dans l'activité de récupération et de recyclage permettent aux enquêtés d'acquérir entre autres des biens alimentaires, d'assurer l'éducation de leurs enfants, de s'habiller, de se soigner, d'investir, de rembourser des dettes et même d'épargner.

3.5. Contraintes de la filière et propositions de solutions

Au nombre des contraintes du recyclage des déchets plastiques, les acteurs ont cité ce qui suit: une faible organisation des acteurs, des conditions précaires de travail, en particulier des récupérateurs sur les plans de l'hygiène, accroissant les risques pour la santé (64,4% des récupérateurs disent avoir des matériels insuffisants pour leur travail), une faible considération des récupérateurs par les autorités communales et locales ; ce qui amène souvent ces autorités à expulser les récupérateurs des sites de dépôts, la faible prise en compte du recyclage des déchets dans les politiques de développement communal et local. Par ailleurs, 75% des récupérateurs fustigent la faiblesse du prix de revente aux intermédiaires et industriels. A cela s'ajoute, la lenteur dans la vente des produits récupérés (46,2% des enquêtés) et la difficulté à trouver un acheteur (35,6%). En ce qui concerne les

risques sanitaires liés au métier, 38,5% des récupérateurs citent de fréquents problèmes de santé liés à leur activité étant donné le cadre insalubre. Selon les enquêtés, les maladies fréquentes sont : le paludisme, les blessures par déchirure, le rhume, la toux. Les maladies respiratoires évoquées peuvent s'expliquer par le dégagement de gaz comme le dioxyde d'ammoniaque, le méthane, etc. Une autre contrainte majeure de la filière est le nettoyage des produits récupérés en vue de leur dégraissage et leur décontamination, mais aussi pour augmenter le prix de revente aux intermédiaires et grossistes. Face aux contraintes ci-dessus mentionnées, les récupérateurs proposent principalement : un appui financier, matériel et technique (48,1%), l'achat des plastiques récupérés à temps (17,3%), le renforcement des capacités des récupérateurs (12,5), l'incitation des entrepreneurs à investir dans le recyclage, la revue à la hausse du prix de revente des matériaux (figure 9).

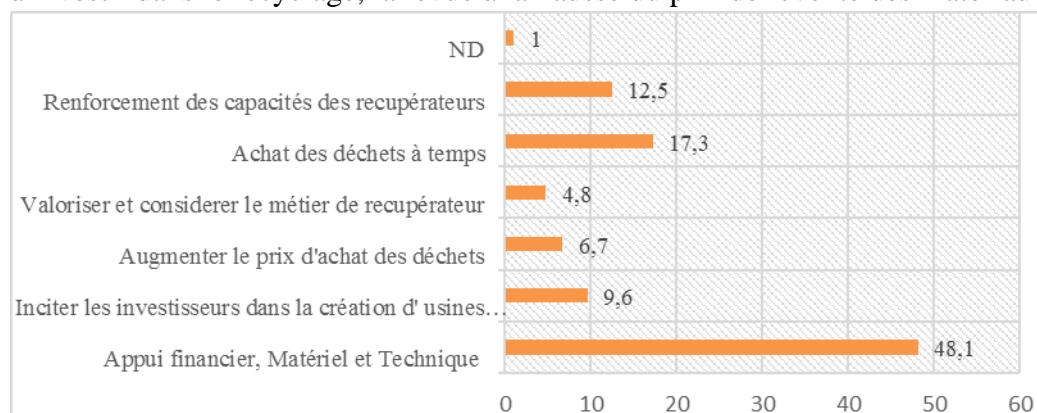


Figure 9 : solutions proposées par les récupérateurs

Quant aux recommandations des services administratifs et techniques en charge de l'assainissement en Commune IV (Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances du District de Bamako, Service de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances de la Commune IV, Comité de Pilotage des Déchets Urbains et Approvisionnement en eau potable de la Commune IV), des entreprises de recyclage et des Organisations Non Gouvernementales, elles s'articulent essentiellement autour de trois grands axes. Il s'agit de l'éducation au tri des plastiques, la connaissance de la filière recyclage des déchets plastiques, l'organisation des récupérateurs et renforcement des capacités des acteurs. Ainsi, selon ces responsables, les actions à mener dans le cadre du premier axe consisteront en l'organisation de campagnes de communication sur le tri sélectif des plastiques et la vulgarisation des produits issus du recyclage. Le deuxième axe portera sur la réalisation d'études sur les flux de déchets plastiques (quantités récupérées, potentialités de recyclage), la valeur économique et les goulots d'étranglement de la filière, le recensement des récupérateurs et la cartographie des grossistes et industriels intervenant dans la filière déchets plastiques, ainsi que la création d'un service central spécialisé d'appui au recyclage des déchets plastiques. Enfin, le troisième axe consistera à regrouper les récupérateurs sous forme de groupements d'intérêt économique, au renforcement de capacités des catégories d'acteurs intervenant dans la filière et la création d'un fonds d'appui et de soutien aux projets de recyclage de déchets plastiques. C'est ce que nous confiait le responsable du Service de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances de la Commune IV, en ces termes « *le recyclage des plastiques, voire des déchets solides en général à Bamako, demeure informel. Il faut mieux organiser et réguler cette filière qui échappe à la fiscalité. Pour ce faire, il est nécessaire d'organiser les récupérateurs sous forme d'Associations ou de Coopératives* ». Il est aussi ressorti des entretiens que nous avons eus avec les responsables administratifs et techniques, la nécessité d'élaborer un cadre juridique régissant

spécifiquement la filière du recyclage (incluant la récupération). D'après ces responsables, ceci permettra un meilleur encadrement de la filière. De tout ce qui précède, nous formulons les recommandations suivantes : la reconnaissance du métier de récupérateurs de déchets en collaboration avec le Ministère en charge de l'Artisanat et la Chambre des Métiers, l'appui aux initiatives privées de tri et de recyclage, l'amélioration du niveau de prise en compte du recyclage des déchets plastiques dans les politiques d'assainissement, les stratégies et programmes nationaux et plans de développement local, la mise en place d'un plan de renforcement des capacités des acteurs et d'un cadre de concertation entre les acteurs de la filière du recyclage des déchets plastiques.

4. Discussion

Les résultats de l'étude ont montré que la récupération des déchets plastiques toutes les catégories d'âge pratiquent la récupération des déchets plastiques (figure 3). Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par Ouattara (2018) dans une étude réalisée sur la récupération informelle des déchets solides dans le District de Bamako. L'explication peut être la pauvreté qui, conduit enfants, adultes et vieilles personnes à chercher le moyen de survie de leur famille en ayant recours à cette activité. Le niveau d'éducation est déterminant dans la compréhension des textes pour aider à revendiquer ses droits. Notre étude révèle que les récupérateurs ont dans la grande majorité un niveau d'instruction particulièrement faible (figure 4). Nos résultats sont corroborés par Sissoko (2016), qui est d'avis que le plus grand nombre de récupérateurs (57%) se trouvent dans cette catégorie d'acteurs peu instruits. Il poursuit en notant que cela peut se traduire par leur faible capacité de prendre des initiatives allant dans le sens d'une bonne gestion des déchets solides. Nous estimons que le faible niveau d'instruction des récupérateurs peut impacter leur accès à l'information, à la formation, à la participation à l'élaboration des politiques et programmes. Cela peut rendre difficile le niveau d'organisation pour défendre les intérêts des récupérateurs, c'est-à-dire l'organisation associative. Les produits issus du recyclage sont principalement : les sceaux, les chaussures, les tuyaux, les ustensiles de cuisine, les baignoires. Il ressort de l'étude que le tri des déchets est la clé de réussite du recyclage des déchets plastiques. Le tri permet d'exploiter au maximum les gisements des produits recyclables dans les déchets : papier, plastique, ferrailles, verre. Cela nécessite des capacités, alors que la quasi-totalité des enquêtés n'ont pris part à aucune session de formation sur la récupération et le recyclage des déchets plastiques (tableau 4). Les résultats de notre étude révèlent des quantités très variées de plastiques récupérées en fonction notamment du dynamisme de chaque récupérateur. Toutefois, la moyenne récupérée par récupérateur est d'environ 4kg par jour (figure 7). Les déchets récupérés sont majoritairement vendus au poids. Le prix moyen d'achat est de 112 francs CFA le kilogramme. La majorité des récupérateurs enquêtés est d'avis que l'activité de recyclage est rentable. Il faut aussi noter que 82% des récupérateurs gagnent 1 000 à 3 000 francs CFA par jour soit, 30 000 francs CFA à 90 000 francs CFA par mois (figure 8). Ceci est à la limite du salaire minimum au Mali et montre que les récupérateurs de déchets ne sont pas pour autant les plus pauvres de la population. K. TRAORE, une veuve de 47 ans qui fait elle aussi de la récupération des plastiques au niveau du même dépôt de transit nous a confié ceci : « *je peux récupérer par jour, 10 à 20 kg de plastiques. Un kilogramme se vend à 175 francs CFA. Cela me fait une somme de 1 750 ou 3 500 francs CFA* ». Des entretiens avec les industriels du plastique, il ressort que les prix d'achat au kilogramme sont de 200 francs CFA pour les plastiques lavés et propres et de 100 francs CFA pour les plastiques non nettoyés. Les unités industrielles sur place telles que : SIMPLAST et MAMA PLASTIQUE traitent les déchets plastiques récupérés dont une grande partie est destinée à l'exportation. Toutefois, ces différents

rapprochements pourraient être contrariés par les conditions sanitaires difficiles sur les dépôts sans compter la menace constante de déguerpissement par les autorités communales dont parlent les récupérateurs.

Il ressort des résultats de l'étude que le recyclage des déchets plastiques en Commune IV de Bamako connaît plusieurs contraintes dont les principales se résument à la faible organisation des acteurs, aux conditions de travail précaires, en particulier des récupérateurs sur les plans de l'hygiène, une marginalisation sociale du métier de récupérateur, la faible prise en compte du recyclage des déchets dans les politiques de développement communal, la faiblesse du prix de revente aux intermédiaires et industriels, la difficulté de trouver rapidement des acheteurs aux produits récupérés. Ces résultats convergent vers ceux obtenus par Sissoko (2016), qui a montré que le problème majeur que les récupérateurs rencontrent est la mévente, car ils peuvent faire des jours avec les objets ramassés sans pouvoir les vendre. Cette mévente d'après Sissoko (2016) est due à l'insuffisance d'usines de valorisation. Effectivement, notre étude révèle que 75% des enquêtés fustigent la faiblesse du prix de vente. Ceci s'explique en partie par la faible qualité de la plupart des déchets plastiques récupérés, compte-tenu de l'absence de tri à la source, c'est-à-dire au niveau des ménages. Les objets pouvant être recyclés arrivent généralement dans les dépôts en mauvais état et sont très souvent mal conservés par les récupérateurs. En effet, aucune structure publique n'existe au Mali pour faciliter une meilleure valorisation des objets récupérés dans les déchets solides. La valorisation est laissée à l'initiative des informels. Ces constats sont confirmés dans une étude réalisée par le consortium d'Organisations Non Gouvernementales, Association Malienne pour la Santé et le Bien-être Familial/WaterAid (2017), qui trouve que la faible protection des trieurs lors de l'activité de tri, les faibles revenus tirés de la vente des produits triés et la quasi-méconnaissance des maladies potentielles liées à la gestion des déchets solides sont des contraintes majeures pour la filière du recyclage des déchets plastiques.

Les propositions et recommandations des acteurs, portent essentiellement sur appui financier, matériel et technique aux récupérateurs, leur organisation, le renforcement des capacités des acteurs, l'aménagement d'espaces de stockage des plastiques récupérés, l'éducation au tri des plastiques, la connaissance de la filière recyclage des déchets plastiques. L'organisation des récupérateurs de déchets plastiques pourrait constituer un premier pas pour la formalisation du métier de récupérateur et son intégration au système formel de gestion des déchets urbains à Bamako. Une telle organisation longtemps évoquée dans les discours des pouvoirs publics, tarde pourtant à se concrétiser. Les récupérateurs de déchets plastiques, ont également exprimé le besoin de d'espaces de stockage pouvant servir de sites de tri approfondi des déchets et la revue à la hausse prix de revente des matériaux récupérés. Ces résultats convergent vers ceux obtenus par Ouattara (2018), qui avait démontré que l'organisation des récupérateurs de déchets au sein de groupements professionnels semble être la solution la plus durable. Quant aux prix d'achat des matériaux récupérés, ils semblent être impactés par les cours des matières premières secondaires, en fonction de la demande mondiale et des pratiques de consommation locale. Les options envisageables pour aider à réguler ces prix pourraient passer par exemple par des mécanismes de subvention ou des accords avec les acheteurs pour instaurer des prix plus élevés de rachat des déchets. D'autres solutions consisteraient à se focaliser sur les entreprises de recyclage des plastiques qui peuvent accepter des prix plus élevés en contrepartie des garanties sur les quantités ou qualités de déchets, ou à négocier des accords standardisant les prix.

Conclusion

Cette étude a porté sur l'analyse du recyclage des déchets plastiques en Commune IV du District de Bamako. L'ampleur visuelle inquiétante des déchets plastiques, leurs conséquences et l'opportunité de création de ressources nouvelles que les déchets plastiques représentent ne méritent pas une telle insuffisance dans les dispositifs institutionnels et juridiques qui ne sont suffisamment clairs et incitateurs. En Commune IV du District de Bamako, la valorisation des déchets plastiques à travers le recyclage souffre d'une insuffisance d'organisation ; les intervenants dans la filière sont très souvent des structures informelles, voir personnelles. Les principales actions des dernières années sont l'œuvre de privés et de citoyens sans une référence claire à des textes spécifiques abordant profondément le recyclage des déchets plastiques. Tant au niveau des structures étatiques centrales que des autorités communales, il n'existe aucune structure spécifique traitant la problématique des déchets plastiques. Le sujet est abordé dans le cadre global des déchets solides. Le recyclage des déchets plastiques est marqué par des contraintes organisationnelles et techniques qui ne permettent pas aux acteurs d'améliorer leurs conditions de vie et de travail ainsi que leur image dans la société. Les défis liés à l'équipement des récupérateurs, la faiblesse du prix de vente, la lenteur dans la vente des produits récupérés, la difficulté à trouver des acheteurs, les risques sanitaires, sont des questions qui peuvent aisément trouver des solutions si les pouvoirs publics intègrent davantage la problématique dans les priorités de développement. Notre étude n'est pas exempte de critique. En effet, il est difficile d'obtenir des données sur l'ampleur des activités de récupération et de recyclage des ménages étant donné leur caractère informel. Par ailleurs, l'étude s'est focalisée sur le rôle des récupérateurs dans la fourniture de matières premières au recyclage et n'a pris en charge qu'en partie les autres maillons de la chaîne de valeur du recyclage. Nous ne pensons donc pas avoir épuisé tous les aspects du sujet qui, nous l'espérons, fera l'objet d'un développement ultérieur.

Conflits d'intérêts : nous déclarons que cet article n'a fait l'objet d'aucune publication et n'a aucun conflit d'intérêts.

Références bibliographiques

- AMASBIF/WaterAid. (2017). *Etude sur la gestion et la valorisation des déchets solides ménagers en Commune VI du District de Bamako*, 34 p
- Bagayoko, M. (2011). *Contribution à la mise en valeur des ordures ménagères par la production et la vente de pavés*, Mémoire de Master, Option : Energies renouvelables, Institut d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2ie) de Ouagadougou, 51 p
- Bio Intelligence Service. (2013). *Etude sur le renforcement de l'objectif de recyclage mécanique des plastiques*, Rapport final préparé pour Plastics Recyclers Europe, 48 p
- Charbuillet, C. (2019). Peut-on (vraiment) recycler toutes les matières plastiques ? in Slate.fr du 13 Juin 2019, disponible en ligne sur : <http://www.slate.fr/story/178398/environnement-recyclage-matières-plastiques-dechets-residus>, consulté le 04/01/2020.
- Coulibaly, G.M.M.Z. (1997). *Production domestique, récupération et recyclage des déchets plastiques : cas des sachets plastiques à Dakar*. Thèse doctorat de 3^{ème} cycle en Sciences de l'Environnement, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Sciences et Techniques, Institut des Sciences de l'Environnement, 143 p.

-
- Dembélé, B. (2013). *La gestion des déchets solides en Commune IV du District de Bamako*. Mémoire de DEA en Anthropologie du Changement Social et du Développement, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) de Bamako, 99 p
 - Guéne, O., Touré, C., Maystre, L.Y. (1999). *Promotion de l'hygiène du milieu : une stratégie participative*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Collection Gérer l'environnement, 192 p.
 - Mairie de la Commune IV. (2008). *Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC, 2010-2014) de la Commune IV*, 66 p.
 - Nikiema, A.M. (2012). Géographie d'une ville à travers la gestion des déchets, Ouagadougou (Burkina-Faso), *M@ppemonde*, n°87, INSS/CNRST, 15p, disponible en ligne sur mappemonde.mgm.fr/num15/articles/art07305.html, consulté le 07/12/2019.
 - OCDE. (2009). *Dimensions politiques de la gestion des ressources naturelles, in Ressources naturelles et croissance pro-pauvres : enjeux économiques et politiques*, OCDE, 24p
 - Ouattara, I., Kiré, M. (2018). Etude exploratoire des possibilités de formalisation de la récupération informelle des déchets solides au Mali : cas du District de Bamako, *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique (RASP)*, N°17, Juillet-Décembre 2018, pp.150-165.
 - Ouattara, I., Diarra, Y., Mariko, S. (2019). Gestion des déchets solides des marchés urbains au Mali : cas du marché central de Sikasso, *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique (RASP)*, n°18, Janvier-Juin 2019, pp.173-192.
 - pSeau. (2004). *Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain*, Programme Solidarité Eau, 192 p, disponible en ligne sur www.pseau.org, consulté le 15/12/2019.
 - Sissoko, O. (2016). *Rôles et perceptions des acteurs dans la gestion durable des déchets solides dans les pays en voie de développement : cas de la Commune IV du District de Bamako*. Mémoire de Master, Option : Eau et Assainissement, Institut d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2ie) de Ouagadougou, 76 p.
 - UEMOA. (2013). *Etude sur la gestion des déchets plastiques dans l'espace UEMOA*, Rapport final, 253 p.

© 2020 Ouattara, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

1. Exigence

1.1. Lettre de couverture

- Un résumé concis de pourquoi votre article est une contribution à la littérature scientifique
- Une brève relation de cet article avec votre précédente publication
- Une indication de(s) personnes qui doivent (ou ne doivent pas) réviser votre article
- Une confirmation venant de tous les auteurs qu'ils acceptent que la RASP publie leur article en « open access » (accès libre) et que l'article n'a pas été publié dans une autre revue

2. Organisation du manuscrit

2.1. Format

Le fichier doit être au format Word (.doc ou .docx) et ne doit pas être protégé.

2.2. Volume du texte

Le volume du texte doit être compris entre 15 000 et 35 000 signes espace compris.

2.3. Titre

Le titre doit être spécifique, descriptif, concis, et compréhensif par des lecteurs en dehors de votre domaine. Il doit être aligné à gauche avec une police de taille 16 en gras et Times New Roman. Seule la première lettre du titre doit être en majuscule.

2.4. Auteurs et Affiliations

Les noms complets des auteurs doivent être indiqués séparés par une virgule. Lier à ceci l'affiliation des auteurs comme suit : département, organisation, ville, pays.

L'auteur correspondant devrait être marqué en Astérix avec son adresse exacte, email et numéro de téléphone dans un paragraphe différent.

2.5. Titres et sous titres

Les titres et sous titres sont autorisés jusqu'à 3 niveaux pas plus. Seule la première lettre doit être en majuscule.

2.6. Résumé et mots clés

Le résumé devrait :

- Décrire le contexte et l'objectif de cette étude
- Expliquer comment l'étude a été menée
- Résumer les résultats et leurs significations
- Ne doit pas dépasser 300 mots.

Merci de minimiser l'utilisation des abréviations dans le résumé.

2.7. Texte principal

Le corps du texte doit en police de taille 12, Times New Roman avec une interligne de 1.5.

Il doit inclure

- *Introduction*

Il doit présenter une brève description de l'état des lieux du domaine de l'étude.

- ***Matériels et méthodes***

Cette section devrait fournir des informations sur la méthodologie utilisée pour conduire l'étude incluant les matériels utilisés, une description des outils utilisés pour l'analyse.

Les études nécessitant des approbations d'ordre éthique devraient le reproduire ici.

- ***Résultats***

- ***Discussion***

- ***Conclusion***

- ***Reconnaissance***

Au cas il y en aurait.

- ***Conflits d'intérêts***

Tous les auteurs doivent déclarés qu'aucun conflit d'intérêt n'est lié à cet article.

- ***Références Bibliographiques***

Le RASP utilise l'APA (American Psychological Association, 6 ème Edition) comme style de citation. Vous pouvez avoir plus de renseignement sur ce style à l'adresse www.apastyle.org

Revue/Journal/Magazines (en papier dur) :

Auteur, A. A. , Auteur, B. B., & Auteur, C. C., (Année). Titre de l'article. Titre du journal, Volume/Numéro, xxxx-xxxx

Moins de sept auteurs : citer les tous

De huit et plus : citer les 6 premiers auteurs et le dernier auteur en dernière position

Livres

Auteur, A. A. (Année). Titre du document. Location : Editeur

Chapitre d'un livre

Auteur, A. A. (Année). Titre du chapitre. In Auteur(s) du livre (Eds.), Titre du livre (pp. xxxx-xxxx). Location : Editeur

Revue/Journal/Magazines (en ligne) :

Auteur, A. A. , Auteur, B. B., & Auteur, C. C., (Année). Titre de l'article. Titre du journal, Volume/Numéro, xxx-xxx. doi :xxxxxxxxxx

S'il n'y a pas de doi, indique l'URL du document en question

Autres documents en ligne

Auteur, A. A. (Année). Titre du document. Récupéré à partir de l'adresse web

- ***Tables et figures***

Les formats (.png, .jpeg, .eps) sont acceptables comme images. Les numéros des tables doivent être numéroté et les titres clairs et précis.

Le RASP se réserve le droit de contacter les auteurs des études citées pour confirmer les citations. La revue est exigeante sur les questions de plagiats.

- ***Charge de Publication***

Les articles de la RASP sont en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>). Toutefois, la RASP

demande une contribution de 25 000 FCFA (50 US\$) par article soumis pour publication.
Cette contribution ne garantit pas en aucune manière la publication de l'article.